

Gazette
officielle
DU Québec

Partie

2

N° 12

25 mars 2009

Lois et règlements

141^e année

Sommaire

Table des matières
Règlements et autres actes
Projets de règlement
Décrets administratifs
Arrêtés ministériels
Avis
Index

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 2009

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays.
Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

Table des matières

Page

Règlements et autres actes

199-2009	Approbation du tarif établi par Éco Entreprises Québec pour les contributions 2007 pour les catégories de matières « contenants et emballages » et « imprimés »	887
221-2009	Santé et sécurité du travail dans les mines (Mod.)	900
	Tarif des aides auditives et des services assurés (Mod.)	907
	Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés	908

Projets de règlement

Certificats de qualification et apprentissage en matière de gaz, machines fixes et appareils sous pression		1297
Certificats de qualification et d'apprentissage en matière d'électricité, tuyauterie et mécanique de systèmes de déplacements mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction		1299

Décrets administratifs

161-2009	Engagement à contrat de madame Elizabeth MacKay comme secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif	1301
162-2009	Approbation des recommandations du comité paritaire et conjoint, à la suite des négociations entre le gouvernement du Québec et le Syndicat des agents de conservation de la faune du Québec, en vue de modifier la convention collective en vigueur jusqu'au 31 mars 2010	1302
163-2009	Autorisation à l'Administration régionale Kativik de conclure avec l'organisme « Phase 2 Raglan/Tamatamani » une entente relative à la gestion d'un projet visant l'embauche et la formation d'employés inuits à la mine Raglan	1303
164-2009	Renouvellement du mandat de monsieur Yvan Gauthier comme membre et président du conseil d'administration et directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec	1303
165-2009	Nomination de trois membres du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles	1305
166-2009	Nomination de monsieur Michel Jébrak comme membre et président du Conseil de la Science et de la Technologie	1306
167-2009	Nomination de cinq membres du conseil d'administration d'Investissement Québec	1310
168-2009	Nomination de dix membres du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec	1310
169-2009	Nomination du président et de cinq membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal	1312
170-2009	Nomination du président et de cinq membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources	1313
171-2009	Nomination du président et de cinq membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec	1314
172-2009	Renouvellement du mandat de monsieur Bernard Lamarre comme principal et président du conseil d'administration de l'École Polytechnique de Montréal	1314
173-2009	Nomination de deux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski	1315
174-2009	Montant à verser par l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec à la ministre des Finances pour la période du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	1316
176-2009	Nomination du juge Morton S. Minc à titre de juge-président de la Cour municipale de la Ville de Montréal	1316
177-2009	Nomination de monsieur Pierre Simard comme juge à la Cour du Québec	1316
178-2009	Nomination de monsieur Richard P. Daoust comme juge à la Cour du Québec	1316

181-2009	Approbation de l'Accord Canada-Québec relatif à la Stratégie nationale sur les ravageurs forestiers	1317
182-2009	Approbation d'une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec, la Commission canadienne du tourisme et des partenaires de plusieurs provinces et territoires en vue de réaliser un projet de veille touristique mondiale	1317
183-2009	Nomination de monsieur Robert Tessier comme membre et président du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec	1318
184-2009	Nomination d'un membre indépendant du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec	1319
222-2009	Approbation de la nomination de monsieur Michael Sabia comme président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et de placement du Québec et détermination des paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions d'emploi	1320
223-2009	Nomination de deux membres indépendants du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec	1321

Arrêtés ministériels

Mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à des inondations survenues entre le 9 et 14 décembre 2008 inclusivement dans des municipalités du Québec	1327
Mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à une fuite d'ammoniac survenue les 3 et 4 août 2008, dans la Municipalité d'Upton, située dans la circonscription électorale de Johnson	1327
Mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à une tempête de neige survenue le 1 ^{er} mars 2005, dans la Ville de Montmagny	1324
Mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à une tempête de neige survenue le 17 février 2006, dans la Ville de Montmagny	1324
Mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à une tempête de neige survenue le 2 mars 2007, dans la Ville de Montmagny	1323
Mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à une tempête de neige survenue les 26 et 27 décembre 2005, dans la Ville de Montmagny	1325
Mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux vents violents survenus les 28 et 29 octobre 2008, dans des municipalités du Québec	1326
Nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre relativement à une tempête de neige survenue les 8 et 9 mars 2008, dans la Ville de Varennes	1325
Nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux travaux de bris de couvert de glace réalisés au cours des mois de février et de mars 2008, dans des municipalités du Québec	1323
Soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière des terrains nécessaires à l'alimentation des prises d'eau potable de la Municipalité de Longue-Rive, circonscription foncière de Saguenay, et de la Municipalité de Gros-Mécatina, circonscription foncière de Sept-Îles	1328

Avis

Changements apportés à la Liste des médicaments au cours de l'année 2008	1333
--	------

Règlements et autres actes

Gouvernement du Québec

Décret 199-2009, 12 mars 2009

Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2)

CONCERNANT l'approbation du tarif établi par Éco Entreprises Québec pour les contributions 2007 pour les catégories de matières « contenants et emballages » et « imprimés »

ATTENDU QUE les articles 53.31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) instaurent un régime qui vise à compenser les municipalités pour une partie des coûts que leur occasionne la fourniture de services en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 53.31.13 de cette loi, Éco Entreprises Québec, à titre d'organisme agréé pour les catégories de matières « contenants et emballages » et « imprimés », peut percevoir auprès de ses membres et des personnes qui, sans être membres, exercent, en regard de ces matières, des activités semblables à celles de ses membres, les contributions nécessaires pour acquitter le montant de la compensation qu'il est tenu de verser, ainsi que pour l'indemniser de ses frais de gestion et de ses autres dépenses liées au régime de compensation;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 53.31.14 de cette loi, les contributions exigibles doivent être établies sur la base d'un tarif devant être approuvé par le gouvernement, lequel tarif peut prévoir des exemptions ou des exclusions et préciser les modalités de paiement des contributions à l'organisme agréé;

ATTENDU QUE, conformément aux exigences de ce même article, Éco Entreprises Québec a procédé à une consultation particulière des personnes concernées avant d'établir un tel tarif et de le soumettre pour approbation au gouvernement;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 53.31.15 de cette loi, RECYC-QUÉBEC doit donner son avis au gouvernement sur l'opportunité d'approuver le tarif proposé par un organisme agréé et qu'un avis favorable a été donné par cette société quant au tarif établi par Éco Entreprises Québec pour les contributions 2007;

ATTENDU QUE, en vertu du décret numéro 135-2007 du 14 février 2007, la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) ne s'applique pas aux projets de tarif ni aux tarifs de contributions établis en vertu de l'article 53.31.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

QUE le tarif établi par Éco Entreprises Québec, intitulé Tarif 2007 pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés », annexé au présent décret, soit approuvé.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Tarif 2007 pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés »

RÈGLES D'APPLICATION ET GRILLE DE CONTRIBUTIONS

Le 12 décembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

Préambule

1. Définitions

1.1 Définitions

2. Désignation des personnes assujetties à la contribution payable

2.1 Personnes assujetties

2.2 Personnes exemptées

2.3 Contributeur volontaire

2.4 Publication des noms des personnes assujetties

3. Désignation des catégories de matières visées par la contribution payable et exclusions au tarif

3.1 « contenants et emballages » : définition générale

3.2 « contenants et emballages » visés par la contribution payable

3.3 « contenants et emballages » exclus de la contribution payable

- 3.4 « imprimés » : définition générale
- 3.5 « imprimés » visés par la contribution payable
- 3.6 « imprimés » exclus de la contribution payable
- 4. Détermination du montant de la contribution et paiement
 - 4.1 Contribution payable, année d'assujettissement et année de référence pour le calcul de la contribution
 - 4.2 Option de montant forfaitaire
 - 4.3 Date, lieu et forme du paiement de la contribution
 - 4.4 Intérêts, recouvrement et pénalités
- 5. Enregistrement et déclaration des personnes assujetties
 - 5.1 Enregistrement et déclaration des personnes assujetties
 - 5.2 Facturation
 - 5.3 Vérification de la déclaration des matières et conservation des dossiers
- 6. Résolution de différends
 - 6.1 Procédure
- 7. Ajustements
 - 7.1 Procédure d'ajustement
- 8. Entrée en vigueur et durée
 - 8.1 Entrée en vigueur
 - 8.2 Durée

Annexe A : Grille de contributions 2007

Annexe B : Formule d'enregistrement de la personne assujettie

Annexe C : Formulaire de déclaration en kilogrammes des matières visées²²

PRÉAMBULE

La Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), prévoit des dispositions relatives à la compensation aux municipalités pour les services que celles-ci fournissent en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières désignées dans le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, (L.R.Q., c. Q-2, r.2.3). Ce règlement précise les grands principes et les orientations de base concernant la contribution des entreprises au financement de la collecte sélective.

En vertu de l'article 53.31.5 de la Loi, un organisme agréé par la Société québécoise de récupération et de recyclage est chargé de déterminer, par voie d'entente avec les regroupements municipaux, les montants des coûts nets des services municipaux sujets à compensation. L'organisme agréé est tenu de verser à la Société québécoise de récupération et de recyclage le montant de la compensation monétaire due aux municipalités. Afin de remplir cette obligation, l'organisme agréé peut percevoir auprès de ses membres et des personnes qui, sans être membres, exercent, à l'égard de la matière ou de la catégorie de matière désignée au Règlement, des activités semblables à celles de ses membres, les contributions nécessaires pour acquitter le montant de compensation exigée ainsi que pour l'indemniser de ses frais de gestion et de ses autres dépenses liées au régime de compensation.

Dans cette optique, l'organisme agréé a également comme responsabilité de préparer et proposer un tarif respectant les objectifs de la Loi : ces règles proposées doivent être approuvées par le gouvernement, et sont ensuite publiées dans la *Gazette officielle du Québec*.

C'est dans ce contexte que Éco Entreprises Québec (ÉEQ) a été agréé, le 9 juin 2005, pour représenter les entreprises mettant sur le marché les catégories de matières « contenant et emballages » et « imprimés », et percevoir auprès de celles-ci des compensations monétaires qui seront retournées aux municipalités.

La Loi impose plusieurs exigences orientant les actions de ÉEQ dans l'élaboration de la grille de contribution des entreprises lesquelles sont :

— les contributions exigibles doivent être établies sur la base d'un tarif, constitué de règles d'application ainsi que d'une grille de contributions, ayant fait l'objet d'une consultation particulière auprès des « personnes assujetties »;

— les critères pris en compte pour déterminer le tarif devront évoluer avec les années de manière à responsabiliser les différentes catégories de personnes assujetties quant aux conséquences environnementales des produits qu'elles fabriquent, mettent en marché, distribuent ou commercialisent, ou des matières qu'elles génèrent autrement, et en prenant en considération le contenu de matières recyclées, la nature des matériaux utilisés, le volume de matières résiduelles produites ainsi que leur possibilité de récupération, de recyclage ou de valorisation.

Quant au Règlement, il vient préciser divers aspects de la Loi : plus particulièrement, il précise le cadre minimal applicable au tarif des contributions en instaurant, notamment, certaines exemptions dont bénéficieront certaines personnes en regard de certaines matières ou, à

l'inverse, en ciblant les personnes qui pourront seules être tenues de verser des contributions en regard de certaines matières.

La Loi, à l'article 53.31.14, prévoit que le tarif peut prévoir des exemptions et des exclusions, et peut préciser les modalités de paiement des contributions à ÉEQ.

Le tarif élaboré et proposé par ÉEQ a été rédigé de telle façon qu'il contient tous les éléments permettant à une personne de déterminer son assujettissement, de comprendre l'étendue de ses obligations et de déterminer le montant de la contribution due. Afin d'atteindre tous ces objectifs de clarté et de concision dans un seul document, ÉEQ a repris certaines dispositions de la Loi et du Règlement, et propose également une section relative aux définitions des termes utilisés.

Dans ce même souci de clarté, ÉEQ propose aux personnes assujetties des guides explicatifs qui sont disponibles sur son site Internet au www.ecoentreprises.ca

ÉEQ favorise les modes alternatifs de résolution des conflits, soit la médiation et l'arbitrage, en ce qui concerne la quantité ou la détermination des matières qui doivent être prises en compte dans la déclaration devant être produite.

Durant la période où ÉEQ a la garde de renseignements qui lui ont été transmis dans le cadre du régime de compensation, celle-ci entend voir à ce que les moyens convenus soient mis en place pour en assurer la sécurité et la confidentialité, et assurer le respect de toute autre obligation prévue par la loi relativement à la conservation de ces renseignements.

Le document ci-après constitue le tarif 2007 pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » proposé par ÉEQ pour approbation par le gouvernement.

1. DÉFINITIONS

1.1 Définitions

Dans le Tarif, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions qui suivent signifient ou désignent :

a) « catégories de matières » : Deux (2) des trois (3) catégories de matières visées par le régime de compensation, soit les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » qui sont mises sur le marché au Québec et pour lesquelles, aux fins de la contribution payable, des exclusions sont prévues au chapitre 3 du Tarif;

b) « matières » : types de contenants, emballages ou imprimés appartenant à une catégorie de matières, et qui sont énumérés à la colonne 3 du tableau 1 de l'Annexe A;

c) « Loi » : La Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), telle que modifiée de temps à autre;

d) « personne assujettie » : personne visée par le régime de compensation, et pour laquelle, aux fins de la contribution payable, des exemptions et autres modalités sont prévues au chapitre 2 du Tarif;

e) « premier fournisseur » signifie celui qui a un domicile ou un établissement au Québec et qui est le premier à prendre les titres, ou la possession, ou le contrôle, au Québec, d'un imprimé visé dans le Tarif ou d'un produit dont le contenant ou l'emballage est également visé dans le Tarif;

f) « produit » : bien ou service destiné aux consommateurs qu'il soit vendu ou autrement fourni;

g) « régime de compensation » : Le régime de compensation édicté par la sous-section 4.1 de la section VII du Chapitre I de la Loi et par le Règlement, tel que modifié de temps à autre;

h) « Règlement » : Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, (L.R.Q., c. Q-2, r. 2.3);

i) « marque » : une marque employée par une personne pour distinguer, ou de façon à distinguer, les produits fabriqués, vendus, donnés à bail ou loués ou les services loués ou exécutés, par elle, des produits fabriqués, vendus, donnés à bail ou loués ou des services loués ou exécutés, par d'autres. Une marque ne comprend cependant pas une marque de certification au sens de l'article 2 de la Loi sur les marques de commerce (L.R.C., 1985, c. T-13);

j) « signe distinctif » : le façonnement de contenants ou d'emballages dont la présentation est employée par une personne afin de distinguer, ou de façon à distinguer, les produits fabriqués, vendus, donnés à bail ou loués ou les services loués ou exécutés, par elle, des produits fabriqués, vendus, donnés à bail ou loués ou des services loués ou exécutés, par d'autres;

k) « nom » : le nom sous lequel une entreprise est exercée, qu'il s'agisse ou non d'une personne morale, d'une société de personnes ou d'un particulier;

1) « médias écrits » : l'une des trois (3) catégories de matières également prévue dans le Règlement, mais non visée par le présent Tarif, et représentée par RecycleMédias.

2. DÉSIGNATION DES PERSONNES ASSUJETTIES À LA CONTRIBUTION PAYABLE

2.1 Personnes assujetties

2.1.1 Les personnes visées aux articles 3 et 6 du Règlement, soit les personnes propriétaires d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif sont les seules qui peuvent être assujetties au versement d'une contribution :

1° Pour les contenants et emballages servant à la commercialisation ou à la mise en marché au Québec d'un produit ou d'un service sous cette marque, ce nom ou ce signe distinctif;

2° Pour les contenants et emballages identifiés par cette marque, ce nom ou ce signe distinctif;

3° Pour une matière comprise dans la catégorie des imprimés identifiée par cette marque, ce nom ou ce signe distinctif.

2.1.2 Toutefois, si le propriétaire n'a ni domicile ni établissement au Québec, le versement des contributions peut alors être exigé du premier fournisseur au Québec, autre que le fabricant, de ces produits, ou de ces contenants et emballages, ou de l'imprimé en cause, qu'il en soit ou non l'importateur.

2.1.3 En regard des contenants ou emballages ajoutés à un point de vente au détail, qu'ils soient ou non visés par l'article 2.1.1, paragraphes 1 et 2, et l'article 2.1.2 du Tarif, les règles particulières suivantes s'appliquent :

1° Le versement d'une contribution ne peut être exigé pour ces contenants et emballages de leur fabricant, non plus que, sous réserve du paragraphe 2, de la personne qui a procédé au point de vente au détail à leur ajout;

2° Lorsqu'un point de vente au détail est approvisionné ou opéré dans le cadre d'une franchise, d'une chaîne d'établissements, sous l'enseigne d'une bannière ou dans le cadre d'une autre forme semblable d'affiliation ou de regroupements d'entreprises ou d'établissements, les contributions pour les contenants et emballages ajoutés aux points de vente au détail sont exigibles du franchiseur, du propriétaire de la chaîne, de la bannière ou du regroupement en cause ou, s'ils n'ont ni domicile ni établissement au Québec, de leur représentant au Québec, et à défaut, du détaillant.

2.2 Personnes exemptées

2.2.1 Tel que prévu à l'article 5 du Règlement, sont exemptées du paiement d'une contribution à l'égard des contenants ou emballages suivants, pour lesquels elles assument déjà des obligations en vue d'en assurer la récupération ou la valorisation :

1° Les personnes déjà tenues, en vertu d'un règlement édicté en vertu de la Loi, de prendre ou de contribuer financièrement à des mesures de récupération et de valorisation de certains contenants ou emballages;

2° Les personnes déjà tenues, en vertu d'un système de consignation reconnu en vertu d'une loi au Québec, de prendre ou de contribuer financièrement à des mesures de récupération et de valorisation des contenants ou des emballages visés par ce système, tels les contenants à remplissage unique utilisés pour la bière et les boissons gazeuses;

3° Les personnes qui peuvent établir leur contribution directe à un autre système de récupération et de valorisation des contenants ou des emballages visés par ce système qui fonctionne sur une base stable et régulière au Québec, tel le régime de récupération existant le 24 novembre 2004 pour les bouteilles à remplissage multiple utilisées pour la bière.

2.2.2 Sont également exemptées du paiement d'une contribution à l'égard des contenants et emballages et des imprimés :

1° Les personnes assujetties dont le chiffre d'affaires brut, les recettes, les revenus ou autres entrées de fonds au Québec est égal ou inférieur à 1 000 000 \$ ou qui ont mis sur le marché une ou des matières dont le poids total de cette matière ou de l'ensemble de ces matières est égal ou inférieur à 1 tonne métrique;

2° Les personnes assujetties qui n'ont qu'un seul point de vente au détail et dont ce point de vente n'est pas approvisionné ou opéré dans le cadre d'une franchise, d'une chaîne d'établissements, sous l'enseigne d'une bannière ou dans le cadre d'une autre forme semblable d'affiliation ou de regroupements d'entreprises ou d'établissements.

2.3 Contributeur volontaire

2.3.1 Éco Entreprises Québec peut accepter qu'une tierce partie dont le domicile ou l'établissement est à l'extérieur du Québec et qui est propriétaire d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif devienne un contributeur volontaire, notamment si celle-ci satisfait aux conditions énoncées aux articles suivants.

2.3.2 Un contributeur volontaire ne peut agir que pour remplir les obligations qui incomberaient, à l'égard de ses Produits, de ses contenants et emballages, ou des imprimés en cause, au Premier fournisseur en vertu du Tarif, et ne peut par conséquent agir pour remplir les obligations des Personnes assujetties en vertu de l'article 2.1.1.

2.3.3 Une tierce partie peut être reconnue comme contributeur volontaire si elle a conclu une entente à cet effet avec Éco Entreprises Québec, entente qui prévoira, entre autres conditions :

— Qu'elle s'engage à payer la contribution payable en vertu du Tarif;

— Que cet engagement est pris librement;

— Qu'elle s'engage à produire la déclaration requise au chapitre 5, selon les modalités prévues à cette section;

— Qu'elle s'engage pour ce qui précède à l'égard de l'ensemble de ses Premiers fournisseurs au Québec;

— Qu'elle s'engage à respecter les lois du Québec et qu'elle accepte que les poursuites prises le soient au Québec, en vertu des lois du Québec.

Cette tierce partie reconnue comme contributeur volontaire devient ainsi une personne assujettie à la contribution payable.

2.3.4 Éco Entreprises Québec peut décider de conclure l'entente prévue à l'article 2.3.3 avec une tierce partie dont le domicile ou l'établissement est au Canada, mais à l'extérieur du Québec, et qui, sans être propriétaire d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif, en est son principal distributeur au Québec. L'article 2.3.2 s'applique également à cette tierce partie.

2.3.5 Le premier fournisseur et le contributeur volontaire sont solidairement responsables des obligations qui leur incombent en vertu du Tarif.

2.4 Publication des noms des personnes assujetties

2.4.1 Éco Entreprises Québec rendra disponible une liste comprenant le nom de toute personne s'étant conformée aux dispositions de la section 5.1.

3. DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE MATIÈRES VISÉES PAR LA CONTRIBUTION PAYABLE ET EXCLUSIONS AU TARIF

3.1 « Contenants et emballages » : définition générale

3.1.1 Tel que prévu à l'article 2 du Règlement, la catégorie de matières « contenants et emballages » vise tout type de matériau, souple ou rigide, dont le papier, le carton, le plastique, le verre ou le métal, utilisé seul ou en combinaison avec d'autres, en vue de contenir, de protéger ou d'envelopper un produit, un ensemble de produits ou un imprimé à l'une ou l'autre des étapes menant du producteur à l'utilisateur ou consommateur final du produit, notamment pour leur présentation.

3.2 « Contenants et emballages » visés par la contribution payable

3.2.1 Les contenants et emballages suivants doivent notamment être inclus dans le calcul de la contribution payable :

a) papier / carton :

- carton ondulé,
- carton plat et autres emballages de papier,
- laminés de papier,
- contenants à pignon,
- contenants aseptiques;

b) plastiques :

- bouteilles PET,
- bouteilles HDPE,
- plastiques stratifiés,
- pellicules HDPE/LDPE,
- polystyrène expansé et non expansé,
- autres produits de plastique rigide, polymères et polyuréthane;

c) acier :

- bombes aérosol,
- autres contenants en acier;

d) aluminium :

- contenants en aluminium pour aliments et breuvages,
- autres contenants et emballages en aluminium;

e) verre :

- verre clair,
- verre coloré;

f) les contenants et emballages remis gratuitement en tant que produits.

3.3 « Contenants et emballages » exclus de la contribution payable

3.3.1 Les contenants et emballages suivants sont exclus du calcul de la contribution payable :

a) Les contenants et emballages dont le destinataire final est un établissement industriel, commercial ou institutionnel;

b) Tel que prévu à l'article 2 du Règlement, l'emballage tertiaire ou de transport, c'est-à-dire les contenants et emballages conçus de manière à faciliter la manutention et le transport d'un certain nombre d'unités de vente ou d'emballages groupés, tels les palettes de bois et les conteneurs de transport, en vue d'éviter leur manipulation physique et les dommages liés au transport. Cependant, les contenants et emballages susceptibles d'être utilisés non seulement pour ce transport, mais également pour l'acheminement de produits vers le consommateur ou le destinataire final des produits, tels le papier, le carton, les protecteurs en polystyrène ou les pellicules de plastique, demeurent visés et doivent par conséquent être inclus dans le calcul de la contribution payable;

c) Les contenants et emballages qui sont vendus en tant que produits, sous réserve de ceux visés au paragraphe f de l'article 3.2.1;

d) Les contenants ou emballages de longue durée : sont considérés comme tels les contenants ou emballages conçus pour accompagner, protéger ou entreposer un produit tout au long de sa durée de vie, lorsque ce produit est conçu pour une durée de vie de cinq (5) ans et plus. De façon non limitative, sont considérés comme des contenants ou emballages de longue durée les coffrets à disques compacts, les coffres à outils, etc.;

e) Les contenants ou emballages accompagnant un produit destiné à être utilisé ou consommé par un consommateur sur les lieux de distribution ou de vente de ce produit, lorsque ces contenants ou emballages sont pris en charge sur ces mêmes lieux. À titre d'exemple, de façon non limitative, seraient exclus les contenants et emballages accompagnant la nourriture dans un restaurant, mais non ceux accompagnant les commandes à l'auto ainsi que les mets pour emporter.

3.4 « Imprimés » : définition générale

3.4.1 Tel que prévu à l'article 2 du Règlement, la catégorie de matières « imprimés » vise les papiers et les autres fibres cellulosiques, servant ou non de support à un texte ou une image.

3.5 « Imprimés » visés par la contribution payable

3.5.1 Les imprimés suivants doivent notamment être inclus dans le calcul de la contribution payable :

a) encarts et circulaires imprimés sur du papier journal;

b) catalogues, guides, répertoires, brochures, calendriers d'événements et autres publications dont l'objet principal vise la promotion ou la vente d'un produit ou d'un service, incluant les publications non comprises dans les « Médias écrits »;

c) annuaires téléphoniques;

d) papier à usage général, tel que les feuilles blanches pour imprimantes, les feuilles lignées, quadrillées, vierges, qu'elles soient blanches ou de couleur, ainsi que les blocs-notes de toutes dimensions;

e) autres imprimés, tels que les factures et enveloppes, les bulletins, les rapports annuels, les circulaires imprimés sur du papier glacé, prospectus ainsi que les rapports sur les investissements;

f) les papiers et autres fibres cellulosiques remis gratuitement en tant que Produits, tels que les calendriers et les cartes de souhaits.

3.5.2 De façon non limitative, les critères suivants, sont utilisés dans la détermination de ce que constituent des « publications non comprises dans les « médias écrits » », au sens de l'article 3.5.1 b. La présence de l'un ou plusieurs de ces critères déterminera la nature de l'écrit. Un écrit fera par conséquent partie de la catégorie des imprimés visés par la contribution payable si un ou plusieurs des critères suivants lui sont applicables :

a) l'objet principal de l'écrit est la promotion, la vente, la programmation, ou la sensibilisation;

b) le but de l'écrit est de :

i. faire connaître des produits, services ou événements ou tout autre type d'information complémentaire à leur promotion ou mise en valeur ou

ii. proposer un outil complémentaire à l'offre d'un produit, service ou événement ou

iii. rendre compte de l'avancement et du suivi de dossiers;

c) le contenu de l'écrit est :

i. produit par ou pour le compte d'une entité dont la fonction ou l'activité principale n'est pas l'information ou

ii. discrétionnaire;

d) l'accès à l'écrit est :

i. limité à des membres, sur une base personnelle ou associative, moyennant ou non cotisation ou

ii. limité aux clients, actionnaires citoyens ou autre forme d'affiliation à une entreprise, un commerce, une institution, une association ou un organisme gouvernemental;

e) la rédaction de l'écrit est assurée par des employés ou membres d'une entreprise, d'un commerce, d'une institution, d'une association ou d'un organisme gouvernemental;

f) le financement de l'écrit est soutenu en tout ou en partie par une entreprise, un commerce, une institution, une association ou un organisme gouvernemental dont l'activité principale n'est pas l'information.

3.6 « Imprimés » exclus de la contribution payable

3.6.1 Les imprimés suivants sont exclus du calcul de la contribution payable :

a) Les imprimés dont le destinataire final est un établissement industriel, commercial ou institutionnel;

b) Les livres ainsi que les matières comprises dans les « médias écrits »;

c) Les imprimés déjà compris dans la catégorie de matières « contenant et emballages »;

d) Les papiers et autres fibres cellulosiques qui sont vendus en tant que produits, sous réserve de ceux visés aux paragraphes *d* et *f* de l'article 3.5.1;

e) Les imprimés accompagnant un produit destiné à être utilisé ou consommé par un consommateur sur les lieux de distribution ou de vente de ce produit lorsque ces imprimés sont pris en charge sur ces mêmes lieux.

4. DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION ET PAIEMENT

4.1 Contribution payable, année d'assujettissement et année de référence pour le calcul de la contribution

4.1.1 Une personne assujettie qui a mis sur le marché des catégories de matières au courant de l'année 2006 doit contribuer pour l'année 2007, qui constitue l'année d'assujettissement.

4.1.2 Aux fins du calcul de la contribution payable pour cette année d'assujettissement 2007, les matières qui doivent être considérées sont celles qui ont été mises sur le marché au Québec du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, cette année constituant l'année de référence.

4.1.3 Le montant de la contribution payable pour l'année d'assujettissement 2007 est déterminé pour chacune des catégories de matières. Ce montant est obtenu en multipliant la quantité, en kilogrammes, de chacune des matières composant une des catégories de matières par le taux applicable à cette matière comme indiqué à la grille de contributions prévue à l'Annexe A puis en additionnant l'ensemble de ces montants.

4.2 Option de montant forfaitaire

4.2.1 Toute personne assujettie dont le chiffre d'affaires brut, les recettes, les revenus ou autres entrées de fonds au Québec du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 est supérieur à 1 000 000 \$ ou qui a mis sur le marché une ou des matières dont le poids total de cette matière ou de l'ensemble de ces matières est, pour la même période, supérieur à 1 tonne métrique, mais égal ou inférieur à 5 tonnes métriques, peut, à son choix, payer la contribution dont la détermination est faite en vertu de l'article 4.1.3 du Tarif, ou payer un montant forfaitaire déterminé de la façon suivante :

a) lorsque le poids total de la matière ou de l'ensemble des matières est égal ou inférieur à 2,5 tonnes métriques, la contribution payable forfaitaire est de 150 \$;

b) lorsque le poids total de la matière ou de l'ensemble des matières est supérieur à 2,5 tonnes métriques, mais égal ou inférieur à 5 tonnes métriques, la contribution payable forfaitaire est de 300 \$.

4.3 Date, lieu et forme du paiement de la contribution

4.3.1 La contribution payable pour l'année d'assujettissement 2007 doit être versée à Éco Entreprises Québec par la personne assujettie dans un délai de 120 jours suivant la date de l'entrée en vigueur du Tarif. Elle doit être payée en un seul versement.

Éco Entreprises Québec pourra préciser sur son site Internet la date limite pour le versement de la contribution payable.

4.3.2 Tout paiement d'une contribution en vertu du Tarif doit être fait en monnaie ayant cours légal au Canada.

4.3.3 Le paiement d'une contribution en vertu du Tarif peut être fait sous différentes formes, soit par chèque, paiement direct, transfert de fonds ou système centralisé de paiement.

Dans le cas où le paiement est effectué par le biais d'un transfert de fonds ou un système centralisé de paiement, un avis écrit à cet effet devra être transmis à Éco Entreprises Québec; le défaut de faire parvenir cet avis libère Éco Entreprises Québec de toute responsabilité relativement à l'imputation du paiement.

4.4 Intérêts, recouvrement et Pénalités

4.4.1 Conformément à l'article 53.31.16 de la Loi, toute contribution due et impayée à échéance à Éco Entreprises Québec par une personne assujettie porte intérêt au taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31). Ces intérêts seront calculés quotidiennement sur le montant impayé de la contribution, à compter de la date où la contribution devient exigible jusqu'à la date du paiement, au taux mentionné ci-dessus. Tout changement à ce taux amènera immédiatement un changement au taux d'intérêt payable en vertu du présent article.

Les intérêts calculés quotidiennement entre la date de la dernière facturation et la date de paiement seront annulés dans l'éventualité où le paiement serait reçu au plus tard le 30^e jour suivant la date de la dernière facturation.

4.4.2 En sus des intérêts exigibles à l'article 4.4.1, toute personne assujettie n'ayant pas acquitté la contribution payable dans un délai de 210 jours suivant l'entrée en vigueur du Tarif sera sujette à des frais qui équivalent à 10 % des contributions exigibles, ce montant correspondant aux sommes encourues par Éco Entreprises Québec en recouvrement des créances dues.

4.4.3 Conformément à l'article 53.31.16 de la Loi, lorsque Éco Entreprises Québec exerce un recours pour réclamer une somme qui lui est due une pénalité égale à 20 % du montant de la contribution sera appliquée.

5. ENREGISTREMENT ET DÉCLARATION DES PERSONNES ASSUJETTIES

5.1 Enregistrement et déclaration des Personnes assujetties

5.1.1 Toute personne assujettie doit s'enregistrer auprès de Éco Entreprises Québec en lui transmettant les renseignements requis à l'Annexe B du Tarif.

5.1.2 Sous réserve de l'article 5.1.8, toute personne assujettie doit également produire une déclaration des matières permettant d'établir la contribution payable en vertu du chapitre 4, en transmettant à Éco Entreprises Québec les renseignements requis à l'Annexe C du Tarif, notamment :

a) une description de la méthodologie et des données utilisées pour préparer la déclaration des matières de la personne assujettie;

b) une description des matières exclues qui ont été omises de la déclaration des matières de la personne assujettie;

c) une description des matières déduites de la déclaration des Matières de la personne assujettie ainsi que le nombre de kilogrammes ou le pourcentage appliqué selon le type de matière;

d) la liste des marques, noms et signes distinctifs qui font partie de la déclaration des matières de la personne assujettie;

e) une attestation relative à la précision du contenu de la déclaration des matières de la personne assujettie.

5.1.3 L'enregistrement et la déclaration des personnes assujetties doivent être faits pour l'année 2007.

5.1.4 L'enregistrement doit être fait par la personne assujettie au plus tard le quatre-vingt-dixième jour suivant l'entrée en vigueur du Tarif.

5.1.5 La déclaration des matières doit être faite par la personne assujettie au plus tard le quatre-vingt-dixième jour suivant l'entrée en vigueur du Tarif.

5.1.6 Tout changement au contenu de l'enregistrement et de la déclaration des matières doit faire l'objet d'un avis de modification, et être transmis par la personne assujettie à Éco Entreprises Québec au plus tard le trentième jour suivant ce changement.

5.1.7 L'enregistrement, la déclaration des matières et les avis de modification doivent être transmis à Éco Entreprises Québec sur support informatique. Ils doivent être soumis en utilisant le formulaire prévu à cet effet à l'Annexe B et disponible sur le site Internet de Éco Entreprises Québec, le tout selon la procédure de soumission qui est prévue sur le site.

5.1.8 En ce qui concerne la personne assujettie ayant décidé d'opter pour le paiement de la somme forfaitaire établie en vertu l'article 4.2.1, celle-ci peut, outre la procédure prévue à l'article 5.1.7, choisir de transmettre l'enregistrement sur support papier. L'enregistrement doit alors porter la signature manuscrite de la personne désignée par la personne assujettie par résolution, et doit être soumis de l'une ou l'autre des façons suivantes : en personne au siège social de Éco Entreprises Québec, par télécopieur ou par la poste. Il doit être soumis en utilisant le formulaire prévu à cet effet et disponible au www.ecoentreprises.ca, ou au siège social.

5.2 Facturation

5.2.1 Pour chaque année de contribution, Éco Entreprises Québec envoie aux personnes assujetties une facture faisant état de la contribution payable. Cette facture est transmise par courriel sur réception de la déclaration des matières soumise et sur la base des informations qui y sont contenues, avant que celle-ci n'ait été révisée et, dans certains cas, vérifiée par Éco Entreprises Québec selon le processus prévu à la section 5.3.

5.2.2 Tout défaut d'enregistrement, de déclaration de matières ou toute déclaration de matières incomplète, tardive ou frauduleuse entraîne la possibilité pour Éco Entreprises Québec de calculer la contribution payable au moyen d'une estimation dressée en fonction de tous les éléments en sa possession, notamment sur les installations ou les activités de la personne assujettie, ou par une méthode d'estimation forfaitaire reconnue, et sans préjudice à toute poursuite éventuelle.

Cette facture imposée comprenant les intérêts et les frais de recouvrement encourus à la date de facturation est payable dans un délai de 30 jours suivant cette date. Dans l'éventualité où le paiement serait reçu dans le délai prescrit, les intérêts calculés quotidiennement entre la date de cette facturation et la date de paiement seront annulés.

5.2.3 Une personne assujettie qui se voit transmettre une facture imposée peut, dans les 90 jours suivant la date figurant sur cette facture, tenter d'en arriver à une entente avec Éco Entreprises Québec sur la valeur

de la contribution payable. Cette démarche n'exempte cependant pas la personne assujettie des obligations de paiement qui lui incombent en vertu du paragraphe 2 de l'article 5.2.2. Dans l'éventualité où une entente intervenue résulte en un trop payé, la procédure prévue en cas de crédit de contribution au paragraphe *b* de l'article 5.3.3 est alors applicable.

5.2.4 Éco Entreprises Québec se réserve le droit d'exiger tout document et information nécessaires au calcul de la contribution payable effectué en application de l'article 5.2.1.

5.3 Vérification de la déclaration des matières et conservation des dossiers

5.3.1 Outre les informations et documents que la personne assujettie doit produire en vertu de l'Annexe C, Éco Entreprises Québec se réserve le droit de demander à celle-ci de fournir des informations complémentaires telles que la liste complète des contenants et emballages et imprimés visés au Tarif, que ces renseignements aient servi à l'élaboration de la déclaration ou non, les tableaux de données, les rapports de vérification, les listes de marques déclarées et les listes de marques exclues de la déclaration des matières et la distribution des pourcentages, et qui ont été utilisées par la personne assujettie pour élaborer sa déclaration.

5.3.2 Éco Entreprises Québec pourra réviser la déclaration des Matières soumise par une personne assujettie, et exiger que les correctifs nécessaires soient par la suite apportés par la personne assujettie. Éco Entreprises Québec pourra également choisir d'y apporter les correctifs nécessaires, après en avoir informé la personne assujettie. Suite à ces corrections, une facture révisée fixant un ajustement de la contribution payable sera alors transmise à la personne assujettie.

5.3.3 L'ajustement à la contribution payable fixé dans la facture révisée doit être versé à Éco Entreprises Québec par la personne assujettie dans un délai de 30 jours suivant l'émission de cette facture. Il doit être payé en un seul versement;

a) toute personne assujettie s'étant prévaluée de l'option de paiement d'un montant forfaitaire et dont l'assujettissement s'avérant par la suite avoir été établi par erreur verra sa contribution remboursée suite à l'approbation par Éco Entreprises Québec d'une demande reçue en ce sens;

b) toute personne assujettie ayant soumis une déclaration modifiée entraînant un crédit de contribution se verra imputer une portion de ce crédit, jusqu'à concurrence de la contribution exigible courante ajustée, à la contribution payable de l'année suivante. Tout excédent sera remboursé.

5.3.4 Relativement à cette facture révisée, toute contribution due et impayée à échéance à Éco Entreprises Québec par une personne assujettie peut porter intérêt selon les modalités prévues à l'article 53.31.16 de la Loi, soit au taux de fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31). Ces intérêts seront calculés quotidiennement sur le montant impayé de la contribution, à compter de la date où la contribution devient exigible jusqu'à la date du paiement, au taux mentionné ci-dessus. Tout changement à ce taux amènera immédiatement un changement au taux d'intérêt payable en vertu du présent article. Les intérêts calculés quotidiennement entre la date de la dernière facturation et la date de paiement seront annulés dans l'éventualité où le paiement serait reçu au plus tard le 30^e jour suivant la date de la dernière facturation.

5.3.5 En sus des intérêts exigibles à l'article 5.3.4, toute personne assujettie n'ayant pas acquitté la contribution payable fixée dans la facture révisée dans un délai de cent vingt (120) jours de la réception de cette facture sera sujette à des frais équivalant à 10 % des contributions exigibles, ce montant correspondant aux sommes encourues par Éco Entreprises Québec en recouvrement des créances dues.

5.3.6 Toute personne assujettie devra conserver tous les documents et autres supports ayant servi à la rédaction de la déclaration des matières, et ce, pendant une période d'au moins cinq (5) ans à partir de la date de transmission de la déclaration des matières. Toute personne assujettie doit rendre disponibles ces informations pour consultation et prise de copie par Éco Entreprises Québec pendant les heures normales de travail, et suite à un préavis de Éco Entreprises Québec à cet effet.

6. RÉSOLUTION DE DIFFÉRENDS

6.1 Procédure

6.1.1 En cas de différend entre la personne assujettie et Éco Entreprises Québec au sujet de la quantité ou de la qualification des matières qui doivent être prises en compte dans la déclaration de matières d'une personne assujettie, Éco Entreprises Québec et la personne assujettie s'efforceront de résoudre le différend au moyen de discussions entre leurs représentants respectifs dans les trente (30) jours suivant l'émission d'un avis de différend écrit, ou d'un commun accord, lequel sera consigné par écrit.

6.1.2 Éco Entreprises Québec privilégie les modes alternatifs de règlement des conflits, soit la médiation et l'arbitrage, et ce en ce qui concerne la quantité ou la qualification des matières qui doivent être prises en compte dans la déclaration de matières d'une personne assujettie. Si ce mode de résolution de différends est privilégié, les règles établies en vertu du Code de procédure civile du Québec sont alors applicables.

7. AJUSTEMENTS

7.1 Procédure d'ajustement

7.1.1 Dans l'éventualité où Éco Entreprises Québec accumule, pour une catégorie de matières, au cours d'une année, un montant excédant de 5 % celui nécessaire pour acquitter le montant de la compensation exigée en vertu du régime de compensation ainsi que pour l'indemniser de ses frais de gestion et de ses autres dépenses liées au régime de compensation, Éco Entreprises Québec octroiera aux personnes assujetties un crédit sur la contribution payable au cours de l'année suivant la constatation de ce surplus monétaire. Ce crédit sera octroyé au prorata des contributions payées pour les matières à l'intérieur d'une sous-catégorie de matières, et ce pour l'année pendant laquelle ce surplus aura été accumulé.

7.1.2 Dans l'éventualité où Éco Entreprises Québec n'accumule pas, au cours d'une année, le montant nécessaire pour acquitter le montant de la compensation exigée en vertu du régime de compensation pour une catégorie de matières, ainsi que pour l'indemniser de ses frais de gestion et de ses autres dépenses liées au régime de compensation, Éco Entreprises Québec exigera des personnes assujetties un ajustement sur la contribution payable au cours de l'année suivant ce déficit monétaire. Cet ajustement sera distribué au prorata des contributions payées pour les matières à l'intérieur d'une sous-catégorie de matières, et ce pour l'année pendant laquelle ce déficit aura été accumulé.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

8.1 Entrée en vigueur

Le Tarif entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*, soit le 9 avril 2009.

8.2 Durée

Le Tarif est valide pour l'année d'assujettissement 2007.

ANNEXE A
GRILLE DE CONTRIBUTIONS 2007

Tableau 1

Contributions pour la période du
1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007¹

Catégories de matières	Sous-catégories de matières	Matières	Contributions annualisées ¢/kg
Imprimés		• Encarts et circulaires imprimés sur du papier journal	5,776
		• Catalogues et publications	14,584
		• Annuaires	14,584
		• Papier à usage général	14,584
		• Autres imprimés	14,584
Contenants et emballages	Papier carton	• Carton ondulé	6,671
		• Carton plat et autres emballages de papier	6,671
		• Contenants à pignon	8,964
		• Laminés de papier	8,964
		• Contenants aseptiques	8,964
	Plastiques	• Bouteilles PET	10,922
		• Bouteilles HDPE	8,310
		• Plastiques stratifiés	15,808
		• Pellicules HDPE et LDPE	15,808
		• Polystyrène	17,293
		• Autres plastiques rigides, polymères et polyuréthane	12,878
	Aluminium	• Cont. en aluminium pour aliments et breuvages	6,203
		• Autres contenants et emballages en aluminium	
	Acier	• Bombes aérosol	8,158
		• Autres contenants en acier	
	Verre	• Verre clair	3,732
		• Verre coloré	3,717

¹ Pour le calcul de la contribution payable pour l'année d'assujettissement 2007, les personnes assujetties doivent obligatoirement, aux fins de l'application des articles 4 et 5, déclarer les matières qui ont été mises sur le marché au Québec pour les 12 mois compris entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007, soit la période de référence prévue à l'article 4.1.2.

ANNEXE B
FORMULE D'ENREGISTREMENT
DE LA PERSONNE ASSUJETTIE

Enregistrement

Informations concernant votre entreprise :

No d'entreprise auprès de ÉEQ
 Nom de l'entreprise
 Adresse
 Ville
 Province / État / Pays
 Code postal
 Site Internet de votre entreprise
 Numéro de téléphone
 Numéro de télécopieur
 Secteur d'activités

Premier répondant de l'entreprise :

Le premier répondant de l'entreprise est la personne autorisée par l'entreprise pour la représenter dans le cadre de ses obligations à l'égard du régime de compensation

Nom
 Prénom
 Titre
 Numéro de téléphone au travail
 Courriel

DÉTERMINATION DE LA PERSONNE ASSUJETTIE :

Classification de votre entreprise

Question d'admissibilité

Année d'assujettissement ¹	Année civile ²	Matières visées destinées ultimement aux consommateurs? ³		Chiffre d'affaires brut, recettes ou revenus au Québec inférieur ou égal à 1 million \$? ³		Quantité générée inférieur ou égale à 5 tonnes métriques? ³	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
2007	2006						

¹ Année du Tarif.

² Année considérée aux fins de déterminer l'obligation de contribuer pour l'année d'assujettissement, voir l'article 4.1.1.

³ Selon l'année de référence, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, prévue à l'article 4.1.2.

Chiffre d'affaires brut, recettes ou revenus au Québec inférieur ou égal à 1 000 000 \$?

- Oui Non

Si oui, la personne assujettie est exemptée de paiement. Si non, poursuivre à la question suivante.

Quantité générée inférieure ou égale à 1 tonne métrique ?

- Oui Non

Si oui, la personne assujettie est exemptée de paiement. Si non, poursuivre à la question suivante.

Quantité générée supérieure à 1 tonne et inférieure ou égale à 2,5 tonnes métriques ?

- Oui Non

Si oui, la personne assujettie est admissible au paiement d'un tarif fixe de 150 \$. Elle peut également choisir de remplir la déclaration au long et de payer le juste montant de contribution. Si non, poursuivre à la question suivante.

Quantité générée supérieure à 2,5 tonnes et inférieure ou égale à 5 tonnes métriques ?

- Oui Non

Si oui, la personne assujettie est admissible au paiement d'un tarif fixe de 300 \$. Elle peut également choisir de remplir la déclaration au long et de payer le juste montant de contribution. Si non, elle doit remplir la déclaration au long et a accès aux outils d'aide à la déclaration sur demande.

ANNEXE C**FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES MATIÈRES VISÉES (EN KILOGRAMMES)**

Catégories de matières	Sous-catégories de matières	Matières	Déclaration q^{tés} misessur le marché québécois(kg)
Imprimés		<ul style="list-style-type: none"> • Encarts et circulaires imprimés sur du papier journal • Catalogues et publications • Annuaires • Papier à usage général • Autres imprimés 	
Contenants et emballages	Papier carton	<ul style="list-style-type: none"> • Carton ondulé • Carton plat et autres emballages de papier • Contenants à pignon • Laminés de papier • Contenants aseptiques 	
	Plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles PET • Bouteilles HDPE • Plastiques Stratifiés • Pellicules HDPE et LDPE • Polystyrène • Autres plastiques rigides, polymères et polyuréthane 	
	Aluminium	<ul style="list-style-type: none"> • Cont. en aluminium pour aliments et breuvages • Autres contenants et emballages en aluminium 	
	Acier	<ul style="list-style-type: none"> • Bombes aérosol • Autres contenants en acier 	
	Verre	<ul style="list-style-type: none"> • Verre clair • Verre coloré 	

Accompagnant une déclaration, la personne assujettie doit produire, en vertu de l'article 5.1.2 :

a) une description de la méthodologie et des données utilisées pour élaborer la déclaration des matières de la personne assujettie;

b) une description des matières exclues qui ont été omises de la déclaration des matières de la personne assujettie;

c) une description des matières déduites de la déclaration des matières de la personne assujettie ainsi que le nombre de kilogrammes ou le pourcentage appliqué selon le type de matière;

d) la liste des marques, noms et signes distinctifs qui font partie de la déclaration des matières de la personne assujettie;

e) une attestation relative à la précision du contenu de la déclaration des matières de la personne assujettie.

Nonobstant ce qui précède, tel que prévu à l'article 5.3.1, Éco Entreprises Québec se réserve le droit de demander à celle-ci de fournir des informations complémentaires telles que la liste complète des contenants et emballages et imprimés visés au Tarif, que ces renseignements aient servi à l'élaboration de la déclaration ou non, les tableaux de données, les rapports de vérification, les listes de marques déclarées et les listes de marques exclues de la déclaration des matières et la distribution des pourcentages, et qui ont été utilisées par la personne assujettie pour élaborer sa déclaration.

51313

Gouvernement du Québec

Décret 221-2009, 12 mars 2009

Loi sur la santé et la sécurité du travail
(L.R.Q., c. S-2.1)

Santé et sécurité du travail dans les mines — Modifications

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines

ATTENDU QUE, en vertu des paragraphes 1^o, 7^o, 8^o, 10^o, 14^o, 19^o, 41^o et 42^o du premier alinéa de l'article 223 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1), la Commission de la santé et de la sécurité du travail peut faire des règlements sur les matières qui y sont mentionnées;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 223 de cette loi, le contenu des règlements peut varier selon les catégories de personnes, de travailleurs, d'employeurs, de lieux de travail, d'établissements ou de chantiers de construction auxquelles ils s'appliquent, et que les règlements peuvent, en outre, prévoir des délais de mise en application qui peuvent varier selon l'objet et la portée de chaque règlement;

ATTENDU QUE, en vertu du troisième alinéa de l'article 223 de cette loi, un règlement peut référer à une approbation, une certification ou une homologation du Bureau de normalisation du Québec ou d'un autre organisme de normalisation;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) et à l'article 224 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, un projet de règlement annexé au présent décret a été publié à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 3 octobre 2007 avec avis qu'à l'expiration du délai de 45 jours à compter de cette publication, il pourra être adopté par la Commission et soumis pour approbation au gouvernement;

ATTENDU QUE la Commission a adopté, avec modifications, le Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, à sa séance du 19 juin 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver ce règlement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail :

QUE le Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, annexé au présent décret, soit approuvé.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines*

Loi sur la santé et la sécurité du travail
(L.R.Q., c. S-2.1, a. 223, 1^{er} al., par. 1^o, 7^o, 8^o, 10^o,
14^o, 19^o, 41^o, 42^o, 2^e et 3^e al.)

1. Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines est modifié à l'article 1 par :

1^o l'insertion, après la définition de « endommagement mécanique », de la suivante :

« « équipement télécommandé » : tout équipement opéré au moyen d'un système de télécommande; »;

2^o l'insertion, après la définition de « substance minérale », de la suivante :

« « système de télécommande » : tout système composé d'une télécommande et des composantes requises pour rendre l'équipement télécommandé; ce système est constitué de l'émetteur, du récepteur et, le cas échéant, de l'interface; »;

3^o l'insertion, après la définition de « talus », de la suivante :

« « télécommande » : un dispositif constitué d'un émetteur, d'une liaison et d'un récepteur permettant de transmettre à distance l'exécution de mouvements d'un équipement; une télécommande est dite « matérielle » lorsque la liaison se fait notamment au moyen de câbles, de boyaux ou de flexibles et est dite « sans fil » lorsque la liaison se fait notamment au moyen de transmission hertzienne, optique ou ultrasonore; ».

2. L'article 27 de ce règlement est modifié par le remplacement de », 437 et 476.1 » par « , 437, 453.2 et 476.1 ».

3. L'article 27.1 de ce règlement est modifié par :

1^o le remplacement, dans le premier alinéa, de « 16 mai 2002 » par « 9 avril 2009 »;

2^o l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« La personne qui a reçu une formation selon les modules U0000 à U0010 du Ontario Training and Adjustment Board est dispensée des obligations prévues aux premier et deuxième alinéas, à l'exception de la formation selon le module I. ».

4. L'article 27.2 de ce règlement est modifié par :

1^o l'insertion, dans la partie de cet article qui précède le paragraphe 1^o du premier alinéa et après « forage », de « de type manuel »;

2^o l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« La personne qui a reçu une formation selon les modules U0000 à U0010 du Ontario Training and Adjustment Board est dispensée des obligations prévues aux premier et deuxième alinéas, à l'exception de la formation selon le module I prévue à l'article 27.1. ».

5. L'article 133 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 5^o du premier alinéa par le suivant :

« 5^o sur tout véhicule motorisé mû par un moteur diesel affecté à l'approvisionnement des dépôts ou au chargement des explosifs sous terre; ».

6. L'article 142.2 de ce règlement est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« Tout système de chauffage au gaz doit être inspecté au moins une fois par semaine lorsqu'il est en service et vérifié au moins une fois par année, avant la période de chauffage, par une personne titulaire du certificat de qualification approprié et délivré en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. F-5). ».

7. L'article 155 de ce règlement est modifié par :

1^o le remplacement de la partie de cet article qui précède le paragraphe 1^o par ce qui suit :

« Les liquides combustibles et les graisses entreposés sous terre doivent être gardés dans un dépôt : »;

2^o le remplacement du paragraphe 1^o par le suivant :

« 1^o identifié par une affiche sur laquelle sont inscrits les mots « LIQUIDES COMBUSTIBLES ET GRAISSES » à la peinture réfléchissante, en lettres hautes d'au moins 150 millimètres (5,9 pouces) sur un fond faisant contraste, posée sur la paroi du dépôt; »;

* Les dernières modifications au Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, approuvé par le décret numéro 213-93 du 17 février 1993 (1993, G.O. 2, 2131), ont été apportées par le règlement approuvé par le décret numéro 119-2006 du 28 février 2006 (2006, G.O. 2, 1246). Pour les modifications antérieures, voir le « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, 2008, à jour au 1^{er} septembre 2008.

3° le remplacement, à la fin du paragraphe 6°, de « huiles ou ces graisses » par « liquides combustibles et ces graisses »;

4° le remplacement des paragraphes 7° et 8° par les suivants :

« 7° situé au moins à 60 mètres (196,9 pieds) d'un puits, d'une recette, d'un dépôt d'explosifs, d'une sortie de secours, d'une chambre ou d'un enclos de transformateur, d'une salle à manger ou d'une salle de refuge, sauf si le dépôt a été aménagé avant le 1^{er} avril 1993;

8° muni d'une porte coupe-feu à fermeture automatique ayant une résistance au feu d'au moins une heure et demie ou d'un dispositif offrant une résistance équivalente;

9° aménagé de façon à ce que les liquides combustibles qui pourraient s'échapper d'un réservoir soient captés dans un bassin d'une capacité au moins égale à celle du plus grand réservoir dans le dépôt;

10° pourvu de bacs devant être utilisés lors d'un transvasement pour capter les liquides combustibles pouvant être déversés accidentellement;

11° muni, le cas échéant, d'un dispositif de contrôle du niveau de carburant diesel qui rend impossible l'acheminement de carburant provenant de la surface lorsque le réservoir est plein;

12° pourvu d'un plancher lisse, facile d'entretien et sans creux dans lesquels les liquides combustibles pourraient s'accumuler;

13° aéré conformément à la sous-section 4.4.2 de la norme Code des liquides inflammables et combustibles, NFPA 30-1996;

14° disposant d'une quantité minimale de 25 kilogrammes (55,1 livres) d'absorbant. »;

5° l'ajout des alinéas suivants :

« Le paragraphe 6° du premier alinéa ne s'applique pas à un dépôt de carburant diesel existant le 9 avril 2009.

Le présent article s'applique à des dépôts contenant 101 litres (22,2 gallons) et plus de liquides combustibles et de graisses, à l'exception du paragraphe 8° du premier alinéa qui ne s'applique qu'à des dépôts de 501 litres (110 gallons) et plus. ».

8. L'article 165 de ce règlement est abrogé.

9. L'article 192 de ce règlement est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Ces systèmes doivent être conçus de façon à ce qu'une défaillance du système pouvant entraîner une perte de contrôle du véhicule en mouvement provoque l'immobilisation immédiate du véhicule. ».

10. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'intitulé de la sous-section 5 de la section VI, de l'article suivant :

« **209.1.** Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent sous réserve des exceptions suivantes :

1° une télécommande matérielle n'est pas soumise aux paragraphes 2° et 3° de l'article 211 et aux articles 212 à 214;

2° une porte télécommandée n'est pas soumise aux articles 210 et 210.1 ainsi qu'aux paragraphes 1° et 3° à 5° de l'article 211;

3° un pont roulant n'est pas soumis aux paragraphes 2° et 3° de l'article 210, à l'article 210.1, aux paragraphes 1° et 3° de l'article 211 et au paragraphe 2° de l'article 214;

4° un équipement dirigé par rail n'est pas soumis au paragraphe 3° de l'article 211; dans ce cas, l'opérateur de l'équipement doit se tenir hors de la voie de roulement. ».

11. L'article 210 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de la partie de cet article qui précède le paragraphe 1° par ce qui suit :

« L'équipement télécommandé au moyen d'une télécommande matérielle ou sans fil qui est utilisé dans une mine ou dans un lieu de travail doit : »;

2° le remplacement des paragraphes 2° et 3° par les suivants :

« 2° être utilisé à la vue de l'opérateur, sauf dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) lorsqu'un système de caméra est utilisé;

b) lorsqu'un système robotisé est utilisé; dans ce cas, l'accès au lieu de travail où ce système est utilisé doit être barricadé et faire l'objet d'une surveillance, notamment par un système de caméra ou un détecteur de mouvement;

3° être identifiable au moyen d'une affiche à la surface ou d'un clignotant et d'une affiche sous terre, placés à l'entrée du lieu de travail; en outre, les autres accès à l'équipement télécommandé doivent être surveillés ou barricadés. ».

12. L'article 211 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, dans la partie de cet article qui précède le paragraphe 1° du premier alinéa, de « La télécommande » par « Le système de télécommande »;

2° le remplacement, dans le paragraphe 1° du premier alinéa, de « munie » par « muni » et de « lorsqu'elle » par « lorsqu'il »;

3° l'ajout, à la fin du paragraphe 2° du premier alinéa et après « télécommandé », de ce qui suit :

« ; toutefois, dans le cas d'un équipement fixe tel une porte, une barrière ou un couvercle de cheminée, une même fréquence peut être utilisée pour actionner plus d'un équipement de ce type si les conditions suivantes sont respectées :

a) le rayon d'action de l'émetteur est ajusté afin que celui-ci ne puisse actionner qu'un seul récepteur à la fois;

b) l'équipement télécommandé est à la vue de l'opérateur;

c) une affiche est apposée sur l'équipement télécommandé ou près de celui-ci indiquant que cet équipement peut être mis en mouvement de façon télécommandée; »;

4° le remplacement, dans le paragraphe 3° du premier alinéa, de « munie » par « muni »;

5° le remplacement, dans le paragraphe 4° du premier alinéa, de « munie » par « muni »;

6° le remplacement du paragraphe 5° du premier alinéa par les suivants :

« 5° être mis hors de circuit et bloqué par un mécanisme de sûreté lorsqu'il n'est pas utilisé;

6° être conçu de façon à ce qu'il soit impossible de télécommander si un ordre est enclenché lors de la mise en service;

7° être vérifié par l'opérateur avant son utilisation pour s'assurer de son bon fonctionnement;

8° être pourvu de commandes analogues aux commandes manuelles de l'équipement en termes de fonctions, de disposition et de direction de la manœuvre; »;

7° la suppression du deuxième alinéa.

13. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 211, du suivant :

« **211.1.** La télécommande doit provoquer l'immobilisation ou la mise au point mort de l'équipement télécommandé lorsqu'au moins l'une des anomalies suivantes survient sur la télécommande :

1° la perte de la tension nominale recommandée par le fabricant;

2° la discordance entre le statut du relais de sortie et le signal d'entrée reçu au récepteur;

3° la réception de deux signaux conflictuels, notamment en ce qui concerne la fonction avance/recule;

4° la réception de signaux parasites ou altérés;

5° la perte du signal de transmission pour la période de temps prédéterminée par le fabricant. ».

14. L'article 212 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **212.** Aucune télécommande sans fil ne doit être en mesure de provoquer la mise à feu imprévue d'un détonateur. ».

15. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 213, du suivant :

« **213.1.** Un système de télécommande doit être fourni avec les instructions et les renseignements suivants :

1° le nom du fabricant, les renseignements relatifs au modèle de la télécommande requis à l'article 214, le schéma de configuration et les spécifications telles que la tension nominale, la puissance de sortie et le rayon d'action de l'émetteur, la plage de température de fonctionnement et la masse du poste de commande à distance;

2° les précautions relatives à l'installation et au raccordement des composantes du système;

3° les précisions sur la fonction et la localisation des organes de commande;

4° les instructions relatives au fonctionnement sécuritaire du système;

5° les recommandations et les mises en garde du fabricant relatives aux ajustements, à l'entretien, aux modifications ou aux réparations du système.

Les instructions et les renseignements visés au premier alinéa doivent être conservés sur le site de la mine et mis à la disposition des utilisateurs en français. ».

16. L'article 214 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **214.** Tout renseignement relatif à un système de télécommande tel la marque, le modèle, le numéro de série, la fréquence utilisée, les numéros de scellés, le nom de la personne responsable des ajustements, de l'entretien, des modifications ou des réparations ainsi que le résultat de ces ajustements, de cet entretien, de ces modifications ou réparations doit être noté dans le registre du poste de travail concernant les systèmes de télécommande d'un équipement.

De plus, les ajustements, l'entretien, les modifications ou les réparations d'un système de télécommande doivent :

1° être conformes aux exigences du fabricant et être effectués par une personne qualifiée;

2° faire d'abord l'objet d'une vérification sur un banc d'essai et ensuite sur l'équipement sur lequel le système est installé en respectant, dans ce dernier cas, les exigences du paragraphe 3° de l'article 211;

3° s'effectuer en s'assurant que l'équipement télécommandé ne puisse être mis en marche de façon inopinée;

4° faire en sorte que les éléments permettant les ajustements, l'entretien ou les modifications des paramètres de sécurité notamment la fréquence soient scellés. ».

17. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 216, du suivant :

« **216.1.** Lorsqu'au moins un système de commande programmable est utilisé pour mettre à exécution une protection sur le circuit de sécurité de la machine d'extraction, les exigences contenues dans la fiche technique RF-412 intitulée « Sécurité des machines d'extraction commandées par systèmes programmables » publiée par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, doivent être respectées. ».

18. L'article 219 de ce règlement est modifié par l'insertion, après « d'extraction », de « et par la suite à des intervalles de temps ne dépassant pas 5 ans ».

19. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 228, du suivant :

« **228.1.** Lors de l'opération manuelle d'une machine d'extraction, l'opérateur ne doit pas effectuer simultanément d'autres tâches. ».

20. L'article 232 de ce règlement est modifié par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« 10° d'un dispositif de mou de câble ou d'un dispositif offrant une sécurité équivalente. ».

21. L'article 250 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le deuxième alinéa, de l'alinéa suivant :

« Lorsqu'une machine d'extraction a plus de deux systèmes de freinage pour un même tambour ou pour une poulie d'adhérence, la capacité des freins doit être telle que le tambour ou la poulie d'adhérence puisse être immobilisée même s'il y a défaillance d'un des systèmes de freinage. ».

22. L'article 253 de ce règlement est modifié par la suppression des deuxième et troisième alinéas.

23. L'article 260 de ce règlement est modifié par le remplacement de « sonner » par « être déclenché ».

24. L'article 288 de ce règlement est modifié par :

1° l'ajout, au début du paragraphe 3°, de « sous réserve du paragraphe 4°, »;

2° l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« 4° 5,0 à la molette lorsqu'un dispositif de protection contre la surcharge est utilisé en continu, la charge d'utilisation étant alors constituée de la masse du contreponds ou du transporteur additionnée de la masse contenue dans le transporteur et de la masse de la partie du câble située entre la molette et le transporteur. ».

25. L'article 329 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **329.** Les données relatives à l'essai de dégagement rapide, notamment celles relatives à la distance totale de chute du transporteur et la distance parcourue par le transporteur après l'entrée en fonction du parachute doivent être prises conformément à une méthode de calcul reconnue.

Les données ainsi que la source de référence de la méthode de calcul doivent être inscrites dans le registre du poste de travail concernant chaque appareil servant à l'extraction prévue à l'article 344. ».

26. L'article 336 de ce règlement est modifié par l'insertion, après « matériel », de « ou des personnes et des matériaux ».

27. L'article 404 de ce règlement est modifié par le remplacement de la partie de cet article qui précède le paragraphe 1° par ce qui suit :

« Aucun explosif ne doit être utilisé si son emballage ou son contenant d'origine ne porte pas lisiblement imprimées ou marquées les informations suivantes : ».

28. L'article 415 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de la partie de cet article qui précède le paragraphe 1° par ce qui suit :

« Sous réserve de l'article 416.1, du deuxième alinéa de l'article 418 et de l'article 423, les explosifs se trouvant sous terre ou à la surface doivent être sous la surveillance d'un travailleur désigné à cet effet et entreposés dans des dépôts qui doivent respecter les conditions suivantes : »;

2° l'ajout, après le paragraphe 5°, de ce qui suit :

« 6° permettre, s'il y a lieu, l'utilisation de chariots élévateurs et de transpalettes de type ES, tels que définis dans la norme Standard for Electric-Battery-Powered Industrial Truck, UL583-1991, pour la manutention des explosifs à l'intérieur du dépôt.

Les véhicules motorisés visés au paragraphe 6° :

1° ne doivent pas être laissés sans surveillance;

2° doivent être stationnés à l'extérieur du dépôt lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ».

29. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 415.1, des suivants :

« **415.2.** Malgré le deuxième alinéa de l'article 415.1 et de l'article 418, un site de remisage doit être pourvu d'un système d'extinction automatique lorsque les véhicules motorisés ou les équipements de pompage motorisés qui n'ont pu être vidés complètement de leur contenu d'explosifs y sont stationnés.

415.3. Un dépôt d'explosifs peut servir à l'entreposage de réservoirs d'explosifs en vrac de type à base aqueuse.

Cependant, lorsque ces réservoirs sont constitués de composantes pouvant donner lieu à la formation d'étincelles, ils ne peuvent être entreposés que dans des dépôts servant à l'entreposage de réservoirs portatifs d'explosifs en vrac de type à base aqueuse. ».

30. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 416, du suivant :

« **416.1.** Lorsqu'il y a entreposage d'explosifs en vrac de type émulsion, en citerne ou en réservoirs portatifs à la surface, hors des sites de fabrication d'explosifs, les conditions suivantes doivent être respectées :

1° l'aire d'entreposage doit :

a) être clôturée conformément à l'article 47 et l'accès en être mis sous clef;

b) être identifiée clairement sur la clôture par des affiches de couleur rouge sur lesquelles est inscrit le mot « EXPLOSIFS » en lettres blanches hautes d'au moins 102 millimètres (4,0 pouces);

c) être conforme aux paragraphes 1°, 2° et 5° de l'article 416;

d) faire l'objet d'une vérification hebdomadaire et un rapport de cette vérification doit être rédigé sans délai et conservé sur le site de la mine;

2° un récipient fabriqué d'un matériau ne donnant pas lieu à la formation d'étincelles et muni d'un couvercle rigide doit :

a) être disponible dans l'aire d'entreposage;

b) servir uniquement à recevoir les explosifs déversés accidentellement et les déchets contaminés tels que gants et papiers;

c) être identifié clairement sur fond contrastant par le mot « EXPLOSIFS » en lettres hautes d'au moins 102 millimètres (4,0 pouces);

3° les explosifs déversés accidentellement et les déchets contaminés doivent :

a) être ramassés au moyen d'outils ne donnant pas lieu à la formation d'étincelles;

b) être détruits selon la méthode prescrite par le fabricant. ».

31. L'article 418 de ce règlement est modifié par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Les explosifs utilisés sous terre peuvent également être entreposés dans un coffre fabriqué d'un matériau ne donnant pas lieu à la formation d'étincelles et fixé dans une niche. Dans ce cas, les paragraphes 2° et 3° du deuxième alinéa ne s'appliquent pas à la niche. ».

32. L'article 440 de ce règlement est modifié par le remplacement de « télécommande » par « commande à distance ».

33. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 453, des suivants :

« **453.1.** En présence de roches sulfurées pouvant réagir avec des explosifs placés dans un trou de mine, les conditions suivantes doivent être respectées afin d'éviter une détonation prématurée :

1° une caractérisation de la roche, attestée par un ingénieur, doit être préalablement effectuée pour connaître le potentiel de réactions avec les explosifs utilisés;

2° si les résultats indiquent un potentiel de réactions, les mesures suivantes doivent être prises :

a) des mesures de température des trous doivent être effectuées avant de procéder au chargement des explosifs;

b) les trous de mine dont la température peut engendrer une réaction des explosifs ne doivent pas être chargés, à moins que leur température ne soit contrôlée;

c) une procédure écrite pour le chargement et le sautage doit être élaborée et appliquée; la procédure doit notamment prévoir :

- i. la séquence de chargement;
- ii. le délai maximum entre le début du chargement et le sautage;
- iii. les dispositions à prendre en cas de dégagement de fumées provenant d'un trou de mine chargé ou en voie de chargement;
- iv. l'usage d'explosifs inhibiteurs ou d'autres explosifs compatibles avec les conditions existantes.

« **453.2.** En présence de roches sulfurées ou de poussières de roches sulfurées, les événements suivants doivent être consignés dans un registre :

1° toute réaction d'un explosif observée dans un trou de mine;

2° toute détonation prématurée;

3° toute explosion ou tout incendie de poussières résultant d'un sautage. ».

34. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 456, du suivant :

« **456.1.** Lorsqu'une unité de pompage est utilisée pour le chargement d'explosifs à base aqueuse, celle-ci doit :

1° être utilisée conformément aux règles de sécurité énoncées dans le document intitulé « Lignes directrices sur le pompage des explosifs à base d'eau », publié par le ministère des Ressources naturelles Canada, Division de la réglementation des explosifs, édition du 30 novembre 1998;

2° être identifiée clairement par des affiches de couleur rouge posées sur les quatre côtés de l'unité sur lesquelles est inscrit le mot « EXPLOSIFS » en lettres blanches hautes d'au moins 102 millimètres (4,0 pouces);

3° être apportée sur le lieu de chargement au moment requis pour cette opération et retournée au site de remisage ou au dépôt conformément aux dispositions des articles 415.1 et 415.2, dès que le chargement est complété. ».

35. L'article 457 de ce règlement est modifié par le remplacement du sous-paragraphe c du paragraphe 8° par le suivant :

« c) les émetteurs radio et les téléphones cellulaires doivent être fermés dans un rayon de 20 mètres (65,6 pieds) du lieu du tir électrique; au moins une affiche doit être apposée à proximité de ce lieu indiquant de fermer les émetteurs radio et les téléphones cellulaires, en lettres hautes d'au moins 102 millimètres (4,0 pouces). ».

36. L'article 463 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le paragraphe 3°, du suivant :

« 4° lorsqu'un sautage est effectué à proximité d'un bâtiment, d'une voie de chemin de fer, d'une route ou d'une ligne de distribution électrique, la charge d'explosifs doit être contrôlée et un pare-éclats doit être mis en place sur le lieu de sautage; le pare-éclats doit :

a) être construit et entretenu de sorte qu'aucune pièce métallique ne vienne en contact avec les explosifs;

b) lors de sa mise en place, être déposé et non glissé;

c) lorsque constitué de matériaux de remblai, ne contenir aucune particule individuelle ou agglomérée d'un diamètre supérieur à 5 millimètres (0,2 pouce). ».

37. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 466, du suivant :

« **466.1.** Lorsqu'un appareil d'initiation de sautage à distance est actionné au moyen d'une commande à distance sans fil, celle-ci doit :

1° répondre aux exigences prévues aux paragraphes 5° à 7° de l'article 211, ainsi qu'à celles prévues aux articles 213 à 214;

2° être rendue inopérante si au moins l'une des anomalies décrites à l'article 211.1 survient;

3° sauf pour la commande à distance numérique à encodage unique, répondre à une fréquence qui lui est propre. ».

38. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

51314

Avis 002-2009

Loi sur l'assurance maladie
(L.R.Q., c. A-29)

Tarif des aides auditives et des services assurés — Modification

CONCERNANT l'édiction, par la Régie de l'assurance maladie du Québec, d'un règlement modifiant le Tarif des aides auditives et des services assurés, en date du 11 mars 2009

LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC,

VU le septième alinéa de l'article 3 et l'article 72.1 de la Loi sur l'assurance maladie (L.R.Q., c. A-29);

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le prix de certains services dispensés dans le cadre de la fourniture des aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance maladie;

DONNE AVIS qu'elle a édicté, par la résolution de son conseil d'administration, numéro CA-454-09-03 du 11 mars 2009, le Règlement modifiant le Tarif des aides auditives et des services assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, dont le texte apparaît ci-dessous.

Québec, le 12 mars 2009

*Le secrétaire général de
la Régie de l'assurance
maladie du Québec,*
NORMAND JULIEN

Règlement modifiant le Tarif des aides auditives et des services assurés*

Loi sur l'assurance maladie
(L.R.Q., c. A-29, a. 3, 7^e al., et a. 72.1)

1. Le Tarif des aides auditives et des services assurés est modifié par le remplacement de la section I de la Partie III de l'Annexe I par celle qui apparaît en annexe.

2. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} avril 2009.

ANNEXE I (a. 1)

PARTIE III SERVICES ASSURÉS ET LEURS TARIFS

SECTION I PROTHÈSES AUDITIVES

	Tarifs
Services lors de l'achat ou du remplacement d'une prothèse auditive (a. 19, 1 ^{er} al. du Règlement sur les aides auditives et les services assurés)	368,92
+ si fourniture d'un embout initial (a. 19, 3 ^e al. de ce règlement)	65,89
+ si prise d'empreinte de la coquille dans les cas d'attribution d'une prothèse intra-auriculaire (a. 19, 3 ^e al. de ce règlement)	23,07
En cas de décès	
Taux par quart d'heure ou fraction de quart d'heure (a. 20 de ce règlement)	10,97
Montant maximum incluant l'embout ou la prise d'empreinte de la coquille (a. 20 de ce règlement)	159,06
Réparation (après la période de garantie)	
Taux par quart d'heure ou fraction de quart d'heure (a. 21, 2 ^e al. de ce règlement)	10,97
Ajout ou remplacement d'une option ou accessoire (après 1^{re} année)	
Taux par quart d'heure ou fraction de quart d'heure (a. 24, 2 ^e al. de ce règlement)	10,97

* Les dernières modifications au Tarif des aides auditives et des services assurés, édicté par la résolution n^o CA-425-06-01 du 8 février 2006 (2006, *G.O.* 2, 2012) de la Régie de l'assurance maladie du Québec, ont été apportées par la résolution n^o CA-449-08-20 du 8 octobre 2008 (2008, *G.O.* 2, 5493 A). Pour les modifications antérieures, voir le « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, 2008, à jour le 1^{er} septembre 2008.

Tube	2,00
Harnais pour prothèse de corps (a. 25 de ce règlement)	16,50
Pochette pour prothèse de corps (a. 25 de ce règlement)	9,25
Couvercle de microphone pour prothèse contour d'oreille ou de corps (a. 25 de ce règlement)	6,00
Embout et tube (composé ou non de matériaux non allergènes) (a. 26 de ce règlement)	65,89
Prise d'empreinte de la coquille (a. 26. de ce règlement)	23,07

51312

Avis 001-2009

Loi sur l'assurance maladie
(L.R.Q., c. A-29)

Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés

CONCERNANT l'édiction par la Régie de l'assurance maladie du Québec du Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés, en date du 11 mars 2009.

LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC,

VU le cinquième alinéa de l'article 3 et l'article 72.1 de la Loi sur l'assurance maladie (L.R.Q., c. A-29);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'édicter un tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés, en remplacement des dispositions correspondantes du Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, et d'apporter à ce dernier règlement des modifications de concordance;

DONNE AVIS qu'elle a pris, par la résolution de son conseil d'administration, numéro CA-454-09-02 du 11 mars 2009, le Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés, dont le texte apparaît ci-dessous.

Québec, le 12 mars 2009

*Le secrétaire général de la Régie
de l'assurance maladie du Québec,*
NORMAND JULIEN

Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés

Loi sur l'assurance maladie
(L.R.Q., c. A-29, a. 3, 5^e et 10^e al., et a. 72.1, 1^e al.)

1. Le tarif applicable aux appareils suppléant à une déficience motrice et aux services afférents assurés est celui qui apparaît à l'Annexe I, ci-après, à l'égard des services, des appareils et des autres équipements qui y sont mentionnés.

Ce tarif est édicté en complément du Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie pris par le gouvernement en vertu du neuvième alinéa de l'article 3 et du paragraphe *h* du premier alinéa de l'article 69 de la Loi sur l'assurance maladie (L.R.Q., c. A-29).

MODIFICATIONS DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LES APPAREILS SUPPLÉANT À UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE ET ASSURÉS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ASSURANCE MALADIE*

2. Le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie est modifié par l'insertion, après l'article 1, du suivant :

« **1.1.** Pour l'application du présent Titre, le mot « Tarif » désigne le Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés, pris par la Régie en vertu de l'article 72.1 de la Loi sur l'assurance maladie (L.R.Q., c. A-29). » .

3. L'article 4 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, au paragraphe 1° du premier alinéa, des mots « présent Titre » par le mot « Tarif »;

2° par l'addition, à la fin du paragraphe 2° du premier alinéa, des mots « au Tarif »;

3° par l'insertion, au deuxième alinéa, après le mot « remplacement » des mots « prévu au Tarif »;

* Les dernières modifications au Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, édicté par le décret n° 612-94 du 27 avril 1994 (1994, *G.O.* 2, 2197) (Erratum 3317), ont été apportées par la résolution n° CA-446-08-12 du 14 mai 2008 (2008, *G.O.* 2, 2517) de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Pour les modifications antérieures, voir le « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, 2008, à jour le 1^{er} septembre 2008.

4^o par le remplacement, au deuxième alinéa, de « Chapitre V », partout où il se trouve, par le mot « Tarif ».

4. Les articles 5, 6 et 7 de ce règlement sont modifiés par l'addition, à la fin, des mots « faite au Tarif ».

5. L'article 8 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « le coût fixé au présent Titre » par les mots « le prix fixé au Tarif ».

6. L'article 13 de ce règlement est modifié par le remplacement de « Chapitre V » par le mot « Tarif ».

7. L'article 15.1 de ce règlement est modifié, au deuxième alinéa, par le remplacement des mots « présent Titre », partout où ils se trouvent, par le mot « Tarif ».

8. L'article 18 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « présent Titre » par le mot « Tarif ».

9. L'article 19 de ce règlement est abrogé.

10. L'article 20 de ce règlement est modifié par la suppression de « En application du paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 19, » et par l'insertion, après le mot « fixé », des mots « au Tarif ».

11. L'article 21 de ce règlement est abrogé.

12. L'article 22 de ce règlement est modifié par la suppression des premier, troisième, quatrième et cinquième alinéas.

13. L'article 23 de ce règlement est modifié :

1^o par l'insertion, dans la partie qui précède le paragraphe 1^o du premier alinéa, après « la mention 'C.S.' » des mots « au Tarif »;

2^o par le remplacement, au paragraphe 1^o du premier alinéa, de « 13,70 \$ » par les mots « le taux fixé au Tarif », et des mots « présent Titre » par le mot « Tarif »;

3^o par le remplacement, au paragraphe 2^o du premier alinéa, des mots « présent Titre » par le mot « Tarif »;

4^o par l'insertion, au deuxième alinéa, après les mots « l'énumération », des mots « faite au Tarif »;

5^o par l'insertion, au troisième alinéa, après les mots « l'énumération », de des mots « faite au Tarif ».

14. L'article 24 de ce règlement est modifié :

1^o par l'insertion, dans la partie qui précède le paragraphe 1^o, après les mots « l'énumération », des mots « faite au Tarif »;

2^o par le remplacement, aux paragraphes 1^o et 2^o, de « 13,70 \$ » par « le taux fixé au Tarif, ».

15. L'article 25 de ce règlement est modifié, au paragraphe 1^o du premier alinéa, par le remplacement de « 13,70 \$ » par « le taux fixé au Tarif, ».

16. L'article 25.1 de ce règlement est modifié par le remplacement, au premier alinéa, de « de 66,05 \$ » par les mots « le prix fixé au Tarif ».

17. L'article 27 de ce règlement est modifié par le remplacement, aux paragraphes 1^o et 2^o du premier alinéa, ainsi qu'au deuxième alinéa, de « Chapitre V » par le mot « Tarif ».

18. Le Chapitre V du Titre Premier de ce règlement est abrogé.

19. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 35, du suivant :

« **35.1.** Pour l'application du présent Titre, le mot « Tarif » désigne le Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés, pris par la Régie en vertu de l'article 72.1 de la Loi sur l'assurance maladie (L.R.Q., c. A-29). ».

20. L'article 38 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement, au paragraphe 1^o du premier alinéa, des mots « présent Titre » par le mot « Tarif »;

2^o par l'addition, à la fin du paragraphe 2^o du premier alinéa, des mots « au Tarif »;

3^o par le remplacement, au deuxième alinéa, des mots « présent Titre » par le mot « Tarif »;

4^o par le remplacement, au troisième alinéa, des mots « présent Titre » par le mot « Tarif ».

21. Les articles 39 et 40 de ce règlement sont modifiés par l'addition, à la fin, des mots « faite au Tarif ».

22. L'article 41 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « coût fixé » par les mots « prix fixé » et des mots « présent Titre » par le mot « Tarif ».

23. L'article 43 de ce règlement est modifié, au quatrième alinéa, par le remplacement des mots « présent Titre » par le mot « Tarif ».

24. L'article 51 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans la partie du premier alinéa qui précède la paragraphe 1°, des mots « présent Titre » par le mot « Tarif »;

2° par le remplacement, au sixième alinéa, de « Chapitre V » par le mot « Tarif ».

25. L'article 52 de ce règlement est modifié, au premier alinéa, par le remplacement des mots « présent Titre » par le mot « Tarif ».

26. L'article 53 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans la partie du premier alinéa qui précède la paragraphe 1°, des mots « présent Titre » par le mot « Tarif »;

2° par le remplacement, au cinquième alinéa, de « Chapitre V » par le mot « Tarif ».

27. L'article 54 de ce règlement est modifié, dans la partie du premier alinéa qui précède la paragraphe 1°, par le remplacement des mots « présent Titre » par le mot « Tarif ».

28. L'article 55 de ce règlement est modifié, au premier alinéa, par le remplacement de « Chapitre V » par le mot « Tarif ».

29. L'article 56 de ce règlement est modifié, au premier alinéa, par le remplacement des mots « présent Titre » par le mot « Tarif ».

30. L'article 58 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, au premier alinéa, des mots « présent Titre » par les mots « au Tarif »;

2° par la suppression du deuxième alinéa.

31. L'article 59 de ce règlement est abrogé.

32. L'article 60 de ce règlement est modifié par la suppression de « En application du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 59, » et par l'insertion, après le mot « fixé », partout où ce mot apparaît, de « au Tarif, ».

33. L'article 61 de ce règlement est abrogé.

34. Les articles 62, 63 et 64 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « 13,70 \$ », partout où ce prix apparaît, par « le taux fixé au Tarif, ».

35. L'article 65 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, au paragraphe 1°, de « un montant forfaitaire de 282,91 \$ », par les mots « le montant forfaitaire fixé au Tarif, »;

2° par le remplacement, au paragraphe 2°, de « un montant forfaitaire de 231,17 \$ », par les mots « le montant forfaitaire fixé au Tarif, »;

3° par le remplacement, au paragraphe 3°, de « un montant forfaitaire de 39,42 \$ », par les mots « le montant forfaitaire fixé au Tarif, ».

36. L'article 66 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, au premier alinéa, de « de 487,66 \$ » par les mots « le prix fixé au Tarif »;

2° par le remplacement, au deuxième alinéa, de « de 362,17 \$ » par les mots « le prix fixé au Tarif »;

3° par le remplacement, au troisième alinéa, de « de 487,66 \$, s'il » par les mots « le prix fixé au Tarif, selon qu'il », et de « , et de 362,17 \$ s'il s'agit » par le mot « ou »;

4° par le remplacement, au quatrième alinéa, de « d'un montant forfaitaire de 180,53\$ » par les mots « le montant forfaitaire fixé au Tarif. ».

37. L'article 67 de ce règlement est modifié par le remplacement « de 41,84 \$ » par « le prix fixé au Tarif, ».

38. L'article 76 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « présent Titre » par le mot « Tarif ».

39. Le Chapitre V du Titre deuxième de ce règlement est abrogé.

40. Le présent tarif entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

ANNEXE 1

(a. 1)

TARIF DES APPAREILS SUPPLÉANT À UNE DÉFICIENCE MOTRICE ET
DES SERVICES AFFÉRENTS ASSURÉS

SOMMAIRE**Titre premier****PROTHÈSES, ORTHÈSES, AIDES À LA MARCHÉ OU AIDES À LA VERTICALISATION****Titre deuxième****AIDES À LA LOCOMOTION ET À LA POSTURE****Titre troisième****SERVICES AFFÉRENTS ASSURÉS**

Titre premier : **PROTHÈSES, ORTHÈSES, AIDES À LA MARCHÉ OU
AIDES À LA VERTICALISATION**

Partie I : **Aides fournies par un établissement ou un laboratoire**

Section I : **Prothèses – membres inférieurs**

- Sous-section 1 :** Prothèses du pied
- Sous-section 2 :** Prothèses de la cheville
- Sous-section 3 :** Prothèses tibiales
- Sous-section 4 :** Prothèses tibio-fémorales
- Sous-section 5 :** Prothèses fémorales
- Sous-section 6 :** Prothèses coxo-fémorales et hémipelviennes
- Sous-section 7 :** Prothèses des membres inférieurs

Section II : **Prothèses – membres supérieurs**

- Sous-section 1 :** Prothèses de la main
- Sous-section 2 :** Prothèses du poignet
- Sous-section 3 :** Prothèses cubitales
- Sous-section 4 :** Prothèses cubito-humérales
- Sous-section 5 :** Prothèses humérales
- Sous-section 6 :** Prothèses gléno-humérales et thoraciques
- Sous-section 7 :** Composants de base ou optionnels pour les prothèses des membres supérieurs
- Sous-section 8 :** Prothèses des membres supérieurs

Section III : **Bas pour prothèses des membres supérieurs et des
membres inférieurs**

Section IV :	Orthèses – membres inférieurs
Sous-section 1 :	Orthèses tibio-pédieuses
Sous-section 2 :	Orthèses fémoro-tibiales
Sous-section 3 :	Orthèses fémoro-pédieuses
Sous-section 4 :	Orthèses pelvi-pédieuses
Sous-section 5 :	Orthèses bilatérales des membres inférieurs
Sous-section 6 :	Composants additionnels pour orthèses tibio-pédieuses, fémoro-pédieuses et pelvi-pédieuses
Sous-section 7 :	Orthèses des membres inférieurs
Section V :	Orthèses – membres supérieurs
Sous-section 1 :	Orthèses de la main pouvant inclure le pouce et les autres doigts
Sous-section 2 :	Orthèses du poignet et de la main
Sous-section 3 :	Orthèses du coude, du poignet et de la main
Sous-section 4 :	Orthèses de l'épaule, du coude, du poignet et de la main
Sous-section 5 :	Orthèses des membres supérieurs
Section VI :	Orthèses du tronc et orthèses cervicales
Sous-section 1 :	Orthèses du tronc
Sous-section 2 :	Orthèses cervicales
Sous-section 3 :	Autres orthèses du tronc et autres orthèses cervicales
Section VII :	Aides à la marche
Section VIII :	Aides à la verticalisation
Partie II :	Aides fournies uniquement par un établissement
Section I :	Prothèses des membres supérieurs
Section II :	Bas pour prothèses des membres supérieurs et des membres inférieurs (Idem Section III de la Partie I)
Section III :	Aides à la marche
Partie III :	Éléments inclus dans le prix des appareils
Titre deuxième :	AIDES À LA LOCOMOTION ET À LA POSTURE (fournies uniquement par un établissement)
Partie I :	Aides à la locomotion
Section I :	Fauteuils roulants pour adulte
Sous-section 1 :	Fauteuils roulants à propulsion manuelle
Sous-section 2 :	Fauteuils roulants à propulsion manuelle, de modèle léger
Sous-section 3 :	Fauteuils roulants à propulsion motorisée

Fauteuils roulants pédiatriques

- Sous-section 1 :** Fauteuils roulants à propulsion manuelle
Sous-section 2 : Fauteuils roulants à propulsion manuelle, de modèle léger
Sous-section 3 : Fauteuils roulants à propulsion motorisée

Compléments pour fauteuils roulants

- Sous-section 4 :** Coussins de siège pour fauteuils roulants
Sous-section 5 : Pneus et bandes pour fauteuils roulants à propulsion manuelle et à propulsion motorisée
Sous-section 6 : Accumulateurs pour les fauteuils roulants à propulsion motorisée

Section II : **Autres aides à la locomotion**

- Sous-section 1 :** Bases de positionnement pour adulte
Sous-section 2 : Bases de positionnement pédiatriques

Section III : **Poussettes et orthomobiles****Partie II :** **Aides à la posture****Section I :** **Aides à la posture – membres supérieurs****Section II :** **Aides techniques à la posture****Partie III :** **Éléments inclus dans le prix des appareils****Titre troisième :** **SERVICES AFFÉRENTS ASSURÉS**

TITRE PREMIER**PROTHÈSES, ORTHÈSES, AIDES À LA MARCHÉ OU AIDES À LA VERTICALISATION****PARTIE I****AIDES FOURNIES PAR UN ÉTABLISSEMENT OU UN LABORATOIRE****SECTION I****PROTHÈSES – MEMBRES INFÉRIEURS****SOUS-SECTION 1****PROTHÈSES DU PIED**

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse pour amputation totale du deuxième, troisième et quatrième orteil, de deux ou de l'ensemble de ces orteils, à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	363,11	3

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Bourrure de l'avant-pied sur une semelle rigide ou souple
Semelle compensatoire du membre non appareillé

**COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)**

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse pour amputation totale du premier orteil, avec ou sans amputation du deuxième, troisième, quatrième ou cinquième orteil, à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	384,80	3

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Bourrure de l'avant-pied sur une semelle rigide ou souple
 Support d'arche longitudinal
 Cambrion ou correction
 Semelle compensatoire du membre non appareillé

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse pour amputation trans-métatarsienne ou trans-calcanéenne avec support à la cheville, à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	840,39	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Bourrure de l'avant-pied ou de l'arrière-pied
 Emboîture en plastique laminé ou moulé, ou en cuir moulé
 Support à la jambe si requis

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
Articulations à la cheville:			
Articulations Gilette			
paire	108,47		
unité		59,38	

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Articulations à la cheville:

Articulations Gilette
 paire
 unité

108,47

59,38

Articulations Oklahoma		
paire	102,77	
unité		57,09
Articulations Wafer		
paire	118,74	
unité		65,08
Articulations Tamarak		
paire	114,18	
unité		62,80
Articulations Gaffney		
paire	125,60	
unité		67,37

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas de moignon	*	*
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)		
Gaine de nylon	16,20	18,82

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 2
PROTHÈSES DE LA CHEVILLE

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse Symes temporaire	881,51	*

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture réglable en plastique laminé ou moulé,
fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne
assurée

Pied temporaire (prêt)

*PÉRIODE DE GARANTIE: Toute la durée de la
prothèse

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Emboîture réglable en plastique laminé ou moulé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	S. O.	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Courroie supra-condylienne	98,20	132,46	3
Double emboîture de confort souple en mousse thermoformable	90,20	175,84	3
Cuissard	171,27	186,12	3
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Canne	23,98	23,98	
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00	
Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			
Gaine de nylon, 45 cm (18 po) à 55 cm (22 po)	16,20	18,82	
Gaine de nylon, 80 cm (31 ½ po) à 90 cm (36 ½ po)	21,10	23,71	
Gaine de nylon avec bande élastique, 55 cm (22 po) à 65 cm (26 po)	33,40	36,15	
Gaine de nylon avec bande élastique, 75 cm (29 po) à 85 cm (34 po)	33,40	36,15	
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Aucun			

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Prothèse Symes	1 350,80	6
----------------	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée, avec ou sans fenêtre médiale ou postérieure

Pied S.A.C.H.

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69	
Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée, avec ou sans fenêtre médiale ou postérieure	S. F.	1 087,02	3

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Emboîture d'essayage	116,46	S. O.	
Courroie supra-condylienne	98,20	132,46	3
Pied Symes	43,39	226,08	
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65	
Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58	
Pied à réponse énergétique (Step Light)	295,73	478,43	
Pied à réponse énergétique (USMC)	200,97	383,67	
Pied dynamique, pour enfant (1K10)	78,78	261,48	
Double emboîture extensible, laminée en silicone	229,51	400,79	3
Double emboîture de confort souple en mousse thermoformable	90,20	175,84	3
Cuissard avec articulations uniaxiales renforcées avec roulement à billes	602,90	617,74	3
Cuissard avec articulations uniaxiales légères avec roulement à billes	506,97	521,82	3
Cuissard avec articulations polycentriques	691,97	706,80	3

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas de moignon	*	*
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)		
Gaine de nylon, 45 cm (18 po) à 55 cm (22 po)	16,20	18,82
Gaine de nylon, 80 cm (31 ½ po) à 90 cm (36 ½ po)	21,10	23,71
Gaine de nylon avec bande élastique, 55 cm (22 po) à 65 cm (26 po)	33,40	36,15
Gaine de nylon avec bande élastique, 75 cm (29 po) à 85 cm (34 po)	33,40	36,15
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 3
PROTHÈSES TIBIALES

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse tibiale post-opératoire nécessitant un renouvellement obligatoire du moulage plâtrée	679,40	*

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Bas compressibles en lycra (4)
Emboîture en plâtre (2)
Moyen de suspension (ceinture)
Pied S.A.C.H. (prêt)
Pilon réglable (prêt)

*PÉRIODE DE GARANTIE: Toute la durée de la prothèse

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Emboîture en plâtre (2)	S. F.	S. O.	
Moyen de suspension (ceinture)	S. F.	S. O.	
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Bas compressible en lycra	S. F.	S. O.	
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00	
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Aucun			
APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)	

Prothèse tibiale post-opératoire pneumatique, non articulée	541,23	*
---	--------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étui ou sac gonflable
Coussin distal
Courroies de suspension
Cadre de mobilité (prêt)
Pompe électrique (prêt)

*PÉRIODE DE GARANTIE: Toute la durée de la prothèse

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00	
Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Aucun			
APPAREIL	Prix		Garantie (en mois)
Prothèse tibiale post-opératoire pneumatique, articulée	686,24		*

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étui ou sac gonflable
 Système de cuissard (prêt)
 Système d'articulation au genou (prêt)
 Emboîture universelle (prêt)
 Système modulaire (prêt)
 Pied S.A.C.H. (prêt)
 Pompe à air (prêt)

*PÉRIODE DE GARANTIE: Toute la durée de la
 prothèse

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	Garantie (en mois)
		Prix	
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00	
Bas de moignon (consulter la Section 111 pour les codes et les prix)			
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Aucun			
APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)	
Prothèse tibiale temporaire	872,36		*
COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE			
Emboîture réglable en plastique laminé ou moulé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée			
Pied temporaire (prêt)			
Système endosquelettique (prêt)			
*PÉRIODE DE GARANTIE: Toute la durée de la prothèse			

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	Garantie (en mois)
		Prix	
COMPOSANT(S) DE BASE			
Emboîture réglable en plastique laminé ou moulé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	S. O.	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Cuissard	171,27	186,12	3
Courroie supra-condylienne	98,20	132,46	3
Double emboîture de confort souple en mousse thermoformable	94,77	165,57	3
Ceinture tibiale avec courroie en « Y »	90,20	147,29	3
Manchon de suspension recouvert de nylon à l'intérieur	71,94	78,78	
Manchon de suspension non recouvert de nylon à l'intérieur	36,53	43,39	
Manchon de suspension en latex	38,81	46,81	
Manchon de suspension en élastique	31,97	39,97	
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			
Gaine de nylon tibiale, 15 cm (6 po) à 45 cm (18 po)	16,20	18,82	
Gaine de nylon tibiale, 50 cm (22 po) à 80 cm (31 ½ po)	16,20	18,82	
Gaine de nylon avec bande élastique tibiale, 25 cm (10 po) à 55 cm (22 po)	27,51	30,12	
Gaine de nylon avec bande élastique tibiale, 50 cm (20 po) à 75 cm (29 po)	25,99	28,61	
Gaine de succion en nylon (toutes les pointures)	25,99	28,61	
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74	

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Aucun

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse tibiale exosquelettique	1 411,32	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture tibiale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée
 Pied S.A.C.H.
 Biseau médial
 Bloc de cheville

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Bloc de cheville	S. F.	S. O.	
Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69	
Emboîture tibiale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 142,98	3
Biseau médial	S. F.		

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Emboîture d'essayage	108,47	S. O.	
Double emboîture de confort souple en mousse thermoformable ou en plastique moulé	94,77	165,57	3
Double emboîture de confort souple en mousse thermoformable ou en plastique moulé, avec biseau médial	114,18	183,84	3
Double emboîture en silicone gel	244,35	444,17	3

Double emboîture en silicone gel, avec biseau médial	262,62	462,44	3
Double emboîture souple en silicone gel, avec attachement distal	781,01	810,70	3
Double emboîture souple en silicone gel, avec attachement distal, excluant le remplacement de l'attachement distal	S. O.	562,93	3
Ceinture tibiale avec courroie en « Y »	90,20	147,29	3
Courroie supra-condylienne	98,20	132,46	3
Manchon de suspension recouvert de nylon à l'intérieur	71,94	78,78	
Manchon de suspension non recouvert de nylon à l'intérieur	36,53	43,39	
Manchon de suspension en latex	38,81	46,81	
Manchon de suspension en élastique	31,97	39,97	
Pied articulé	134,74	317,43	
Pied à réponse énergétique, ressort et revêtement prothétique inclus (Quantum)	350,54	533,24	
Adaptateur pour le pied (Quantum)	118,74	165,57	
Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58	
Pied à réponse énergétique (Sten foot)	115,33	298,02	
Pied à réponse énergétique (Safe foot)	208,96	391,66	
Pied à réponse énergétique (1D10, 1D11)	146,16	328,85	
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65	
Pied à réponse énergétique (Carbon copy II)	309,44	492,14	
Pied dynamique pour enfant (1K10)	78,78	261,48	
Pied multiaxial avec rotateur (1A29)	244,35	427,05	
Dispositif fémoral avec appui ischiatique en plastique	656,55	693,09	3
Cuissard avec articulations uniaxiales renforcées avec roulement à billes	602,90	617,74	3
Cuissard avec articulations uniaxiales légères avec roulement à billes	506,97	521,82	3
Cuissard avec articulations polycentriques	691,97	706,80	3
Remplacement du cuissard avec récupération et réinstallation des articulations existantes	S. O.	358,53	3
Valve de succion et assise	134,74	192,96	
Valve de succion	S. O.	113,04	
Revêtement souple de la prothèse en mousse thermoformable	75,36	105,05	

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Gaine de nylon tibiale, 15 cm (6 po) à 45 cm (18 po)	16,20	18,82	
Gaine de nylon tibiale, 55 cm (22 po) à 80 cm (31 ½ po)	16,20	18,82	
Gaine de nylon avec bande élastique tibiale, 25 cm (10 po) à 55 cm (22 po)	27,51	30,12	

Gaine de nylon avec bande élastique tibiale, 50 cm (20 po) à 75 cm (29 po)	25,99	28,61
Gaine de succion en nylon (toutes les pointures)	25,99	28,61
Bas prothétique, par paire	23,98	31,97
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas de moignon	*	*
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)		

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix	
Doublage d'emboîture (cuir, plastique ou autre matériau)	148,44	
Rallongement d'une prothèse tibiale	279,74	
Autre ajustement pertinent		

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse tibiale endosquelettique	1 570,03	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture tibiale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée
 Biseau médial
 Pied S.A.C.H. et son adaptateur
 Système endosquelettique complet (composants modulaires, revêtement prothétique et bas prothétique (2))

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69	
Adaptateur	S. F.	S. O.	
Emboîture tibiale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 142,98	3
Système endosquelettique complet	S. F.	S. O.	
Revêtement prothétique	S. F.	310,58	
Biseau médial	S. F.		
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Emboîture d'essayage	108,47	S. O.	
Double emboîture de confort souple en mousse thermoformable ou en plastique moulé	94,77	165,57	3
Double emboîture de confort souple en mousse thermoformable ou en plastique moulé, avec biseau médial	114,18	183,84	3
Double emboîture en silicone gel	244,35	444,17	3
Double emboîture en silicone gel, avec biseau médial	262,62	462,44	3
Double emboîture souple en silicone gel, avec attachement distal	781,01	810,70	3
Double emboîture souple en silicone gel, avec attachement et coussin pneumatique	815,27	844,96	3
Double emboîture souple en silicone gel, avec attachement distal, excluant le remplacement de l'attachement distal	S. O.	562,93	3
Ceinture tibiale avec courroie en « Y »	90,20	147,29	3
Courroie supra-condylienne	98,20	132,46	3
Manchon de suspension recouvert de nylon à l'intérieur	71,94	78,78	
Manchon de suspension non recouvert de nylon à l'intérieur	36,53	43,39	
Manchon de suspension en latex	38,81	46,81	
Manchon de suspension en élastique	31,97	39,97	
Pied articulé et son adaptateur	134,74	364,23	
Pied articulé sans son adaptateur	S. O.	237,51	
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65	
Pied à réponse énergétique (Carbon copy II)	309,44	492,14	
Pied dynamique, pour enfant (1K10)	78,78	261,48	

Pied à réponse énergétique, ressort, revêtement prothétique et mousse inclus (Quantum)	279,74	501,26	
Adaptateur pour le pied (Quantum)	46,81	86,78	
Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58	
Pied à réponse énergétique (Sten foot)	115,33	298,02	
Pied à réponse énergétique (Safe foot)	208,96	391,66	
Pied à réponse énergétique (1D10, 1D11)	146,16	328,85	
Pied à réponse énergétique (Step light)	295,73	478,43	
Pied à réponse énergétique (USMC)	200,97	383,67	
Pied dynamique plus (1D25)	382,51	604,03	
Pied multiaxial avec rotateur (1A30)	406,50	636,00	
Pied multiaxial avec rotateur (Endolite)	512,68	734,20	
Pied à réponse dynamique avec rotateur (Endolite)	681,67	903,21	
Dispositif fémoral avec appui ischiatique en plastique	656,55	693,09	3
Cuissard avec articulations uniaxiales renforcées avec roulement à billes	602,90	617,74	3
Cuissard avec articulations uniaxiales légères avec roulement à billes	506,97	521,82	3
Cuissard avec articulations polycentriques	691,97	706,80	3
Remplacement du cuissard avec récupération et réinstallation des articulations existantes	S. O.	358,53	3
Valve de succion et assise	134,74	192,96	
Valve de succion	S. O.	113,04	
Rotateur à la cheville (4R39, 4R40)	556,07	605,17	
Rotateur à la cheville (4R85)	528,67	573,20	
Système modulaire en titane et pilon en fibre de carbone	81,08	S. O.	

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Gaine de nylon tibiale, 15 cm (6 po) à 45 cm (18 po)	16,20	18,82	
Gaine de nylon tibiale, 55 cm (22 po) à 80 cm (31 ½ po)	16,20	18,82	
Gaine de nylon avec bande élastique tibiale, 25 cm (10 po) à 55 cm (22 po)	27,51	30,12	
Gaine de nylon avec bande élastique tibiale, 50 cm (20 po) à 75 cm (29 po)	25,99	28,61	
Gaine de nylon (toutes les pointures)	25,99	28,61	
Bas prothétique, par paire	S. F.	31,97	
Canne	23,98	23,98	
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42	

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas de moignon	*	*
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)		

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix
Doublage d'emboîture (cuir, plastique ou autre matériau)	148,44
Rallongement de la partie tibiale de la prothèse, excluant le remplacement du revêtement prothétique et du bas prothétique	196,40
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Reconstitution prothétique d'une jambe	1 969,67	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Mollet prothétique en caoutchouc mousse

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Mollet prothétique en caoutchouc mousse	S. F.	S. O.	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Prolongement à la cuisse	463,59	S. O.	2

COMPOSANT(S) DE BASE

Mollet prothétique en caoutchouc mousse S. F. S. O.

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Prolongement à la cuisse 463,59 S. O. 2

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 4
PROTHÈSES TIBIO-FÉMORALES

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse tibio-fémorale post-opératoire nécessitant un renouvellement obligatoire du moulage plâtré	1 017,39	*

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Bas compressibles en lycra (4)
 Emboîture en plâtre (2)
 Moyen de suspension (ceinture)
 Pied S.A.C.H. (prêt)
 Pilon réglable (prêt)
 Câble de suspension, coussin distal, bague

*PÉRIODE DE GARANTIE: Toute la durée de la prothèse

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture en plâtre (2)	S. F.	S. O.
Moyen de suspension (ceinture)	S. F.	S. O.
Câble de suspension, coussin distal, bague	S. F.	S. O.

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas compressible en lycra (4)	S. F.	S. O.
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Aucun

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse tibio-fémorale post-opératoire pneumatique, non articulée	536,66	*

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étui ou sac gonflable
 Coussin distal
 Courroies de suspension
 Cadre de mobilité (prêt)
 Pompe électrique (prêt)

*PÉRIODE DE GARANTIE: Toute la durée de la prothèse

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42	

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas de moignon	*	*
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)		

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Aucun

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse tibio-fémorale post-opératoire pneumatique, articulée	681,67	*

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étui ou sac gonflable
 Système de cuissard (prêt)
 Système d'articulation au genou (prêt)
 Système modulaire (prêt)
 Emboîture universelle (prêt)
 Pied S.A.C.H. (prêt)
 Pompe à air (prêt)

*PÉRIODE DE GARANTIE: Toute la durée de la prothèse

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas de moignon	*	*
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)		

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Aucun

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse tibio-fémorale temporaire	1 098,45	*

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture réglable en plastique laminé ou moulé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Pied temporaire (prêt)

Système endosquelettique (prêt)

*PÉRIODE DE GARANTIE: Toute la durée de la prothèse

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture réglable en plastique laminé ou moulé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	S. O.
--	-------	-------

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Double emboîture de confort souple en mousse thermoformable	94,77	165,57	3
Ceinture silésienne	121,04	137,03	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en acier)	283,19	436,18	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en plastique)	230,65	383,67	3

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Gaine de nylon, 50 cm (20 po) à 60 cm (24 po)	16,20	18,82
Gaine de nylon avec bande élastique, 45 cm (18 po) à 55 cm (22 po)	27,51	30,12
Gaine de succion en nylon (toutes les pointures)	25,99	28,61
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas de moignon	*	*
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)		

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Aucun

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse tibio-fémorale exosquelettique	2 689,03	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture tibio-fémorale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Articulations externes au genou

Pied S.A.C.H. et bloc de cheville

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Bloc de cheville	S. F.	S. O.	
Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69	
Emboîture tibio-fémorale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 617,98	3
Articulations externes au genou	S. F.	634,86	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Emboîture d'essayage	149,58	S. O.	
Double emboîture de confort souple en mousse thermoformable	127,88	214,66	
Double emboîture souple en silicone gel, avec attachement distal	781,01	810,70	3
Double emboîture souple en silicone gel, avec attachement distal, excluant le remplacement de l'attachement distal	S. O.	562,93	3
Ceinture silésienne	121,04	137,03	3
Ceinture silésienne en néoprène	137,03	156,43	
Ceinture pelvienne (joint et bande en titane)	364,23	517,25	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en plastique)	230,65	383,67	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en acier)	283,19	436,18	3
Pied articulé	134,74	317,43	
Pied à réponse énergétique, ressort et revêtement prothétique inclus (Quantum)	350,54	533,24	
Adaptateur pour le pied (Quantum)	118,74	165,57	
Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58	
Pied à réponse énergétique (Sten foot)	115,33	298,02	
Pied à réponse énergétique (Safe foot)	208,96	391,66	
Pied à réponse énergétique (1D10, 1D11)	146,16	328,85	
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65	
Pied à réponse énergétique (Carbon copy II)	309,44	492,14	
Pied dynamique, pour enfant (1K10)	78,78	261,48	
Pied multiaxial avec rotateur (1A29)	244,35	427,05	
Genou à friction constante (3P25)	129,04	763,89	
Genou à friction constante (3P1)	65,08	698,81	

Valve de succion et assise	134,74	192,96
Valve de succion	S. O.	113,04
Revêtement souple de la partie tibiale en mousse thermoformable	75,36	105,05

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Gaine de nylon, 50 cm (20 po) à 60 cm (24 po)	16,20	18,82
Gaine de nylon avec bande élastique, 45 cm (18 po) à 55 cm (22 po)	27,51	30,12
Gaine de succion en nylon (toutes les pointures)	25,99	28,61
Bas prothétique, par paire	23,98	31,97
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas de moignon	*	*
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)		

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Doublage d'emboîture (cuir, plastique ou autre matériau)	148,44
Rallongement de la partie tibiale	279,74
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL

Prix

Garantie
(en mois)

Prothèse tibio-fémorale endosquelettique	3 143,49
--	----------

6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture tibio-fémorale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Pied S.A.C.H.

Système endosquelettique complet avec genou (3R21) (composants modulaires, revêtement prothétique et bas prothétiques (2)). Si enfant, genou à axe simple (3R38)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	Garantie (en mois)
		Prix	
COMPOSANT(S) DE BASE			
Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69	
Emboîture tibio-fémorale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 617,98	3
Système endosquelettique complet	S. F.	S. O.	
Genou (3R21)	S. F.	1 008,24	
Revêtement prothétique	S. F.	498,97	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Emboîture d'essayage	149,58	S. O.	
Double emboîture de confort souple en mousse thermoformable	127,88	214,66	
Double emboîture souple en silicone gel, avec attachement distal	781,01	810,70	3
Double emboîture souple en silicone gel, avec attachement distal, excluant le remplacement de l'attachement distal	S. O.	562,93	3
Ceinture silésienne	121,04	137,03	3
Ceinture silésienne en néoprène	137,03	156,43	
Ceinture pelvienne (joint et bande en acier)	283,19	436,18	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en plastique)	230,65	383,67	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en titane)	364,23	517,25	3
Pied articulé et son adaptateur	134,74	364,23	
Pied articulé sans son adaptateur	S. O.	237,51	
Pied à réponse énergétique, ressort et revêtement prothétique inclus (Quantum)	350,54	533,24	
Adaptateur pour le pied (Quantum)	46,81	86,78	
Pied dynamique, pour enfant (1K10)	78,78	261,48	
Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58	
Pied à réponse énergétique (Sten foot)	115,33	298,02	
Pied à réponse énergétique (Safe foot)	208,96	391,66	
Pied à réponse énergétique (1D10, 1D11)	146,16	328,85	
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65	
Pied à réponse énergétique (Carbon copy II)	309,44	492,14	
Pied à réponse énergétique (Step light)	295,73	478,43	
Pied à réponse énergétique (USMC)	200,97	383,67	

Pied dynamique plus (1D25)	382,51	604,03
Pied multiaxial avec rotateur (1A30)	406,50	636,00
Pied multiaxial avec rotateur (Endolite)	512,68	734,20
Pied à réponse dynamique avec rotateur (Endolite)	681,67	903,21
Genou multiaxial, pour enfant (TK40C) (devant être utilisé avec le système endosquelettique DAW)	616,59	1 624,84
Genou uniaxial à friction constante, pour enfant (TK1C1)	301,43	1 309,70
Genou à axe simple, pour enfant (3R38)	S. F.	1 008,24
Genou à axe simple avec barrure, pour enfant (3R39)	110,76	1 119,00
Genou à joints polycentriques avec extension assistée, en titane (3R30)	369,96	1 378,20
Genou multiaxial avec rotateur, pour enfant (3R66)	189,55	1 196,65
Genou à joints polycentriques avec barrure, en titane (3R32)	461,30	1 469,55
Valve de succion et assise	134,74	192,96
Valve de succion	S. O.	113,04
Rotateur à la cheville (4R39, 4R40)	556,07	605,17
Rotateur à la cheville (4R85)	528,67	573,20
Système modulaire en titane et pilon en fibre de carbone	81,08	S. O.

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Gaine de nylon tibiale, 15 cm (6 po) à 45 cm (18 po)	16,20	18,82
Gaine de nylon tibiale, 55 cm (22 po) à 80 cm (31 ½ po)	16,20	18,82
Gaine de nylon avec bande élastique	27,51	30,12
Gaine de nylon avec bande élastique tibiale, 50 cm (20 po) à 75 cm (29 po)	25,99	28,61
Gaine de nylon (toutes les pointures)	25,99	28,61
Bas prothétique, par paire	S. F.	36,53
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas de moignon	*	*

* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix
Doublage d'emboîture (cuir, plastique ou autre matériau)	148,44
Rallongement de la partie tibiale de la prothèse, excluant le remplacement du revêtement prothétique et du bas prothétique	196,40
Autre ajustement pertinent	

SOUS-SECTION 5
PROTHÈSES FÉMORALES

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse fémorale post-opératoire nécessitant un renouvellement obligatoire du moulage plâtré	987,70	*

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Bas compressibles en lycra (4)
Emboîture en plâtre (2)
Moyen de suspension (ceinture)
Pied S.A.C.H. (prêt)
Pilon réglable avec articulation (prêt)
Câble de suspension, coussin distal, bague

*PÉRIODE DE GARANTIE: Toute la durée de la prothèse

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture en plâtre (2)	S. F.	S. O.
Moyen de suspension (ceinture)	S. F.	S. O.
Câble de suspension, coussin distal, bague	S. F.	S. O.

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas compressibles en lycra (4)	S. F.	S. O.
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Aucun

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse fémorale post-opératoire pneumatique, non articulée	536,66	*

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étui ou sac gonflable
 Coussin distal
 Courroies de suspension
 Cadre de mobilité (prêt)
 Pompe électrique (prêt)

*PÉRIODE DE GARANTIE: Toute la durée de la prothèse

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
---	---	--	--------------------

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
--	-------	-------

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas de moignon	*	*

* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Aucun

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse fémorale post-opératoire pneumatique, articulée	681,67	*

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étui ou sac gonflable
 Système à cuissard (prêt)
 Système d'articulation au genou (prêt)
 Système modulaire (prêt)
 Emboîture universelle (prêt)
 Pied S.A.C.H. (prêt)
 Pompe à air (prêt)

*PÉRIODE DE GARANTIE: Toute la durée de la prothèse

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
--	-------	-------

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas de moignon	*	*

* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Aucun

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse fémorale temporaire	1 009,39	*

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture réglable en plastique laminé ou moulé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Pied temporaire (prêt)

Système endosquelettique (prêt)

*PÉRIODE DE GARANTIE: Toute la durée de la prothèse

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture réglable en plastique laminé ou moulé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

S. F.

S. O.

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Ceinture silésienne	121,04	137,03	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en plastique)	230,65	383,67	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en acier)	283,19	436,18	3

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Gaine de nylon, 20 cm (8 po) à 50 cm (20 po)	16,20	18,82
Gaine de nylon avec bande élastique, 15 cm (6 po) à 45 cm (18 po)	30,52	33,14
Gaine de nylon avec ouverture en «V», 15 cm (6 po) à 50 cm (20 po)	31,66	34,27
Gaine de succion en nylon (toutes les pointures)	25,99	28,61
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas de moignon	*	*

* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Aucun

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse fémorale exosquelettique avec genou à friction constante (3P25)	2 512,05	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture fémorale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Genou à friction constante (3P25)

Pied S.A.C.H.

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69	
Emboîture fémorale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 452,41	3
Genou à friction constante (3P25)	S. F.	763,89	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Emboîture d'essayage	132,46	S. O.	
Ceinture silésienne	121,04	137,03	3
Ceinture silésienne en néoprène	137,03	156,43	
Ceinture pelvienne (joint et bande en acier)	283,19	436,18	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en titane)	364,23	517,25	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en plastique)	230,65	383,67	3
Double emboîture souple en silicone gel, avec attachement distal	781,01	810,70	3
Double emboîture en silicone gel, avec attachement distal, excluant le remplacement de l'attachement distal	S. O.	562,93	3
Valve de succion et assise	134,74	192,96	
Valve de succion	S. O.	113,04	
Pied articulé	134,74	317,43	
Pied à réponse énergétique, ressort et revêtement prothétique inclus (Quantum)	350,54	533,24	
Adaptateur pour le pied (Quantum)	118,74	165,57	
Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58	
Pied à réponse énergétique (Sten foot)	115,33	298,02	
Pied à réponse énergétique (Safe foot)	208,96	391,66	
Pied à réponse énergétique (1D10, 1D11)	146,16	328,85	
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65	
Pied à réponse énergétique (Carbon copy II)	309,44	492,14	
Pied dynamique, pour enfant (1K10)	78,78	261,48	
Revêtement souple de la partie tibiale en mousse thermoformable	75,36	105,05	
Genou de sûreté (3P23, 3P24)	119,89	883,77	
Genou à verrou manuel (3P4)	19,41	783,31	
Genou à verrou manuel (3P52)	110,76	874,66	
Genou gériatrique avec verrou manuel (3K9)	45,68	809,56	
Genou à verrou à friction constante (3P4F)	38,81	802,71	

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Gaine de nylon, 20 cm (8 po) à 50 cm (20 po)	16,20	18,82
Gaine de nylon avec bande élastique, 15 cm (6 po) à 45 cm (18 po)	30,52	33,14
Gaine de nylon avec ouverture en «V», 15 cm (6 po) à 50 cm (20 po)	31,66	34,27
Bas de laine avec ouverture en «V», 3 plis, pointures 1, 2, 3, 4, de 15 cm (6 po) à 50 cm (20 po)	33,11	35,77
Bas de laine avec ouverture en «V», 5 plis, pointures 1, 2, 3, 4, de 15 cm (6 po) à 50 cm (20 po)	33,86	36,51
Bas prothétique, par paire	23,98	31,97
Gaine de succion en nylon (toutes les pointures)	25,99	28,61
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas de moignon	*	*
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)		

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Rallongement de la partie tibiale de la prothèse	279,74
Doublage d'emboîture (cuir, plastique ou autre matériau)	148,44
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL

Prix

Garantie
(en mois)

Prothèse fémorale exosquelettique avec genou à verrou à friction, pour enfant (3P21)	2 376,17	6
--	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture fémorale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée
Genou à verrou à friction, pour enfant (3P21)
Pied S.A.C.H.

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69	
Emboîture fémorale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 452,41	3
Genou à verrou à friction, pour enfant (3P21)	S. F.	628,01	

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Emboîture d'essayage	132,46	S. O.	
Ceinture silésienne	121,04	137,03	3
Ceinture silésienne en néoprène	137,03	156,43	
Ceinture pelvienne (joint et bande en acier)	283,19	436,18	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en titane)	364,23	517,25	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en plastique)	230,65	383,67	3
Double emboîture souple en silicone gel, avec attachement distal	781,01	810,70	3
Double emboîture en silicone gel, avec attachement distal, excluant le remplacement de l'attachement distal	S. O.	562,93	3
Valve de succion et assise	134,74	192,96	
Valve de succion	S. O.	113,04	
Pied articulé	134,74	317,43	
Pied à réponse énergétique, ressort et revêtement prothétique inclus (Quantum)	350,54	533,24	
Adaptateur pour le pied (Quantum)	118,74	165,57	
Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58	
Pied à réponse énergétique (Sten foot)	115,33	298,02	
Pied à réponse énergétique (Safe foot)	208,96	391,66	
Pied à réponse énergétique (1D10, 1D11)	146,16	328,85	
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65	
Pied à réponse énergétique (Carbon copy II)	309,44	492,14	

Pied dynamique, pour enfant (1K10)	78,78	261,48
Revêtement souple de la partie tibiale en mousse thermoformable	75,36	105,05
Genou à verrou à friction, pour enfant (3P50)	38,81	666,82

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Gaine de nylon, 20 cm (8 po) à 50 cm (20 po)	16,20	18,82
Gaine de nylon avec bande élastique, 15 cm (6 po) à 45 cm (18 po)	30,52	33,14
Gaine de nylon avec ouverture en «V», 15 cm (6 po) à 50 cm (20 po)	31,66	34,27
Bas de laine avec ouverture en «V», 3 plis, pointures 1, 2, 3, 4, de 15 cm (6 po) à 50 cm (20 po)	33,11	35,77
Bas de laine avec ouverture en «V», 5 plis, pointures 1, 2, 3, 4, de 15 cm (6 po) à 50 cm (20 po)	33,86	36,51
Bas prothétique, par paire	23,98	31,97
Gaine de succion en nylon (toutes les pointures)	25,99	28,61
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas de moignon	*	*
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)		

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Rallongement de la partie tibiale de la prothèse	279,74
Doublage d'emboîture (cuir, plastique ou autre matériau)	148,44
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL

Prix

Garantie
(en mois)

Prothèse fémorale endosquelettique

2 967,64

6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture fémorale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Pied S.A.C.H.

Système endosquelettique complet avec genou uniaxial à friction constante (3R16) (composants modulaires, revêtement prothétique et bas prothétiques (2))

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69	
Emboîture fémorale en plastique laminé fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 452,41	3
Système endosquelettique complet	S. F.	S. O.	
Genou uniaxial à friction constante (3R16)	S. F.	448,75	
Revêtement prothétique	S. F.	498,97	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Emboîture d'essayage	132,46	S. O.	
Ceinture silésienne	121,04	137,03	3
Ceinture silésienne en néoprène	137,03	156,43	
Ceinture pelvienne (joint et bande en acier)	283,19	436,18	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en titane)	364,23	517,25	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en plastique)	230,65	383,67	3
Double emboîture souple en silicone gel, avec attachement distal	781,01	810,70	3
Double emboîture souple en silicone gel, avec attachement distal, excluant le remplacement de l'attachement distal	S. O.	562,93	3
Valve de succion et assise	134,74	192,96	
Valve de succion	S. O.	113,04	
Pied articulé et son adaptateur	134,74	364,23	
Pied articulé sans son adaptateur	S. O.	237,51	
Pied à réponse énergétique, ressort et revêtement prothétique inclus (Quantum)	350,54	533,24	
Adaptateur pour le pied (Quantum)	46,81	86,78	
Pied dynamique, pour enfant (1K10)	78,78	261,48	

Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58
Pied à réponse énergétique (Sten foot)	115,33	298,02
Pied à réponse énergétique (Safe foot)	208,96	391,66
Pied à réponse énergétique (1D10, 1D11)	146,16	328,85
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65
Pied à réponse énergétique (Carbon copy II)	309,44	492,14
Pied à réponse énergétique (Step light)	295,73	478,43
Pied à réponse énergétique (USMC)	200,97	383,67
Pied dynamique plus (1D25)	382,51	604,03
Pied multiaxial avec rotateur (1A30)	406,50	636,00
Pied multiaxial avec rotateur (Endolite)	512,68	734,20
Pied à réponse dynamique avec rotateur (Endolite)	681,67	903,21
Genou uniaxial à barrure, pour enfant (3R39)	669,12	1 119,00
Genou uniaxial à friction constante (3R18)	162,14	610,89
Genou de sûreté (3R15)	260,34	710,22
Genou à verrou manuel (3R17)	158,72	608,60
Genou polycentrique 4 axes (3R20)	299,15	749,05
Genou à verrou manuel en aluminium (3R40)	123,32	572,06
Genou à verrou manuel en titane (3R33)	502,41	951,16
Genou de sûreté en titane (3R49)	438,46	888,35
Genou multiaxial avec rotateur, pour enfant (3R66)	747,90	1 196,65
Rotateur à la cheville (4R39, 4R40)	556,07	605,17
Rotateur à la cheville (4R85)	528,67	573,20
Rotateur du genou (4R57)	663,41	709,09
Genou multiaxial, pour enfant (TK40C)	1 174,95	1 624,84
Genou uniaxial à friction constante avec ou sans barrure, pour enfant (TK1C1)	860,94	1 309,70
Genou à axe simple, pour enfant (3R38)	554,94	1 008,24

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Gaine de nylon, 20 cm (8 po) à 50 cm (20 po)	16,20	18,82
Gaine de nylon avec bande élastique, 15 cm (6 po) à 45 cm (18 po)	30,52	33,14
Gaine de nylon avec ouverture en «V», 15 cm (6 po) à 50 cm (20 po)	31,66	34,27
Bas de laine avec ouverture en «V», 3 plis, pointures 1, 2, 3, 4, de 15 cm (6 po) à 50 cm (20 po)	33,11	35,77
Bas de laine avec ouverture en «V», 5 plis, pointures 1, 2, 3, 4, de 15 cm (6 po) à 50 cm (20 po)	33,86	36,51
Gaine de succion en nylon (toutes les pointures)	25,99	28,61
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas de moignon	*	*
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)		
Bas prothétiques (2)	S. F.	36,53

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Rallongement de la partie tibiale de la prothèse, excluant le remplacement du revêtement prothétique et du bas prothétique	196,40
Doublage d'emboîture (cuir, plastique ou autre matériau) Autre ajustement pertinent	148,44

APPAREIL

Prix

Garantie
(en mois)

Prothèses fémorales tronquées bilatérales	3 124,08	6
---	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture fémorale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée (2)

Pied S.A.C.H. ou modifié (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)Prix à l'achat ou
au remplacement
de l'appareilRemplacement
du composant ou
du complément

Prix

Garantie
(en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Pied modifié	S. F.	S. O.
Pied S.A.C.H.	S. F.	182,70/ch
Emboîture fémorale en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1451,28/ch

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Emboîture d'essayage	132,46	S. O.	
Ceinture silésienne	121,04	137,03	3
Ceinture silésienne en néoprène	137,03	156,43	
Ceinture pelvienne (joint et bande en acier)	283,19	436,18	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en plastique)	230,65	383,67	3
Ceinture pelvienne (joint et bande en titane)	364,23	517,25	3
Valve de succion et assise	134,74	192,96	
Valve de succion	S. O.	113,04	

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Gaine de nylon, 20 cm (8 po) à 50 cm (20 po)	16,20	18,82	
Gaine de nylon avec bande élastique, 15 cm (6 po) à 45 cm (18 po)	30,52	33,14	
Gaine de nylon avec ouverture en «V», 15 cm (6 po) à 50 cm (20 po)	31,66	34,27	
Bas de laine avec ouverture en «V», 3 plis, pointures 1, 2, 3, 4, de 15 cm (6 po) à 50 cm (20 po)	33,11	35,77	
Bas de laine avec ouverture en «V», 5 plis, pointures 1, 2, 3, 4, de 15 cm (6 po) à 50 cm (20 po)	33,86	36,51	
Gaine de succion en nylon, toutes les pointures	25,99	28,61	
Canne	23,98	23,98	
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00	
Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Doublage d'emboîture (cuir, plastique ou autre matériau)	148,44
Autre ajustement pertinent	

SOUS-SECTION 6**PROTHÈSES COXO-FÉMORALES ET
HÉMIPELVIENNES**

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
-----------------	-------------	-------------------------------

Prothèse coxo-fémorale exosquelettique avec genou à friction constante (3P25)	3 905,09	6
---	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Genou à friction constante (3P25)

Pied S.A.C.H.

Articulation à la hanche de type canadien (CHJ-100, CHJ-75)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
--	--	---	-------------------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69	
Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	2 314,50	
Articulation à la hanche de type canadien (CHJ-100, CHJ-75)	S. F.	483,00	
Genou à friction constante (3P25)	S. F.	763,89	

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Emboîture d'essayage	255,76	S. O.	
Valve de succion et assise	134,74	192,96	
Valve de succion	S. O.	113,04	
Pied articulé	134,74	317,43	
Pied à réponse énergétique, ressort et revêtement prothétique inclus (Quantum)	350,54	533,24	
Adaptateur pour le pied (Quantum)	118,74	165,57	
Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58	

Pied à réponse énergétique (Sten foot)	115,33	298,02
Pied à réponse énergétique (Safe foot)	208,96	391,66
Pied à réponse énergétique (1D10, 1D11)	146,16	328,85
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65
Pied à réponse énergétique (Carbon copy II)	309,44	492,14
Pied dynamique, pour enfant (1K10)	78,78	261,48
Revêtement souple pour la partie tibiale en mousse thermoformable	75,36	105,05
Genou de sûreté (3P23, 3P24)	119,89	883,77
Genou à verrou manuel (3P4)	19,41	783,31
Genou à verrou manuel (3P52)	110,76	874,66
Genou gériatrique avec verrou manuel (3K9)	45,68	809,56
Genou à verrou à friction constante (3P4F)	38,81	802,71

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas prothétique, par paire	23,98	31,97
Bas, genre culotte	15,13	20,07
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Rallongement de la partie tibiale de la prothèse	279,74
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL

Prix

Garantie
(en mois)

Prothèse coxo-fémorale exosquelettique avec genou à verrou, à friction, pour enfant (3P21)	3 769,21	6
--	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Genou à verrou à friction, pour enfant (3P21)

Pied S.A.C.H.

Articulation à la hanche de type canadien (CHJ-100, CHJ-75)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69	
Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	2 314,50	
Articulation à la hanche de type canadien (CHJ-100, CHJ-75)	S. F.	483,00	
Genou à verrou à friction, pour enfant (3P21)	S. F.	628,01	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Emboîture d'essayage	255,76	S. O.	
Valve de succion et assise	134,74	192,96	
Valve de succion	S. O.	113,04	
Pied articulé	134,74	317,43	
Pied à réponse énergétique, ressort et revêtement prothétique inclus (Quantum)	350,54	533,24	
Adaptateur pour le pied (Quantum)	118,74	165,57	
Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58	
Pied à réponse énergétique (Sten foot)	115,33	298,02	
Pied à réponse énergétique (Safe foot)	208,96	391,66	
Pied à réponse énergétique (1D10, 1D11)	146,16	328,85	
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65	
Pied à réponse énergétique (Carbon copy II)	309,44	492,14	
Pied dynamique, pour enfant (1K10)	78,78	261,48	
Revêtement souple pour la partie tibiale en mousse thermoformable	75,36	105,05	
Genou à verrou à friction constante, pour enfant (3P50)	38,81	666,82	

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas prothétique, par paire	23,98	31,97
Bas, genre culotte	15,13	20,07
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Rallongement de la partie tibiale de la prothèse	279,74
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL

Prix

Garantie
(en mois)

Prothèse coxo-fémorale endosquelettique	4 707,80	6
---	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une
empreinte plâtrée de la personne assurée
Pied S.A.C.H.
Système endosquelettique complet avec genou uniaxial à
friction constante (3R16) (composants modulaires,
revêtement prothétique et bas prothétiques (2))
Articulation à la hanche (7E7)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)Prix à l'achat ou
au remplacement
de l'appareilRemplacement
du composant ou
du complément

Prix

Garantie
(en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69
---------------	-------	--------

Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	2 314,50
Système endosquelettique complet	S. F.	S. O.
Genou uniaxial à friction constante (3R16)	S. F.	448,75
Revêtement prothétique	S. F.	638,28
Articulation à la hanche (7E7)	S. F.	S. O.

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Emboîture d'essayage	255,76	S. O.
Joint de l'articulation à la hanche (7E7)	S. O.	1 129,28
Joint de l'articulation à la hanche, pour enfant (7E8)	220,38	1 349,65
Genou uniaxial à friction constante (3R18)	162,14	610,89
Genou de sûreté (3R15)	260,34	710,22
Genou à verrou manuel (3R17)	158,72	608,60
Genou polycentrique 4 axes (3R20)	299,15	749,05
Genou à verrou manuel en aluminium (3R40)	123,32	572,06
Genou à verrou manuel en titane (3R33)	502,41	951,16
Genou de sûreté en titane (3R49)	438,46	888,35
Genou multiaxial avec rotateur, pour enfant (3R66)	747,90	1 196,65
Genou uniaxial à barrure, pour enfant (3R39)	669,12	1 119,00
Genou multiaxial, pour enfant (TK40C)	1 174,95	1 624,84
Genou uniaxial à friction constante avec ou sans barrure, pour enfant (TK1C1)	860,94	1 309,70
Rotateur du genou (4R57)	663,41	709,09
Rotateur à la cheville (4R39, 4R40)	556,07	605,17
Rotateur à la cheville (4R85)	528,67	573,20
Pied articulé et son adaptateur	134,74	364,23
Pied articulé sans son adaptateur	S. O.	237,51
Pied à réponse énergétique, ressort et revêtement prothétique inclus (Quantum)	279,74	501,26
Adaptateur pour le pied (Quantum)	46,81	86,78
Pied dynamique, pour enfant (1K10)	78,78	261,48
Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58
Pied à réponse énergétique (Sten foot)	115,33	298,02
Pied à réponse énergétique (Safe foot)	208,96	391,66
Pied à réponse énergétique (1D10, 1D11)	146,16	328,85
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65
Pied à réponse énergétique (Carbon copy II)	309,44	492,14
Pied à réponse énergétique (Step light)	295,73	478,43
Pied à réponse énergétique (USMC)	200,97	383,67
Pied dynamique plus (1D25)	382,51	604,03
Pied multiaxial avec rotateur (1A30)	406,50	636,00
Pied multiaxial avec rotateur (Endolite)	512,68	734,20
Pied à réponse dynamique avec rotateur (Endolite)	681,67	903,21

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas, genre culotte	15,13	20,07
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas prothétiques (2)	S. F.	35,40

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Rallongement de la partie tibiale de la prothèse, excluant le remplacement du revêtement prothétique et du bas prothétique	196,40
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL

Prix

Garantie
(en mois)

Prothèse hémipelvienne exosquelettique avec genou à friction constante (3P25)	4 028,41	6
--	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une
empreinte plâtrée de la personne assurée
Genou à friction constante (3P25)
Pied S.A.C.H.
Articulation à la hanche de type canadien (CHJ-100,
CHJ-75)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69	
Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	2 314,50	
Articulation à la hanche de type canadien (CHJ-100, CHJ-75)	S. F.	483,00	
Genou à friction constante (3P25)	S. F.	763,89	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Emboîture d'essayage	255,76	S. O.	
Pied articulé	134,74	317,43	
Pied à réponse énergétique, ressort et revêtement prothétique inclus (Quantum)	350,54	533,24	
Adaptateur pour le pied (Quantum)	118,74	165,57	
Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58	
Pied à réponse énergétique (Sten foot)	115,33	298,02	
Pied à réponse énergétique (Safe foot)	208,96	391,66	
Pied à réponse énergétique (1D10, 1D11)	146,16	328,85	
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65	
Pied à réponse énergétique (Carbon copy II)	309,44	492,14	
Pied dynamique, pour enfant (1K10)	78,78	261,48	
Revêtement souple pour la partie tibiale, en mousse thermoformable	75,36	105,05	
Genou de sûreté (3P23, 3P24)	119,89	883,77	
Genou à verrou manuel (3P4)	19,41	783,31	
Genou à verrou manuel (3P52)	110,76	874,66	
Genou gériatrique avec verrou manuel (3K9)	45,68	809,56	
Genou à verrou à friction constante (3P4F)	38,81	802,71	
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Bas prothétique, par paire	23,98	31,97	
Bas, genre culotte	15,13	20,07	
Canne	23,98	23,98	
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95	

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

 Prix

Rallongement de la partie tibiale de la prothèse Autre ajustement pertinent	279,74
--	--------

APPAREIL

 Prix

 Garantie
(en mois)

Prothèse hémipelvienne exosquelettique avec genou à verrou, à friction, pour enfant (3P21)	3 892,53	6
--	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Genou à verrou à friction, pour enfant (3P21)

Pied S.A.C.H.

Articulation à la hanche de type canadien (CHJ-100, CHJ-75)

**COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)**

 Prix à l'achat ou
au remplacement
de l'appareil

 Remplacement
du composant ou
du complément

Prix

 Garantie
(en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69
Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	2 314,50
Articulation à la hanche de type canadien (CHJ-100, CHJ-75)	S. F.	483,00
Genou à verrou à friction, pour enfant (3P21)	S. F.	628,01

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Emboîture d'essayage	255,76	S. O.
Pied articulé	134,74	317,43
Pied à réponse énergétique, ressort et revêtement prothétique inclus (Quantum)	350,54	533,24
Adaptateur pour le pied (Quantum)	118,74	165,57
Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58
Pied à réponse énergétique (Sten foot)	115,33	298,02
Pied à réponse énergétique (Safe foot)	208,96	391,66
Pied à réponse énergétique (1D10, 1D11)	146,16	328,85
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65
Pied à réponse énergétique (Carbon copy II)	309,44	492,14
Pied dynamique, pour enfant (1K10)	78,78	261,48
Revêtement souple pour la partie tibiale, en mousse thermoformable	75,36	105,05
Genou à verrou à friction, pour enfant (3P50)	38,81	666,82

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas prothétique, par paire	23,98	31,97
Bas, genre culotte	15,13	20,07
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Rallongement de la partie tibiale de la prothèse	279,74
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Prothèse hémipelvienne endosquelettique	4 849,39	6
---	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée
 Pied S.A.C.H.
 Système endosquelettique complet avec genou uniaxial à friction constante (3R16) (composants modulaires, revêtement prothétique et bas prothétiques (2))
 Articulation à la hanche (7E7)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69
Emboîture en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	2 314,50
Système endosquelettique complet	S. F.	S. O.
Genou uniaxial à friction constante (3R16)	S. F.	448,75
Revêtement prothétique	S. F.	638,28
Articulation à la hanche (7E7)	S. F.	S. O.

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Emboîture d'essayage	255,76	S. O.
Joint de l'articulation à la hanche (7E7)	S. O.	1 129,28
Joint de l'articulation à la hanche, pour enfant (7E8)	220,38	1 349,65
Genou uniaxial à friction constante (3R18)	162,14	610,89
Genou de sûreté (3R15)	260,34	710,22
Genou à verrou manuel (3R17)	158,72	608,60
Genou polycentrique 4 axes (3R20)	299,15	749,05
Genou à verrou manuel en aluminium (3R40)	123,32	572,06
Genou à verrou manuel en titane (3R33)	502,41	951,16
Genou de sûreté en titane (3R49)	438,46	888,35
Genou multiaxial avec rotateur, pour enfant (3R66)	747,90	1 196,65

Genou uniaxial à barrure, pour enfant (3R39)	669,12	1 119,00
Genou multiaxial, pour enfant (TK40C)	1 174,95	1 624,84
Genou uniaxial à friction constante avec ou sans barrure, pour enfant (TK1C1)	860,94	1 309,70
Rotateur du genou (4R57)	663,41	709,09
Rotateur à la cheville (4R39, 4R40)	556,07	605,17
Rotateur à la cheville (4R85)	528,67	573,20
Pied articulé et son adaptateur	134,74	364,23
Pied articulé sans son adaptateur	S. O.	237,51
Pied à réponse énergétique, ressort et revêtement prothétique inclus (Quantum)	279,74	501,26
Adaptateur pour le pied (Quantum)	46,81	86,78
Pied dynamique, pour enfant (1K10)	78,78	261,48
Pied à réponse énergétique (Seattle léger)	457,88	640,58
Pied à réponse énergétique (Sten foot)	115,33	298,02
Pied à réponse énergétique (Safe foot)	208,96	391,66
Pied à réponse énergétique (1D10, 1D11)	146,16	328,85
Pied à réponse énergétique (Seattle)	361,97	544,65
Pied à réponse énergétique (Carbon copy II)	309,44	492,14
Pied à réponse énergétique (Step light)	295,73	478,43
Pied à réponse énergétique (USMC)	200,97	383,67
Pied dynamique plus (1D25)	382,51	604,03
Pied multiaxial avec rotateur (1A30)	406,50	636,00
Pied multiaxial avec rotateur (Endolite)	512,68	734,20
Pied à réponse dynamique avec rotateur (Endolite)	681,67	903,21

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas, genre culotte	15,13	20,07
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
Bas prothétiques (2)	S. F.	35,40

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix
Rallongement de la partie tibiale de la prothèse, excluant le remplacement du revêtement prothétique et du bas prothétique	196,40
Autre ajustement pertinent	

SOUS-SECTION 7**PROTHÈSES DES MEMBRES INFÉRIEURS**

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Autres prothèses de membres inférieurs	C. S.	6

SECTION II**PROTHÈSES - MEMBRES SUPÉRIEURS****SOUS-SECTION 1****PROTHÈSES DE LA MAIN**

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
-----------------	-------------	-------------------------------

Reconstitution prothétique pour un doigt, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	667,98	1
---	--------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Partie compensatrice du doigt et revêtement prothétique (Realistic)

**COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)**

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
-----------------	-------------	-------------------------------

Reconstitution prothétique pour une main partielle, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	1 303,98	1
---	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Partie compensatrice

Armature partielle de la main et gant prothétique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée (Realistic)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
Armature partielle de la main et gant prothétique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée (Realistic)	S. F.	625,73	

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 2
PROTHÈSES DU POIGNET

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse du poignet ou cubitale exosquelettique	1 349,65	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Poignet à anneau à friction
Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une
empreinte plâtrée de la personne assurée
Harnais de suspension
Coussin tricipital
Câble de contrôle, raccords, terminaux et gaine
(matériaux renforcés)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	844,96	3
Harnais de suspension	S. F.	139,30	3

COMPOSANT(S) DE BASE

Câble de contrôle, raccords, terminaux et gaine (matériaux renforcés)	S. F.	172,43	3
Poignet à anneau à friction	S. F.	299,15	
Coussin tricipital	S. F.	139,30	

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Articulations de coude métalliques. flexibles	360,82	420,20	
Pièce d'ancrage pour le câble d'utilisation d'une main passive et d'un crochet	34,26	54,81	3
Autres composants optionnels (consulter la sous-section VII pour les codes et les prix de ces composants)			

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			
Gaine de moignon en nylon	16,20	18,82	

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix	Garantie (en mois)
Rallongement de la prothèse	232,93	3
Autre ajustement pertinent		

SOUS-SECTION 3

PROTHÈSES CUBITALES

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Reconstitution prothétique cubitale endosquelettique	1 334,81	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une
empreinte plâtrée de la personne assurée

Main passive avec doigts malléables et gant prothétique
(Otto Bock)

Système endosquelettique complet (composants
modulaires et revêtement prothétique inclus)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	844,96	3
Système endosquelettique complet	S. F.	S. O.	
Revêtement prothétique	S. F.	259,20	
Main passive avec doigts malléables (Otto Bock)	S. F.	277,46	
Gant prothétique (Otto Bock)	S. F.	196,40	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Articulations de coude métalliques, flexibles	360,82	420,20	
Autres composants optionnels (consulter la sous-section VII pour les codes et les prix de ces composants)			
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Bas prothétiques, par paire	23,98	31,97	
Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			
Gaine de moignon en nylon	16,20	18,82	
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Tout ajustement pertinent			
APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)	
Reconstitution prothétique du poignet ou cubitale exosquelettique	1 254,87	6	

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Main passive avec doigts malléables et gant prothétique
(Otto Bock)

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une
empreinte plâtrée de la personne assurée

Poignet à anneau à friction

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	844,96	3
Poignet à anneau à friction	S. F.	299,15	
Main passive avec doigts malléables (Otto Bock)	S. F.	277,46	
Gant prothétique (Otto Bock)	S. F.	196,40	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Harnais de suspension	94,77	139,30	
Autres composants optionnels (consulter la sous-section VII pour les codes et les prix de ces composants)			
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			
Gaine de moignon en nylon	16,20	18,82	
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Rallongement de la prothèse	232,93		3
Autre ajustement pertinent			
APPAREIL			
Prothèse cubitale avec articulations à action multiple	2 032,48		6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Poignet à anneau à friction

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Reconstitution de l'avant-bras

Articulations du coude à action multiple

Harnais de suspension

Brassard

Câble de contrôle, raccords, terminaux et gaine (matériaux renforcés)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 063,06	3
Poignet à anneau à friction	S. F.	299,15	
Articulations du coude à action multiple	S. F.	534,38	
Reconstitution de l'avant-bras	S. F.	392,78	3
Harnais de suspension	S. F.	139,30	3
Câble de contrôle, raccords, terminaux et gaine (matériaux renforcés)	S. F.	172,43	3
Brassard	S. F.	164,42	3

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Pièce d'ancrage pour le câble d'utilisation d'une main passive et d'un crochet	34,26	54,81	3
Autres composants optionnels (consulter la sous-section VII pour les codes et les prix de ces composants)			

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			
Gaine de moignon en nylon	16,20	18,82	

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix	Garantie (en mois)
Rallongement de la prothèse Autre ajustement pertinent	232,93	3

SOUS-SECTION 4**PROTHÈSES CUBITO-HUMÉRALES**

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse cubito-humérale exosquelettique	2 749,54	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Poignet à anneau à friction

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une
empreinte plâtrée de la personne assurée

Reconstitution de l'avant-bras

Articulations à barrure externe (E-500, E-1500)

Harnais de suspension

Câbles de contrôle (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 090,46	3
Poignet à anneau à friction	S. F.	299,15	
Articulations à barrure externe (E-500, E-1500)	S. F.	1 061,91	
Reconstitution de l'avant-bras	S. F.	392,78	3
Harnais de suspension	S. F.	149,58	3
Câbles de contrôle (2)	S. F.	219,23/ch	3

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Mécanisme d'assistance-flexion	343,70	403,08	3
Pièce d'ancrage pour le câble d'utilisation d'une main passive et d'un crochet	34,26	54,81	3
Autres composants optionnels (consulter la sous-section VII pour les codes et les prix de ces composants)			

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			
Gaine de moignon en nylon	16,20	18,82	

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix	Garantie (en mois)
-----------------------------	------	--------------------

Rallongement de la partie cubitale de la prothèse	232,93	3
Autre ajustement pertinent		

SOUS-SECTION 5
PROTHÈSES HUMÉRALES

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	--------------------

Prothèse humérale exosquelettique	2 756,39	6
-----------------------------------	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Poignet à anneau à friction
 Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée
 Reconstitution de l'avant-bras
 Coude à barrure interne (E-400)
 Harnais de suspension
 Câbles de contrôle (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 063,06	3
Poignet à anneau à friction	S. F.	299,15	
Coude à barrure interne (E-400)	S. F.	922,61	
Reconstitution de l'avant-bras	S. F.	392,78	3
Harnais de suspension	S. F.	149,58	3
Câbles de contrôle (2)	S. F.	219,23/ch	3
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Pièce d'ancrage pour le câble d'utilisation d'une main passive et d'un crochet	34,26	54,81	3
Mécanisme d'assistance-flexion	224,94	284,31	3
Contrôle mentonnier	380,23	445,31	3
Autres composants optionnels (consulter la sous-section VII pour les codes et les prix de ces composants)			
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			
Gaine de moignon en nylon	16,20	18,82	
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)			
	Prix		Garantie (en mois)
Rallongement de la partie cubitale de la prothèse	232,93		3
Autre ajustement pertinent			
APPAREIL			
	Prix		Garantie (en mois)
Reconstitution prothétique humérale endosquelettique	2 255,14		6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée
 Main passive avec doigts malléables et gant prothétique (Otto Bock)
 Système endosquelettique complet (composants modulaires et revêtement prothétique)
 Harnais de suspension
 Bas prothétiques (une paire)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 063,06	3
Système endosquelettique complet	S. F.	S. O.	
Revêtement prothétique	S. F.	307,15	
Harnais de suspension	S. F.	149,58	3
Main passive avec doigts malléables (Otto Bock)	S. F.	277,46	
Gant prothétique (Otto Bock)	S. F.	196,40	

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Poignet à déviation radiale	260,34	392,78	
Coude à barrure activée à l'épaule	292,32	751,32	
Autres composants optionnels (consulter la sous-section VII pour les codes et les prix de ces composants)			
Pièce d'ancrage pour le câble d'utilisation d'une main passive et d'un crochet	34,26	54,81	

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas prothétiques, la paire	S. F.	36,53	
Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			
Gaine de moignon en nylon	16,20	18,82	

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 6**PROTHÈSES GLÉNO-HUMÉRALES ET THORACIQUES**

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse gléno-humérale exosquelettique	4 131,18	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Poignet à anneau à friction

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Reconstitution à l'avant-bras

Coude à barrure interne (E-400)

Mécanisme d'assistance-flexion

Reconstitution du bras

Articulation d'épaule (FAJ-100)

Harnais de suspension

Câbles de contrôle (2), raccords, terminaux et gaine (matériaux renforcés et poulie)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 437,57	3
Harnais de suspension	S. F.	158,72	3
Câbles de contrôle (2), raccords, terminaux et gaine (matériaux renforcés et poulie)	S. F.	344,83	3
Poignet à anneau à friction	S. F.	299,15	
Coude à barrure interne (E-400)	S. F.	922,61	
Reconstitution de l'avant-bras	S. F.	392,78	3

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Harnais de suspension

Câbles de contrôle (2), raccords, terminaux et gaine (matériaux renforcés et poulie)

Poignet à anneau à friction

Coude à barrure interne (E-400)

Reconstitution de l'avant-bras

S. F.	1 437,57	3
S. F.	158,72	3
S. F.	344,83	3
S. F.	299,15	
S. F.	922,61	
S. F.	392,78	3

Reconstitution du bras	S. F.	325,42	3
Articulation d'épaule (FAJ-100)	S. F.	646,29	
Mécanisme d'assistance-flexion	S. F.	296,88	3

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Contrôle mentonnier	380,23	445,31	3
Pièce d'ancrage pour le câble d'utilisation d'une main passive et d'un crochet	34,26	54,81	3
Autres composants optionnels (consulter la sous-section VII pour les codes et les prix de ces composants)			

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			
Gaine de moignon en nylon	16,20	18,82	

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix	Garantie (en mois)
Rallongement de la partie cubitale de la prothèse	232,93	3
APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)

Reconstitution prothétique gléno-humérale endosquelettique	2 944,80	6
--	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Main passive avec doigts malléables et gant prothétique (Otto Bock)

Système endosquelettique complet (composants modulaires et revêtement prothétique)

Harnais de suspension

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 437,57	3
Système endosquelettique complet	S. F.	S. O.	
Revêtement prothétique	S. F.	357,40	
Harnais de suspension	S. F.	158,72	3
Main passive avec doigts malléables (Otto Bock)	S. F.	277,46	
Gant prothétique (Otto Bock)	S. F.	196,40	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Poignet à déviation radiale	260,34	392,78	
Coude à barrure activée à l'épaule	292,32	751,32	
Pièce d'ancrage pour le câble d'utilisation d'une main passive et d'un crochet	34,26	54,81	3
Autres composants optionnels (consulter la sous-section VII pour les codes et les prix de ces composants)			
Contrôle mentonnier lorsque le coude à barrure activée à l'épaule est utilisé	380,23	445,31	3
COMPLÉMENT (S) DISPONIBLE(S)			
Bas prothétiques, par paire	23,98	31,97	
Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			
Gaine de moignon en nylon	16,20	18,82	
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Tout ajustement pertinent			
APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)	
Prothèse thoracique exosquelettique	4 466,86	6	

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Poignet à anneau à friction

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Reconstitution de l'avant-bras

Coude à barrure interne (E-400)

Mécanisme d'assistance-flexion

Reconstitution du bras

Articulation d'épaule (FAJ-100)

Harnais de suspension

Câbles de contrôle (2), raccords, terminaux et gaine (matériaux renforcés et poulie)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 778,99	3
Harnais de suspension	S. F.	158,72	3
Câbles de contrôle (2), raccords, terminaux et gaine (matériaux renforcés et poulie)	S. F.	344,83	3
Poignet à anneau à friction	S. F.	299,15	
Coude à barrure interne (E-400)	S. F.	922,61	
Reconstitution de l'avant-bras	S. F.	392,78	3
Reconstitution du bras	S. F.	325,42	3
Articulation d'épaule (FAJ-100)	S. F.	646,29	
Mécanisme d'assistance-flexion	S. F.	296,88	3

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Contrôle mentonnier	380,23	445,31	3
Pièce d'ancrage pour le câble d'utilisation d'une main passive et d'un crochet	34,26	54,81	3
Autres composants optionnels (consulter la sous-section VII pour les codes et les prix de ces composants)			

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas de moignon	*	*
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)		
Gaine de moignon en nylon	16,20	18,82

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix	Garantie (en mois)
-----------------------------	------	-----------------------

Rallongement de la partie cubitale de la prothèse	232,93	3
---	--------	---

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
-----------------	------	-----------------------

Reconstitution prothétique thoracique endosquelettique	3 240,54	6
--	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée
Main passive avec doigts malléables et gant prothétique (Otto Bock)
Système endosquelettique complet (composants modulaires et revêtement prothétique)
Harnais de suspension

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture rigide en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 778,99	3
Système endosquelettique complet	S. F.	S. O.	
Revêtement prothétique	S. F.	357,40	
Harnais de suspension	S. F.	158,72	3
Main passive avec doigts malléables (Otto Bock)	S. F.	277,46	
Gant prothétique, pose incluse (Otto Bock)	S. F.	196,40	

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Poignet à déviation radiale	260,34	392,78	
Coude à barrure activée à l'épaule	292,32	751,32	
Pièce d'ancrage pour le câble d'utilisation d'une main passive et d'un crochet	34,26	54,81	3
Autres composants optionnels (consulter la sous-section VII pour les codes et les prix de ces composants)			
Contrôle mentonnier lorsque le coude à barrure activée à l'épaule est utilisé	380,23	445,31	3

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas prothétiques, par paire	23,98	31,97	
Bas de moignon	*	*	
* (consulter la Section III de la présente partie pour les codes et les prix de ces compléments)			
Gaine de moignon en nylon	16,20	18,82	

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 7COMPOSANTS DE BASE OU OPTIONNELS POUR
LES PROTHÈSES DES MEMBRES SUPÉRIEURSPOIGNETS, CROCHETS, MAINS, GANTS
PROTHÉTIQUES, ARTICULATIONS DE COUDE,
ARTICULATIONS D'ÉPAULE ET AUTRESPOIGNETS POUR PROTHÈSES
EXOSQUELETTIQUES

	Prix de substitution de composant, lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement du composant
Poignet à désengagement rapide incluant une douille (FM-100)	62,80	355,12
Poignet à désengagement rapide incluant une douille (FM 100S)	448,75	739,91

Poignet à désengagement rapide incluant une douille (WD-400)	46,81	338,00
Poignet à désengagement rapide incluant une douille (WD-400S)	164,42	455,58
Poignet à désengagement rapide incluant une douille (WD-400SS)	436,18	727,35
Poignet pour enfant (CAPP)	S. F.	296,88
Poignet pour enfant, à flexion radiale (CAPP)	77,65	368,81
Poignet permettant la flexion (FW-200, FW-300, FW-500)	180,42	471,58
Poignet permettant la déviation radiale (FW-500S)	641,71	932,88
Poignet permettant la déviation radiale (18-00)	308,30	600,62
Poignet permettant la déviation radiale (FW-50)	316,29	608,60
Douille supplémentaire pour poignet (WD-400)	42,25	42,25
Douille supplémentaire pour poignet (WD-400S WD-400SS)	91,35	91,35
Douille supplémentaire pour poignet (FM-100)	55,95	55,95

CROCHETS

Crochet Dorrance, genre fermier (6)	1 741,30	1 782,41
Crochet Dorrance, genre fermier (7 LO)	971,71	1 012,81
Crochet APRL (302-00)	1 380,48	1 420,45
Crochet Sierra	1 717,32	1 758,43
Crochet 99 X ou équivalent: usage, forme, coût (10X, 10P, 99X8, 88X5, 5X, 5XA)	502,41	543,52
Crochet 12P	544,65	585,77
Crochet 99P	511,55	585,77
Crochet à fermeture volontaire, pour adulte (TRS, Grip I)	1 238,89	1 280,01
Crochet à fermeture volontaire, pour adulte (TRS, Grip II)	1 203,49	1 243,46
Crochet à fermeture volontaire, pour adulte (TRS, Grip III)	1 347,37	1 388,48
Crochet à fermeture volontaire, pour enfant (TRS, Grip I)	848,39	889,49
Crochet à fermeture volontaire, pour enfant (TRS, Grip II)	826,69	867,79
Crochet à fermeture volontaire, pour enfant (TRS, Grip III)	739,91	781,01
Crochet à fermeture volontaire, pour enfant (TRS, Grip IV)	776,45	817,56

MAINS PASSIVES POUR RECONSTITUTION PROTHÉTIQUE

Main Steeper incluant un gant prothétique, pose incluse, pour enfant	30,83	427,05
Main Centri incluant un gant prothétique, pose incluse, pour enfant	44,53	440,75
Main Hosmer incluant un gant prothétique, pose incluse, pour adulte	123,32	519,54
Main Otto Bock incluant un gant prothétique, pose incluse, pour adulte	S. F.	396,22

MAINS PASSIVES POUR PROTHÈSES FONCTIONNELLES

Main Steeper incluant un gant prothétique, pose incluse, pour enfant	369,96	427,05
Main Centri incluant un gant prothétique, pose incluse, pour enfant	383,67	440,75
Main Hosmer incluant un gant prothétique, pose incluse, pour adulte	462,44	519,54
Main Otto Bock incluant un gant prothétique, pose incluse, pour adulte	339,12	396,22

MAINS MÉCANIQUES

Main Sierra VO incluant un gant prothétique, pose incluse	1 947,98	2 005,07
Main APRL à ouverture volontaire et gant prothétique, pose incluse	2 220,87	2 277,96
Main Otto Bock à fermeture volontaire et gant prothétique, pose incluse (8K15)	875,78	932,88
Main Otto Bock à fermeture volontaire et gant prothétique, pose incluse (8K25)	875,78	932,88
Main Otto Bock à fermeture volontaire et gant prothétique, pose incluse (8K21, 8K23)	559,51	615,45
Main Otto Bock à fermeture volontaire et gant prothétique, pose incluse, pour système endosquelettique (8K27)	671,40	727,35
Main Becker Imperial, gant prothétique et gant protecteur, pose incluse	934,02	989,98
Main Robin Aid et gant prothétique Realistic, pose incluse (RA-100)	848,39	905,48
Main Dorrance incluant un gant prothétique Realistic, pose incluse	1 600,86	1 656,81

Main APRL à fermeture volontaire et gant prothétique Realistic, pose incluse	2 220,87	2 277,96
Main Becker, gant prothétique Realistic et gant protecteur, pose incluse (BLG-100)	876,94	934,02
Main Robin Aid et gant prothétique Realistic, pose incluse (RA-200)	848,39	905,48
Main Becker et gant prothétique Realistic, pose incluse (BP-100)	698,81	870,08
 MOUFLES POUR ENFANTS EN SUSBSTITUTION À UNE MAIN PASSIVE		
Moufle Hosmer, pose incluse	S. F.	247,77
Moufle Crawl et gant prothétique, pose incluse	91,35	480,72
 GANTS PROTHÉTIQUES		
Gant Otto Bock prothétique, pose incluse	S. F.	196,40
Gant Realistic prothétique, pose incluse	S. F.	251,20
 ARTICULATIONS DU COUDE		
Articulation externe monocentrique à surmultiplication et à verrou (E-5500)	865,52	1 385,05
Articulation externe monocentrique à surmultiplication et à verrou (E-1500)	541,23	1 061,91
Articulation externe polycentrique à surmultiplication (MA 50, MA-75, MA-100)	68,50	589,20
Coude à friction constante, pour enfant (E-50)	S. F.	915,75
Coude à barrure interne (E-400HD)	S. F.	938,59
 ARTICULATIONS D'ÉPAULE		
Articulation permettant l'abduction-adduction (SAJ-75)	S. F.	463,59
Articulation permettant l'abduction-adduction (SAJ-100)	89,07	674,83
Articulation mobile dans tous les plans (Hosmer)	30,83	616,59
Articulation (FS-50, FS-75)	S. F.	529,81
 CONTRÔLE		
Contrôle tronculaire abdominale ou scapulaire, comprenant la durée de la fabrication, de la mise au point et de la pose ainsi que les matériaux	49,10	74,22

SOUS-SECTION 8

PROTHÈSES DES MEMBRES SUPÉRIEURS

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Autres prothèses de membres supérieurs	C. S.	*

***PÉRIODE DE GARANTIE :**

-Prothèses de la main : 1 mois

-Autres prothèses : 6 mois

SECTION III**BAS POUR PROTHÈSES DES MEMBRES SUPÉRIEURS ET DES MEMBRES INFÉRIEURS**

Description	Prix lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement des bas
COMPLÉMENTS POUR PROTHÈSES		
BAS POUR MOIGNON		
LAINES 2 - 3 - 5 PLIS		
Largeur 15,2cm (6po)		
longueur 25,4cm (10po)	8,57	11,09
longueur 30,5cm (12po)	9,32	11,97
longueur 35,6cm (14po)	10,46	13,10
longueur 40,6cm (16po)	11,33	13,85
longueur 45,7cm (18po)	12,33	14,87
longueur 50,8cm (20po)	13,23	15,74
longueur 55,9cm (22po)	14,23	16,88
longueur 61,0cm (24po)	15,74	18,27
longueur 66,0cm (26po)	16,75	19,40
longueur 71,1cm (28po)	17,75	20,27
longueur 76,2cm (30po)	18,50	21,16
longueur 81,3cm (32po)	19,65	22,28
Largeur 17,8cm (7po)		
longueur 25,4cm (10po)	9,19	11,85
longueur 30,5cm (12po)	10,21	12,86
longueur 35,6cm (14po)	11,46	14,12
longueur 40,6cm (16po)	12,73	15,37
longueur 45,7cm (18po)	14,23	16,88
longueur 50,8cm (20po)	15,61	18,27
longueur 55,9cm (22po)	16,62	19,26
longueur 61,0cm (24po)	17,75	20,40
longueur 66,0cm (26po)	19,13	21,78
longueur 71,1cm (28po)	20,15	22,79
longueur 76,2cm (30po)	21,15	23,79
longueur 81,3cm (32po)	22,41	25,05

Description	Prix lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement des bas
Largeur 20,3cm (8po)		
longueur 25,4cm (10po)	10,57	13,23
longueur 30,5cm (12po)	11,97	14,47
longueur 35,6cm (14po)	13,09	15,74
longueur 40,6cm (16po)	14,47	17,12
longueur 45,7cm (18po)	15,74	18,27
longueur 50,8cm (20po)	17,00	19,66
longueur 55,9cm (22po)	18,27	20,90
longueur 61,0cm (24po)	19,77	22,42
longueur 66,0cm (26po)	21,15	23,68
longueur 71,1cm (28po)	22,54	25,19
longueur 76,2cm (30po)	23,55	26,20
longueur 81,3cm (32po)	24,93	27,58
Largeur 22,9cm (9po)		
longueur 25,4cm (10po)	12,08	14,73
longueur 30,5cm (12po)	13,60	16,12
longueur 35,6cm (14po)	14,99	17,62
longueur 40,6cm (16po)	16,24	18,90
longueur 45,7cm (18po)	17,88	20,54
longueur 50,8cm (20po)	19,26	21,90
longueur 55,9cm (22po)	20,65	23,28
longueur 61,0cm (24po)	21,89	24,54
longueur 66,0cm (26po)	23,43	26,08
longueur 71,1cm (28po)	24,93	27,58
longueur 76,2cm (30po)	26,19	28,71
longueur 81,3cm (32po)	27,58	30,08
Largeur 25,4cm (10po)		
longueur 25,4cm (10po)	13,60	16,12
longueur 30,5cm (12po)	14,73	17,39
longueur 35,6cm (14po)	16,50	19,14
longueur 40,6cm (16po)	18,01	20,54
longueur 45,7cm (18po)	19,39	22,05
longueur 50,8cm (20po)	21,04	23,68
longueur 55,9cm (22po)	22,54	25,19
longueur 61,0cm (24po)	23,92	26,57
longueur 66,0cm (26po)	25,31	27,82
longueur 71,1cm (28po)	26,93	29,59
longueur 76,2cm (30po)	28,45	31,00
longueur 81,3cm (32po)	29,96	32,61

Description	Prix lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement des bas
Largeur 30,5cm (12po)		
longueur 25,4cm (10po)	18,13	20,66
longueur 30,5cm (12po)	19,51	22,17
longueur 35,6cm (14po)	21,15	23,79
longueur 40,6cm (16po)	22,54	25,19
longueur 45,7cm (18po)	24,17	26,70
longueur 50,8cm (20po)	25,68	28,22
longueur 55,9cm (22po)	27,19	29,72
longueur 61,0cm (24po)	28,83	31,36
longueur 66,0cm (26po)	29,96	32,48
longueur 71,1cm (28po)	31,72	34,26
longueur 76,2cm (30po)	33,00	35,64
longueur 81,3cm (32po)	34,61	37,27
LAINÉ 6 PLIS		
Largeur 15,2cm (6po)		
longueur 25,4cm (10po)	9,32	11,97
longueur 30,5cm (12po)	10,32	12,97
longueur 35,6cm (14po)	11,46	14,12
longueur 40,6cm (16po)	12,46	15,12
longueur 45,7cm (18po)	13,60	16,12
longueur 50,8cm (20po)	14,61	17,12
longueur 55,9cm (22po)	15,74	18,27
longueur 61,0cm (24po)	17,26	19,89
longueur 66,0cm (26po)	18,38	21,04
longueur 71,1cm (28po)	19,39	22,05
longueur 76,2cm (30po)	20,39	23,04
longueur 81,3cm (32po)	21,65	24,31
Largeur 17,8cm (7po)		
longueur 25,4cm (10po)	10,21	12,86
longueur 30,5cm (12po)	11,22	13,85
longueur 35,6cm (14po)	12,73	15,23
longueur 40,6cm (16po)	13,98	16,63
longueur 45,7cm (18po)	15,74	18,27
longueur 50,8cm (20po)	17,11	19,77
longueur 55,9cm (22po)	18,38	21,04
longueur 61,0cm (24po)	19,65	22,17
longueur 66,0cm (26po)	21,15	23,68
longueur 71,1cm (28po)	22,05	24,67
longueur 76,2cm (30po)	23,28	25,94
longueur 81,3cm (32po)	24,81	27,46

Description	Prix lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement des bas
Largeur 20,3cm (8po)		
longueur 25,4cm (10po)	11,71	14,23
longueur 30,5cm (12po)	13,09	15,62
longueur 35,6cm (14po)	14,47	17,12
longueur 40,6cm (16po)	16,00	18,65
longueur 45,7cm (18po)	17,26	19,89
longueur 50,8cm (20po)	18,77	21,28
longueur 55,9cm (22po)	20,15	22,79
longueur 61,0cm (24po)	21,65	24,31
longueur 66,0cm (26po)	23,16	25,82
longueur 71,1cm (28po)	24,81	27,46
longueur 76,2cm (30po)	26,08	28,71
longueur 81,3cm (32po)	27,44	30,08
Largeur 22,9cm (9po)		
longueur 25,4cm (10po)	13,23	15,87
longueur 30,5cm (12po)	14,86	17,51
longueur 35,6cm (14po)	16,50	19,14
longueur 40,6cm (16po)	17,88	20,54
longueur 45,7cm (18po)	19,65	22,28
longueur 50,8cm (20po)	21,15	23,79
longueur 55,9cm (22po)	22,66	25,30
longueur 61,0cm (24po)	24,17	26,70
longueur 66,0cm (26po)	25,82	28,33
longueur 71,1cm (28po)	27,44	30,08
longueur 76,2cm (30po)	28,70	31,36
longueur 81,3cm (32po)	30,35	32,87
Largeur 25,4cm (10po)		
longueur 25,4cm (10po)	14,86	17,51
longueur 30,5cm (12po)	16,24	18,90
longueur 35,6cm (14po)	18,13	20,78
longueur 40,6cm (16po)	19,65	22,28
longueur 45,7cm (18po)	21,28	23,93
longueur 50,8cm (20po)	23,16	25,82
longueur 55,9cm (22po)	24,81	27,46
longueur 61,0cm (24po)	26,43	29,09
longueur 66,0cm (26po)	27,95	30,48
longueur 71,1cm (28po)	29,71	32,36
longueur 76,2cm (30po)	31,22	33,86
longueur 81,3cm (32po)	33,00	35,50

Description	Prix lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement des bas
Largeur 30,5cm (12po)		
longueur 25,4cm (10po)	19,88	22,54
longueur 30,5cm (12po)	21,39	24,05
longueur 35,6cm (14po)	23,28	25,94
longueur 40,6cm (16po)	24,81	27,46
longueur 45,7cm (18po)	26,57	29,21
longueur 50,8cm (20po)	28,33	30,85
longueur 55,9cm (22po)	29,96	32,48
longueur 61,0cm (24po)	31,72	34,26
longueur 66,0cm (26po)	32,87	35,50
longueur 71,1cm (28po)	34,74	37,39
longueur 76,2cm (30po)	36,39	38,90
longueur 81,3cm (32po)	38,02	40,67

LAINES ET NYLON 2 - 3 - 5 PLIS

Largeur 15,2cm (6po)

longueur 25,4cm (10po)	11,83	14,47
longueur 30,5cm (12po)	11,83	14,47
longueur 35,6cm (14po)	13,60	16,12
longueur 40,6cm (16po)	13,60	16,12
longueur 45,7cm (18po)	13,60	16,12
longueur 50,8cm (20po)	15,50	18,01
longueur 55,9cm (22po)	15,50	18,01

Largeur 17,8cm (7po)

longueur 25,4cm (10po)	11,83	14,47
longueur 30,5cm (12po)	11,83	14,47
longueur 35,6cm (14po)	13,60	16,12
longueur 40,6cm (16po)	13,60	16,12
longueur 45,7cm (18po)	13,60	16,12
longueur 50,8cm (20po)	15,50	18,01
longueur 55,9cm (22po)	15,50	18,01
longueur 61,0cm (24po)	15,50	18,01

Description	Prix lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement des bas
Largeur 20,3cm (8po)		
longueur 25,4cm (10po)	13,60	16,12
longueur 30,5cm (12po)	13,60	16,12
longueur 35,6cm (14po)	13,60	16,12
longueur 40,6cm (16po)	15,50	18,01
longueur 45,7cm (18po)	15,50	18,01
longueur 50,8cm (20po)	15,50	18,01
longueur 55,9cm (22po)	17,75	20,27
longueur 61,0cm (24po)	17,75	20,27
longueur 66,0cm (26po)	17,75	20,27
longueur 71,1cm (28po)	17,75	20,27
Largeur 22,9cm (9po)		
longueur 25,4cm (10po)	13,60	16,12
longueur 30,5cm (12po)	13,60	16,12
longueur 35,6cm (14po)	15,50	18,01
longueur 40,6cm (16po)	15,50	18,01
longueur 45,7cm (18po)	15,50	18,01
longueur 50,8cm (20po)	17,75	20,27
longueur 55,9cm (22po)	17,75	20,27
longueur 61,0cm (24po)	17,75	20,27
longueur 66,0cm (26po)	17,75	20,27
longueur 71,1cm (28po)	17,75	20,27
longueur 101,6cm (40po)	13,60	16,12
longueur 106,7cm (42po)	13,60	16,12
longueur 111,8cm (44po)	15,50	18,01
longueur 116,8cm (46po)	15,50	18,01
longueur 122,0cm (48po)	15,50	18,01
longueur 127,0cm (50po)	17,75	20,27
longueur 132,1cm (52po)	17,75	20,27
Largeur 25,4cm (10po)		
longueur 25,4cm (10po)	13,60	16,12
longueur 30,5cm (12po)	15,50	18,01
longueur 35,6cm (14po)	15,50	18,01
longueur 40,6cm (16po)	15,50	18,01
longueur 45,7cm (18po)	17,75	20,27
longueur 50,8cm (20po)	17,75	20,27
longueur 55,9cm (22po)	17,75	20,27
longueur 61,0cm (24po)	17,75	20,27
longueur 66,0cm (26po)	19,51	22,17

Description	Prix lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement des bas
Largeur 25,4cm (10po) (suite)		
longueur 101,6cm (40po)	13,60	16,12
longueur 106,7cm (42po)	13,60	16,12
longueur 111,8cm (44po)	15,50	18,01
longueur 116,8cm (46po)	15,50	18,01
longueur 122,0cm (48po)	17,75	20,27
longueur 127,0cm (50po)	17,75	20,27
longueur 132,1cm (52po)	17,75	20,27
Largeur 30,5cm (12po)		
longueur 25,4cm (10po)	15,50	18,01
longueur 30,5cm (12po)	17,75	20,27
longueur 35,6cm (14po)	17,75	20,27
longueur 40,6cm (16po)	17,75	20,27
longueur 45,7cm (18po)	17,75	20,27
longueur 50,8cm (20po)	17,75	20,27
LAIN ET NYLON 6 PLIS		
Largeur 15,2cm (6po)		
longueur 30,5cm (12po)	13,09	15,62
longueur 35,6cm (14po)	14,61	17,26
longueur 40,6cm (16po)	14,61	17,26
longueur 45,7cm (18po)	14,61	17,26
longueur 50,8cm (20po)	16,50	19,14
longueur 55,9cm (22po)	16,50	19,14
Largeur 17,8cm (7po)		
longueur 25,4cm (10po)	14,61	17,26
longueur 30,5cm (12po)	13,09	15,62
longueur 35,6cm (14po)	14,61	17,26
longueur 40,6cm (16po)	14,61	17,26
longueur 45,7cm (18po)	14,61	17,26
longueur 50,8cm (20po)	16,50	19,14
longueur 55,9cm (22po)	16,50	19,14

Description	Prix lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement des bas
Largeur 20,3cm (8po)		
longueur 25,4cm (10po)	14,61	17,26
longueur 30,5cm (12po)	14,61	17,26
longueur 35,6cm (14po)	14,61	17,26
longueur 40,6cm (16po)	16,50	19,14
longueur 45,7cm (18po)	16,50	19,14
longueur 50,8cm (20po)	16,50	19,14
longueur 55,9cm (22po)	19,13	21,66
longueur 61,0cm (24po)	19,13	21,66
Largeur 22,9cm (9po)		
longueur 30,5cm (12po)	14,61	17,26
longueur 35,6cm (14po)	16,50	19,14
longueur 40,6cm (16po)	16,50	19,14
longueur 45,7cm (18po)	16,50	19,14
longueur 50,8cm (20po)	19,13	21,66
longueur 55,9cm (22po)	19,13	21,66
longueur 61,0cm (24po)	19,13	21,66
LAINA ULTRA 3 - 5 PLIS		
Largeur 15,2cm (6po)		
longueur 25,4cm (10po)	13,09	15,62
longueur 30,5cm (12po)	13,09	15,62
longueur 35,6cm (14po)	14,99	17,51
longueur 40,6cm (16po)	14,99	17,51
longueur 45,7cm (18po)	14,99	17,51
longueur 50,8cm (20po)	17,00	19,66
longueur 55,9cm (22po)	17,00	19,66
longueur 61,0cm (24po)	17,00	19,66
Largeur 17,8cm (7po)		
longueur 25,4cm (10po)	13,09	15,62
longueur 30,5cm (12po)	13,09	15,62
longueur 35,6cm (14po)	14,99	17,51
longueur 40,6cm (16po)	14,99	17,51
longueur 45,7cm (18po)	14,99	17,51
longueur 50,8cm (20po)	17,00	19,66
longueur 55,9cm (22po)	17,00	19,66
longueur 61,0cm (24po)	17,00	19,66

Description	Prix lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement des bas
Largeur 20,3cm (8po)		
longueur 25,4cm (10po)	14,99	17,51
longueur 30,5cm (12po)	14,99	17,51
longueur 35,6cm (14po)	14,99	17,51
longueur 40,6cm (16po)	17,00	19,66
longueur 45,7cm (18po)	17,00	19,66
longueur 50,8cm (20po)	17,00	19,66
longueur 55,9cm (22po)	19,65	22,28
longueur 61,0cm (24po)	19,65	22,28
Largeur 22,9cm (9po)		
longueur 25,4cm (10po)	14,99	17,51
longueur 30,5cm (12po)	14,99	17,51
longueur 35,6cm (14po)	17,00	19,66
longueur 40,6cm (16po)	17,00	19,66
longueur 45,7cm (18po)	17,00	19,66
longueur 50,8cm (20po)	19,65	22,28
longueur 55,9cm (22po)	19,65	22,28
longueur 61,0cm (24po)	19,65	22,28
Largeur 25,4cm (10po)		
longueur 25,4cm (10po)	14,99	17,51
longueur 30,5cm (12po)	17,00	19,66
longueur 35,6cm (14po)	17,00	19,66
longueur 40,6cm (16po)	17,00	19,66
longueur 45,7cm (18po)	19,65	22,28
longueur 50,8cm (20po)	19,65	22,28
longueur 55,9cm (22po)	19,65	22,28
longueur 61,0cm (24po)	19,65	22,28
Largeur 30,5cm (12po)		
longueur 25,4cm (10po)	17,00	19,66
longueur 30,5cm (12po)	19,65	19,88
longueur 35,6cm (14po)	19,65	22,28
longueur 40,6cm (16po)	19,65	22,28

Description	Prix lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement des bas
LAINES ET LYCRA		
Extra étroit, court		
Extra léger	11,83	14,47
Léger	12,60	15,23
Épais	13,35	16,00
Très épais	14,23	16,75
Étroit, court		
Extra léger	12,60	15,23
Léger	13,35	16,00
Épais	14,23	16,75
Très épais	14,99	17,51
Étroit long ou large court		
Extra léger	14,61	17,12
Léger	15,36	18,01
Épais	16,11	18,77
Très épais	16,87	19,51
Large, long		
Extra léger	16,87	19,51
Léger	17,75	20,27
Épais	18,50	21,04
Très épais	19,65	22,28
COTON 3 - 5 PLIS		
Largeur 15,2cm (6po)		
longueur 25,4cm (10po)	6,44	9,07
longueur 30,5cm (12po)	7,19	9,83
longueur 35,6cm (14po)	7,94	10,58
longueur 40,6cm (16po)	8,69	11,34
longueur 45,7cm (18po)	9,32	11,97
longueur 50,8cm (20po)	10,07	12,73
longueur 55,9cm (22po)	10,82	13,48
longueur 61,0cm (24po)	11,97	14,47
longueur 66,0cm (26po)	12,73	15,37
longueur 71,1cm (28po)	13,48	16,12

Description	Prix lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement des bas
Largeur 17,8cm (7po)		
longueur 25,4cm (10po)	7,04	9,58
longueur 30,5cm (12po)	7,82	10,33
longueur 35,6cm (14po)	8,69	11,34
longueur 40,6cm (16po)	9,70	12,21
longueur 45,7cm (18po)	10,82	13,48
longueur 50,8cm (20po)	11,83	14,47
longueur 55,9cm (22po)	12,73	15,23
longueur 61,0cm (24po)	13,60	16,12
longueur 66,0cm (26po)	14,61	17,12
longueur 71,1cm (28po)	15,36	17,89
Largeur 20,3cm (8po)		
longueur 25,4cm (10po)	8,18	10,71
longueur 30,5cm (12po)	8,94	11,59
longueur 35,6cm (14po)	10,07	12,60
longueur 40,6cm (16po)	10,96	13,62
longueur 45,7cm (18po)	11,97	14,47
longueur 50,8cm (20po)	12,85	15,50
longueur 55,9cm (22po)	13,98	16,50
longueur 61,0cm (24po)	14,99	17,62
longueur 66,0cm (26po)	16,00	18,65
longueur 71,1cm (28po)	17,26	19,77
Largeur 22,9cm (9po)		
longueur 25,4cm (10po)	9,19	11,85
longueur 30,5cm (12po)	10,21	12,86
longueur 35,6cm (14po)	11,33	13,98
longueur 40,6cm (16po)	12,33	14,98
longueur 45,7cm (18po)	13,60	16,24
longueur 50,8cm (20po)	14,61	17,26
longueur 55,9cm (22po)	15,74	18,27
longueur 61,0cm (24po)	16,62	19,26
longueur 66,0cm (26po)	17,75	20,40
longueur 71,1cm (28po)	19,01	21,66

Description	Prix lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement des bas
Largeur 25,4cm (10po)		
longueur 25,4cm (10po)	10,21	12,86
longueur 30,5cm (12po)	11,22	13,85
longueur 35,6cm (14po)	12,60	15,23
longueur 40,6cm (16po)	13,60	16,24
longueur 45,7cm (18po)	14,73	17,26
longueur 50,8cm (20po)	16,00	18,65
longueur 55,9cm (22po)	17,11	19,77
longueur 61,0cm (24po)	18,27	20,90
longueur 66,0cm (26po)	19,26	21,78
longueur 71,1cm (28po)	20,39	23,04
Largeur 30,5cm (12po)		
longueur 25,4cm (10po)	13,84	16,37
longueur 30,5cm (12po)	14,73	17,39
longueur 35,6cm (14po)	16,11	18,77
longueur 40,6cm (16po)	17,26	19,77
longueur 45,7cm (18po)	18,38	20,90
longueur 50,8cm (20po)	19,51	22,17
longueur 55,9cm (22po)	20,65	23,28
longueur 61,0cm (24po)	21,89	24,44
longueur 66,0cm (26po)	22,79	25,44
longueur 71,1cm (28po)	23,92	26,57
LAINÉ 5 PLIS		
longueur 30,5cm (12po)	8,18	10,71
longueur 33,0cm (13po)	8,57	11,09
longueur 35,6cm (14po)	8,69	11,34
longueur 38,1cm (15po)	9,32	11,85
longueur 40,6cm (16po)	9,57	12,21
longueur 45,7cm (18po)	10,21	12,86
LAINÉ 3 - 5 PLIS		
Largeur (sup.) 15,2cm (6po)		
largeur (inf) : 7,6, 8,9, 10,2 cm (3, 3,5, 4 po)	8,31	10,96
longueur : 20,3 cm (8 po)		
largeur (inf) : 7,6 cm (3 po) longueur : 25,4 cm (10 po)	8,31	10,96
largeur (inf) : 8,9 cm (3,5 po) longueur : 25,4 cm (10 po)	8,57	11,09
largeur (inf) : 10,2 cm (4 po) longueur : 25,4 cm (10 po)	8,82	11,46
largeur (inf) : 7,6 cm (3 po) longueur : 30,5 cm (12 po)	9,19	11,85
largeur (inf) : 8,9 cm (3,5 po) longueur : 30,5 cm (12 po)	9,32	11,97

Description	Prix lors de l'achat ou du remplacement de la prothèse	Prix lors du remplacement des bas
Largeur (sup.) 15,2cm (6po) (suite)		
largeur (inf) : 10,2 cm (4 po) longueur : 30,5 cm (12 po)	9,70	12,21
largeur (inf) : 7,6 cm (3 po) longueur : 35,6 cm (14 po)	10,21	12,86
largeur (inf) : 8,9 cm (3,5 po) longueur : 35,6 cm (14 po)	10,46	13,10
largeur (inf) : 10,2 cm (4 po) longueur : 35,6 cm (14 po)	10,71	13,36
largeur (inf) : 7,6 cm (3 po) longueur : 40,6 cm (16 po)	11,07	13,72
largeur (inf) : 8,9 cm (3,5 po) longueur : 40,6 cm (16 po)	11,33	13,85
largeur (inf) : 10,2 cm (4 po) longueur : 40,6 cm (16 po)	11,71	14,36
Largeur (sup.) 17,8cm (7po)		
largeur (inf) : 8,9, 10,2, 11,4, 12,7 cm (3,5, 4, 4,5, 5 po) longueur : 20,3 cm (8 po)	9,32	11,97
largeur (inf) : 8,9 cm (3,5 po) longueur : 25,4 cm (10 po)	8,82	11,46
largeur (inf) : 10,2 cm (4 po) longueur : 25,4 cm (10 po)	9,19	11,85
largeur (inf) : 11,4 cm (4,5 po) longueur : 25,4 cm (10 po)	9,70	12,21
largeur (inf) : 12,7 cm (5 po) longueur : 25,4 cm (10 po)	10,46	13,10
largeur (inf) : 8,9 cm (3,5 po) longueur : 30,5 cm (12 po)	9,70	12,34
largeur (inf) : 10,2 cm (4 po) longueur : 30,5 cm (12 po)	10,21	12,86
largeur (inf) : 11,4 cm (4,5 po) longueur : 30,5 cm (12 po)	10,71	13,36
largeur (inf) : 12,7 cm (5 po) longueur : 30,5 cm (12 po)	11,33	13,85
largeur (inf) : 8,9 cm (3,5 po) longueur : 35,6 cm (14 po)	11,33	13,85
largeur (inf) : 10,2 cm (4 po) longueur : 35,6 cm (14 po)	11,46	14,12
largeur (inf) : 11,4 cm (4,5 po) longueur : 35,6 cm (14 po)	12,08	14,62
largeur (inf) : 12,7 cm (5 po) longueur : 35,6 cm (14 po)	12,60	15,23
largeur (inf) : 8,9 cm (3,5 po) longueur : 40,6 cm (16 po)	12,33	14,87

largeur (inf) : 10,2 cm (4 po) longueur : 40,6 cm (16 po)	12,73	15,37
largeur (inf) : 11,4 cm (4,5 po) longueur : 40,6 cm (16 po)	13,23	15,74
largeur (inf) : 12,7 cm (5 po) longueur : 40,6 cm (16 po)	13,84	16,37

Largeur (sup.) 20,3cm (8po)

largeur (inf) : 10,2, 11,4, 12,7 cm (4, 4,5, 5 po) longueur : 20,3 cm (8 po)	10,71	13,36
largeur (inf) : 10,2, 11,4, 12,7 cm (4, 4,5, 5 po) longueur : 25,4 cm (10 po)	10,57	13,23
largeur (inf) : 10,2, 11,4, 12,7 cm (4, 4,5, 5 po) longueur : 30,5 cm (12 po)	11,83	14,47
largeur (inf) : 10,2, 11,4, 12,7 cm (4, 4,5, 5 po) longueur : 35,6 cm (14 po)	12,97	15,62
largeur (inf) : 10,2, 11,4 12,7 cm (4, 4,5, 5 po) longueur : 40,6 cm (16 po)	14,47	17,12

SECTION IV**ORTHÈSES - MEMBRES INFÉRIEURS****SOUS-SECTION 1****ORTHÈSES TIBIO-PÉDIEUSES**

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
-----------------	-------------	-------------------------------

Orthèse tibio-pédieuse à tige unilatérale	374,52	6
---	--------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étrier régulier

Articulation libre à la cheville, en aluminium (1)

Embrasse métallique rigide garnie de cuir ou en thermoplastique, incluant son recouvrement

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
--	--	--	-------------------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Étrier régulier	S. F.	83,36	3
Articulation libre à la cheville, en aluminium	S. F.	116,46	
Embrasse métallique rigide garnie de cuir ou en thermoplastique, incluant son recouvrement	S. F.	107,34	

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Étrier en plastique moulé ou laminé, à partir d'une empreinte de la personne assurée	224,94	287,74
Courroie malléolaire simple	69,66	95,91
Courroie malléolaire double	82,20	109,62
Articulation à ressort à la cheville, en aluminium, unité	6,86	117,61
Articulation libre à la cheville, en acier inoxydable, unité	49,10	163,28
Articulation à ressort à la cheville, en acier inoxydable, unité	66,23	180,42

Articulation à ressort à la cheville, double action, en aluminium, unité	29,69	143,88
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix
Transfert d'étrier	50,24
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse tibio-pédieuse à tiges bilatérales	455,58	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étrier régulier
 Articulations libres à la cheville, en aluminium (2)
 Embrasse métallique rigide garnie de cuir ou en thermoplastique, incluant son recouvrement
 Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Étrier régulier	S. F.	83,36	
Articulations libres à la cheville, en aluminium			
paire	S. F.	195,26	
unité	S. O.	116,46	
Embrasse métallique rigide garnie de cuir ou en thermoplastique, incluant son recouvrement	S. F.	107,34	
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Étrier rectangulaire	37,69	116,46	
Étrier en plastique moulé ou laminé, à partir d'une empreinte de la personne assurée	224,94	287,74	
Courroie malléolaire simple	69,66	95,91	
Courroie malléolaire double	82,20	109,62	
Articulations à ressort à la cheville, en aluminium			
paire	13,70	202,11	
unité	S. O.	117,61	
Articulations libres à la cheville, en acier inoxydable			
paire	99,34	287,74	
unité	S. O.	163,28	
Articulations à ressort à la cheville, en acier inoxydable			
paire	132,46	322,00	
unité	S. O.	180,42	
Articulations à ressort à la cheville double action, en aluminium			
paire	59,38	247,77	
unité	S. O.	143,88	
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81	
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99	

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Transfert d'étrier	50,24
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL

Prix

Garantie
(en mois)

Orthèse tibio-pédieuse en plastique moulé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	365,39	6
--	--------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Coquille postérieure ou antérieure avec appui sous-rotulien continue sous le pied, en plastique moulé
Courroies de retenue au mollet et au pied

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)Prix à l'achat ou
au remplacement
de l'appareilRemplacement
du composant
ou du
complément
PrixGarantie
(en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83
-------------------------------	-------	-------

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81
--	-------	-------

Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99
Articulations libres avec chevauchement à la cheville	43,39	S. O.
Articulations Gillette à la cheville		
paire	108,47	95,91
unité	S. O.	59,38
Articulations Oklahoma à la cheville		
paire	102,77	90,20
unité	S. O.	57,09
Articulations Wafer à la cheville		
paire	118,74	106,19
unité	S. O.	65,08
Articulations Tamarak à la cheville		
paire	114,18	101,62
unité	S. O.	62,80
Articulations Gaffney à la cheville		
paire	125,60	111,90
unité	S. O.	67,37
Doubleure complète en mousse thermoformable pour l'orthèse de nuit	55,95	87,92

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse tibio-pédieuse en plastique moulé, préfabriquée	162,14	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Coquille postérieure rigide, monocoque et englobant le mollet et le dessous du pied, en plastique moulé, préfabriquée ou bande en spirale rigide

Courroies de retenue au mollet et au pied

AVIS : Cette orthèse ne comporte ni articulation, ni tige ou bande rigide latérale et elle peut s'insérer dans une chaussure conventionnelle. Il ne s'agit donc pas d'une botte de marche.

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83	1
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81	
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po), additionnel	15,99	15,99	
Doubleure complète en mousse thermoformable pour l'orthèse de nuit	55,95	87,92	
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Canne	23,98	23,98	
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42	

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00
---	--------	--------

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse tibio-pédieuse pour jambe raccourcie de 7,6 cm (3 po) et plus, excluant toute articulation prothétique du genou	1 534,63	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Pied S.A.C.H.

Coquille tibiale en polyester ou en acrylique, avec appui au niveau tibial ou au niveau du pied

Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
---	---	--	--------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Pied S.A.C.H.	S. F.	182,69
Coquille tibiale en polyester ou en acrylique, avec appui au niveau tibial ou au niveau du pied	S. F.	S. O.
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Emboîture d'essayage	103,91	S. O.
Articulations libres au genou, en aluminium (Becker S-2005-B4)		
paire	199,82	251,20
unité	S. O.	154,15

Articulations avec barrure à anneau au genou (Becker 1002-B4)		
paire	277,46	328,85
unité	S. O.	192,96
Articulations type suisse avec barrure au genou (Becker 1003-B4)		
paire	335,70	397,36
unité	S. O.	227,22
Articulations polycentriques au genou (USMC-0225-10)		
paire	261,48	312,86
unité	S. O.	164,42
Articulations polycentriques au genou, pour enfant (Becker 1006-C8)		
paire	379,09	430,47
unité	S. O.	222,66
Articulations uniaxiales décentrées, libres au genou (Becker 1008-B4)		
paire	316,29	367,67
unité	S. O.	212,38
Articulations uniaxiales décentrées, à anneau au genou (Becker 1012-B4)		
paire	331,13	382,51
unité	S. O.	220,38
Cuissard à deux bandes métalliques garnies de cuir au niveau fémoral		
Cuissard complet ou plein en cuir, sans appui ischiatique	102,77	262,62
Cuissard complet ou plein en cuir, avec appui ischiatique en cuir	202,11	359,69
Coquille fémorale en plastique moulé, sans appui ischiatique	191,84	243,21
Coquille fémorale en plastique moulé, avec appui ischiatique en plastique moulé	243,21	316,29
Ceinture pelvienne et bande métallique	196,40	210,09
Ceinture pelvienne (cuir)	S. O.	150,73
Remplacement de la bande métallique de la ceinture pelvienne	S. O.	113,04
Articulation à la hanche (partie métallique), toutes les sortes	212,38	239,79
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 2**ORTHÈSES FÉMORO-TIBIALES**

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse fémoro-tibiale non articulée en plastique moulé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	512,68	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Gouttière en plastique moulé, cuisse, genou et jambe
Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
--	---	---	-----------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83
-------------------------------	-------	-------

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Barre d'abduction	89,07	102,77
Genouillère et courroies	71,94	98,20
Surélévation externe à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81
Surélévation externe à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse fémoro-tibiale avec articulations, préfabriquée (Legend, Edge, Lennox, G.L.S.)	630,29	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Articulations libres au genou
Embrasses rigides au niveau fémoral et tibial
Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
--	---	---	-----------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83
-------------------------------	-------	-------

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Surélévation externe à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81
Surélévation externe à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99

COMPLÈMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse fémoro-tibiale anti-recurvatum du genou, de type suédoise, préfabriquée	293,45	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÈMENT(S) DE BASE

Structure métallique
Embrasses rigides
Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÈMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83
-------------------------------	-------	-------

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Surélévation externe à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81
Surélévation externe à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99

COMPLÈMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse dynamique du genou, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	770,74	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÈMENT(S) DE BASE

Embrasses rigides en plastique ou en métal au niveau fémoral et tibial

Articulations polycentriques libres au genou, en aluminium (USMC F08-200-1000)

Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Articulations polycentriques libres au genou, en aluminium (USMC F08-200-1000)			
paire	S. F.	223,81	
unité	S. O.	140,45	
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Articulations polycentriques libres au genou, en acier (USMC F08-220-1000)			
paire	37,69	262,62	
unité	S. O.	159,85	
Articulations polycentriques à barrure au genou, en aluminium (USMC F08-200-4000)			
paire	31,97	255,76	
unité	S. O.	156,43	
Articulations polycentriques à barrure au genou, en acier (USMC F08-220-4000)			
paire	75,36	299,15	
unité	S. O.	178,13	
Articulations à amplitude variable au genou, en aluminium (USMC F08-200-1001)			
paire	S. F.	223,81	
unité	S. O.	140,45	
Articulations à amplitude variable au genou, en acier (USMC F08-200-1001)			
paire	37,69	262,62	
unité	S. O.	159,85	
Genouillère et courroies	71,94	98,20	
Surélévation externe à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81	
Surélévation externe à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99	

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Aucun

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse réglable du genou, préfabriquée, pour limiter les mouvements de flexion et d'extension (Donjoy, Génération II)	310,58	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embrasses rigides en plastique et mousse
 Articulations métalliques au genou avec cran d'arrêt
 Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
--	---	---	-----------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83
-------------------------------	-------	-------

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 3**ORTHÈSES FÉMORO-PÉDIEUSES**

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse fémoro-pédieuse articulée avec embrasses métalliques rigides au niveau fémoral et tibial	1 039,08	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étrier régulier

Articulations libres à la cheville, en aluminium (2)

Articulations libres au genou, en aluminium (2)
(Becker S-2005-B4)

Cuissard à deux bandes métalliques rigides garnies de cuir au niveau fémoral et embrasse métallique garnie de cuir ou en thermoplastique au niveau tibial

Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Étrier régulier	S. F.	83,36	
Embrasse métallique rigide garnie de cuir ou en thermoplastique au niveau tibial	S. F.	107,34	
Articulations libres à la cheville, en aluminium			
paire	S. F.	195,26	
unité	S. O.	116,46	
Articulations libres au genou, en aluminium (Becker S-2005-B4)			
paire	S. F.	251,20	
unité	S. O.	154,15	
Cuissard à deux bandes métalliques rigides garnies de cuir au niveau fémoral	S. F.	184,97	
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Étrier rectangulaire	37,69	116,46	
Étrier en plastique moulé ou laminé, à partir d'une empreinte de la personne assurée	224,94	287,74	
Courroie malléolaire simple	69,66	95,91	
Courroie malléolaire double	82,20	109,62	
Genouillère et courroies	71,94	98,20	
Articulations à ressort à la cheville, en aluminium			
paire	13,70	202,11	
unité	S. O.	117,61	
Articulations à ressort à la cheville, double action, en aluminium			
paire	59,38	247,77	
unité	S. O.	143,88	
Articulations avec barrure à anneau au genou (Becker 1002-B4)			
paire	76,50	328,85	
unité	S. O.	192,96	

Articulations type suisse avec barrure au genou (Becker 1003-B4)		
paire	168,99	397,36
unité	S. O.	227,22
Articulations polycentriques au genou (USMC-0225-10)		
paire	60,51	312,86
unité	S. O.	164,42
Articulations polycentriques au genou, pour enfant (Becker 1006-C8)		
paire	179,27	430,47
unité	S. O.	222,66
Articulations uniaxiales décentrées, libres au genou (Becker 1008-B4)		
paire	116,46	367,67
unité	S. O.	212,38
Articulations uniaxiales décentrées, à anneau au genou (Becker 1012-B4)		
paire	130,16	382,51
unité	S. O.	220,38
Cuissard complet ou plein en cuir sans appui ischiatique	102,77	262,62
Cuissard complet ou plein en cuir avec appui ischiatique en cuir	202,11	359,69
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99
 COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix
-----------------------------	------

Transfert d'étrier	50,24
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Orthèse fémoro-pédieuse articulée, en plastique moulé, à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	963,71	6
--	--------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Coquille fémorale en plastique moulé sans appui ischiatique

Articulations libres au genou, en aluminium (2)
(Becker S-2005-B4)

Coquille postérieure ou antérieure au niveau tibial, en plastique moulé continue sous le pied

Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
--	---	---	-----------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Coquille fémorale en plastique moulé sans appui ischiatique	S. F.	243,21	
Coquille postérieure ou antérieure au niveau tibial, en plastique moulé continue sous le pied	S. F.	268,34	
Articulations libres au genou, en aluminium (Becker S-2005-B4)			
paire	S. F.	251,20	
unité	S. O.	154,15	
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83	

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Étrier régulier	59,38	83,36
Articulations libres avec chevauchement à la cheville	43,39	S. O.
Articulations Gilette à la cheville		
paire	108,47	95,91
unité	S. O.	59,38
Articulations Oklahoma à la cheville		
paire	102,77	90,20
unité	S. O.	57,09
Articulations Wafer à la cheville		
paire	118,74	106,19
unité	S. O.	65,08
Articulations Tamarak à la cheville		
paire	114,18	101,62
unité	S. O.	62,80
Articulations Gaffney à la cheville		
paire	125,60	111,90
unité	S. O.	67,37
Courroie malléolaire simple	69,66	95,91
Genouillère et courroies	71,94	98,20
Articulations à ressort à la cheville, en aluminium		
paire	13,70	202,11
unité	S. O.	117,61
Articulations à ressort à la cheville, double action, en aluminium		
paire	59,38	247,77
unité	S. O.	143,88
Articulations avec barrure à anneau au genou (Becker 1002-B4)		
paire	76,50	328,85
unité	S. O.	192,96
Articulations type suisse avec barrure au genou (Becker 1003-B4)		
paire	168,99	397,36
unité	S. O.	227,22
Articulations polycentriques au genou (USMC-0225-10)		
paire	60,51	312,86
unité	S. O.	164,42
Articulations polycentriques au genou, pour enfant (Becker 1006-C8)		
paire	179,27	430,47
unité	S. O.	222,66

Articulations uniaxiales décentrées, libres au genou
(Becker 1008-B4)

paire	116,46	367,67
unité	S. O.	212,38

Articulations uniaxiales décentrées, à anneau au genou
(Becker 1012-B4)

paire	130,16	382,51
unité	S. O.	220,38

Appui ischiatique en plastique moulé

67,37	S. O.
-------	-------

Coquille fémorale en plastique moulé avec appui
ischiatique en plastique moulé

S. O.	316,29
-------	--------

Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du
membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)

46,81	46,81
-------	-------

Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du
membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel

15,99	15,99
-------	-------

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne

23,98	23,98
-------	-------

Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes
dimensions)

55,95	55,95
-------	-------

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de
62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à
89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)

134,74	134,74
--------	--------

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de
47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant

180,42	180,42
--------	--------

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de
30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant

161,00	161,00
--------	--------

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Transfert d'étrier

50,24

Autre ajustement pertinent

APPAREIL

Prix

Garantie
(en mois)

Orthèse fémoro-pédieuse articulée avec embrasses
métalliques rigides au niveau fémoral et coquille
postérieure ou antérieure au niveau tibial, en plastique
moulé, à partir d'une empreinte plâtrée de la personne
assurée

991,12

6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Cuissard à deux bandes métalliques rigides garnies de cuir
au niveau fémoral

Articulations libres au genou, en aluminium (2)
(Becker S-2005-B4)

Coquille postérieure ou antérieure au niveau tibial, en
plastique moulé continue sous le pied

Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
--	---	---	-----------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Cuissard à deux bandes métalliques rigides garnies de cuir au niveau fémoral	S. F.	184,97	
Coquille postérieure ou antérieure au niveau tibial, en plastique moulé continue sous le pied	S. F.	268,34	
Articulations libres au genou, en aluminium (Becker S-2005-B4)			
paire	S. F.	251,20	
unité	S. O.	154,15	
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83	

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Articulations libres avec chevauchement à la cheville	43,39	S. O.	
Articulations Gillette à la cheville			
paire	108,47	95,91	
unité	S. O.	59,38	
Articulations Oklahoma à la cheville			
paire	102,77	90,20	
unité	S. O.	57,09	
Articulations Wafer à la cheville			
paire	118,74	106,19	
unité	S. O.	65,08	
Articulations Tamarak à la cheville			
Paire	114,18	101,62	
unité	S. O.	62,80	

Articulations Gaffney à la cheville		
paire	125,60	111,90
unité	S. O.	67,37
Courroie malléolaire simple		
	69,66	95,91
Genouillère et courroies		
	71,94	98,20
Articulations à ressort à la cheville, en aluminium		
paire	13,70	202,11
unité	S. O.	117,61
Articulations à ressort à la cheville, double action, en aluminium		
paire	59,38	247,77
unité	S. O.	143,88
Articulations avec barrure à anneau au genou (Becker 1002-B4)		
paire	76,50	328,85
unité	S. O.	192,96
Articulations type suisse avec barrure au genou (Becker 1003-B4)		
paire	168,99	397,36
unité	S. O.	227,22
Articulations polycentriques au genou (USMC-0225-10)		
paire	60,51	312,86
unité	S. O.	164,42
Articulations polycentriques au genou, pour enfant (Becker 1006-C8)		
paire	179,27	430,47
unité	S. O.	222,66
Articulations uniaxiales décentrées, libres au genou (Becker 1008-B4)		
paire	116,46	367,67
unité	S. O.	212,38
Articulations uniaxiales décentrées, à anneau au genou (Becker 1012-B4)		
paire	130,16	382,51
unité	S. O.	220,38
Cuissard complet ou plein en cuir sans appui ischiatique		
	102,77	262,62
Cuissard complet ou plein en cuir avec appui ischiatique en cuir		
	202,11	359,69
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)		
	46,81	46,81
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel		
	15,99	15,99

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse fémoro-pédieuse articulée avec coquille fémorale en plastique moulé, à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée et d'une embrasse métallique rigide garnie de cuir au niveau tibial	1 121,28	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étrier régulier

Articulations libres à la cheville, en aluminium (2)

Articulations libres au genou, en aluminium (2)
(Becker S-2005-B4)

Embrasse métallique rigide garnie de cuir ou en thermoplastique, incluant son recouvrement au niveau tibial

Coquille fémorale en plastique moulé sans appui ischiatique

Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Étrier régulier	S. F.	83,36	
Embrasse métallique rigide garnie de cuir ou en thermoplastique, incluant son recouvrement au niveau tibial	S. F.	107,34	
Articulations libres à la cheville, en aluminium			
paire	S. F.	195,26	
unité	S. O.	116,46	
Articulations libres au genou, en aluminium (Becker S-2005-B4)			
paire	S. F.	251,20	
unité	S. O.	154,15	
Coquille fémorale en plastique moulé sans appui ischiatique	S. F.	243,21	
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Étrier rectangulaire	37,69	116,46	
Étrier en plastique moulé ou laminé, à partir d'une empreinte de la personne assurée	224,94	287,74	
Courroie malléolaire simple	69,66	95,91	
Courroie malléolaire double	82,20	109,62	
Genouillère et courroies	71,94	98,20	
Articulations à ressort à la cheville, en aluminium			
paire	13,70	202,11	
unité	S. O.	117,61	
Articulations à ressort à la cheville, double action, en aluminium			
paire	59,38	247,77	
unité	S. O.	143,88	
Articulations avec barrure à anneau, au genou (Becker 1002-B4)			
paire	76,50	328,85	
unité	S. O.	192,96	

Articulations type suisse avec barrure, au genou (Becker 1003-B4)		
paire	168,99	397,36
unité	S. O.	227,22
Articulations polycentriques au genou (USMC-0225-10)		
paire	60,51	312,86
unité	S. O.	164,42
Articulations polycentriques au genou, pour enfant (Becker 1006-C8)		
paire	179,27	430,47
unité	S. O.	222,66
Articulations uniaxiales décentrées, libres au genou (Becker 1008-B4)		
paire	116,46	367,67
unité	S. O.	212,38
Articulations uniaxiales décentrées, à anneau au genou (Becker 1012-B4)		
paire	130,16	382,51
unité	S. O.	220,38
Appui ischiatique en plastique moulé	67,37	S. O.
Coquille fémorale en plastique moulé avec appui ischiatique en plastique moulé	S. O.	316,29
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix
-----------------------------	------

Transfert d'étrier	50,24
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Orthèse fémoro-pédieuse non articulée en plastique moulé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	578,92	6
---	--------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Gouttière en plastique moulé, cuisse, genou, jambe et pied

Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
--	---	---	-----------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83	
-------------------------------	-------	-------	--

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Genouillère et courroies	71,94	98,20	
Barre d'abduction	89,07	102,77	
Appui ischiatique en plastique moulé	67,37	S. O.	
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81	
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99	

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98	
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95	

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse fémoro-pédieuse articulée à tige unilatérale avec embrasses métalliques rigides au niveau fémoral et tibial	789,01	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étrier régulier
 Articulation libre à la cheville, unilatérale, en aluminium
 Articulation libre au genou, unilatérale, en aluminium
 (Becker S-2005-B4)
 Embrasses métalliques rigides garnies de cuir au niveau
 fémoral et tibial, incluant son recouvrement
 Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
--	---	---	-----------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Étrier régulier	S. F.	83,36
Embrasse métallique rigide garnie de cuir au niveau tibial, incluant son recouvrement	S. F.	107,34
Articulation libre à la cheville, unilatérale, en aluminium	S. F.	116,46
Articulation libre au genou, unilatérale, en aluminium (Becker S-2005-B4)	S. F.	154,15

Embrasse métallique rigide garnie de cuir au niveau fémoral, incluant son recouvrement	S. F.	184,97
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Étrier en plastique moulé ou laminé, à partir d'une empreinte de la personne assurée	224,94	287,74
Courroie malléolaire simple	69,66	95,91
Courroie malléolaire double	82,20	109,62
Genouillère et courroies	71,94	98,20
Articulation à ressort à la cheville, en aluminium	6,86	117,61
Articulation à ressort à la cheville, double action, en aluminium	29,69	143,88
Articulation avec barrure à anneau, au genou (Becker 1002-B4)	38,81	192,96
Articulation uniaxiale décentrée, libre au genou (Becker 1008-B4)	58,24	212,38
Articulation uniaxiale décentrée, à anneau au genou (Becker 1012-B4)	65,08	220,38
Articulation à la hanche (partie métallique), toutes les sortes	212,38	239,79
Ceinture pelvienne et bande métallique	196,40	210,09
Ceinture pelvienne (cuir)	S. O.	150,73
Remplacement de la bande métallique de la ceinture pelvienne	S. O.	113,04
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix
Transfert d'étrier	50,24
Autre ajustement pertinent	

SOUS-SECTION 4
ORTHÈSES PELVI-PÉDIEUSES

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse pelvi-pédieuse articulée avec embrasses métalliques rigides au niveau fémoral et tibial	1 515,22	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étrier régulier
 Articulations libres à la cheville, en aluminium (2)
 Articulations libres au genou, en aluminium (2)
 (Becker S-2005-B4)
 Cuissard à deux bandes métalliques rigides garnies de cuir au niveau fémoral, incluant son recouvrement et embrasse métallique rigide garnie de cuir ou en thermoplastique au niveau tibial
 Articulation à la hanche (partie métallique), toutes les sortes
 Courroies de retenue
 Ceinture pelvienne et bande métallique

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
--	---	---	-----------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Étrier régulier	S. F.	83,36	
Articulations libres à la cheville, en aluminium paire	S. F.	195,26	
unité	S. O.	116,46	
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83	
Embrasse métallique rigide garnie de cuir ou en thermoplastique, au niveau tibial	S. F.	107,34	

Articulations libres au genou, en aluminium
(Becker S-2005-B4)

paire	S. F.	251,20
unité	S. O.	154,15
Cuissard à deux bandes métalliques rigides garnies de cuir au niveau fémoral, incluant son recouvrement	S. F.	184,97
Articulation à la hanche (partie métallique), toutes les sortes	S. F.	239,79
Ceinture pelvienne et bande métallique	S. F.	210,09

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Étrier rectangulaire	37,69	116,46
Étrier en plastique moulé ou laminé, à partir d'une empreinte de la personne assurée	224,94	287,74
Courroie malléolaire simple	69,66	95,91
Genouillère et courroies	71,94	98,20
Articulations à ressort à la cheville, en aluminium		
paire	13,70	202,11
unité	S. O.	117,61
Articulations à ressort à la cheville, double action, en aluminium		
paire	59,38	247,77
unité	S. O.	143,88
Articulations avec barrure à anneau, au genou (Becker 1002-B4)		
paire	76,50	328,85
unité	S. O.	192,96
Articulations type suisse avec barrure, au genou (Becker 1003-B4)		
paire	168,99	397,36
unité	S. O.	227,22
Articulations polycentriques au genou (USMC-0225-10)		
paire	60,51	312,86
unité	S. O.	164,42
Articulations polycentriques au genou, pour enfant (Becker 1006-C8)		
paire	179,27	430,47
unité	S. O.	222,66
Articulations uniaxiales décentrées, libres au genou (Becker 1008-B4)		
paire	116,46	367,67
unité	S. O.	212,38

Articulations uniaxiales décentrées, à anneau au genou (Becker 1012-B4)		
paire	130,16	382,51
unité	S. O.	220,38
Remplacement de la bande métallique de la ceinture pelvienne	S. O.	113,04
Ceinture pelvienne (cuir)	S. O.	150,73
Cuissard complet ou plein en cuir sans appui ischiatique	102,77	262,62
Cuissard complet ou plein en cuir, avec appui ischiatique en cuir	202,11	359,69
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Transfert d'étrier	50,24
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL

Prix

Garantie
(en mois)

Orthèse pelvi-pédieuse articulée en plastique moulé, à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	1 419,30	6
---	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Coquille fémorale en plastique moulé sans appui
ischiatique
Articulations libres au genou, en aluminium (2)
(Becker S-2005-B4)

Articulation à la hanche (partie métallique), toutes les
sortes

Coquille postérieure ou antérieure au niveau tibial, en
plastique moulé continue sous le pied

Courroies de retenue

Ceinture pelvienne et bande métallique

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Coquille fémorale en plastique moulé sans appui ischiatique	S. F.	243,21	
Coquille postérieure ou antérieure au niveau tibial, en plastique moulé continue sous le pied	S. F.	268,34	
Articulations libres au genou, en aluminium (Becker S-2005-B4)			
paire	S. F.	251,20	
unité	S. O.	154,15	
Articulation à la hanche (partie métallique), toutes les sortes	S. F.	239,79	
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83	
Ceinture pelvienne et bande métallique	S. F.	210,09	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Remplacement de la bande métallique de la ceinture pelvienne	S. O.	113,04	
Ceinture pelvienne (cuir)	S. O.	150,73	
Articulations libres avec chevauchement à la cheville	43,39	S. O.	
Articulations Gillette à la cheville			
paire	108,47	95,91	
unité	S. O.	59,38	
Articulations Oklahoma à la cheville			
paire	102,77	90,20	
unité	S. O.	57,09	
Articulations Wafer à la cheville			
paire	118,74	106,19	
unité	S. O.	65,08	

Articulations Tamarak à la cheville		
paire	114,18	101,62
unité	S. O.	62,80
Articulations Gaffney à la cheville		
paire	125,60	111,90
unité	S. O.	67,37
Courroie malléolaire simple	69,66	95,91
Genouillère et courroies	71,94	98,20
Articulations à ressort à la cheville, en aluminium		
paire	13,70	202,11
unité	S. O.	117,61
Étrier régulier	59,38	83,36
Articulations à ressort à la cheville, double action, en aluminium		
paire	59,38	247,77
unité	S. O.	143,88
Articulations avec barrure à anneau, au genou (Becker 1002-B4)		
paire	76,50	328,85
unité	S. O.	192,96
Articulations type suisse avec barrure, au genou (Becker 1003-B4)		
paire	168,99	397,36
unité	S. O.	227,22
Articulations polycentriques au genou (USMC-0225-10)		
paire	60,51	312,86
unité	S. O.	164,42
Articulations polycentriques au genou, pour enfant (Becker 1006-C8)		
paire	179,27	430,47
unité	S. O.	222,66
Articulations uniaxiales décentrées, libres au genou (Becker 1008-B4)		
paire	116,46	367,67
unité	S. O.	212,38
Articulations uniaxiales décentrées, à anneau au genou (Becker 1012-B4)		
paire	130,16	382,51
unité	S. O.	220,38
Appui ischiatique en plastique moulé	67,37	S. O.
Coquille fémorale en plastique moulé avec appui ischiatique en plastique moulé	S. O.	316,29

Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Transfert d'étrier	50,24
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL

Prix

Garantie
(en mois)

Orthèse pelvi-pédieuse articulée avec embrasses métalliques rigides au niveau fémoral et coquille postérieure ou antérieure au niveau tibial, en plastique moulé, à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	1 476,40	6
---	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Cuissard à deux bandes métalliques rigides garnies de cuir au niveau fémoral
Articulations libres au genou, en aluminium (2) (Becker S-2005-B4)
Articulation à la hanche (partie métallique), toutes les sortes
Coquille postérieure ou antérieure au niveau tibial, en plastique moulé continue sous le pied
Courroies de retenue
Ceinture pelvienne et bande métallique

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Cuissard à deux bandes métalliques rigides garnies de cuir au niveau fémoral	S. F.	184,97	
Coquille postérieure ou antérieure au niveau tibial, en plastique moulé continue sous le pied	S. F.	268,34	
Articulations libres au genou, en aluminium (Becker S-2005-B4)			
paire	S. F.	251,20	
unité	S. O.	154,15	
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83	
Articulation à la hanche (partie métallique), toutes les sortes	S. F.	239,79	
Ceinture pelvienne et bande métallique	S. F.	210,09	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Articulations libres avec chevauchement à la cheville	43,39	S. O.	
Articulations Gillette à la cheville			
paire	108,47	95,91	
unité	S. O.	59,38	
Articulations Oklahoma à la cheville			
paire	102,77	90,20	
unité	S. O.	57,09	
Articulations Wafer à la cheville			
paire	118,74	106,19	
unité	S. O.	65,08	
Articulations Tamarak à la cheville			
paire	114,18	101,62	
unité	S. O.	62,80	
Articulations Gaffney à la cheville			
paire	125,60	111,90	
unité	S. O.	67,37	
Articulations à ressort à la cheville, en aluminium			
paire	13,70	202,11	
unité	S. O.	117,61	

Articulations à ressort à la cheville, double action, en aluminium		
paire	59,38	247,77
unité	S. O.	143,88
Courroie malléolaire simple	69,66	95,91
Articulations avec barrure à anneau, au genou (Becker 1002-B4)		
paire	76,50	328,85
unité	S. O.	192,96
Articulations type suisse avec barrure, au genou (Becker 1003-B4)		
paire	168,99	397,36
unité	S. O.	227,22
Articulations polycentriques au genou (USMC-0225-10)		
paire	60,51	312,86
unité	S. O.	164,42
Articulations polycentriques au genou, pour enfant (Becker 1006-C8)		
paire	179,27	430,47
unité	S. O.	222,66
Articulations uniaxiales décentrées, libres au genou (Becker 1008-B4)		
paire	116,46	367,67
unité	S. O.	212,38
Articulations uniaxiales décentrées, à anneau au genou (Becker 1012-B4)		
paire	130,16	382,51
unité	S. O.	220,38
Genouillère et courroies	71,94	98,20
Cuissard complet ou plein en cuir sans appui ischiatique	102,77	262,62
Cuissard complet ou plein en cuir avec appui ischiatique en cuir	202,11	359,69
Remplacement de la bande métallique de la ceinture pelvienne	S. O.	113,04
Ceinture pelvienne (cuir)	S. O.	150,73
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse pelvi-pédieuse articulée avec coquille fémorale, en plastique moulé, à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée et d'une embrasse métallique rigide garnie de cuir ou en thermoplastique au niveau tibial	1 667,09	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étrier régulier

Articulations libres à la cheville, en aluminium (2)

Articulations libres au genou, en aluminium (2)
(Becker S-2005-B4)

Embrasse métallique rigide garnie de cuir ou en thermoplastique, incluant son recouvrement au niveau tibial

Coquille fémorale en plastique moulé sans appui ischiatique

Articulation à la hanche (partie métallique), toutes les sortes

Courroies de retenue

Ceinture pelvienne et bande métallique

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Étrier régulier	S. F.	83,36	
Embrasse métallique rigide garnie de cuir ou en thermoplastique, incluant son recouvrement au niveau tibial	S. F.	107,34	
Articulations libres au genou, en aluminium (Becker S-2005-B4)			
paire	S. F.	251,20	
unité	S. O.	154,15	
Articulations libres à la cheville, en aluminium			
paire	S. F.	195,26	
unité	S. O.	116,46	
Coquille fémorale en plastique moulé sans appui ischiatique	S. F.	243,21	
Articulation à la hanche (partie métallique), toutes les sortes	S. F.	239,79	
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83	
Ceinture pelvienne et bande métallique	S. F.	210,09	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Étrier rectangulaire	37,69	116,46	
Étrier en plastique laminé ou moulé, à partir d'une empreinte de la personne assurée	224,94	287,74	
Courroie malléolaire simple	69,66	95,91	
Courroie malléolaire double	82,20	109,62	
Genouillère et courroies	71,94	98,20	
Articulations à ressort à la cheville, en aluminium			
paire	13,70	202,11	
unité	S. O.	117,61	
Articulations à ressort à la cheville, double action, en aluminium			
paire	59,38	247,77	
unité	S. O.	143,88	

Articulations avec barrure à anneau, au genou (Becker 1002-B4)		
paire	76,50	328,85
unité	S. O.	192,96
Articulations type suisse avec barrure, au genou (Becker 1003-B4)		
paire	168,99	397,36
unité	S. O.	227,22
Articulations polycentriques, au genou (USMC-0225-10)		
paire	60,51	312,86
unité	S. O.	164,42
Articulations polycentriques, au genou, pour enfant (Becker 1006-C8)		
paire	179,27	430,47
unité	S. O.	222,66
Articulations uniaxiales décentrées, libres au genou (Becker 1008-B4)		
paire	116,46	367,67
unité	S. O.	212,38
Articulations uniaxiales décentrées, à anneau au genou (Becker 1012-B4)		
paire	130,16	382,51
unité	S. O.	220,38
Appui ischiatique en plastique moulé	67,37	S. O.
Coquille fémorale en plastique moulé avec appui ischiatique en plastique moulé	S. O.	316,29
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour le premier 0,6 cm (¼ po)	46,81	46,81
Surélévation externe à l'orthèse ou à la chaussure du membre appareillé, pour chaque 0,6 cm (¼ po) additionnel	15,99	15,99
Remplacement de la bande métallique de la ceinture pelvienne	S. O.	113,04
Ceinture pelvienne (cuir)	S. O.	150,73
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Canne	23,98	23,98
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix
-----------------------------	------

Transfert d'étrier	50,24
Autre ajustement pertinent	

SOUS-SECTION 5
ORTHÈSES BILATÉRALES DES MEMBRES
INFÉRIEURS

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
-----------------	-------------	-------------------------------

Orthèse pédieuse de dérotation	90,20	6
--------------------------------	-------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Barre métallique avec crans d'arrêt, fixée aux souliers

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix
-----------------------------	------

Transfert de chaussure (non rivetée)	23,98
Transfert de chaussure (rivetée)	31,97
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
-----------------	-------------	-------------------------------

Orthèse pelvi-pédieuse de dérotation avec câble de torsion	384,80	6
--	--------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Étrier régulier
 Câble de torsion
 Ceinture pelvienne (cuir)
 Articulation libre à la hanche (partie métallique)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
--	---	---	-----------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Étrier régulier	S. F.	83,36	
Câble de torsion	S. F.	86,78	
Articulation libre à la hanche (partie métallique)	S. F.	74,22	
Ceinture pelvienne (cuir)	S. F.	102,77	

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Articulation au genou	113,04	126,75	
-----------------------	--------	--------	--

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	55,95	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	134,74	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	180,42	
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant	161,00	161,00	

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix
-----------------------------	------

Transfert d'étrier	50,24
Autre ajustement pertinent	

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Orthèse d'abduction pelvi-fémorale, fabriquée sur mesure	247,77	6
--	--------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Deux embrasses en plastique aux cuisses
Barre métallique

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Orthèse d'abduction pelvi-fémorale en plastique moulé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée, pour enfant	737,63	6
---	--------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Orthèse en plastique moulé
Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Courroies de retenue, chacune	S. F.	22,83	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Barre d'abduction	89,07	102,77	
Prolongement jusqu'au pied inclusivement	423,62	S. O.	
Genouillère et courroies	71,94	98,20	
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Tout ajustement pertinent			
APPAREIL	Prix		Garantie (en mois)
Orthèse pelvi-fémorale, pour les jeunes enfants	172,43		6
COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE			
Harnais en tissu ou couche en plastique préfabriquée			
COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Aucun			
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Tout ajustement pertinent			
APPAREIL	Prix		Garantie (en mois)
Orthèse d'abduction pelvi-fémorale articulée, de type « Scottish Rite »	1 076,76		6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embrasses métalliques rigides garnies de cuir ou en thermoplastique, au niveau fémoral (2)

Barre métallique

Articulations universelles

Bande pelvienne

Courroies de retenue

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
--	---	---	-----------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Embrasses métalliques rigides garnies de cuir ou en thermoplastique, au niveau fémoral (2)

S. F.

184,97

Courroies de retenue, chacune

S. F.

22,83

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)

55,95

55,95

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)

134,74

134,74

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant

180,42

180,42

Béquilles avec appui d'avant-bras réglables en hauteur de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant

161,00

161,00

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 6**COMPOSANTS ADDITIONNELS POUR ORTHÈSES
TIBIO-PÉDIEUSES, FÉMORO-PÉDIEUSES
ET PELVI-PÉDIEUSES**

	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Prix lorsque attribué seul
	(Pose incluse)	(pose incluse)
Étrier régulier, additionnel	59,38	73,07
Étrier rectangulaire, additionnel	95,91	116,46

SOUS-SECTION 7**ORTHÈSES DES MEMBRES INFÉRIEURS**

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Autres orthèses de membres inférieurs	C. S.	6

SECTION V
ORTHÈSES - MEMBRES SUPÉRIEURS

SOUS-SECTION 1
ORTHÈSES DE LA MAIN POUVANT INCLURE LE
POUCE ET LES AUTRES DOIGTS

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse passive pour les articulations interphalangiennes, proximale et distale, préfabriquée, premier doigt	99,34	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Gouttière en thermoplastique ou de métal
 Courroies

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse passive pour les articulations interphalangiennes, proximale et distale, préfabriquée, chaque doigt additionnel	26,27	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Gouttière en thermoplastique ou en métal
 Courroies

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse dynamique pour les articulations interphalangiennes, proximale et distale ou proximale ou distale, préfabriquée, premier doigt	121,04	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Coussinets d'appui
Ressorts

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse dynamique pour les articulations interphalangiennes, proximale et distale ou proximale ou distale, préfabriquée, chaque doigt additionnel	47,96	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Coussinets d'appui
Ressorts

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse dynamique des articulations métacarpophalangiennes, préfabriquée	132,46	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Barres métacarpiennes
 Barres phalangiennes
 Pivots articulaires
 Bandes élastiques
 Cordes à piano
 Autres types de ressorts

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse passive pour le pouce incluant les articulations carpométacarpiennes, métacarpophalangiennes et interphalangiennes, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	229,51	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Pièce moulée en thermoplastique ou autre matériau
 Courroies

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse passive pour le pouce incluant les articulations carpométacarpiennes, métacarpophalangiennes et interphalangiennes, en plastique moulé sur la personne assurée ou préfabriquée	149,58	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Pièce moulée en thermoplastique
Courroies

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse dynamique du pouce pouvant inclure les articulations carpométacarpiennes, métacarpophalangiennes et interphalangiennes, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	309,44	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Pièces stabilisatrices
Appareil de traction fait de ressorts
Cordes à piano, bandes élastiques
Courroies

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse dynamique du pouce pouvant inclure les articulations carpométacarpiennes, métacarpophalangiennes et interphalangiennes en plastique moulé sur la personne assurée ou préfabriquée	192,96	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Pièces stabilisatrices
Appareil de traction fait de ressorts
Cordes à piano, bandes élastiques
Courroies

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 2

ORTHÈSES DU POIGNET ET DE LA MAIN

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse passive du poignet et de la main incluant les doigts et le pouce, palmaire ou dorsale, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	335,70	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Gouttière
Courroies
Articulations bilatérales fixes pour l'orthèse dorsale

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Séparateur interdigital incluant les courroies	12,57	S. O.	
--	-------	-------	--

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Orthèse passive du poignet et de la main incluant les doigts et le pouce, palmaire ou dorsale, en plastique moulé sur la personne assurée ou préfabriquée	236,35	2
---	--------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Gouttière en thermoplastique
 Courroies
 Articulations bilatérales fixes pour l'orthèse dorsale

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Séparateur interdigital incluant les courroies	12,57	S. O.	
--	-------	-------	--

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Orthèse passive du poignet, palmaire ou dorsale incluant le prolongement pour le pouce, s'il y a lieu, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

271,76

2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Gouttière en thermoplastique, palmaire ou dorsale ou gouttière en cuir moulé renforcé incluant le prolongement pour le pouce, s'il y a lieu

Barre métacarpienne palmaire ou dorsale

Courroies

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Doublure complète en cuir de la gouttière en thermoplastique

46,81

S. O.

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Orthèse passive du poignet, palmaire ou dorsale incluant le prolongement pour le pouce, s'il y a lieu, préfabriquée ou en plastique moulé sur la personne assurée

199,82

2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Gouttière préfabriquée ou en plastique moulé sur la personne assurée incluant le prolongement pour le pouce, s'il y a lieu

Barre métacarpienne palmaire ou dorsale

Courroies

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Mécanisme de traction des doigts	148,44	S. O.	
Gant de flexion	79,93	S. O.	
Articulations libres au poignet (non compatibles avec le mécanisme de traction du poignet)	57,09	S. O.	
Mécanisme de traction du poignet (non compatible avec les articulations libres au poignet)	59,38	S. O.	

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse statique du poignet et dynamique des doigts pouvant inclure le pouce «type Swanson», préfabriquée	436,18	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Barres transversales et longitudinales
Appui palmaire
Appareil de traction des doigts et du pouce

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse de ténodèse sur mesure	670,27	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Pièces stabilisatrices pour le pouce, l'index et le majeur
 Articulations métacarpophalangiennes
 Articulations du poignet
 Pièce stabilisatrice de l'avant-bras
 Tige télescopique

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 3

ORTHÈSES DU COUDE , DU POIGNET ET DE LA
 MAIN

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse passive pour le coude, antérieure ou postérieure, en plastique moulé sur la personne assurée	283,19	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Gouttière incluant le bras et l'avant-bras
 Courroies

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Courroie de suspension	21,69	S. O.	
Coudière et courroie	71,94	98,20	

Articulations uniaxiales ou polycentriques, bilatérales au coude	63,96	S. O.
Tourillon	59,38	

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse passive pour le coude, antérieure ou postérieure, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	339,12	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Gouttière incluant le bras et l'avant-bras
Courroies

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Courroie de suspension	21,69	S. O.
Coudière et courroie	71,94	98,20
Articulations uniaxiales ou polycentriques, bilatérales au coude	63,96	S. O.
Tourillon	59,38	

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 4**ORTHÈSES DE L'ÉPAULE, DU COUDE , DU
POIGNET ET DE LA MAIN**

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse gléno-humérale fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	339,12	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Manchon en thermoplastique moulé de l'épaule à l'épicondyle
 Courroies thoraciques
 Courroies de velcro pour ajustement de la circonférence du manchon

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Courroie de suspension	21,69	S. O.	

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse passive réglable pour l'épaule, le coude, le poignet et la main genre aéroplane, préfabriquée	787,87	2

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Appui thoracique et pelvien
 Articulations réglables à l'épaule et au coude
 Gouttières pour le bras, l'avant-bras et la main

Barre stabilisatrice réglable entre l'appui tronculaire et huméral
 Courroies de fixation
 Coussinages

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Barre de mobilisation pelvi-humérale	87,92	S. O.	
--------------------------------------	-------	-------	--

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Orthèse gléno-humérale préfabriquée	295,73	2
-------------------------------------	--------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Manchon en thermoplastique moulé de l'épaule et à l'épicondyle
 Courroies thoraciques
 Courroies de velcro pour ajustement de la circonférence du manchon

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 5

ORTHÈSES DES MEMBRES SUPÉRIEURS

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Autres orthèses de membres supérieurs	C. S.	2

SECTION VI
ORTHÈSES DU TRONC ET ORTHÈSES CERVICALES

SOUS-SECTION 1
ORTHÈSES DU TRONC

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
-----------------	-------------	-------------------------------

Orthèse lombo-sacrée en plastique moulé ou structure métallique (type Harris, Knight, Williams), préfabriquée	360,82	3
---	--------	---

**COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)**

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
-----------------	-------------	-------------------------------

Orthèse lombo-sacrée avec plaque de thermoplastique rigide, moulée sur la personne assurée (type Ortho-mold)	220,38	3
--	--------	---

**COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)**

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
-----------------	-------------	-------------------------------

Orthèse lombo-sacrée en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	637,15	3
--	--------	---

**COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)**

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix		Garantie (en mois)
----------	------	--	-----------------------

Orthèse dorso-lombaire à cadre rigide, sur mesure (type Taylor, Harris-Taylor)	487,57		3
--	--------	--	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Béquillon	41,11	S. O.	3
Coussin correcteur	41,11	S. O.	3

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix		Garantie (en mois)
----------	------	--	-----------------------

Orthèse dorso-lombaire avec plaque de thermoplastique rigide, moulée sur la personne assurée (type Ortho-mold)	315,15		3
--	--------	--	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix		Garantie (en mois)
----------	------	--	-----------------------

Orthèse dorso-lombaire à cadre rigide recouverte de tissu en baleine (type Taylor, Harris-Taylor) (genre Camp, Airway)	255,76		3
--	--------	--	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse dorso-lombo-sacrée en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée, avec chevauchement bilatéral consécutif à un double moulage	1 024,23	3

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse dorso-lombo-sacrée en plastique moulé, préfabriquée (type Boston Overlap Brace)	433,89	3

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse dorso-lombo-sacrée en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	881,51	3

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse hyper extension, préfabriquée (Jewitt, Florida Brace)	391,66	3

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse cervico-dorso-lombo-sacrée avec base en plastique, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée (type Milwaukee)	1 338,23	3

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Partie pelvienne fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Partie pelvienne fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	776,45	3
--	-------	--------	---

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Orthèse cervico-dorso-lombo-sacrée avec base en plastique moulé, préfabriquée (type Milwaukee)	1 115,58	3
--	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Partie pelvienne préfabriquée

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Partie pelvienne préfabriquée	S. F.	564,07	3
-------------------------------	-------	--------	---

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Orthèse d'hypercorrection «Charleston» au niveau cervico-dorso-lombo-sacré, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	1 116,71	3
---	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse cervico-dorso-lombo-sacrée (type Lyonnais)	1 335,95	3

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Partie pelvienne préfabriquée à partir d'une empreinte
plâtrée de la personne assurée

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)
Partie pelvienne préfabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	776,45	3

COMPOSANT(S) DE BASE

Partie pelvienne préfabriquée à partir d'une empreinte
plâtrée de la personne assurée

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse dorso-lombaire de correction, préfabriquée (type Boston)	712,50	3

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse dorso-lombaire de correction, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée (type Boston)	1 025,37	3

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 2
ORTHÈSES CERVICALES

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse cervicale en thermoplastique avec appui sternal, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	501,26	3

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse cervicale semi-rigide, préfabriquée (dessin Philadelphia)	137,03	3
COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Aucun		
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Tout ajustement pertinent		

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse cervicale à tiges verticales multiples	252,35	3
COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Aucun		
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Tout ajustement pertinent		

AVIS : L'orthèse cervicale de type Halo (Halo vest) n'est pas une aide assurée. Elle ne peut donc pas être considérée au même titre que l'orthèse cervicale de type Minerve.

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse cervicale Minerve en plastique moulé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	1 067,62	3
COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Aucun		

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

AVIS : L'orthèse cervicale de type Halo (Halo vest) n'est pas une aide assurée. Elle ne peut donc pas être considérée au même titre que l'orthèse cervicale de type Minerve.

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse cervicale Minerve, préfabriquée	720,51	3

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Aucun

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

AVIS : L'orthèse cervicale de type Halo (Halo vest) n'est pas une aide assurée. Elle ne peut donc pas être considérée au même titre que l'orthèse cervicale de type Minerve.

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthèse cervicale (type S.O.M.I.)	516,12	3

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S)
DISPONIBLE(S)

Prix à l'achat ou
au remplacement
de l'appareil

Remplacement
du composant ou
du complément

Prix

Garantie
(en mois)

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Moule crânien avec tiges de stabilisation latérales

190,68

205,53

3

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Tout ajustement pertinent

SOUS-SECTION 3
AUTRES ORTHÈSES DU TRONC ET AUTRES
ORTHÈSES CERVICALES

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Autres orthèses du tronc	C. S.	3
Autres orthèses cervicales	C. S.	3

SECTION VII
AIDES À LA MARCHE

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Canne quadripode réglable en hauteur (toutes dimensions)	63,96	12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embout

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	Prix unitaire	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Embout S. F. 2,28

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Béquilles avec appui axillaire, réglables en hauteur (toutes dimensions)	55,95	12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)
Coussins axillaires (2)
Recouvrements d'appui-main (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	Prix unitaire	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Embouts (2) S. F. 2,28
Coussins axillaires (2) S. F. 2,28
Recouvrements d'appui-main (2) S. F. 2,28

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Pics à glace basculants à quatre ou à cinq aspérités

paire

9,14

unité

4,57

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Béquilles avec appui d'avant bras, réglables en hauteur de 62,5 cm (25 po) à 79 cm (31 po), de 77 cm (30 po) à 89 cm (36 po) ou de 87 cm (35 po) à 102,5 cm (41 po)	134,74	12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix unitaire	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			

COMPOSANT(S) DE BASE

Embouts (2)

S. F.

2,28

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Pics à glace basculants à quatre ou à cinq aspérités

paire

9,14

unité

4,57

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 71 cm (27 po), pour enfant	180,42	12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix unitaire	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Embouts (2)	S. F.	2,28	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Pics à glace basculants à quatre ou à cinq aspérités paire	9,14		
unité		4,57	
APPAREIL	Prix		Garantie (en mois)

Béquilles avec appui d'avant-bras, réglables en hauteur
de 30 cm (12 po) à 45 cm (18 po), pour enfant

161,00

12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix unitaire	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Embouts (2)	S. F.	2,28	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Pics à glace basculants à quatre ou à cinq aspérités paire	9,14		
unité		4,57	

COMPOSANT(S) DE BASE

Embouts (2)

S. F.

2,28

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Pics à glace basculants à quatre ou à cinq aspérités
paire
unité

9,14

4,57

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Cadre de marche antérieur, non pliant, avec roues (2) de type Rollator et réglable en hauteur de 32,5 cm (13 po) à 37,5 cm (15 po), pour enfant	186,12	12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix unitaire	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Embouts (2)

S. F.

2,28

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Cadre de marche antérieur, non pliant, avec roues (2) de type Rollator et réglable en hauteur de 40 cm (16 po) à 52,5 cm (21 po), pour enfant	179,27	12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix unitaire	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Embouts (2)

S. F.

2,28

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Cadre de marche antérieur, pliant, sans roue et réglable en hauteur de 73 cm (28 po) à 89 cm (36 po)	109,62	12
--	--------	----

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (4)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	Garantie (en mois)
		Prix unitaire	

COMPOSANT(S) DE BASE

Embouts (4)	S. F.	2,28	
-------------	-------	------	--

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Skis sur pattes arrière paire	29,69		
unité		14,84	
Gouttières d'avant-bras paire	139,30		
unité		69,66	

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Cadre de marche antérieur, pliant, avec roues (2) et réglable en hauteur de 73 cm (28 po) à 81 cm (32 po) ou de 81 cm (32 po) à 89 cm (36 po) ou de 81 cm (32 po) à 97,5 cm (39 po)	117,61	12
---	--------	----

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix unitaire	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Embouts (2)	S. F.	2,28	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Skis sur pattes arrière paire	29,69		
unité		14,84	
Freins manuels arrière paire	45,68		
unité		22,83	
Gouttières d'avant-bras paire	139,30		
unité		69,66	
APPAREIL	Prix		Garantie (en mois)
Cadre de marche antérieur, pliant, avec roues (2) de type Rollator et réglable en hauteur de 28,5 cm (11 ½ po) à 52,5 cm (21 po), pour enfant	206,67		12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix unitaire	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Embouts (2)	S. F.	2,28	

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
-----------------	-------------	-------------------------------

Cadre de marche antérieur, pliant, avec roues (2) de type Rollator et réglable en hauteur de 55 cm (22 po) à 92,5 cm (37 po), pour enfant

224,94

12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix unitaire	Garantie (en mois)
--	--	--	-------------------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Embouts (2)

S. F.

2,28

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
-----------------	-------------	-------------------------------

Cadre de marche antérieur, pliant, avec roues (2) de type Rollator et réglable en hauteur de 71 cm (27 po) à 100 cm (40 po), pour enfant

236,35

12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix unitaire	Garantie (en mois)
--	--	--	-------------------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Embouts (2)

S. F.

2,28

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Cadre de marche postérieur, pliant, avec roues (2) de type Kaye W et réglable en hauteur de 36,5 cm (14 ½ po) à 50 cm (20 po), pour enfant	276,32	12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix unitaire	Garantie (en mois)
--	---	---	-----------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Embouts (2)	S. F.	2,28	
-------------	-------	------	--

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Gouttières d'avant-bras paire unité	139,30	69,66	
---	--------	-------	--

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Cadre de marche postérieur, pliant, avec roues (2) de type Kaye W et réglable en hauteur de 40 cm (16 po) à 55 cm (22 po), pour enfant	278,61	12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix unitaire	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Embouts (2)	S. F.	2,28	
-------------	-------	------	--

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Gouttières d'avant-bras paire	139,30		
unité		69,66	

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)	
----------	------	-----------------------	--

Cadre de marche postérieur, pliant, avec roues (2) de type Kaye W et réglable en hauteur de 47,5 cm (19 po) à 61 cm (24 ½ po), pour enfant	287,74		12
--	--------	--	----

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)			
-------------	--	--	--

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix unitaire	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Embouts (2)	S. F.	2,28	
-------------	-------	------	--

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Gouttières d'avant-bras paire	139,30		
unité		69,66	

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Cadre de marche postérieur, pliant, avec roues (2) de type Kaye W et réglable en hauteur de 55 cm (22 po) à 78,5 cm (30 ¾ po), pour enfant	328,85	12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Embouts (2)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix unitaire	Garantie (en mois)
--	---	---	-----------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Embouts (2)	S. F.	2,28	
-------------	-------	------	--

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Gouttières d'avant-bras (2) paire unité	139,30	69,66	
---	--------	-------	--

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Ambulateur avec roues (4), réglable en hauteur de 46,5 cm (18 ½ po) à 64 cm (25 ¾ po) avec appui thorax réglable en profondeur de 0 cm (0 po) à 20 cm (8 po) et en largeur de 0 cm (0 po) à 23,5 cm (9 ½ po), pour enfant	698,81	12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Armature métallique

Appui-thorax incluant son recouvrement

Siège souple

Pare-chocs avant (4)

Roulettes avec frein (4)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix unitaire	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Armature métallique réglable en hauteur de 46,5 cm (18 ½ po) à 64 cm (25 ¾ po)	S. F.	453,30	
Appui-thorax réglable en profondeur de 0 cm (0 po) à 20 cm (8 po) et en largeur de 0 cm (0 po) à 23,5 cm (9 ½ po) incluant son recouvrement	S. F.	175,84	
Appui-thorax réglable en profondeur à plus de 20 cm (8 po) et en largeur à plus de 23,5 cm (9 ½ po) incluant son recouvrement	63,96	239,79	
Siège souple	S. F.	61,66	
Pare-chocs avant (4)	S. F.	S. O.	
Roulettes avec frein (4)	S. F.	30,83	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Abducteur pour les membres inférieurs	158,72	158,72	
Ensemble dossier/appui-tête et son recouvrement	248,93	248,93	
Recouvrement de l'appui thorax seulement	S. O.	91,35	
APPAREIL	Prix		Garantie (en mois)
Ambulateur avec roues (4), réglable en hauteur de 64 cm (25 ¾ po) à 97 cm (38 ¾ po), avec appui thorax réglable en profondeur de 0 cm (0 po) à 25 cm (10 po) et en largeur de 0 cm (0 po) à 31 cm (12 ½ po), pour enfant	768,47		12

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Armature métallique

Appui-thorax incluant son recouvrement

Siège souple

Pare-chocs avant (4)

Roulettes avec frein (4)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix unitaire	Garantie (en mois)
COMPOSANT(S) DE BASE			
Armature métallique réglable en hauteur de 64 cm (25 ¾ po) à 97cm (38 ¾ po)	S. F.	505,84	
Appui-thorax réglable en profondeur de 0 cm (0 po) à 25 cm (10 po) et en largeur de 0 cm (0 po) à 31 cm (12 ½ po) incluant son recouvrement	S. F.	203,25	
Appui-thorax réglable en profondeur à plus de 25 cm (10 po) et en largeur à plus de 30 cm (12 ½ po) incluant son recouvrement	63,96	267,19	
Siège souple	S. F.	61,66	
Pare-chocs avant (4)	S. F.	S. O.	
Roulettes avec frein (4)	S. F.	30,83	
COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)			
Abducteur pour les membres inférieurs	158,72	158,72	
Ensemble dossier/appui-tête et son recouvrement	248,93	248,93	
Recouvrement de l'appui thorax seulement	S. O.	91,35	

SECTION VIII**AIDES À LA VERTICALISATION**

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Parapodium, pour enfant (système Variety Village)	1 960,53	3
COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE		
Orthèse parapodium préfabriquée		
COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Aucun		
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Tout ajustement pertinent		

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Parapodium, pour adulte (système Variety Village)	2 662,76	3
COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE		
Orthèse parapodium préfabriquée		
COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Aucun		
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Tout ajustement pertinent		

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Orthopodium	1 152,11	3
COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE		
Orthèse orthopodium préfabriquée		
COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Aucun		
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Tout ajustement pertinent		

PARTIE II**AIDES FOURNIES UNIQUEMENT PAR UN ÉTABLISSEMENT****SECTION I****PROTHÈSES DES MEMBRES SUPÉRIEURS**

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
-----------------	-------------	-------------------------------

Prothèse cubitale myoélectrique	3 689,28	6
---------------------------------	----------	---

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture simple en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée
 Système électrique (1 câble de raccordement, 1 câble d'électrode, 1 prise coaxiale, 1 pièce d'accouplement)
 Collet de lamination (poignet)
 Boîtier
 Électrode (1)
 Pile régulière
 Chargeur régulier
 Gant prothétique (Otto Bock)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément Prix	Garantie (en mois)
--	--	---	-------------------------------

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture simple en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 575,74	
Système électrique (1 câble de raccordement, 1 câble d'électrode, 1 prise coaxiale, 1 pièce d'accouplement)	S. F.		
Collet de lamination (poignet)	S. F.		
Boîtier	S. F.		
Première électrode	S. F.		
Électrode additionnelle	805,00		
Câble d'électrode additionnel	73,07		

Pile régulière	S. F.	
Chargeur régulier	S. F.	
Gant prothétique (Otto Bock)	S. F.	196,40

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Double emboîture en flexoform	216,95	287,74
Main électrique (Otto Bock) pour une électrode de 6 $\frac{3}{4}$	3 750,94	
Main électrique (Otto Bock) pour une électrode de 7 $\frac{1}{4}$ et 7 $\frac{3}{4}$	4 244,21	
Main électrique (Otto Bock) pour une électrode de 8 $\frac{1}{4}$	4 447,46	
Main électrique (Otto Bock) pour deux électrodes de 6 $\frac{3}{4}$	3 357,01	
Main électrique (Otto Bock) pour deux électrodes de 7 $\frac{1}{4}$ et 7 $\frac{3}{4}$	3 837,73	
Main électrique (Otto Bock) pour deux électrodes de 8 $\frac{1}{4}$	4 039,83	
Mains électriques (VASI) :		
- 0 à 3 ans pour une électrode	5 136,00	
- 2 à 6 ans pour deux électrodes	5 136,00	
- 5 à 9 ans pour deux électrodes	5 473,97	
Main électrique (Steeper) de 1.75	3 239,39	
Main électrique (Steeper) de 2.00	3 375,28	
Main électrique (Steeper) de 2.25 à 3.25	3 644,75	
Main électrique « 2000 » (Otto Bock) pour deux électrodes de 5	5 261,60	
Main électrique « 2000 » (Otto Bock) pour deux électrodes de 5 $\frac{1}{2}$ et 6	5 509,37	
Main électrique « 2000 » (Otto Bock) pour deux électrodes de 6 $\frac{1}{2}$	5 733,18	
Boîte électronique pour la main électrique « 2000 »	1 228,63	

Pile (1) pour la main électrique « 2000 »	35,40	
Câbles d'électrode (2) pour la main électrique « 2000 »	110,76	
Chargeur pour la main « 2000 »	118,74	
Crochet électrique pour une électrode	4 354,97	
Crochet électrique pour deux électrodes	4 199,68	
Système d'électrodes à amplificateur non intégré :		
Poignet prothétique à contrôle actif	320,85	
Poignet prothétique à contrôle myoélectrique comprenant une unité de contrôle	2 546,30	
Chargeur rapide	424,77	
Interrupteur d'activation	175,84	
Adaptations pour rendre la prothèse mécanique :		
Poignet à désengagement rapide	654,28	
Crochet de type 99 X	502,41	543,52
Harnais de suspension	94,77	139,30
Câble de contrôle, raccords terminaux et gaine (matériaux renforcés)	127,88	172,43
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Gel conducteur	5,70	5,70
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Tout ajustement pertinent		
APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
Prothèse pour désarticulation du poignet myoélectrique	3 439,22	6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture simple en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée
 Système électrique (1 câble de raccordement, 1 câble d'électrode)
 Boîtier
 Électrode (1)
 Pile régulière
 Chargeur régulier
 Gant prothétique (Otto Bock)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture simple en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée	S. F.	1 454,70	
Système électrique (1 câble de raccordement, 1 câble d'électrode)	S. F.		
Boîtier	S. F.		
Première électrode	S. F.		
Électrode additionnelle	805,00		
Câble d'électrode additionnel	73,07		
Pile régulière	S. F.		
Chargeur régulier	S. F.		
Gant prothétique (Otto Bock), pose incluse	S. F.	196,40	

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Double emboîture en flexiform	216,95	287,74	
Main électrique (Otto Bock) pour une électrode de 6 ³ / ₄	3 750,94		
Main électrique (Otto Bock) pour une électrode de 7 ¹ / ₄ et 7 ³ / ₄	4 244,21		
Main électrique (Otto Bock) pour une électrode de 8 ¹ / ₄	4 447,46		

Main électrique (Otto Bock) pour deux électrodes de 6 $\frac{3}{4}$	3 357,01	
Main électrique (Otto Bock) pour deux électrodes de 7 $\frac{1}{4}$ et 7 $\frac{3}{4}$	3 837,73	
Main électrique (Otto Bock) pour deux électrodes de 8 $\frac{1}{4}$	4 039,83	
Main électrique (Steeper) de 1.75	3 239,39	
Main électrique (Steeper) de 2.00	3 375,28	
Main électrique (Steeper) de 2.25 à 3.25	3 644,75	
Main électrique « 2000 » (Otto Bock) pour deux électrodes de 5	5 261,60	
Main électrique « 2000 » (Otto Bock) pour deux électrodes de 5 $\frac{1}{2}$ et 6	5 509,37	
Main électrique « 2000 » (Otto Bock) pour deux électrodes de 6 $\frac{1}{2}$	5 733,18	
Boîte électronique pour la main électrique « 2000 »	1 228,63	
Pile (1) pour la main électrique « 2000 »	35,40	
Câbles d'électrode (2) pour la main électrique « 2000 »	110,76	
Chargeur pour la main « 2000 »	118,74	
Crochet électrique pour une électrode	4 354,97	
Crochet électrique pour deux électrodes	4 199,68	
Chargeur rapide	424,77	
Interrupteur d'activation	175,84	
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Gel conducteur	5,70	5,70
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Tout ajustement pertinent		

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Prothèse humérale myoélectrique

5 693,21

6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture simple en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée
 Système électrique (1 câble de raccordement, 1 câble d'électrode, 1 prise coaxiale, 1 pièce d'accouplement)
 Collet de lamination (poignet)
 Coude à barrure interne, modèle E-400
 Boîtier
 Électrode (1)
 Pile régulière
 Chargeur régulier
 Gant prothétique (Otto Bock)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture simple en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

S. F.

2 032,48

Système électrique (1 câble de raccordement, 1 câble d'électrode, 1 prise coaxiale, 1 pièce d'accouplement)

S. F.

Coude à barrure interne, modèle E-400

S. F.

922,61

Collet de lamination (poignet)

S. F.

Boîtier

S. F.

Première électrode

S. F.

Électrode additionnelle

805,00

Câble d'électrode additionnel

73,07

Pile régulière	S. F.	
Chargeur régulier	S. F.	
Gant prothétique (Otto Bock), pose incluse	S. F.	196,40

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Double emboîture en flexoform	276,32	347,11
Coût additionnel à l'emboîture lorsque l'articulation du coude est à barrure externe	190,68	190,68

Main électrique (Otto Bock) pour une électrode de 6 ³ / ₄	3 750,94	
---	----------	--

Main électrique (Otto Bock) pour une électrode de 7 ¹ / ₄ et 7 ³ / ₄	4 244,21	
--	----------	--

Main électrique (Otto Bock) pour une électrode de 8 ¹ / ₄	4 447,46	
---	----------	--

Main électrique (Otto Bock) pour deux électrodes de 6 ³ / ₄	3 357,01	
---	----------	--

Main électrique (Otto Bock) pour deux électrodes de 7 ¹ / ₄ et 7 ³ / ₄	3 837,73	
--	----------	--

Main électrique (Otto Bock) pour deux électrodes de 8 ¹ / ₄	4 039,83	
---	----------	--

Mains électriques (VASI) :

- 0 à 3 ans pour une électrode	5 136,00	
--------------------------------	----------	--

- 2 à 6 ans pour deux électrodes	5 136,00	
----------------------------------	----------	--

- 5 à 9 ans pour deux électrodes	5 473,97	
----------------------------------	----------	--

Main électrique (Steeper) de 1.75	3 239,39	
-----------------------------------	----------	--

Main électrique (Steeper) de 2.00	3 375,28	
-----------------------------------	----------	--

Main électrique (Steeper) de 2.25 à 3.25	3 644,75	
--	----------	--

Main électrique « 2000 » (Otto Bock) pour deux électrodes de 5	5 261,60	
--	----------	--

Main électrique « 2000 » (Otto Bock) pour deux électrodes de 5 ¹ / ₂ et 6	5 509,37	
---	----------	--

Main électrique « 2000 » (Otto Bock) pour deux électrodes de 6 ½	5 733,18	
Boîte électronique pour la main électrique « 2000 »	1 228,63	
Pile (1) pour la main électrique « 2000 »	35,40	
Câbles d'électrode (2) pour la main électrique « 2000 »	110,76	
Chargeur pour la main « 2000 »	118,74	
Crochet électrique pour une électrode	4 354,97	
Crochet électrique pour deux électrodes	4 199,68	
Système d'électrodes à amplificateur non intégré :		
Poignet prothétique à contrôle actif	320,85	
Poignet prothétique à contrôle myoélectrique comprenant une unité de contrôle	2 546,30	
Coude électrique (Hosmer) à interrupteur (comprenant pile (1), chargeur, interrupteur)	6 917,26	
Chargeur rapide	424,77	
Interrupteur d'activation	175,84	
Adaptations pour rendre la prothèse mécanique :		
Poignet à désengagement rapide	654,28	
Crochet de type 99 X	502,41	543,52
Harnais de suspension	94,77	139,30
Câble de contrôle, raccords terminaux et gaine (matériaux renforcés)	127,88	172,43
Mécanisme d'assistance flexion	343,70	403,08
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Gel conducteur	5,70	5,70
AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)		
Tout ajustement pertinent		

APPAREIL	Prix	Garantie (en mois)
----------	------	-----------------------

Prothèse cubitale électromécanique

3 153,76

6

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DE BASE

Emboîture simple en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

Système électrique (1 câble de raccordement, 1 prise coaxiale, câble de raccordement de l'interrupteur à la prise coaxiale, interrupteur)

Collet de lamination (poignet)

Piles régulières (2)

Boîtier

Chargeur régulier

Gant prothétique (Otto Bock)

COMPOSANT(S) ET COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du composant ou du complément	
		Prix	Garantie (en mois)

COMPOSANT(S) DE BASE

Emboîture simple en plastique laminé, fabriquée à partir d'une empreinte plâtrée de la personne assurée

S. F.

1 575,74

Système électrique (1 câble de raccorde-ment, 1 prise coaxiale, 1 câble de raccordement de l'interrupteur à la prise coaxiale, interrupteur)

S. F.

Collet de lamination (poignet)

S. F.

Boîtier

S. F.

Piles régulières (2)

S. F.

Chargeur régulier

S. F.

Gant prothétique (Otto Bock)

S. F.

196,40

COMPOSANT(S) OPTIONNEL(S)

Double emboîture en flexoform

216,95

287,74

Main électrique (Otto Bock) pour une électrode de 6 ³/₄

3 750,94

Main électrique (Otto Bock) pour une électrode de 7 ¹/₄ et 7 ³/₄

4 244,21

Main électrique (Otto Bock) pour une électrode de 8 ¼	4 447,46	
Main électrique (Otto Bock) pour deux électrodes de 6 ¾	3 357,01	
Main électrique (Otto Bock) pour deux électrodes de 7 ¼ et 7 ¾	3 837,73	
Main électrique (Otto Bock) pour deux électrodes de 8 ¼	4 039,83	
Mains électriques (VASI) :		
- 0 à 3 ans pour une électrode	5 136,00	
- 2 à 6 ans pour deux électrodes	5 136,00	
- 5 à 9 ans pour deux électrodes	5 473,97	
Main électrique (Steeper) de 1.75	3 239,39	
Main électrique (Steeper) de 2.00	3 375,28	
Main électrique (Steeper) de 2.25 à 3.25	3 644,75	
Crochet électrique pour une électrode	4 354,97	
Crochet électrique pour deux électrodes	4 199,68	
Chargeur rapide	424,77	
Interrupteur d'activation	175,84	
Adaptations pour rendre la prothèse mécanique :		
Poignet à désengagement rapide	654,28	
Crochet de type 99 X	502,41	543,52
Harnais de suspension	94,77	139,30
Câble de contrôle, raccords terminaux et gaine (matériaux renforcés)	127,88	172,43

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Bas de moignon

*

*

* (Le lecteur doit consulter la SECTION II de la présente Partie pour y lire les codes et les prix de ces compléments)

AJUSTEMENT(S) DISPONIBLE(S)

Prix

Garantie
(en mois)

Tout ajustement pertinent

SECTION II**BAS POUR PROTHÈSES DES MEMBRES SUPÉRIEURS ET DES MEMBRES INFÉRIEURS**

Voir le Titre Premier, Partie I, Section III « BAS POUR PROTHÈSES »

SECTION III**AIDES À LA MARCHE**

Autres aides à la marche du même type

C.S.

PÉRIODE DE GARANTIE : 1 an**PARTIE III****ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX DES APPAREILS :**

1. Lors de l'achat ou du remplacement d'un appareil assuré mentionné aux parties 1 ou 2 du présent titre, le prix fixé pour cet appareil inclut les éléments suivants:
 - 1° le prix fixé de ses composants et compléments de base;
 - 2° le coût de sa fabrication;
 - 3° le coût des mises au point requises pendant la fabrication jusqu'à l'installation finale inclusivement;
 - 4° le coût des mises au point et des réparations, pendant la période de garantie mentionnée au présent titre à l'égard de chaque appareil, débutant immédiatement après l'installation finale et au cours de laquelle est effectuée toute mise au point ou toute réparation à un appareil utilisé dans des conditions normales, dans le but de le rendre conforme à l'ordonnance médicale originale, lorsque l'état physique du bénéficiaire n'a pas changé, et de permettre à ce dernier d'en retirer le maximum de rendement.
2. Le coût du remplacement d'un composant ou d'un complément d'un appareil mentionné aux parties 1 ou 2 du présent titre inclut les éléments suivants:
 - 1° le coût des matériaux à leur prix coûtant;
 - 2° le coût de sa fabrication s'il en est;
 - 3° le coût de la mise au point et de la pose.

3. Le prix fixé d'une canne inclut l'embout de sécurité et le prix fixé d'une paire de béquilles avec appui axillaire ajustables en hauteur inclut les embouts de sécurité, les coussins axillaires de même que les recouvrements d'appui-main en élastomère.
4. Le prix fixé d'une prothèse post-opératoire conventionnelle que la Régie assume à la suite de l'amputation d'un membre inférieur inclut la fourniture, même temporaire, des composants requis pour toute la durée du port de la prothèse, le travail effectué à la salle d'opération, la période d'attente, l'application du bandage rigide, la fixation de pilon et du pied et le changement du bandage rigide lorsque requis.
5. Le prix fixé d'une prothèse post-opératoire pneumatique que la Régie assume à la suite de l'amputation d'un membre inférieur inclut la fourniture, même temporaire, des composants requis pour toute la durée du port de la prothèse, le travail effectué en établissement, la période d'attente, la mise en place du manchon pneumatique, du support métallique et du moyen de suspension.
6. Le prix fixé d'une prothèse temporaire que la Régie assume inclut, pour toute la durée du port de la prothèse, la fourniture, même temporaire, des composants, la fabrication de l'emboîture ou de ses modifications et les moyens de suspension nécessaires ainsi que l'alignement et les mises au point requis.

TITRE DEUXIÈME

AIDES À LA LOCOMOTION ET À LA POSTURE
(fournies uniquement par un établissement)

PARTIE I

AIDES À LA LOCOMOTION

SECTION I

FAUTEUILS ROULANTS POUR ADULTE

SOUS-SECTION 1

FAUTEUILS ROULANTS À PROPULSION MANUELLE

INVACARE CANADA L.P.

PRIX

**FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « PATRIOT »**

872,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier fixe, réglable en angle, réglable en hauteur, de 38,1 cm (15 po) à 48,3 cm (19 po)
- siège et dossier souples, en nylon
- hauteur sol/siège : de 35,6 cm (14 po) à 49,5 cm (19½ po)
- largeurs du siège : 35,6 cm (14 po), 40,6 cm (16 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po), 50,8 cm (20 po)
- profondeurs du siège : 40,6 cm (16 po), 45,7 cm (18 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 25,4 cm (10 po), de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements souples

Appui-pieds :

- appui-pieds parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,9 cm (13¾ po) à 44,5 cm (17½ po) à 60°, de 31,8 cm (12½ po) à 44,5 cm (17½ po) à 70°
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon fixes
- courroies appui-talon réglables
- tubes d'extension plus longs

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- fourches standard
- essieux filetés, à dégagement rapide
- plaques pour amputé
- inclinaison des roues arrière, 0° et 3°

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier :**

dossier souple, en nylon	S/F	69,00
dossier réglable en angle	S/F	133,00
dossier souple, à tension réglable	85,00	154,00
siège souple, en nylon	S/F	65,00
modification de la hauteur du dossier à 50,8 cm (20 po)	37,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	61,00	61,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	61,00	61,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	53,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	52,00

Appui-bras :

appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 25,4 cm (10 po), de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	S/F	138,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	18,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
protège-vêtements souples	S/F	48,00

Appui-pieds :

appui-pieds parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,9 cm (13¾ po) à 44,5 cm (17½ po) à 60°, de 31,8 cm (12½ po) à 44,5 cm (17½ po) à 70°	S/F	72,00
appui-pieds à 70°, rétrécis, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 37,5 cm (14¾ po) à 47,6 cm (18¾ po)	20,00	82,00
appui-jambes élévateurs, réglables en longueur, de 36,2 cm (14¼ po) à 51,4 cm (20¼ po)	238,00	191,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs	162,00	153,00
appui-mollets rembourrés	S/F	28,00
courroie appui-mollets simple	38,00	38,00
courroie appui-mollets double	57,00	57,00
palettes rabattables standard	S/F	42,00
palettes surdimensionnées	45,00	64,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard, surdimensionnées, 18,4 cm (7¼ po)	55,00	70,00
courroies appui-talon fixes	S/F	7,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
courroies appui-talon avec sangle de cheville	36,00	25,00
tubes d'extension plus longs	S/F	16,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	S/F	44,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	S/O
porte-canne	42,00	42,00

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses	S/F	52,00
cerceaux de conduite plastifiés	S/F	63,00
cerceaux de conduite à projections verticales, obliques	129,00	116,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée	S/F	46,00
freins standard, à blocage par traction	S/F	46,00
rallonges de leviers de frein	27,00	20,00
freins anti-recul	94,00	93,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	112,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	112,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	38,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	34,00	55,00

Fourches :

fourches standard	S/F	52,00
-------------------	-----	-------

Essieux :

essieux filetés	S/F	5,00
essieux à dégagement rapide	S/F	37,00
plaques pour amputé	S/F	21,00
inclinaison des roues arrière, 0° et 3°	S/F	S/O

INVACARE CANADA L.P.**FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « MVP » ADULTE****PRIX**
1 397,00 \$**Composant(s) de base****Système de soutien du corps :**

- dossier fixe, réglable en angle, réglable en hauteur, de 30,5 cm (12 po) à 50,8 cm (20 po)
- siège et dossier souples, en nylon
- hauteur sol/siège : de 35,6 cm (14 po) à 54,0 cm (21¼ po)
- largeurs du siège : 38,1 cm (15 po), 40,6 cm (16 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po), 48,3 cm (19 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po)
- profondeur du siège : de 33,0 cm (13 po) à 55,9 cm (22 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 25,4 cm (10 po), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples, rigides

Appui-pieds :

- appui-pieds parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 37,5 cm (14¾ po) à 47,6 cm (18¾ po) à 60°, de 34,3 cm (13½ po) à 47,0 cm (18½ po) à 70°
- appui-pieds MFX, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 27,9 cm (11 po) à 38,1 cm (15 po) à 60°, de 22,2 cm (8¾ po) à 37,5 cm (14¾ po) à 70°
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- palette pleine largeur tubulaire
- courroies appui-talon fixes
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus durs, 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po), 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¾ po)
- fourches standard, courtes
- essieux filetés, à dégagement rapide

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier :**

dossier souple, en nylon	S/F	69,00
dossier réglable en angle	S/F	133,00
dossier souple, à tension réglable	85,00	154,00
siège souple, en nylon	S/F	65,00
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	61,00	61,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	61,00	61,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	53,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	52,00

Appui-bras :

appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	S/F	138,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 25,4 cm (10 po), de 20,3 cm (8 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	157,00	120,00
appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 12,7 cm (5 po) à 25,4 cm (10 po), courts, longs	157,00	120,00
appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 25,4 cm (10 po), courts	S/F	41,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	18,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	12,00
protège-vêtements souples	S/F	48,00
protège-vêtements rigides	S/F	48,00
modification de la hauteur des appui-bras de type « L », abaisser de 2,5 cm (1 po) à 10,2 cm (4 po), de type « U », abaisser de 2,5 cm (1 po) à 5,1 cm (2 po)	50,00	S/O

Appui-pieds :

appui-pieds parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 37,5 cm (14¾ po) à 47,6 cm (18¾ po) à 60°, de 34,3 cm (13½ po) à 47,0 cm (18½ po) à 70°	S/F	72,00
appui-pieds à 70°, rétrécis, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 40,0 cm (15¾ po) à 50,2 cm (19¾ po)	20,00	82,00
appui-pieds fixes, à 60°, à 80°, parallèles, réglables en longueur, de 37,5 cm (14¾ po) à 47,0 cm (18½ po)	186,00	93,00
appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 13,3 cm (5¼ po) à 26,7 cm (10½ po)	20,00	82,00
appui-pieds MFX, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 27,9 cm (11 po) à 38,1 cm (15 po) à 60°, de 22,2 cm (8¾ po) à 37,5 cm (14¾ po) à 70°	S/F	72,00
appui-jambes élévateurs, réglables en longueur, de 38,7 cm (15¼ po) à 54,0 cm (21¼ po)	238,00	191,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, réglables en longueur, de 40,6 cm (16 po) à 53,3 cm (21 po)	162,00	153,00
appui-mollets rembourrés	S/F	28,00
courroie appui-mollets simple	38,00	38,00
courroie appui-mollets double	57,00	57,00
palettes rabattables standard	S/F	42,00
palette pleine largeur tubulaire	S/F	127,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard, surdimensionnées, 18,4 cm (7¼ po)	55,00	70,00
palette pleine largeur réglable en angle	76,00	199,00
palettes surdimensionnées	45,00	64,00
courroies appui-talon fixes	S/F	7,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
courroies appui-talon avec sangle de cheville	36,00	25,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	S/F	44,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	S/O
porte-canne	42,00	42,00
châssis renforcé	252,00	S/O

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses	S/F	52,00
cerceaux de conduite plastifiés	S/F	63,00
cerceaux de conduite à projections verticales, obliques	129,00	116,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée	S/F	46,00
freins standard, à blocage par traction	S/F	46,00
rallonges de leviers de frein	27,00	20,00
freins anti-recul	94,00	93,00
freins de type ciseaux	118,00	105,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	112,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	112,00
roues arrière, à rayons, à pneus durs, 61,0 cm (24 po)	S/F	162,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	162,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 66,0 cm (26 po)	88,00	162,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po)	S/F	162,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 66,0 cm (26 po)	88,00	162,00
roues arrière renforcées, à pneus durs, 61,0 cm (24 po)	88,00	206,00
roues arrière, renforcées, à pression standard, à haute pression, 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	88,00	206,00
roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po), 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	38,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	44,00
roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	50,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¾ po)	S/F	63,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	34,00	55,00

Fourches :

fourches standard, courtes	S/F	52,00
----------------------------	-----	-------

Essieux :

essieux filetés	S/F	5,00
essieux à dégagement rapide	S/F	37,00
plaques d'extension pour amputé	48,00	34,00

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons *	64,00	32,00
essieux arrière à dégagement rapide avec mécanisme à levier *	62,00	68,00

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « TRANSPORT »**

135,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- ensemble siège et dossier, en nylon, rembourrés
- hauteur de dossier : 43,2 cm (17 po)
- hauteur sol/siège : 48,3 cm (19 po)
- largeur du siège : 43,2 cm (17 po), 48,3 cm (19 po)
- profondeur du siège : 40,6 cm (16 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », hauteur fixe, 23,5 cm (9¼ po)
- garnitures de confort droites, longues

Appui-pieds :

- ensemble d'appui-pieds complets, incluant support et palettes rabattables, de 39,4 cm (15½ po) à 52,1 cm (20½ po)

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- freins standard, à blocage par poussée
- roues arrière, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- ensemble de fourches et roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)

**Prix à l'achat
initial ou au
remplacement
du fauteuil
(prix à la paire
s'il y a lieu)**

**Prix lors du
remplacement
du composant
(prix unitaire)**

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier :**

ensemble siège et dossier, en nylon, rembourrés	S/F	50,00
---	-----	-------

ceinture de sécurité de type velcro	S/F	16,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	19,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	S/O

Appui-bras :

appui-bras de type « U », hauteur fixe, 23,5 cm (9¼ po)	S/F	S/O
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00

Appui-pieds :

ensemble d'appui-pieds complets, incluant support et palettes rabattables, 39,4 cm (15½ po) à 52,1 cm (20½ po), à la paire au remplacement	S/F	50,00/pr
--	-----	----------

Freins :

standard, à blocage par poussée, à la paire au remplacement	S/F	27,00/pr
---	-----	----------

Roues :

roues arrière, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po), à la paire au remplacement	S/F	23,00/pr
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3cm (8 po) X 2,5 cm (1 po), à la paire au remplacement	S/F	23,00/pr
ensemble de fourches et de roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po), à la paire au remplacement	S/F	30,00/pr

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « BREEZY 600 »**

929,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier réglable en angle, -3°, 0°, 6°, 12°, 15°
- siège souple, en nylon, en nylon rembourré
- hauteur du dossier : de 17,8 cm (15 po) à 50,8 cm (20 po)
- hauteur sol/siège avant : de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- profondeurs du siège : 38,1 cm (15 po), 40,6 cm (16 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements souples, rigides

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 33,0 cm (13 po) à 45,7 cm (18 po)
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs, compensateurs
- palettes rabattables standard
- palettes en aluminium pour appui-jambes élévateurs
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- cerceaux de conduite plastifiés pour conduite unilatérale
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs ou semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po)
- roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)
- roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¼ po)
- fourches standard de 15,2 cm (6 po) compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)
- fourches courtes de 12,1 cm (4¾ po) compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po)
- tiges de fourches de + 3,8 cm (1½ po)
- essieux filetés, à dégagement rapide
- plaques d'extension pour amputé

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (Prix unitaire)
--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier :**

dossier souple, en nylon	S/F	64,00
dossier réglable en angle, - 3°, 0°, 6°, 12°, 15°	S/F	S/O

dossier souple, à tension réglable	76,00	140,00
siège souple, en nylon	S/F	55,00
siège souple, en nylon rembourré	S/F	55,00
modification de la hauteur sol/siège de 33,0 cm (13 po) à 39,4 cm (15½ po), sur châssis ultra héli	65,00	S/O
modification de la largeur du siège à 48,3 cm (19 po) ou à 50,8 cm (20 po)	75,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 43,2 cm (17 po) ou à 45,7 cm (18 po)	78,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 10,2 cm (4 po)	58,00	58,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
appui-tête, petit, moyen, grand	99,00	106,00
monture d'appui-tête articulée	159,00	173,00
barre transversale pour monture d'appui-tête	130,00	S/O
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	36,00
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs	S/F	131,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, courts, longs	8,00	135,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
protège-vêtements souples	S/F	22,00
protège-vêtements rigides	S/F	68,00
Appui-pieds :		
appui-pieds à 60°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 33,0 cm (13 po) à 45,7 cm (18 po)	S/F	55,00
appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 33,0 cm (13 po) à 45,7 cm (18 po)	S/F	55,00
appui-jambes élévateurs	108,00	109,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs	200,00	155,00
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs	S/F	19,00
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs, compensateurs	S/F	40,00
courroie appui-mollets simple	19,00	19,00
courroie appui-mollets double	33,00	33,00
palettes rabattables standard	S/F	49,00
palettes surdimensionnées	74,00	86,00
palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, format standard	54,00	76,00
palettes en aluminium pour appui-jambes élévateurs	S/F	49,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
modification de la longueur des appui-pieds de 45,7 cm (18 po) à 52,1 cm (20½ po)	31,00	30,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	S/F	22,00
porte-canne	45,00	45,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	S/O

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	60,00
cerceaux de conduite plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	88,00
petit cerceau de conduite plastifié pour conduite unilatérale	S/F	97,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques de 61,0 cm (24 po)	90,00	105,00
conduite unilatérale à double cerceau	399,00	522,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	40,00
rallonges de leviers de freins	26,00	13,00
freins anti-recul	68,00	34,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs ou semi-durs, 50,8 cm (20 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs ou semi-durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	113,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po)	S/F	47,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	62,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	63,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	89,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	99,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¼ po)	S/F	63,00

Fourches :

fourches standard de 15,2 cm (6 po) compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)	S/F	32,00
fourches courtes de 12,1 cm (4¾ po) compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po)	S/F	32,00
tiges de fourches de + 3,8 cm (1½ po)	S/F	16,00

Essieux :

essieux filetés	S/F	18,00
essieux à dégagement rapide	S/F	33,00
plaques d'extension pour amputé	S/F	S/O

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons *	70,00	35,00
------------------	-------	-------

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.

**FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « QUICKIE LXG »**

PRIX
1 280,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier fixe, réglable en angle de 85° à 115°
- siège souple, en nylon
- hauteur de dossier : de 38,1 cm (15 po) à 50,8 cm (20 po)
- hauteur sol/siège avant : de 34,3 cm (13½ po) à 52,1 cm (20½ po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- profondeur du siège : 40,6 cm (16 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 21,6 cm (8½ po) à 34,9 cm (13¾ po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- palettes rabattables en aluminium pour appui-jambes élévateurs
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)

- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 10,2 cm (4 po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po)
- roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)
- roues avant, à pneus durs, 17,8 cm (7 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po), de 20,3 cm (8 po) et de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- fourches hautes de 17,8 cm (7 po) compatibles avec roues de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- tiges longues, de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)
- essieux filetés, à dégagement rapide
- plaque d'extension pour amputé

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)
Système de soutien du corps
Siège et dossier :

dossier souple, en nylon	S/F	64,00
dossier réglable en angle de 85° à 115°	S/F	S/O
dossier souple, à tension réglable	76,00	140,00
siège souple, en nylon	S/F	55,00
siège rigide, plat	120,00	175,00
modification de la largeur du siège à 48,3 cm (19 po) et à 50,8 cm (20 po)	98,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 35,6 cm (14 po) et à 38,1 cm (15 po)	41,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 43,2 cm (17 po) et à 45,7 cm (18 po)	69,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 10,2 cm (4 po)	58,00	58,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type avion	50,00	79,00
appui-tête, petit, moyen, grand	99,00	106,00

monture d'appui-tête articulée	159,00	173,00
barre transversale pour monture d'appui-tête	200,00	212,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	30,00
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 21,6 cm (8½ po) à 34,9 cm (13¾ po), courts, longs	S/F	131,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
Appui-pieds :		
appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	55,00
appui-jambes élévateurs	108,00	109,00
appui-mollets rembourrés	S/F	19,00
courroie appui-mollets simple	19,00	19,00
palettes rabattables standard	S/F	49,00
palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, format standard	54,00	76,00
palettes en aluminium pour appui-jambes élévateurs	S/F	49,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
modification de la longueur des appui-pieds de 48,3 cm (19 po) à 52,1 cm (20½ po)	31,00	30,00
Châssis :		
anti-basculants à roulettes	S/F	22,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	S/O
porte-canne	45,00	45,00
Systèmes de conduite :		
cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	60,00
cerceaux de conduite plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	88,00
cerceaux de conduite antidérapants, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	168,00	144,00
Freins :		
freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	40,00
rallonges de leviers de freins	26,00	13,00
Roues :		
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00

roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	113,00
roues avant, à pneus durs, 10,2 cm (4 po)	S/F	60,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po)	S/F	47,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	62,00
roues avant, à pneus durs, 17,8 cm (7 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	63,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	89,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	99,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	63,00
Fourches :		
fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po), 17,8 cm (7 po), de 20,3 cm (8 po) et de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	32,00
tiges de fourches de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)	S/F	16,00
Essieux :		
essieux filetés	S/F	11,00
essieux à dégagement rapide	S/F	33,00
plaques d'extension pour amputé	S/F	S/O
Composant(s) sous considération spéciale :		
protège-rayons *	70,00	35,00

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.

PRIX

**FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « QUICKIE 2 » ADULTE**

1 675,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps :

- dossier souple, en nylon, fixe, réglable en angle
- siège souple, en nylon
- hauteur du dossier fixe : de 21,6 cm (8½ po) à 47,0 cm (18½ po)
- hauteur du dossier réglable en angle : de 30,5 cm (12 po) à 53,3 cm (21 po)
- hauteur sol/siège avant : de 36,8 cm (14½ po) à 54,6 cm (21½ po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po)
- profondeur du siège : 40,6 cm (16 po)

- montants du dossier réglables en angle, de - 3°, à + 15°, 3 positions
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs
- appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 21,6 cm (8½ po) à 30,5 cm (12 po), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples, rigides

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 15,2 cm (6 po) à 30,5 cm (12 po)
- appui-pieds à 70°, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-mollets rembourrés
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs, compensateurs
- palettes rabattables standard
- palettes rabattables tubulaires
- palettes en aluminium pour appui-jambes élévateurs
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- ensemble de croissance du fauteuil comprenant : siège, dossier, appui-pieds, châssis avant et entretoises (une (1) seule fois durant les trois (3) premières années, à l'égard du premier utilisateur)
- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- petit cerceau de conduite plastifié pour conduite unilatérale
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)

- roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)
- fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- fourches multi-positions pour roues de 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po)
- tiges de fourches de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)
- essieux filetés, à dégagement rapide
- plaques multi-positions pour centre de gravité
- plaques multi-positions pour centre de gravité, compensées
- inclinaison des roues arrière de 3°, 6°, 9°

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)
Système de soutien du corps
Siège et dossier :

dossier souple, en nylon	S/F	64,00
dossier souple, à tension réglable	76,00	140,00
dossier réglable en angle et en profondeur	107,00	S/O
siège souple, en nylon	S/F	55,00
siège rigide, plat	120,00	175,00
modification de la hauteur du dossier fixe de 48,3 cm (19 po) à 55,9 cm (22 po), poignées droites ou avec angle de 8°	103,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 35,6 cm (14 po), 38,1 cm (15 po), 43,2 cm (17 po) ou à 45,7 cm (18 po)	40,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 10,2 cm (4 po)	58,00	58,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
appui-tête, petit, moyen, grand	99,00	106,00
monture d'appui-tête articulée	159,00	173,00
barre de tension de dossier	130,00	S/O

barre de tension de dossier, pliable	226,00	226,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	20,00
montants du dossier réglables en angle, de - 3° à + 15°, 3 positions	S/F	S/O
montants du dossier avec angle de 8°, de 31,8 cm (12½ po) à 47,0 cm (18½ po) avec poignées	14,00	27,00
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs	S/F	131,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	78,00	135,00
appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 21,6 cm (8½ po) à 30,5 cm (12 po), courts	S/F	96,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	2,00
protège-vêtements souples	S/F	22,00
protège-vêtements rigides	S/F	68,00
Appui-pieds :		
appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	55,00
appui-pieds à 70°, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	55,00
appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 15,2 cm (6 po) à 30,5 cm (12 po)	S/F	57,00
appui-pieds robustes, non escamotables à 70°, à 80°	64,00	87,00
appui-jambes élévateurs	108,00	109,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs	200,00	155,00
appui-mollets rembourrés	S/F	19,00
appui-mollets profilés	72,00	55,00
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs, compensateurs	S/F	40,00
courroie appui-mollets simple	19,00	19,00
courroie appui-mollets double	33,00	33,00
palettes surdimensionnées	74,00	86,00
palettes rabattables standard	S/F	49,00
palettes rabattables tubulaires	S/F	49,00
palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, format standard	54,00	76,00
palettes rabattables, réglables en angle, verrouillables	80,00	178,00
palette pleine largeur, réglable en angle, rabattable	85,00	183,00
palettes en aluminium pour appui-jambes élévateurs	S/F	49,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
modification de la longueur des appui-pieds de 48,3 cm (19 po) à 54,6 cm (21½ po)	31,00	30,00

modification de la longueur des appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, de 5,1 cm (2 po) et de 10,2 cm (4 po)	32,00	31,00
montures surélevées pour palettes, longueur : de 17,8 cm (7 po) à 34,3 cm (13½ po)	56,00	34,00
pare-chocs avant à roulettes	38,00	19,00
Châssis :		
ensemble de croissance du fauteuil comprenant : siège, dossier, appui-pieds, châssis avant et entretoises (une (1) seule fois durant les trois (3) premières années, à l'égard du premier utilisateur)	S/F	S/O
anti-basculants à roulettes	S/F	22,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	S/O
porte-canne	45,00	45,00
châssis extra long, profondeurs : 48,3 cm (19 po), 50,8 cm (20 po)	52,00	S/O
option robuste, largeur : de 45,7 cm (18 po) à 55,9 cm (22 po), 158,8 kg (350 lb), incluant barre stabilisatrice de dossier et un double croisillon	371,00	S/O
Systèmes de conduite :		
cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	60,00
cerceaux de conduite plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	88,00
petit cerceau de conduite plastifié pour conduite unilatérale	S/F	97,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques de 61,0 cm (24 po)	90,00	105,00
cerceaux de conduite antidérapants, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	168,00	144,00
conduite unilatérale à double cerceau	562,00	709,00
Freins :		
freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	40,00
rallonges de leviers de freins	26,00	13,00
freins anti-recul	68,00	34,00
freins à blocage par poussée, unilatéral	128,00	S/O
Roues :		
roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	113,00
roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	153,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	136,00

roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	136,00
roues arrière, renforcées, à pression standard, à haute pression, 61,0 cm (24 po)	126,00	199,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po)	S/F	47,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	62,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	63,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	89,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	99,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 5,1 cm (2 po)	68,00	81,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	62,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	63,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	48,00	72,00
Fourches :		
fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)	S/F	32,00
fourches hautes de 17,8 cm (7 po) compatibles avec roues de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	37,00
fourches multi-positions pour roues de 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po)	S/F	56,00
tiges de fourches de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po) mécanisme de blocage de fourches	S/F 46,00	16,00 23,00
Essieux arrière :		
essieux filetés	S/F	33,00
essieux à dégagement rapide	S/F	33,00
plaques d'extension pour amputé	42,00	73,00
plaques multi-positions pour centre de gravité	S/F	52,00
plaques multi-positions pour centre de gravité, compensées	S/F	65,00
plaques multi-positions courbées	28,00	66,00
inclinaison des roues arrière de 3°, 6°, 9°	S/F	S/O
Composant(s) sous considération spéciale :		
protège-rayons *	70,00	35,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *	66,00	66,00

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.**FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « QUICKIE 2 HP » ADULTE****PRIX**

1 675,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- siège souple, en nylon
- hauteur du dossier : de 21,6 cm (8½ po) à 47,0 cm (18½ po)
- hauteur du dossier : de 30,5 cm (12 po) à 53,3 cm (21 po) avec dossier réglable en angle
- hauteur sol/siège avant : de 43,2 cm (17 po) à 58,4 cm (23 po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po)
- profondeur du siège : 40,6 cm (16 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants
- montants du dossier réglables en angle, de - 3° à + 15°, 3 positions

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs
- appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 21,6 cm (8½ po) à 30,5 cm (12 po), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples, rigides

Appui-pieds :

- appui-pieds fixes à 60°, à 70°, parallèles, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- palettes rabattables standard
- palettes rabattables tubulaires
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- petit cerceau de conduite plastifié pour conduite unilatérale
- freins standard, à blocage par poussée, par traction

- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po), 10,2 cm (4 po), 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po)
- fourches hautes de 17,8 cm (7 po) compatibles avec roues de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- fourches multi-positions pour roues de 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po)
- tiges de fourches de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)
- essieux filetés, à dégagement rapide
- plaques multi-positions pour centre de gravité
- plaques multi-positions pour centre de gravité, compensées
- inclinaison des roues arrière de 3°, 6°, 9°

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)
Système de soutien du corps
Siège et dossier :

dossier souple, en nylon	S/F	64,00
dossier souple, à tension réglable	76,00	140,00
siège souple, en nylon	S/F	55,00
siège rigide, plat	120,00	175,00
modification de la hauteur du dossier fixe de 48,3 cm (19 po) à 55,9 cm (22 po), poignées droites ou avec angle de 8°	103,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 35,6 cm (14 po), à 38,1 cm (15 po), à 43,2 cm (17 po) ou à 45,7 cm (18 po)	48,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 10,2 cm (4 po)	58,00	58,00

ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
appui-tête, petit, moyen, grand	99,00	106,00
monture d'appui-tête articulée	159,00	173,00
barre de tension de dossier	130,00	S/O
barre de tension de dossier, pliable	226,00	226,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	20,00
montants du dossier réglables en angle, de - 3° à + 15°, 3 positions	S/F	S/O
montants du dossier avec angle de 8°, de 31,8 cm (12½ po) à 47,0 cm (18½ po) avec poignées	14,00	27,00

Appui-bras :

appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs	S/F	131,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	78,00	135,00
appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 21,6 cm (8½ po) à 30,5 cm (12 po), courts	S/F	96,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	2,00
protège-vêtements souples	S/F	22,00
protège-vêtements rigides	S/F	68,00

Appui-pieds :

appui-pieds fixes à 60°, à 70°, parallèles, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	44,00
courroie appui-mollets simple	19,00	19,00
courroie appui-mollets double	33,00	33,00
palettes rabattables standard	S/F	49,00
palettes surdimensionnées	74,00	86,00
palettes rabattables tubulaires	S/F	49,00
palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, format standard	54,00	76,00
palette pleine largeur, réglable en angle, rabattable	85,00	183,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
modification de la longueur des appui-pieds de 48,3 cm (19 po) à 54,6 cm (21½ po)	31,00	30,00
montures surélevées pour palettes, longueur : de 17,8 cm (7 po) à 34,3 cm (13½ po)	56,00	34,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	S/F	22,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	S/O
porte-canne	45,00	45,00
châssis extra long, profondeurs : 48,3 cm (19 po), 50,8 cm (20 po)	52,00	S/O

option robuste, largeur : de 45,7 cm (18 po) à 55,9 cm (22 po), 158,8 kg (350 lb), incluant barre stabilisatrice de dossier et un double croisillon	371,00	S/O
---	--------	-----

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	60,00
cerceaux de conduite plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	88,00
petit cerceau de conduite plastifié pour conduite unilatérale	S/F	97,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques de 61,0 cm (24 po)	90,00	105,00
cerceaux de conduite antidérapants, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	168,00	144,00
conduite unilatérale à double cerceau	562,00	709,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	40,00
rallonges de leviers de freins	26,00	13,00
freins de type ciseaux	26,00	53,00
freins anti-recul	68,00	34,00
freins à blocage par poussée, unilatéral	128,00	S/O

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	113,00
roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	153,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	136,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	136,00
roues arrière, renforcées, à pression standard, à haute pression, 61,0 cm (24 po)	126,00	199,00
roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po)	S/F	67,00
roues avant, à pneus durs, 10,2 cm (4 po)	S/F	60,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po)	S/F	47,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	62,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	63,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	89,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	99,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 5,1 cm (2 po)	68,00	81,00

roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	62,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	63,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	48,00	72,00

Fourches :

fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)	S/F	32,00
fourches hautes de 17,8 cm (7 po) compatibles avec roues de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	37,00
fourches multi-positions pour roues de 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po)	S/F	56,00
tiges de fourches de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)	S/F	16,00
mécanisme de blocage de fourches	46,00	23,00

Essieux :

essieux filetés	S/F	33,00
essieux à dégagement rapide	S/F	33,00
essieux renforcés	102,00	84,00
plaques d'extension pour amputé	42,00	73,00
plaques multi-positions pour centre de gravité	S/F	52,00
plaques multi-positions pour centre de gravité, compensées	S/F	65,00
plaques multi-positions courbées	28,00	66,00
inclinaison des roues arrière, 3°, 6°, 9°	S/F	S/O

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons *	70,00	35,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *	66,00	66,00

ORTHO FAB INC**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « CH »**

819,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier fixe, réglable en angle, réglable en hauteur, de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po)
- siège et dossier souples, en nylon
- hauteur sol/siège : de 33,7 cm (13¼ po) à 48,9 cm (19¼ po)
- largeurs du siège : 40,6 cm (16 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po)
- profondeur du siège : 40,6 cm (16 po)
- ceinture de sécurité de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), longs, avec protège-vêtements rigides
- garnitures de confort droites, longues

Appui-pieds :

- appui-pieds parallèles, à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 40,6 cm (16 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés
- cerceaux de conduite rapprochés de 1,3 cm (½ po)
- freins standard, à blocage par poussée
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po), 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 17,8 cm (7 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)
- fourches standard, courtes
- tiges longues
- brides multi-réglables
- essieux filetés, à dégagement rapide
- plaques pour amputé

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier :**

dossier souple, en nylon	S/F	69,00
dossier réglable en angle	S/F	S/O
dossier souple, à tension réglable	74,00	143,00
siège souple, en nylon	S/F	57,00

siège rigide, plat, encastrement de 0 cm (0 po), 2,5 cm (1 po)	116,00	173,00
modification de la largeur du siège, à 50,8 cm (20 po)	101,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 43,2 cm (17 po), à 45,7 cm (18 po)	101,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	59,00	59,00
ceinture de sécurité de type velcro	23,00	63,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	40,00
ceinture de sécurité de type avion	34,00	74,00
appui-tête profilé, en nylon	105,00	105,00
monture d'appui-tête articulée, à rotule	135,00	135,00
barre de tension de dossier	69,00	69,00
barre de tension de dossier avec ancrage d'appui-tête	99,00	99,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	S/O
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), longs, avec protège-vêtements rigides	S/F	140,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	15,00
Appui-pieds :		
appui-pieds parallèles, à 70 °, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 40,6 cm (16 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	84,00
appui-jambes élévateurs, réglables en longueur, de 43,2 cm (17 po) à 50,8 cm (20 po)	214,00	191,00
appui-mollets rembourrés	S/F	20,00
palettes rabattables standard	S/F	27,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	76,00	65,00
palettes réglables en angle et en profondeur, surdimensionnées	82,00	68,00
courroies appui-talon réglables	S/F	14,00
pare-chocs avant à roulettes	36,00	18,00
Châssis :		
anti-basculants à roulettes	S/F	46,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	17,00
porte-canne	40,00	40,00
Systèmes de conduite :		
cerceaux de conduite lisses	S/F	54,00
cerceaux de conduite plastifiés	S/F	85,00
cerceaux de conduite rapprochés de 1,3 cm (½ po)	S/F	S/O
Freins :		
freins standard, à blocage par poussée	S/F	53,00
rallonges de leviers de freins rétractables	40,00	20,00
rallonges de leviers de freins fixes	40,00	20,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	133,00
roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po), 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 17,8 cm (7 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	39,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	60,00

Fourches :

fourches standard, courtes	S/F	38,00
tiges de fourches de + 1,6 cm (5/8 po), de + 3,2 cm (1¼ po)	S/F	26,00
brides multi-réglables	S/F	25,00

Essieux :

essieux filetés	S/F	5,00
essieux à dégagement rapide	S/F	44,00
plaques pour amputé	S/F	42,00

Composant(s) sous considération spéciale :

module d'aide à la propulsion (MAP) *	1 795,00	1 795,00
---------------------------------------	----------	----------

ORTHOFAB INC.**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « PRIMA »**

1 696,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier réglable en angle
- dossier réglable en hauteur : de 38,1 cm (15 po) à 45,7 cm (18 po)
- dossier dynamique *
- montants de dossier fixes, 90°, 96°
- montants de dossier réglables en angle
- montants de dossiers, 0°, 8°, à 20,3 cm (8 po)
- siège souple, en nylon
- hauteur sol/siège avant : de 34,0 cm (13¾ po) à 55,2 cm (21¾ po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 58,4 cm (23 po)
- profondeur du siège : 40,6 cm (16 po)
- ceinture de sécurité de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants
- poignées de dossier surélevées de 7,6 cm (3 po)

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs
- appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides, amovibles, de type « L »

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables tubulaires
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés
- cerceaux de conduite rapprochés de 1,3 cm (½ po)
- propulsion centrale *
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, à rayons, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 17,8 cm (7 po) X 2,5 cm (1 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)
- fourches standard, fourches courtes, fourches hautes
- tiges de fourches de + 1,6 cm (5/8 po), de + 3,2 cm (1¼ po)
- brides multi-réglables
- essieux filetés, à dégagement rapide
- plaques pour amputé

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
dossier souple, en nylon	S/F	69,00
dossier réglable en angle	S/F	S/O
dossier souple, à tension réglable	74,00	143,00
siège souple, en nylon	S/F	57,00
siège rigide, plat, encastré de 0 cm (0 po), 2,5 cm (1 po), 5,1 cm (2 po)	116,00	173,00
modification de la hauteur du dossier, de 33,0 cm (13 po), 35,6 cm (14 po), et 48,3 cm (19 po) à 55,9 cm (22 po)	99,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 35,6 cm (14 po), 38,1 cm (15 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po), 48,3 cm (19 po), 50,8 cm (20 po)	101,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	59,00	59,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	59,00	59,00
ceinture de sécurité de type velcro	23,00	63,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	40,00
ceinture de sécurité de type avion	34,00	74,00
appui-tête profilé, en nylon	105,00	105,00
monture d'appui-tête articulée, à rotule	135,00	135,00
barre de tension de dossier	69,00	69,00
barre de tension de dossier avec ancrage d'appui-tête	99,00	99,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	S/O
poignées de dossier surélevées de 7,6 cm (3 po)	S/F	S/O
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs	S/F	140,00
appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), longs	S/F	48,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	12,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	15,00
protège-vêtements rigides, amovibles, de type « L »	S/F	65,00
modification de la hauteur des appui-bras de type « U », à - de 20,3 cm (8 po) ou à + de 30,5 cm (12 po)	79,00	S/O
extension des appui-bras de 7,6 cm (3 po)	39,00	S/O

Appui-pieds :

appui-pieds à 60°, parallèles, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	84,00
appui-pieds à 70°, parallèles, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	84,00
appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	86,00	127,00
appui-jambes élévateurs, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	214,00	191,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	234,00	201,00
appui-mollets rembourrés	S/F	20,00
appui-mollets profilés	60,00	50,00
courroie appui-mollets double	55,00	55,00
palettes rabattables tubulaires	S/F	27,00
palettes surdimensionnées, aluminium	44,00	49,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	76,00	65,00
palettes réglables en angle et en profondeur, surdimensionnées	82,00	68,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	168,00	222,00
courroies appui-talon réglables	S/F	14,00
sangles cale-pied	30,00	15,00
modification de la longueur des appui-pieds ou des appui-jambes, à – de 35,6 cm (14 po) ou à + de 48,3 cm (19 po)	79,00	S/O
pare-chocs avant à roulettes	36,00	18,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	S/F	46,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	17,00
porte-canne	40,00	40,00
mécanisme de pliage double	269,00	S/O

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses	S/F	54,00
cerceaux de conduite plastifiés	S/F	85,00
cerceaux de conduite antidérapants	88,00	98,00
cerceaux de conduite rapprochés de 1,3 cm (½ po)	S/F	S/O

Freins :

freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	53,00
rallonges de leviers de freins rétractables	40,00	20,00
rallonges de leviers de freins fixes	40,00	20,00
freins anti-recul	86,00	43,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	104,00	133,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	104,00	133,00

roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	104,00	133,00
roues arrière, à rayons, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	81,00
roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	81,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	72,00	117,00
roues arrière, renforcées, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	162,00	162,00
roues arrière, à rayons renforcés, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	162,00	162,00
roues arrière, renforcées, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	162,00	162,00
roues arrière, renforcées, à haute pression, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	162,00	162,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 17,8 cm (7 po) X 2,5 cm (1 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	39,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	60,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	34,00	56,00
roues avant, pneus à chambre à air, 17,8 cm (7 po) X 4,4 cm (1¾ po)	34,00	56,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	34,00	56,00
Fourches :		
fourches standard, courtes	S/F	38,00
fourches hautes	S/F	38,00
tiges de fourches de + 1,6 cm (⅝ po), de + 3,2 cm (1¼ po)	S/F	26,00
brides multi-réglables	S/F	25,00
Essieux :		
essieux filetés	S/F	5,00
essieux à dégagement rapide	S/F	44,00
plaques pour amputé	S/F	42,00
Composant(s) sous considération spéciale :		
protège-rayons *	114,00	57,00
dossier dynamique *	S/F	S/O
propulsion centrale *	S/F	S/O
module d'aide à la propulsion (MAP) *	1 795,00	1 795,00

LES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS PHYSIPRO INC.**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « IXEL »**

995,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier inclinable *
- dossier réglable en angle, réglable en hauteur : de 38,1 cm (15 po) à 50,8 cm (20 po)
- siège souple, en nylon
- hauteur sol/siège avant : de 34,3 cm (13½ po) à 54,6 cm (21½ po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 55,9 cm (22 po)
- profondeur du siège : 40,6 cm (16 po)
- montants de dossier fixes, réglables en angle
- montants droits, avec angle de 8°, à 20,3 cm (8 po)
- ceinture de sécurité de type auto, 5,1 cm (2 po)
- poignées de poussée intégrées aux montants

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs
- appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 27,9 cm (11 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements rigides, amovibles, pour appui-bras de type « L »
- protège-vêtements rigides, intégrés aux appui-bras de type « U »

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, 70°, 90°, parallèles, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés
- freins standard, à blocage par poussée
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po), 10,2 cm (4 po), 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 2,5 cm (1 po), 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po), 17,8 cm (7 po) X 2,5 cm (1 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¾ po)
- fourches standard, fourches hautes
- essieux filetés, à dégagement rapide

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
dossier souple, en nylon	S/F	59,00
dossier réglable en angle	S/F	S/O
dossier souple, à tension réglable	84,00	143,00
dossier rabattable	245,00	S/O
siège souple, en nylon	S/F	57,00
siège souple, à tension réglable	83,00	140,00
siège rigide, plat	118,00	175,00
modification de la hauteur du dossier de 30,5 cm (12 po) à 35,6 cm (14 po), de 53,3 cm (21 po) à 61,0 cm (24 po)	95,00	S/O
modification de la profondeur du siège de 35,6 cm (14 po), à 38,1 cm (15 po) et de 43,2 cm (17 po) à 55,9 cm (22 po)	98,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 2,5 cm (1 po)	53,00	53,00
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	59,00	59,00

coussin de siège, plat, en mousse, 10,2 cm (4 po)	62,00	62,00
ceinture de sécurité de type auto, 5,1 cm (2 po)	S/F	51,00
montants de dossier renforcés	95,00	S/O
barre de tension de dossier	69,00	69,00
barre de tension de dossier avec ancrage d'appui-tête	106,00	106,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	145,00

Appui-bras :

appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs	S/F	120,00
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 24,1 cm (9½ po) à 39,4 cm (15½ po), courts, longs	120,00	175,00
appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 27,9 cm (11 po), courts, longs	S/F	96,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	28,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	30,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	8,00
protège-vêtements rigides, intégrés aux appui-bras de type « U »	S/F	22,00
protège-vêtements rigides, amovibles, pour appui-bras de type « L »	S/F	65,00

Appui-pieds :

appui-pieds à 60°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	105,00
appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	105,00
appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	105,00
appui-pieds à 60°, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	105,00
appui-pieds à 70°, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	105,00
appui-pieds à 90°, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	105,00
appui-pieds à dégagement rapide, amovibles, pivotants, parallèles	120,00	165,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	210,00	210,00
appui-mollets rembourrés	S/F	32,00
appui-mollets profilés	36,00	50,00
courroie appui-mollets simple	45,00	45,00
courroie appui-mollets double	58,00	58,00
courroie appui-mollets en H	47,00	47,00
courroie appui-mollets coussinée simple	84,00	84,00
courroie appui-mollets coussinée double	100,00	100,00
palettes rabattables standard	S/F	55,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	48,00	79,00

palettes surdimensionnées, réglables en angle et en profondeur	80,00	95,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	145,00	200,00
courroies appui-talon réglables	S/F	14,00
sangles cale-pied	20,00	24,00
modification de la longueur des appui-pieds ou des appui-jambes, à - de 35,6 cm (14 po) ou à + de 48,3 cm (19 po)	79,00	S/O
pare-chocs avant à roulettes	84,00	42,00
Châssis :		
anti-basculants à roulettes	S/F	48,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	35,00
modification de la longueur du châssis	98,00	S/O
châssis renforcé	280,00	S/O
mécanisme de pliage renforcé	230,00	S/O
mécanisme de pliage double	269,00	S/O
Systèmes de conduite :		
cerceaux de conduite lisses	S/F	47,00
cerceaux de conduite plastifiés	S/F	85,00
cerceaux de conduite antidérapants	76,00	85,00
Freins :		
freins standard, à blocage par poussée	S/F	58,00
rallonges de leviers de freins	36,00	18,00
rallonges de leviers de freins rétractables	48,00	24,00
freins anti-recul	76,00	96,00
Roues :		
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po)	S/F	130,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	122,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 66,0 cm (26 po)	S/F	135,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	130,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	122,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 66,0 cm (26 po)	S/F	135,00
roues arrière, en plastique moulé, à haute pression, 50,8 cm (20 po)	16,00	138,00
roues arrière, en plastique moulé, à haute pression, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	16,00	130,00
roues arrière, en plastique moulé, à haute pression, 66,0 cm (26 po)	16,00	143,00
roues arrière, à rayons, à pneus durs, 50,8 cm (20 po)	S/F	132,00
roues arrière, à rayons, à pneus durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	125,00

roues arrière, à rayons, à pneus durs, 66,0 cm (26 po)	S/F	135,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	132,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	125,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 66,0 cm (26 po)	S/F	135,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 50,8 cm (20 po)	16,00	140,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	16,00	133,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 66,0 cm (26 po)	16,00	143,00
roues arrière, renforcées, à pneus durs, 50,8 cm (20 po)	22,00	143,00
roues arrière, renforcées, à pneus durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	22,00	136,00
roues arrière, renforcées, à pneus durs, 66,0 cm (26 po)	22,00	146,00
roues arrière, renforcées, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	22,00	143,00
roues arrière, renforcées, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	22,00	136,00
roues arrière, renforcées, à pression standard, 66,0 cm (26 po)	22,00	146,00
roues arrière, renforcées, à haute pression, 50,8 cm (20 po)	38,00	151,00
roues arrière, renforcées, à haute pression, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	38,00	144,00
roues arrière, renforcées, à haute pression, 66,0 cm (26 po)	38,00	154,00
roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po), 10,2 cm (4 po), 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	40,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	58,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 2,5 cm (1 po), 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po), 17,8 cm (7 po) X 2,5 cm (1 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	40,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 5,1 cm (2 po), 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	56,00	68,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¾ po)	S/F	58,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	56,00	68,00
Fourches :		
fourches standard	S/F	59,00
fourches hautes	S/F	65,00
Essieux :		
essieux filetés	S/F	7,00
essieux à dégagement rapide	S/F	46,00
Composant(s) sous considération spéciale :		
protège-rayons *	100,00	50,00
dossier inclinable *	S/F	S/O

PRODUITS PRIDE MOBILITY**FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « LITE STREAM »****PRIX**
1 200,00 \$**Composant(s) de base****Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier réglable en angle, de - 5° à + 15°
- siège souple, en nylon
- hauteur du dossier : de 30,5 cm (12 po) à 48,3 cm (19 po)
- hauteur sol/siège avant : de 38,1 cm (15 po) à 49,5 cm (19½ po)
- largeurs du siège : 35,6 cm (14 po), 38,1 cm (15 po), 40,6 cm (16 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po), 48,3 cm (19 po)
- profondeurs du siège : 35,6 cm (14 po), 38,1 cm (15 po), 40,6 cm (16 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants

Appui-bras :

- appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 25,4 cm (10 po), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples
- protège-vêtements rigides, petits, en plastique avec trous

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, à 70° fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 33,7 cm (13¼ po) à 55,9 cm (22 po)
- appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants
- appui-mollets profilés
- palettes rabattables standard, 10,2 cm (4 po)
- palettes rabattables, surdimensionnées, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po)
- palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, format standard, surdimensionnées
- courroies appui-talon réglables, fixes

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté
- mécanisme de pliage double

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, pour roues à rayons, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- cerceaux de conduite plastifiés, pour roues à rayons, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- cerceaux de conduite lisses, pour roues en plastique moulé, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- cerceaux de conduite plastifiés, pour roues en plastique moulé, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- cerceaux de conduite « Natural fit », pour roues à rayons, 61,0 cm (24 po)
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, « uréthane », 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po) X 3,5 cm (1 $\frac{3}{8}$ po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus durs, « uréthane », 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po) X 3,5 cm (1 $\frac{3}{8}$ po)
- roues arrière, à rayons, à haute pression, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues avant, à pneus durs, 10,2 cm (4 po) X 3,8 cm (1 $\frac{1}{2}$ po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po) X 3,2 cm (1 $\frac{1}{4}$ po)
- roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1 $\frac{1}{4}$ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1 $\frac{1}{2}$ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1 $\frac{1}{2}$ po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1 $\frac{1}{4}$ po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1 $\frac{1}{4}$ po)
- fourches standard, 20,3 cm (8 po) et fourches courtes, 12,7 cm (5 po)
- essieux filetés, à dégagement rapide
- inclinaison des roues arrière

**Prix à l'achat
initial ou au
remplacement
du fauteuil
(prix à la paire
s'il y a lieu)**

**Prix lors du
remplacement
du composant
(prix unitaire)**

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier :**

dossier souple, en nylon	S/F	77,00
dossier réglable en angle, de - 5° à + 15°	S/F	91,00
dossier souple, à tension réglable	70,00	150,00
siège souple, en nylon	S/F	50,00
siège rigide, plat, en aluminium, amovible	75,00	125,00
modification de la hauteur sol/siège à 34,3 cm (13 $\frac{1}{2}$ po) avec siège rigide abaissé	150,00	200,00

modification de la largeur du siège à 50,8 cm (20 po) et à 53,3 cm (21 po)	105,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 48,3 cm (19 po) et à 50,8 cm (20 po)	75,00	S/O
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	26,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	14,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	S/O
Appui-bras :		
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs	75,00	75,00
appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 25,4 cm (10 po), courts	S/F	16,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	7,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	7,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	5,00
protège-vêtements souples	S/F	50,00
protège-vêtements rigides, petits, en plastique avec trous	S/F	30,00
protège-vêtements, larges, en aluminium	20,00	40,00
Appui-pieds :		
appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 33,7 cm (13¼ po) à 55,9 cm (22 po)	S/F	75,00
appui-pieds à 70° fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 33,7 cm (13¼ po) à 55,9 cm (22 po)	S/F	75,00
appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants	S/F	75,00
appui-jambes élévateurs, de 33,7 cm (13¼ po) à 55,9 cm (22 po)	30,00	90,00
appui-mollets profilés	S/F	60,00
palettes rabattables standard, 10,2 cm (4 po)	S/F	25,00
palettes rabattables, surdimensionnées, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po)	S/F	28,00
palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, format standard, surdimensionnées	S/F	125,00
courroies appui-talon réglables, fixes	S/F	8,00
sangles cale-pied, à la paire au remplacement	20,00	40,00/pr
Châssis :		
anti-basculants à roulettes	S/F	19,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	45,00
porte-canne	40,00	40,00
mécanisme de pliage double	S/F	S/O
Systèmes de conduite :		
cerceaux de conduite lisses, pour roues en plastique moulé, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	21,00
cerceaux de conduite plastifiés, pour roues en plastique moulé, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	14,00
cerceaux de conduite lisses, pour roues à rayons, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	32,00

cerceaux de conduite plastifiés, pour roues à rayons, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	65,00
cerceaux de conduite plastifiés, pour roues à rayons, 66,0 cm (26 po)	S/F	80,00
cerceaux de conduite à projections obliques, pour roues en plastique moulé, de 61,0 cm (24 po)	70,00	52,00
cerceaux de conduite « Natural fit », pour roues à rayons de 61,0 cm (24 po)	S/F	70,00
Freins :		
freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	15,00
rallonges de leviers de freins	15,00	15,00
freins de type ciseaux	75,00	55,00
Roues :		
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, « uréthane », 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po) X 3,5 cm (1 ³ / ₈ po)	S/F	100,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 61,0 cm (24 po)	S/F	80,00
roues arrière, à rayons, à pneus durs, « uréthane », 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	135,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po) X 3,5 cm (1 ³ / ₈ po)	S/F	135,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	135,00
roues avant, à pneus durs, 10,2 cm (4 po) X 3,8 cm (1 ¹ / ₂ po)	S/F	11,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1 ¹ / ₂ po)	S/F	67,00
roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1 ¹ / ₂ po)	S/F	70,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po) X 3,2 cm (1 ¹ / ₄ po)	S/F	16,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1 ¹ / ₄ po)	S/F	19,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1 ¹ / ₄ po)	S/F	75,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1 ¹ / ₄ po)	S/F	75,00
Fourches :		
fourches standard, 20,3 cm (8 po) et fourches courtes, 12,7 cm (5 po)	S/F	21,00
Essieux :		
essieux filetés	S/F	10,00
essieux à dégagement rapide	S/F	15,00
plaques d'extension pour amputé	45,00	54,00
inclinaison des roues arrière	S/O	S/O

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons, 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po) *	50,00	108,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *	60,00	30,00

MOTION COMPOSITES INC.**FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « HELIO »****PRIX**

1 744,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier réglable en angle
- dossier réglable en hauteur : de 38,1 cm (15 po) à 45,7 cm (18 po)
- siège souple, en nylon
- hauteur sol/siège avant : de 34,3 cm (13½ po) à 53,3 cm (21 po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- profondeur du siège : 40,6 cm (16 po)
- ceinture de sécurité de type auto, de type velcro
- poignées de poussée boulonnées, réglables

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs
- appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements rigides, amovibles

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté
- longueur du châssis à + 2,5 cm (1 po) ou à + 5,1 cm (2 po) par rapport à la profondeur du siège

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po) X 2,5 cm (1 po), 10,2 cm (4 po) X 2,5 cm (1 po), 12,7 cm (5 po) X 2,5 cm (1 po), 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po), 17,8 cm (7 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- fourches multi-positions, courtes, longues
- essieux filetés, à dégagement rapide
- inclinaison des roues arrière, 3°

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier :**

dossier souple, en nylon	S/F	62,00
dossier réglable en angle	S/F	S/O
dossier souple, à tension réglable	79,00	140,00
siège souple, en nylon	S/F	60,00
modification de la hauteur du dossier de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), de 48,3 cm (19 po) à 55,9 cm (22 po)	99,00	S/O
modification de la largeur du siège à 48,3 cm (19 po), 50,8 cm (20 po)	172,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 35,6 cm (14 po), 38,1 cm (15 po), 43,2 cm (17 po) et 45,7 cm (18 po)	99,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 33,0 cm (13 po), 48,3 cm (19 po) et 50,8 cm (20 po)	118,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	59,00	59,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	59,00	59,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	44,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	44,00
ceinture de sécurité de type avion	30,00	74,00
appui-tête profilé, en nylon, petit, moyen, grand	100,00	100,00
monture articulée à rotule pour appui-tête	139,00	139,00
barre de tension de dossier	99,00	99,00
barre de tension de dossier avec ancrage d'appui-tête	129,00	129,00
poignées de poussée boulonnées, réglables	S/F	34,00

Appui-bras :

appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs	S/F	128,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 22,9 cm (9 po), de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), de 30,5 cm (12 po) à 38,1 cm (15 po), courts, longs	54,00	116,00
appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs	S/F	89,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	19,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	21,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	10,00
protège-vêtements rigides, amovibles	S/F	68,00
modification de la hauteur des appui-bras de type « L » et « U », à 15,2 cm (6 po), 17,8 cm (7 po), 33,0 cm (13 po), 35,6 cm (14 po), 38,1 cm (15 po)	76,00	S/O

Appui-pieds :

appui-pieds à 60°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)	S/F	98,00
appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)	S/F	98,00
appui-jambes élévateurs, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)	222,00	209,00
appui-mollets rembourrés	S/F	26,00
courroie appui-mollets simple	25,00	25,00
palettes rabattables standard	S/F	42,00
palettes surdimensionnées	48,00	66,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	60,00	72,00
palettes surdimensionnées, réglables en angle et en profondeur	68,00	76,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	114,00	198,00
courroies appui-talon réglables	S/F	12,00
sangles cale-pied	28,00	18,00
modification de la longueur des appui-pieds et des appui-jambes, à - de 35,6 cm (14 po) ou à + de 45,7 cm (18 po)	65,00	S/O
pare-chocs avant à roulettes	36,00	18,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	S/F	46,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	S/O
longueur du châssis à + 2,5 cm (1 po) ou à + 5,1 cm (2 po) par rapport à la profondeur du siège	S/F	S/O
porte-canne	40,00	40,00

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses	S/F	44,00
cerceaux de conduite plastifiés	S/F	84,00
cerceaux de conduite antidérapants	168,00	128,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	48,00
rallonges de leviers de freins	36,00	18,00
freins anti-recul	84,00	52,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	124,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	124,00
roues arrière, à rayons, à pneus durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	24,00	136,00
roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	24,00	136,00
roues arrière, renforcées, à pneus durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	40,00	144,00
roues arrière, à rayons renforcés, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	40,00	144,00
roues arrière, renforcées, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	40,00	144,00
roues arrière, renforcées, à haute pression, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	40,00	144,00
roues avant à pneus durs, 7,6 cm (3 po) X 2,5 cm (1 po), 10,2 cm (4 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	40,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po) X 2,5 cm (1 po), 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	45,00
roues avant, à pneus durs, 17,8 cm (7 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	50,00
roues avant, à pneus semi-durs, 10,2 cm (4 po) X 3,8 cm (1½ po)	24,00	52,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po)	44,00	62,00
roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	64,00	72,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	24,00	52,00

Fourches :

fourches multi-positions, courtes	S/F	40,00
fourches multi-positions, longues	S/F	54,00

Essieux :

essieux filetés	S/F	14,00
essieux à dégagement rapide	S/F	44,00
plaques pour amputé	48,00	39,00
inclinaison des roues arrière, 3°	S/F	S/O
inclinaison des roues arrière, 6°	62,00	S/O

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po) *	98,00	49,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *	92,00	60,00

PRODUCT DESIGN GROUP INC.**FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « ECLIPSE 600 »****PRIX**
1 810,00 \$**Composant(s) de base****Système de soutien du corps :**

- dossier fixe, réglable en angle de 90° à 105°
- dossier souple, à tension réglable
- siège rigide plat
- hauteur de dossier : de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po)
- hauteur sol/siège avant : de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po)
- largeur du siège : de 50,8 cm (20 po) à 66,0 cm (26 po)
- profondeur du siège : de 40,6 cm (16 po) à 55,9 cm (22 po)
- ceinture de sécurité de type auto
- poignées de poussée boulonnées, intégrées aux montants, de style canne

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », hauteur fixe, 30,5 cm (12 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides

Appui-pieds :

- appui-pieds, parallèles, amovibles, pivotants, à 60°, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- palettes rabattables standard
- palettes surdimensionnées
- palettes réglables en angle et en profondeur, format standard, surdimensionnées
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté
- bascule de siège, 0° à 10°

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, renforcées, à pneus durs, 61,0 cm (24 po)

- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po)
- fourches standard
- essieux arrière filetés
- essieux à dégagement rapide
- position d'essieux dans l'axe du dossier

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
dossier souple, à tension réglable	S/F	155,00
dossier réglable en angle, 90° à 105°	S/F	S/O
siège rigide, plat	S/F	47,00
modification de la hauteur de dossier à 53,3 cm (21 po), 55,9 cm (22 po) et à 58,4 cm (23 po)	34,00	34,00
modification de la largeur du siège de 68,6 cm (27 po) à 121,9 cm (48 po)	495,00	495,00
modification de la profondeur du siège à 58,4 cm (23 po) et à 61,0 cm (24 po)	148,00	148,00
extension de dossier de 25,4 cm (10 po)	93,00	93,00
coussin de siège Solar, 50,8 cm (20 po) à 61,0 cm (24 po) de large, 5,1 cm (2 po)	101,00	101,00
coussin de siège profilé Solar, 50,8 cm (20 po) à 61,0 cm (24 po) de large, 7,6 cm (3 po)	179,00	179,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	20,00
appui-tête Stealth, garniture de 35,6 cm (14 po), articulée en profondeur et en hauteur	143,00	143,00
appui-tête Stealth, garniture de 25,4 cm (10 po), articulée en profondeur et en hauteur	143,00	143,00
appui-tête Stealth, garniture de 35,6 cm (14 po), articulée à rotule	183,00	183,00
appui-tête Stealth, garniture de 25,4 cm (10 po), articulée à rotule	183,00	183,00
plaque de montage d'appui-tête	16,00	16,00
poignées de poussée boulonnées, intégrées aux montants, de style canne	S/F	100,00
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », à hauteur fixe, 30,5 cm (12 po), courts, longs	S/F	50,00
appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), et de 30,5 cm (12 po) à 40,6 cm (16 po), courts, longs	70,00	85,00
garnitures de confort droites, courtes, longues	S/F	12,00

garnitures de confort des appui-bras, 7,6 cm (3 po) plus longs	26,00	25,00
garnitures de confort des appui-bras, largeur : 7,6 cm (3 po)	76,00	50,00
protège-vêtements rigides	S/F	S/O
gardes avant (supports latéraux étendus)	99,00	50,00

Appui-pieds :

appui-pieds parallèles, amovibles, pivotants, à 60°, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)	S/F	95,00
appui-jambes élévateurs	260,00	225,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs	350,00	270,00
courroie appui-mollets simple	30,00	30,00
palettes rabattables standard	S/F	19,00
palette pleine largeur	197,00	235,00
palettes surdimensionnées	S/F	53,00
palettes, réglables en angle et en profondeur, format standard	S/F	19,00
palettes réglables en angle et en profondeur, surdimensionnées	S/F	53,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	241,00	279,00
courroies appui-talon réglables	S/F	34,00
modification de longueur, de 38,1 cm (15 po) à 48,3 cm (19 po)	20,00	15,00
extension de tubes « renforcés », 33,0 cm (13 po) à 48,3 cm (19 po)	50,00	30,00
ressort d'appui-pieds dynamique	60,00	30,00
attachement central d'appui-pieds	135,00	135,00

Châssis :

kit de croissance, 66,0 cm (26 po) à 121,9 cm (48 po)	243,00	243,00
anti-basculants à roulettes	S/F	47,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	S/O
bascule de siège, 0° à 10°	S/F	S/O
châssis renforcé, 453,6 kg (1000 lb)	81,00	81,00

Systèmes de conduite

cerceaux de conduite lisses	S/F	23,00
cerceaux de conduite plastifiés	80,00	63,00
cerceaux de conduite à projections verticales	358,00	202,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	33,00
rallonge de leviers de frein	38,00	19,00

Roues :

roues arrière, renforcées, à pneus durs, 61,0 cm (24 po)	S/F	101,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po)	S/F	97,00

Fourches :

fourches standard	S/F	35,00
-------------------	-----	-------

Essieux arrière :

essieux arrière filetés	S/F	37,00
essieux à dégagement rapide	S/F	45,00
position d'essieux dans l'axe du dossier	S/F	S/O

Composant(s) sous considération spéciale :

dossier inclinable, - 30° *	540,00	540,00
-----------------------------	--------	--------

SOUS-SECTION 2

FAUTEUILS ROULANTS À PROPULSION MANUELLE, DE MODÈLE LÉGER

INVACARE CANADA L.P.**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE, DE MODÈLE LÉGER**

1 686,00 \$

MODÈLE « TOP END CROSSFIRE T6 »**Composant(s) de base****Système de soutien du corps :**

- dossier rabattable, réglable en angle et en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 50,8 cm (20 po)
- siège et dossier souples, en nylon
- siège et dossier souples, à tension réglable
- hauteur du dossier : de 20,3 cm (8 po) à 50,8 cm (20 po)
- hauteur sol/siège avant : de 43,2 cm (17 po) à 53,3 cm (21 po)
- largeur du siège : de 30,5 cm (12 po) à 45,7 cm (18 po)
- profondeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée boulonnées, intégrées aux montants

Appui-bras :

- appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, longs
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples, rigides, à rebords

Appui-pieds :

- appui-pieds fixes, rétrécis, fuselés, réglables en longueur
- palette pleine largeur, tubulaire
- palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur
- courroie appui-mollets simple

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses
- freins de type ciseaux, standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 55,9 cm (22 po)

- roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues arrière, renforcées, à pression standard, à haute pression, 61,0 cm (24 po), 63,5 cm (25 po)
- roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 10,2 cm (4 po) X 2,5 cm (1 po), 12,7 cm (5 po) X 2,5 cm (1 po)
- fourches standard
- essieux à dégagement rapide
- inclinaison des roues arrière, 0°, 3°, 6°, 9°

Composant(s) de base ou optionnel(s)	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
dossier souple, en nylon	S/F	104,00
dossier souple, à tension réglable	S/F	154,00
dossier rabattable, réglable en angle et en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 50,8 cm (20 po)	S/F	S/O
dossier à angle fixe, 0°, 3°, 6°, 9°	90,00	S/O
siège souple, en nylon	S/F	50,00
siège souple, en nylon, à tension réglable	S/F	65,00
siège rétréci vers l'avant, plus étroit, de 2,5 cm (1 po) à 10,2 cm (4 po)	85,00	S/O
siège ERGO, devant rétréci	135,00	S/O
siège ERGO, devant en « V »	203,00	S/O
modification de la largeur du siège à 48,3 cm (19 po) et à 50,8 cm (20 po)	56,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 48,3 cm (19 po) et à 50,8 cm (20 po)	56,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	61,00	61,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	61,00	61,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	53,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	52,00
poignées de poussée boulonnées	S/F	62,00
Appui-bras :		
appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, longs	S/F	41,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	12,00
protège-vêtements souples	S/F	55,00
protège-vêtements rigides	S/F	48,00
protège-vêtements à rebords	S/F	62,00

Appui-pieds :

appui-pieds fixes, rétrécis, fuselés, réglables en longueur	S/F	S/O
courroie appui-mollets simple	S/F	38,00
palette pleine largeur, tubulaire	S/F	127,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	S/F	199,00
pincés pour installation des palettes plus hautes, sur support d'appui-pieds	50,00	25,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	56,00	69,00
-----------------------------	-------	-------

Systèmes de conduite

cerceaux de conduite lisses	S/F	52,00
cerceaux de conduite plastifiés	22,00	63,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	46,00
freins de type ciseaux	S/F	105,00
freins anti-recul	94,00	93,00

Roues :

roues arrière, à rayons, à pression standard, 55,9 cm (22 po)	S/F	162,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po)	S/F	162,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 66,0 cm (26 po)	S/F	162,00
roues arrière, renforcées, à pression standard, à haute pression, 61,0 cm (24 po) 63,5 cm (25 po)	S/F	206,00
roues arrière renforcées, à pression standard, à haute pression, 66,0 cm (26 po)	88,00	206,00
roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po)	S/F	38,00
roues avant, à pneus semi-durs, 10,2 cm (4 po) X 2,5 cm (1 po), 12,7 cm (5 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	38,00

Fourches :

fourches standard	S/F	52,00
-------------------	-----	-------

Essieux arrière :

essieux à dégagement rapide	S/F	37,00
inclinaison des roues arrière, 0°, 3°, 6° et 9°	S/F	S/O
position des essieux dans l'axe du dossier	75,00	S/O

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons *	64,00	32,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *	62,00	68,00

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « QUICKIE GT » ADULTE**

1 730,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier réglable en angle, 28° d'ajustement
- dossier rabattable, réglable en angle, 28° d'ajustement
- dossier rabattable et réglable en angle, hauteur : de 25,4 cm (10 po) à 45,7 cm (18 po)
- siège et dossier souples, en nylon
- bascule de siège, jusqu'à 16° d'ajustement
- hauteur sol/siège avant : de 40,6 cm (16 po) à 53,3 cm (21 po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- profondeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée boulonnées, intégrées aux montants

Appui-bras :

- appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples, rigides
- protège-vêtements en aluminium, rabattables avec garde-boue

Appui-pieds :

- appui-pieds à 75°, à 85°, parallèles, rétrécis de 2,5 cm (1 po) ou de 5,1 cm (2 po), fixes, réglables en longueur, de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po)
- courroie appui-mollets simple
- palette en aluminium pleine largeur, tubulaire, avec plaque
- courroies appui-talon réglables

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 63,5 cm (25 po), 66,0 cm (26 po)
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- freins de type ciseaux
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)

- roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues arrière, renforcées, à pression standard, à haute pression, 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po), 10,2 cm (4 po), 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 10,2 cm (4 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 10,2 cm (4 po) X 3,8 cm (1½ po), 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)
- fourches standard réglables, larges, compatibles avec roues de 7,6 cm (3 po), de 10,2 cm (4 po), de 12,7 cm (5 po) et de 15,2 cm (6 po)
- essieux à dégagement rapide
- inclinaison des roues arrière à 0°, 3°, 6°, 9°
- position d'essieux dans l'axe du dossier de - 2,5 cm (1 po) à 11,4 cm (4½ po)

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)
Système de soutien du corps
Siège et dossier :

dossier réglable en angle, 28° d'ajustement	S/F	S/O
dossier rabattable, réglable en angle, 28° d'ajustement	S/F	S/O
dossier rabattable et réglable en angle, réglable en hauteur : de 25,4 cm (10 po) à 45,7 cm (18 po)	S/F	S/O
dossier souple, en nylon	S/F	67,00
dossier souple, à tension réglable	76,00	143,00
siège souple, en nylon	S/F	55,00
bascule de siège, jusqu'à 16° d'ajustement	S/F	S/O
modification de la largeur du siège à 48,3 cm (19 po) ou à 50,8 cm (20 po)	55,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 48,3 cm (19 po) ou à 50,8 cm (20 po)	50,00	S/O
modification de la profondeur par toile de siège, sur mesure	80,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 10,2 cm (4 po)	58,00	58,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	25,00
poignées de poussée boulonnées	S/F	28,00
poignées de poussée rabattables	52,00	51,00

Appui-bras :

appui-bras, de type « T », réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	78,00	135,00
appui-bras, de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts	S/F	96,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	2,00
protège-vêtements souples	S/F	22,00
protège-vêtements rigides	S/F	68,00
protège-vêtements en aluminium, rabattables, avec garde-boue	S/F	145,00
récepteurs pour appui-bras de type « L », réglables en angle	40,00	S/O

Appui-pieds :

appui-pieds à 75°, à 85°, parallèles, rétrécis de 2,5 cm (1 po) ou de 5,1 cm (2 po), fixes, réglables en longueur, de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po)	S/F	S/O
courroie appui-mollets simple	S/F	19,00
courroie appui-mollets double	14,00	33,00
palette en aluminium pleine largeur, tubulaire, avec plaque	S/F	S/O
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	40,00	111,00
palettes réglables en angle et en profondeur, surdimensionnées, pour modification du châssis avant	54,00	76,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
plaques de positionnement des pieds	40,00	20,00
espaceurs de 5,1 cm (2 po), 10,2 cm (4 po), 15,2 cm (6 po) pour palette	20,00	10,00
monture d'appui-pieds surélevée pour palette réglable en angle ou en profondeur	60,00	S/O
modification permettant l'installation de palettes individuelles rabattables	635,00	S/O

Châssis :

ensemble de modification du fauteuil incluant : châssis, barre transversale arrière, toile de siège, partie basse du dossier, tubes d'essieux et palettes, dans les trois (3) premières années	450,00	S/O
anti-basculants à roulettes	44,00	39,00
ajustement de la profondeur du dossier de - 2,5 cm (1 po) ou de - 5,1 cm (2 po)	76,00	S/O
porte-canne	45,00	45,00

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 63,5 cm (25 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	60,00
cerceaux de conduite plastifiés, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 63,5 cm (25 po), 66,0 cm (26 po)	56,00	88,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques	90,00	105,00
cerceaux de conduite antidérapants de 61,0 cm (24 po)	168,00	144,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	40,00
freins de type ciseaux	S/F	27,00
freins de type ciseaux-ergo	24,00	52,00
rallonges de leviers de freins	26,00	13,00
freins anti-recul	68,00	34,00
freins de type ciseaux « compact »	70,00	75,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	113,00
roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	153,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	136,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	136,00
roues arrière, renforcées, à pression standard, à haute pression, 61,0 cm (24 po)	S/F	199,00
roues arrière, renforcées, à pression standard, à haute pression, 66,0 cm (26 po)	56,00	227,00
roues arrière, renforcées, à haute pression, 63,5 cm (25 po)	56,00	227,00
roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po)	S/F	67,00
roues avant, à pneus durs, 10,2 cm (4 po)	S/F	60,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po)	S/F	47,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	62,00
roues avant, à pneus semi-durs, 10,2 cm (4 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	60,00
roues avant, à pneus semi-durs, 10,2 cm (4 po) X 3,8 cm (1½ po), 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	89,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 5,1 cm (2 po)	68,00	81,00

Fourches :

fourches standard, larges, réglables, compatibles avec roues de 7,6 cm (3 po), de 10,2 cm (4 po), de 12,7 cm (5 po) et de 15,2 cm (6 po)	S/F	69,00
mécanisme de blocage de fourches	99,00	83,00

Essieux :

essieux à dégagement rapide	S/F	33,00
plaques pour amputé	56,00	84,00
inclinaison des roues arrière à 0°, 3°, 6°, 9°	S/F	38,00
position d'essieux dans l'axe du dossier de - 2,5 cm (1 po) à 11,4 cm (4½ po)	S/F	S/O

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons *	70,00	35,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *	66,00	66,00
essieux renforcés *	102,00	84,00

SOUS-SECTION 3**FAUTEUILS ROULANTS À PROPULSION MOTORISÉE****INVACARE CANADA L.P.****PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE
MODÈLE « TDX – SP » ADULTE**

4 322,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier réglable en angle
- dossier souple, en nylon, en cuirette, renforcé
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 30,5 cm (12 po) à 61,0 cm (24 po)
- hauteurs sol/siège : 41,9 cm (16½ po), 47,0 cm (18½ po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- profondeur du siège : de 40,6 cm (16 po) à 48,3 cm (19 po)
- barre de tension de dossier, sur dossier inclinable
- ceinture de sécurité de type auto
- monture d'appui-tête articulée
- poignées de poussée
- barre de poussée
- installation du mécanisme de bascule motorisée *

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort profilées, courtes, longues
- protège-vêtements rigides intégrés aux appui-bras

Appui-pieds :

- appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 29,8 cm (11¾ po) à 43,2 cm (17 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon fixes
- courroies appui-talon réglables
- tubes d'extension plus longs de 5,1 cm (2 po)

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points d'ancrages pour le transport adapté
- suspension arrière
- réflecteurs arrière
- feux de position

Systèmes de conduite :

- boîte de commande programmable SPJ / PSS
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs
- compartiments d'accumulateurs, groupe 22, groupe 24
- interrupteur à bascule
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- support pour module d'affichage séparé
- modulateur
- moteurs robustes, moteurs standards, avec engrenage, 4 brosses

Roues et fourches :

- roues motrices, pneus à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)
- roues pivotantes, avant et arrière, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po)
- jantes de roue motrice
- fourches standard, 15,2 cm (6 po), à une branche

Pour un fauteuil TDX-SP avec dossier inclinable motorisé ou bascule motorisée seulement :

- dossier conventionnel, hauteur de 40,6 cm (16 po) à 61,0 cm (24 po) *
- coquille ABS, hauteur de 40,6 cm (16 po) à 61,0 cm (24 po) *
- appui-tête, avec monture, petit, grand, combiné *

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier réglable en angle (ASBA)	574,00	675,00
dossier réglable en angle	S/F	S/O
dossier souple, en nylon, simple épaisseur	S/F	75,00
dossier souple, en nylon renforcé	S/F	90,00

dossier souple, en cuirette	S/F	90,00
dossier rembourré, profilé, en tissu	284,00	359,00
dossier rembourré, profilé, en cuirette	414,00	489,00
dossier ergonomique, de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po), butées 12,7 cm (5 po)	296,00	371,00
dossier ergonomique, de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po), butées 17,8 cm (7 po)	376,00	451,00
dossier ergonomique, de 50,8 cm (20 po) à 55,9 cm (22 po), robuste, butées 12,7 cm (5 po)	456,00	531,00
dossier ergonomique, de 50,8 cm (20 po) à 55,9 cm (22 po), robuste, butées 17,8 cm (7 po)	536,00	611,00
siège rigide, plat	S/F	48,00
siège rembourré, profilé, en tissu	297,00	297,00
siège rembourré, ergonomique, profilé, en tissu, largeur : de 33,0 cm (13 po) à 48,3 cm (19 po)	283,00	315,00
siège rembourré, ergonomique, en tissu, largeur : de 48,3 cm (19 po) à 55,9 cm (22 po)	310,00	344,00
siège rembourré, profilé, en cuirette	397,00	397,00
modification de la hauteur sol/siège, à 54,6 cm (21½ po)	132,00	S/O
modification de la largeur du siège ASBA, de 50,8 cm (20 po) à 61,0 cm (24 po)	225,00	S/O
modification de la profondeur du siège, de 48,3 cm (19 po) à 55,9 cm (22 po)	186,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	61,00	61,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	61,00	61,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	53,00
appui-tête, petit	152,00	152,00
appui-tête, grand	152,00	152,00
appui-tête, combiné	152,00	152,00
monture d'appui-tête articulée	S/F	S/O
support pour appui-tête	233,00	233,00
barre de tension de dossier, sur dossier inclinable	S/F	S/O
poignées de poussée	S/F	52,00
barre de poussée	S/F	61,00
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs	S/F	138,00
garnitures de confort droites, courtes, longues	S/F	18,00
garnitures de confort, profilées, courtes, longues	S/F	30,00
protège-vêtements rigides intégrés aux appui-bras	S/F	S/O
modification de la hauteur des appui-bras, de - 2,5 cm (1 po), de - 5,1 cm (2 po)	190,00	S/O
Appui-pieds :		
appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 29,8 cm (11¾ po) à 43,2 cm (17 po)	S/F	72,00
appui-pieds à 70°, rétrécis, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 44,5 cm (17½ po)	20,00	82,00

appui-pieds central, réglable de 23,5 cm (9¼ po) à 30,5 cm (12 po), de 31,8 cm (12½ po) à 38,1 cm (15 po)	137,00	318,00
appui-jambes élévateurs, réglables en longueur, de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po)	238,00	191,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, réglables en longueur, de 43,8 cm (17¼ po) à 54,6 cm (21½ po)	162,00	153,00
appui-mollets rembourrés	S/F	28,00
courroie appui-mollets simple	38,00	38,00
courroie appui-mollets double	57,00	57,00
palettes rabattables standard	S/F	42,00
palettes surdimensionnées	45,00	64,00
palette pleine largeur	76,00	76,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	56,00	70,00
palettes surdimensionnées, réglables en angle et en profondeur	56,00	70,00
courroies appui-talon fixes	S/F	7,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
tubes d'extension plus longs de 5,1 cm (2 po)	S/F	16,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	S/F	S/O
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
suspension arrière	S/F	S/O
réflecteurs arrière	S/F	S/O
feux de position	S/F	S/O
châssis renforcé ou base robuste	268,00	S/O

Systèmes de conduite :

boîte de commande programmable SPJ / PSS	S/F	335,00
boîte de commande programmable MPJ+	239,00	574,00
boîte de commande PSF et PSR	502,00	1 042,00
boîte de commande compacte, incluant module d'affichage	607,00	1 181,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs	S/F	240,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 22	S/F	195,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 24	S/F	211,00
interface pour commandes non proportionnelle	1 173,00	1 173,00
commande au menton proportionnelle, incluant affichage	657,00	1 231,00
commande au menton non proportionnelle, incluant affichage	1 655,00	2 229,00
commande céphalique, incluant affichage	1 006,00	1 580,00
commande au souffle, incluant affichage et interface	1 227,00	1 801,00
commande à interrupteurs séparés, incluant affichage	1 417,00	1 991,00
commande au pied, incluant affichage	1 566,00	2 140,00
commande sur plaquette, incluant affichage	1 655,00	2 229,00
interrupteur à bascule	S/F	19,00
interrupteur auxiliaire Egg	141,00	141,00
module d'affichage séparé	119,00	395,00
extension de manette en boule	5,00	5,00

extension de manette en bâtonnet	25,00	25,00
extension de manette en « T »	25,00	25,00
support de boîte de commande latéral	S/F	54,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	317,00
support de boîte de commande central, GATLIN	480,00	534,00
support pour module d'affichage séparé	S/F	185,00
support pour commande céphalique	120,00	120,00
support pour commande au souffle	216,00	357,00
support pour commande au menton	480,00	534,00
plastron pour commande au menton	199,00	357,00
modulateur	S/F	500,00
moteurs robustes, avec engrenage, 4 brosses	S/F	870,00
moteurs standard, avec engrenage, 4 brosses	S/F	870,00

Freins :

freins auxiliaires manuels	61,00	31,00
----------------------------	-------	-------

Roues et fourches :

roues motrices, pneus à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)	S/F	60,00
roues motrices, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po), anti-crevaisson	40,00	80,00
roues pivotantes, avant et arrière, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	63,00
jantes de roue motrice	S/F	75,00
fourches standard, 15,2 cm (6 po)	S/F	60,00
fourches à une branche	S/F	60,00
fourches à suspension	130,00	125,00

Composant(s) sous considération spéciale :

structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier inclinable à cylindre (ASBA) *	787,00	1 139,00
dossier inclinable motorisé, incluant l'installation *	2 000,00	S/O
mécanisme de bascule motorisée *	1 800,00	1 800,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, commande par paire *	1 499,00	1 409,00/pr
installation du mécanisme de bascule motorisée *	S/F	350,00
système de commande pour un seul accessoire motorisé, par la manette *	549,00	1 060,00
système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés S4WSB, par la manette *	1 036,00	2 033,00
commande ASL, micro extrémité, requiert module d'affichage *	1 603,00	2 177,00
commande céphalique ASL, requiert module d'affichage*	3 612,00	4 186,00
câble « Y » mono (MPJ ou affichage) pour interrupteur additionnel *	12,00	12,00
câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *	123,00	123,00

Pour un fauteuil TDX-SP avec dossier inclinable motorisé ou bascule motorisée seulement :

dossier conventionnel, hauteur de 40,6 cm (16 po) à 61,0 cm (24 po) *	S/F	250,00
coquille ABS, hauteur de 40,6 cm (16 po) à 61,0 cm (24 po) *	S/F	215,00
appui-tête, avec monture, petit, grand, combiné *	S/F	248,00
gouttière OTTO-BOCK, 0020400, 0020500, 0020600, 0020700 *	82,00	100,00

INVACARE CANADA L.P.

PRIX

**FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE
MODÈLE « STORM ARROW 3G »**

5 273,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps :

- dossier réglable en angle
- dossier souple, en tissu, en cuirette, renforcé
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 30,5 cm (12 po) à 61,0 cm (24 po)
- hauteurs sol/siège : 44,5 cm (17½ po), 50,2 cm (19¾ po)
- largeur du siège : de 30,5 cm (12 po) à 48,3 cm (19 po)
- profondeur du siège : de 30,5 cm (12 po) à 48,3 cm (19 po)
- ceinture de sécurité de type auto
- barre de tension de dossier, sur dossier inclinable
- monture d'appui-tête articulée
- poignées de poussée
- barre de poussée
- installation du mécanisme de bascule motorisée *

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort profilées, courtes, longues

Appui-pieds :

- appui-pieds, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 44,5 cm (17½ po) à 60°, de 29,8 cm (11¾ po) à 43,2 cm (17 po) à 70°
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables
- courroies appui-talon fixes
- tubes d'extension plus longs de 5,1 cm (2 po)

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points d'ancrages pour le transport adapté
- suspension arrière
- réflecteurs arrière
- feux de position

Systèmes de conduite :

- boîte de commande programmable, MPJ+, PSF, PSR
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs
- compartiments d'accumulateurs, groupe 22, groupe 24
- interrupteur à bascule
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- support pour module d'affichage séparé
- modulateur
- moteurs standard, avec engrenages, 4 brosses
- moteurs robustes, avec engrenages, 4 brosses

Roues et fourches :

- roues arrière, pneus à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po), 20,3 cm (8 po) X 5,7 cm (2¼ po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- jantes de roue avant
- jantes de roue arrière
- fourches standard

Pour un fauteuil Storm Arrow 3G avec dossier inclinable motorisé ou bascule motorisée seulement :

- dossier conventionnel, hauteur de 40,6 cm (16 po) à 61,4 cm (24 po) *
- coquille ABS, hauteur de 40,6 cm (16 po) à 61,4 cm (24 cm) *
- appui-tête, avec monture, petit, grand, combiné *

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier réglable en angle (ASBA)	574,00	675,00
dossier réglable en angle	S/F	S/O
dossier souple, en nylon, simple épaisseur	S/F	75,00
dossier souple, en nylon renforcé	S/F	90,00
dossier souple, en cuirette	S/F	90,00
dossier rembourré, profilé, en tissu	284,00	359,00
dossier rembourré, profilé, en cuirette	414,00	489,00
dossier ergonomique, de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po), butées 12,7 cm (5 po)	296,00	371,00
dossier ergonomique, de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po), butées 17,8 cm (7 po)	376,00	451,00
dossier ergonomique, de 50,8 cm (20 po) à 55,9 cm (22 po), robuste, butées 12,7 cm (5 po)	456,00	531,00
dossier ergonomique, de 50,8 cm (20 po) à 55,9 cm (22 po), robuste, butées 17,8 cm (7 po)	536,00	611,00
siège rigide, plat	S/F	48,00
siège rembourré, profilé, en tissu	297,00	297,00
siège rembourré, profilé, en cuirette	397,00	397,00
siège rembourré, ergonomique, profilé, en tissu, largeur : de 33,0 cm (13 po) à 48,3 cm (19 po)	283,00	315,00
siège rembourré, ergonomique, en tissu, largeur : de 48,3 cm (19 po) à 55,9 cm (22 po)	310,00	344,00
modification de la hauteur sol/siège, à 54,6 cm (21½ po)	132,00	S/O
modification de la largeur du siège ASBA, de 50,8 cm (20 po) à 61,0 cm (24 po)	225,00	S/O
modification de la profondeur du siège, de 48,3 cm (19 po) à 55,9 cm (22 po), base longue	186,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	61,00	61,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	61,00	61,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	53,00
appui-tête, petit	152,00	152,00
appui-tête, grand	152,00	152,00
appui-tête, combiné	152,00	152,00
monture d'appui-tête articulée	S/F	S/O
support pour appui-tête	233,00	233,00
barre de tension de dossier, sur dossier inclinable	S/F	S/O
poignées de poussée	S/F	52,00
barre de poussée	S/F	61,00

Appui-bras :

appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs	S/F	138,00
garnitures de confort droites, courtes, longues	S/F	18,00
garnitures de confort, profilées, courtes, longues	S/F	30,00
modification de la hauteur des appui-bras, de - 2,5 cm (1 po), de - 5,1 cm (2 po)	190,00	S/O

Appui-pieds :

appui-pieds, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 44,5 cm (17½ po) à 60°, de 29,8 cm (11¾ po) à 43,2 cm (17 po) à 70°	S/F	72,00
appui-pieds à 70°, rétrécis, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 44,5 cm (17½ po)	20,00	82,00
appui-jambes élévateurs, réglables en longueur, de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po)	238,00	191,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, réglables en longueur, de 43,8 cm (17¼ po) à 54,6 cm (21½ po)	162,00	153,00
appui-mollets rembourrés	S/F	28,00
courroie appui-mollets simple	38,00	38,00
courroie appui-mollets double	57,00	57,00
palettes rabattables standard	S/F	42,00
palettes surdimensionnées	45,00	64,00
palette pleine largeur	76,00	76,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	56,00	70,00
palettes surdimensionnées, réglables en angle et en profondeur	56,00	70,00
courroies appui-talon fixes	S/F	7,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
tubes d'extension plus longs de 5,1 cm (2 po)	S/F	16,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	S/F	S/O
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
suspension arrière	S/F	S/O
réflecteurs arrière	S/F	S/O
feux de position	S/F	S/O
châssis renforcé ou base robuste	268,00	S/O

Systèmes de conduite :

boîte de commande programmable MPJ+	S/F	574,00
boîte de commande PSF, PSR	S/F	1 042,00
boîte de commande compacte, incluant module d'affichage	607,00	1 181,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs	S/F	240,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 22	S/F	195,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 24	S/F	211,00

commande au menton proportionnelle, incluant affichage	657,00	1 231,00
commande au menton non proportionnelle, incluant affichage	1 655,00	2 229,00
commande céphalique, incluant affichage	1 006,00	1 580,00
commande au souffle, incluant affichage et interface	1 227,00	1 801,00
commande à interrupteurs séparés, incluant affichage	1 417,00	1 991,00
commande au pied, incluant affichage	1 566,00	2 140,00
commande sur plaquette, incluant affichage	1 655,00	2 229,00
interrupteur à bascule	S/F	S/O
interrupteur auxiliaire Egg	141,00	141,00
interface pour commandes non proportionnelle	1 173,00	1 173,00
module d'affichage séparé	119,00	395,00
extension de manette en boule	5,00	5,00
extension de manette en bâtonnet	25,00	25,00
extension de manette en « T »	25,00	25,00
support de boîte de commande latéral	S/F	54,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	317,00
support de boîte de commande central, GATLIN	480,00	534,00
support pour module d'affichage séparé	S/F	185,00
support pour commande céphalique	120,00	120,00
support pour commande au souffle	216,00	357,00
support pour commande au menton	480,00	534,00
plastron pour commande au menton	199,00	357,00
modulateur	S/F	500,00
moteurs robustes, avec engrenage, 4 broches	S/F	870,00
moteurs standard, avec engrenage, 4 broches	S/F	870,00
Freins :		
freins auxiliaires manuels	61,00	31,00
Roues et fourches :		
roues arrière, pneus à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)	S/F	63,00
roues arrière, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po), anti-crevaisson	86,00	106,00
roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po), 20,3 cm (8 po) X 5,7 cm (2¼ po)	S/F	63,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	63,00
roues avant, pneus à chambre à air, 22,9 cm (9 po) X 7,0 cm (2¾ po)	38,00	82,00
roues avant, 22,9 cm (9 po) X 7 cm (2¾ po), anti-crevaisson	80,00	103,00
jantes de roue arrière	S/F	75,00
jantes de roue avant	S/F	S/O
fourches standard	S/F	57,00
fourches à suspension	130,00	125,00

Composant(s) sous considération spéciale :

structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier inclinable à cylindre (ASBA) *	787,00	1 139,00
dossier inclinable motorisé, incluant l'installation * mécanisme de bascule motorisée *	2 000,00 1 800,00	S/O 1 800,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, commande par paire * installation du mécanisme de bascule motorisée *	1 499,00 S/F	1 409,00/pr 350,00
système de commande pour un seul accessoire motorisé, par la manette *	549,00	1 060,00
système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés S4WSB, par la manette *	1 036,00	2 033,00
commande ASL, micro extrémité, requiert module d'affichage *	1 603,00	2 177,00
commande céphalique ASL, requiert module d'affichage * câble « Y » mono (MPJ ou affichage) pour interrupteur additionnel *	3 612,00 12,00	4 186,00 12,00
câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *	123,00	123,00

Pour un fauteuil Storm Arrow 3G avec dossier inclinable motorisé ou bascule motorisée seulement :

dossier conventionnel, hauteur de 40,6 cm (16 po) à 61,0 cm (24 po) *	S/F	250,00
coquille ABS, hauteur de 40,6 cm (16 po) à 61,0 cm (24 po) *	S/F	215,00
appui-tête, avec monture, petit, grand, combiné *	S/F	248,00
gouttière OTTO-BOCK, 0020400, 0020500, 0020600, 0020700 *	82,00	100,00

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.

PRIX**FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE
MODÈLE « QUICKIE 323 » ADULTE**

4 325,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier réglable en angle, de 84° à 116°, siège ASAP
- dossier réglable en angle, de 84° à 124°, par incrément de 4°, SP202
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 40,6 cm (16 po) à 48,3 cm (19 po)
- hauteur sol/siège : de 38,1 cm (15 po) à 50,8 cm (20 po)
- largeur du siège : de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po)
- largeurs du siège sur SP202 : 35,6 cm (14 po), 38,1 cm (15 po)
- profondeur du siège : de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po)
- profondeur du siège sur SP202 : de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)

- ceinture de sécurité de type auto, de type velcro
- modification du centre de gravité par le siège
- installation du dossier inclinable motorisé *
- installation du mécanisme de bascule motorisée *
- système de commande pour un seul accessoire motorisé (Solo) *

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, courts, longs, sur SP202 seulement
- appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs, sur SP202 seulement
- appui-bras de type « I », escamotables, réglables en angle, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs, droits ou profilés, pour SP202
- appui-bras de type « I », réglables en profondeur, de 30,5 cm (12 po) à 40,6 cm (16 po), en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), longs, siège ASAP
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort profilées, courtes, longues

Appui-pieds :

- appui-pieds réglables en angle, à 60°, à 70°, à 80°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- points d'ancrage pour le transport adapté
- suspension arrière
- feux de position
- base compacte, largeur : 61,0 cm (24 po), groupe 22, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)
- base régulière, largeur : 64,8 cm (25½ po), groupe 24, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)

Systèmes de conduite :

- boîte de commande programmable VR2, pour moteurs 2 brosses
- boîte de commande programmable R-Net, pour moteurs 4 brosses
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs
- compartiments d'accumulateurs, groupe 22 sur base compacte, groupe 24 sur base régulière
- interrupteur à poussoir
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- modulateur pour VR2, moteurs 2 brosses
- moteurs 2 brosses, 113,4 kg (250 lb)

Roues et fourches :

- roues motrices, pneus à chambre à air, à pneus à crampons, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)
- roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po), 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- jantes de roue motrice
- jantes de roue avant
- fourches standard

* Composant(s) sous considération spéciale

Composant(s) de base ou optionnel(s)	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier réglable en angle, de 40,6 cm (16 po) X 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po) X 50,8 cm (20 po), siège ASAP	550,00	550,00
structure renforcée de l'ensemble siège et dossier, pour mécanisme motorisé, avec dossier réglable en angle, 181,4 kg (400 lb), SP202 *	850,00	850,00
dossier souple, en nylon	S/F	71,00
dossier réglable en angle, de 84° à 116°, siège ASAP	S/F	S/O
dossier réglable en angle, de 84° à 124°, par incrément de 4°, SP202	S/F	S/O
dossier souple, à tension réglable	76,00	147,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, hauteur maximale de 48,3 cm (19 po)	314,00	385,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, de 50,8 cm (20 po) à 61,0 cm (24 po)	359,00	431,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, avec base rigide, hauteur maximale de 48,3 cm (19 po)	405,00	476,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, avec structure rigide, de 50,8 cm (20 po) à 61,0 cm (24 po)	466,00	537,00
siège rigide, plat	S/F	S/O
siège souple, en nylon	95,00	95,00
siège rigide, à treillis élastique	150,00	150,00
siège rembourré, profilé, en tissu	254,00	308,00
modification de la hauteur du dossier, de 50,8 cm (20 po) à 61,0 cm (24 po)	83,00	S/O
modification de la largeur du siège, de 53,3 cm (21 po) à 61,0 cm (24 po), sur SP202	297,00	S/O

modification de la profondeur du siège, de 50,8 cm (20 po) à 55,9 cm (22 po), sur SP202	265,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	58,00	58,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
appui-tête, petit	99,00	106,00
appui-tête, moyen	99,00	106,00
appui-tête, grand	99,00	106,00
monture d'appui-tête articulée	159,00	173,00
modification du centre de gravité par le siège	S/F	S/O

Appui-bras :

appui-bras de type « U », réglables en hauteur, courts, longs, sur SP202 seulement	S/F	181,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs, sur SP202 seulement	S/F	136,00
appui-bras de type « I », escamotables, réglables en angle, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs, droits ou profilés, pour SP202	S/F	136,00
appui-bras de type « I », réglables en profondeur, de 30,5 cm (12 po) à 40,6 cm (16 po), en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), longs, siège ASAP	S/F	136,00
appui-bras de type « I », pour dossier inclinable, réglables en hauteur, avec appui-transfert et protège-vêtements, courts, longs, pour SP202	160,00	216,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort profilées, courtes, longues	S/F	26,00
modification de la hauteur des appui-bras de type « T », de 15,2 cm (6 po) à 24,8 cm (9¾ po)	82,00	S/O

Appui-pieds :

appui-pieds réglables en angle, à 60°, à 70°, à 80°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	140,00
appui-pieds à 70°, renforcés, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	150,00	215,00
appui-jambes élévateurs	178,00	229,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs	200,00	S/O
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs	S/F	19,00
appui-mollets profilés	72,00	55,00
courroie appui-mollets simple	19,00	19,00
courroie appui-mollets double	33,00	33,00
palettes rabattables standard	S/F	49,00
palettes surdimensionnées	74,00	86,00
palettes rabattables, réglables en angle, verrouillables	80,00	178,00
palettes surdimensionnées, rabattables, réglables en angle et en profondeur	54,00	76,00

palettes multi-positions, rabattables	106,00	102,00
palettes monopiece	150,00	S/O
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
modification de la longueur des appui-pieds, sur mesure	50,00	S/O
pare-chocs avant à roulettes	38,00	19,00

Châssis :

points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
suspension arrière	S/F	S/O
feux de position	S/F	S/O
porte-canne	45,00	45,00
base compacte, largeur : 61,0 cm (24 po), groupe 22, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)	S/F	S/O
base régulière, largeur : 64,8 cm (25½ po), groupe 24, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)	S/F	S/O

Systèmes de conduite :

boîte de commande programmable VR2, pour moteurs 2 broches	S/F	450,00
boîte de commande programmable R-Net, pour moteurs 4 broches	S/F	660,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs	S/F	384,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 22 sur base compacte, groupe 24 sur base régulière	S/F	S/O
interface pour commandes adaptées, avec module d'affichage intégré	1 445,00	1 445,00
commande sur plaquette, Penta, En croix ou Waffer (requiert l'interface)	314,00	314,00
commande au souffle (requiert l'interface)	426,00	426,00
commande au menton proportionnelle (requiert l'interface)	555,00	555,00
commande au menton non proportionnelle (requiert l'interface)	555,00	555,00
commande céphalique (requiert l'interface)	555,00	555,00
commande minimanette proportionnelle (requiert l'interface)	790,00	1 090,00
commande au pied, incluant support (requiert l'interface)	1 740,00	1 740,00
commande à interrupteurs séparés « Zero Touch » (requiert l'interface)	1 770,00	1 770,00
interrupteur à poussoir	S/F	S/O
interrupteur à bascule	88,00	S/O
interrupteur auxiliaire	91,00	96,00
extension de manette en bâtonnet	21,00	21,00
extension de manette en boule	52,00	52,00
extension de manette en « T »	52,00	52,00
support de boîte de commande latéral	S/F	74,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	188,00
support de boîte de commande central et escamotable	163,00	351,00
support pour commande au souffle	352,00	352,00
support pour commande au menton	352,00	352,00
support pour commande céphalique	352,00	352,00

support pour interface	352,00	352,00
support réglable, pour le support de boîte de commande	66,00	66,00
modification, déplacement du support de manette vers l'intérieur	120,00	S/O
plastron pour commande au menton	352,00	352,00
modulateur pour VR2, moteurs 2 brosses	S/F	1 100,00
modulateur pour R-Net, moteurs 4 brosses	486,00	1 586,00
moteurs 2 brosses, 113,4 kg (250 lb)	S/F	948,00
moteurs 4 brosses, 181,4 kg (400 lb)	350,00	1 123,00

Roues et fourches :

roues motrices, pneus à chambre à air, à pneus à crampons, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)	S/F	215,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	62,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	84,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	72,00
jantes de roue avant	S/F	S/O
jantes de roue motrice	S/F	47,00
dispositifs anti-crevaisson, roue motrice	136,00	S/O
dispositifs anti-crevaisson, roue avant	114,00	S/O
fourches standard	S/F	87,00

Composant(s) sous considération spéciale :

structure de l'ensemble siège et dossier SP202, avec dossier inclinable à cylindre, compensateur *	1 185,00	1 185,00
dossier inclinable motorisé, compensateur, nécessite SP202 *	1 100,00	1 950,00
mécanisme de bascule motorisée *	1 695,00	1 695,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, par paire, incluant appui-jambes, palettes sur SP202 *	1 295,00	1 295,00/pr
appui-jambes élévateurs, motorisés, par unité, incluant appui-jambes, palettes sur SP202 *	1 295,00	1 295,00/pr
installation du dossier inclinable motorisé *	S/F	S/O
installation du mécanisme de bascule motorisée *	S/F	S/O
système de commande pour un seul accessoire motorisé (Solo) *	S/F	275,00
système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés, (Quattro) *	575,00	575,00
système de commande pour deux (2) vérins, (Duo) *	390,00	390,00
système de commande par la manette, deux (2) accessoires *	525,00	525,00
système de commande par la manette, quatre (4) accessoires *	775,00	775,00

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE
MODÈLE « QUICKIE 747 » ADULTE**

4 325,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier réglable en angle, de 84° à 116°, siège ASAP
- dossier réglable en angle, de 84° à 124°, par incrément de 4°, SP202
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 40,6 cm (16 po) à 48,3 cm (19 po)
- hauteur sol/siège : de 38,1 cm (15 po) à 50,8 cm (20 po)
- largeur du siège : de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po)
- largeurs du siège sur SP202 : 35,6 cm (14 po), 38,1 cm (15 po)
- profondeur du siège : de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po)
- profondeur du siège sur SP202 : de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- ceinture de sécurité de type auto, de type velcro
- modification du centre de gravité par le siège
- installation du dossier inclinable motorisé *
- installation du mécanisme de bascule motorisée *
- système de commande pour un seul accessoire motorisé (Solo) *

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs, sur SP202 seulement
- appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 39,4 cm (15½ po), courts, longs, sur SP202 seulement
- appui-bras de type « I », escamotables, réglables en angle, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs, droits ou profilés, pour SP202
- appui-bras de type « I », réglables en profondeur, de 30,5 cm (12 po) à 40,6 cm (16 po), en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), longs, siège ASAP
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort profilées, courtes, longues

Appui-pieds :

- appui-pieds réglables en angle, à 60°, à 70°, à 80°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- points d'ancrage pour le transport adapté
- suspension arrière
- feux de position
- base compacte, largeur : 61,0 cm (24 po), groupe 22, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)
- base régulière, largeur : 64,8 cm (25½ po), groupe 24, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)

Systèmes de conduite :

- boîte de commande programmable VR2, pour moteurs 2 brosses
- boîte de commande programmable R-Net, pour moteurs 4 brosses
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- interrupteur à poussoir
- chargeur d'accumulateurs
- compartiments d'accumulateurs, groupe 22 sur base compacte, groupe 24 sur base régulière
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- modulateur pour VR2, moteurs 2 brosses
- moteurs 2 brosses, 113,4 kg (250 lb)

Roues et fourches :

- roues motrices, pneus à chambre à air, à pneus à crampons, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)
- roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- jantes de roue motrice
- jantes de roue avant
- fourches standard

* Composant(s) sous considération spéciale

Composant(s) de base ou optionnel(s)	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier réglable en angle, de 40,6 cm (16 po) X 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po) X 50,8 cm (20 po), siège ASAP	550,00	550,00
structure renforcée de l'ensemble siège et dossier, pour mécanisme motorisé, avec dossier réglable en angle, 181,4 kg (400 lb), SP202 *	850,00	850,00

dossier souple, en nylon	S/F	71,00
dossier réglable en angle, de 84° à 116°, siège ASAP	S/F	S/O
dossier réglable en angle, de 84° à 124°, par incrément de 4°, SP202	S/F	S/O
dossier souple, à tension réglable	76,00	147,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, hauteur maximale de 48,3 cm (19 po)	314,00	385,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, de 50,8 cm (20 po) à 61,0 cm (24 po)	359,00	431,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, avec base rigide, hauteur maximale de 48,3 cm (19 po)	405,00	476,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, avec structure rigide, de 50,8 cm (20 po) à 61,0 cm (24 po)	466,00	537,00
siège rigide, plat	S/F	S/O
siège souple, en nylon	95,00	95,00
siège rigide, à treillis élastique	150,00	150,00
siège rembourré, profilé, en tissu	254,00	308,00
modification de la hauteur du dossier, de 50,8 cm (20 po) à 61,0 cm (24 po)	83,00	S/O
modification de la largeur du siège, de 53,3 cm (21 po) à 61,0 cm (24 po), sur SP202	297,00	S/O
modification de la profondeur du siège, de 50,8 cm (20 po) à 55,9 cm (22 po), sur SP202	265,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	58,00	58,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
appui-tête, petit	99,00	106,00
appui-tête, moyen	99,00	106,00
appui-tête, grand	99,00	106,00
monture d'appui-tête articulée	159,00	173,00
modification du centre de gravité par le siège	S/F	S/O
modification de la largeur du siège sur SP202, de 35,6 cm (14 po) à 38,1 cm (15 po)	S/F	S/O

Appui-bras :

appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs, sur SP202 seulement	S/F	181,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 39,4 cm (15½ po), courts, longs, sur SP202 seulement	S/F	136,00
appui-bras de type « I », escamotables, réglables en angle, réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs, droits ou profilés, pour SP202	S/F	136,00
appui-bras de type « I », réglables en profondeur, de 30,5 cm (12 po) à 40,6 cm (16 po), en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), longs, siège ASAP	S/F	136,00
appui-bras de type « I », pour dossier inclinable, réglables en hauteur, avec appui-transfert et protège-vêtements, courts, longs, pour SP202	160,00	216,00

garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort profilées, courtes, longues	S/F	26,00
modification de la hauteur des appui-bras de type « T », de 15,2 cm (6 po) à 24,8 cm (9¾ po)	82,00	S/O

Appui-pieds :

appui-pieds réglables en angle, à 60°, à 70°, à 80°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	140,00
appui-pieds à 70°, renforcés, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	150,00	215,00
appui-jambes élévateurs	178,00	229,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs	200,00	S/O
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs	S/F	19,00
appui-mollets profilés	72,00	55,00
courroie appui-mollets simple	19,00	19,00
courroie appui-mollets double	33,00	33,00
palettes rabattables standard	S/F	49,00
palettes surdimensionnées	74,00	86,00
palettes rabattables, réglables en angle, verrouillables	80,00	178,00
palettes surdimensionnées, rabattables, réglables en angle et en profondeur	54,00	76,00
palettes multi-positions, rabattables	106,00	102,00
palettes monopieèce	150,00	S/O
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
modification de la longueur des appui-pieds, sur mesure	50,00	S/O
pare-chocs avant à roulettes	38,00	19,00

Châssis :

points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
suspension arrière	S/F	S/O
feux de position	S/F	S/O
porte-canne	45,00	45,00
base compacte, largeur : 61,0 cm (24 po), groupe 22, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)	S/F	S/O
base régulière, largeur : 64,8 cm (25½ po), groupe 24, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)	S/F	S/O

Systèmes de conduite :

boîte de commande programmable VR2, pour moteurs 2 brosses	S/F	450,00
boîte de commande programmable R-Net, pour moteurs 4 brosses	S/F	660,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs	S/F	384,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 22 sur base compacte, groupe 24 sur base régulière	S/F	S/O
interface pour commandes adaptées, avec module d'affichage intégré	1 445,00	1 445,00

commande sur plaquette, Penta, En croix ou Waffer (requiert l'interface)	314,00	314,00
commande au souffle (requiert l'interface)	426,00	426,00
commande au menton proportionnelle (requiert l'interface)	555,00	555,00
commande au menton non proportionnelle (requiert l'interface)	555,00	555,00
commande céphalique (requiert l'interface)	555,00	555,00
commande minimanette proportionnelle (requiert l'interface)	790,00	1 090,00
commande au pied, incluant support (requiert l'interface)	1 740,00	1 740,00
commande à interrupteurs séparés « Zero Touch » (requiert l'interface)	1 770,00	1 770,00
interrupteur à poussoir	S/F	S/O
interrupteur à bascule	88,00	S/O
interrupteur auxiliaire	91,00	96,00
extension de manette en bâtonnet	21,00	21,00
extension de manette en boule	52,00	52,00
extension de manette en « T »	52,00	52,00
support de boîte de commande latéral	S/F	74,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	188,00
support de boîte de commande central et escamotable	163,00	351,00
support pour commande au souffle	352,00	352,00
support pour commande au menton	352,00	352,00
support pour commande céphalique	352,00	352,00
support pour interface	352,00	352,00
support réglable, pour le support de boîte de commande	66,00	66,00
modification, déplacement du support de manette vers l'intérieur	120,00	S/O
plastron pour commande au menton	352,00	352,00
modulateur pour VR2, moteurs 2 brosses	S/F	1 100,00
modulateur pour R-Net, moteurs 4 brosses	486,00	1 586,00
moteurs 2 brosses, 113,4 kg (250 lb)	S/F	948,00
moteurs 4 brosses, 181,4 kg (400 lb)	350,00	1 123,00
Roues et fourches :		
roues motrices, pneus à chambre à air, à pneus à crampons, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)	S/F	215,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	84,00
roues avant, à pneus durs, 22,9 cm (9 po) X 7,6 cm (3 po)	50,00	97,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	72,00
roues avant, pneus à chambre à air, 22,9 cm (9 po) X 7,6 cm (3 po)	50,00	97,00
jantes de roue avant	S/F	S/O
jantes de roue motrice	S/F	47,00
dispositifs anti-crevaisson, roue motrice	136,00	S/O
dispositifs anti-crevaisson, roue avant	114,00	S/O
fourches standard	S/F	87,00
fourches à suspension	135,00	S/O

Composant(s) sous considération spéciale :

structure de l'ensemble siège et dossier SP202, avec dossier inclinable à cylindre, compensateur *	1 185,00	1 185,00
dossier inclinable motorisé, compensateur, nécessite SP202 *	1 100,00	1 950,00
mécanisme de bascule motorisée *	1 695,00	1 695,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, par paire, incluant appui-jambes, palettes sur SP202 *	1 295,00	1 295,00/pr
appui-jambes élévateurs, motorisés, par unité, incluant appui-jambes, palettes sur SP202 *	1 295,00	1 295,00/pr
installation du dossier inclinable motorisé *	S/F	S/O
installation du mécanisme de bascule motorisée *	S/F	S/O
système de commande pour un seul accessoire motorisé (Solo) *	S/F	275,00
système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés, (Quattro) *	575,00	575,00
système de commande pour deux (2) vérins, (Duo) *	390,00	390,00
système de commande par la manette, deux (2) accessoires *	525,00	525,00
système de commande par la manette, quatre (4) accessoires *	775,00	775,00

ORTHOFAB INC.**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE
MODÈLE « MEG » ADULTE**

2 999,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier réglable en angle
- siège souple, en nylon
- hauteurs du dossier : 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po), 48,3 cm (19 po)
- hauteur sol/siège : 49,5 cm (19½ po)
- largeurs du siège : 40,6 cm (16 po), 45,7 cm (18 po)
- profondeurs du siège : 40,6 cm (16 po), 45,7 cm (18 po)
- ceinture de sécurité de type auto
- poignées de poussée

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), longs
- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 0,0 cm (0 po) à 22,9 cm (9 po), longs
- garnitures de confort droites, longues
- protège-vêtements rigides pour appui-bras de type « T », de type « U »

Appui-pieds :

- appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points d'ancrage pour le transport adapté
- réflecteurs arrière

Systèmes de conduite :

- boîte de commande avec modulateur intégré
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs
- compartiments d'accumulateurs, groupe U1
- interrupteur à poussoir
- manette directionnelle
- extension de manette conico-sphérique
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- moteurs

Roues et fourches :

- freins auxiliaires manuels
- roues arrière ou motrices, anti-crevaisson, 31,8 cm (12½ po) X 5,7 cm (2¼ po)
- roues avant ou pivotantes, anti-crevaisson, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- jantes de roue arrière ou motrice
- jantes de roue avant ou pivotante
- dispositifs anti-crevaisson arrière
- dispositifs anti-crevaisson avant
- fourches standard

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
---	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier :**

dossier souple, en nylon	S/F	69,00
dossier réglable en angle	S/F	S/O
dossier souple, à tension réglable	74,00	143,00
dossier rigide, profilé	141,00	200,00
siège souple, en nylon	S/F	57,00

siège rigide, plat, encastrement de 0,0 cm (0 po), 2,5 cm (1 po) et 5,1 cm (2 po)	116,00	173,00
siège rembourré, profilé, en tissu	210,00	210,00
modification de la largeur du siège, à 50,8 cm (20 po)	290,00	S/O
coussin de siège, plat, 5,1 cm (2 po)	59,00	59,00
coussin profilé, nylon, visco-élastique	150,00	150,00
coussin de dossier, profilé, en nylon	178,00	237,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	40,00
appui-tête, petit, moyen, grand	105,00	105,00
monture d'appui-tête articulée, à rotule	135,00	135,00
barre de tension de dossier	69,00	69,00
barre de tension de dossier avec ancrage d'appui-tête	99,00	99,00
poignées de poussée	S/F	S/O
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), longs	S/F	140,00
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 0,0 cm (0 po) à 22,9 cm (9 po), longs	S/F	140,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	15,00
protège-vêtements rigides pour appui-bras de type « T », de type « U »	S/F	S/O
Appui-pieds :		
appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	84,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	234,00	201,00
appui-mollets rembourrés	S/F	20,00
palettes rabattables standard	S/F	27,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	76,00	65,00
palettes surdimensionnées, réglables en angle et en profondeur	82,00	68,00
courroies appui-talon réglables	S/F	14,00
pare-chocs avant à roulettes	36,00	18,00
Châssis :		
anti-basculants à roulettes	S/F	46,00
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
réflecteurs arrière	S/F	S/O
Systèmes de conduite :		
boîte de commande avec modulateur intégré	S/F	698,00
protecteur de boîte de commande	39,00	39,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs	S/F	379,00
compartiments d'accumulateurs, groupe U1	S/F	59,00
interrupteur à poussoir	S/F	S/O
manette directionnelle	S/F	S/O
extension de manette conico-sphérique	S/F	8,00

extension de manette en boule	27,00	35,00
extension de manette en bâtonnet	27,00	35,00
extension de manette en « T »	27,00	35,00
extension de manette en forme de champignon	27,00	35,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	202,00
moteurs	S/F	595,00

Roues et fourches :

freins auxiliaires manuels	S/F	S/O
roues arrière ou motrices, anti-crevaisson, 31,8 cm (12½ po) X 5,7 cm (2¼ po)	S/F	125,00
roues avant ou pivotantes, anti-crevaisson, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	100,00
jantes de roue avant ou pivotante	S/F	S/O
jantes de roue arrière ou motrice	S/F	S/O
dispositifs anti-crevaisson arrière	S/F	S/O
dispositifs anti-crevaisson avant	S/F	S/O
fourches standard	S/F	87,00

Pièces réusinées avec échange :

chargeur d'accumulateurs, 5A, 24V, bi-mode, externe	S/O	227,00
groupe moteur – réducteur – frein MEG	S/O	357,00
boîtier de commande VSI	S/O	419,00

ORTHO FAB INC.**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE
MODÈLE « OASIS 2 » ADULTE**

4 999,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier rigide, plat
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 38,1 cm (15 po) à 48,3 cm (19 po)
- hauteur sol/siège : de 39,4 cm (15½ po) à 47,0 cm (18½ po)
- largeurs du siège : 35,6 cm (14 po), 38,1 cm (15 po), 40,6 cm (16 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po)
- profondeurs du siège : 40,6 cm (16 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po)
- modification de la hauteur sol/siège, à + 2,5 cm (1 po), à + 5,1 cm (2 po)
- ceinture de sécurité de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants
- installation du mécanisme de bascule motorisée, incluant un contrôle pour un accessoire *
- installation du dossier inclinable motorisé *
- support de siège réglable
- câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés*

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 27,9 cm (11 po), de 27,9 cm (11 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides pour appui-bras de type « T », de type « U »

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points d'ancrage pour le transport adapté
- suspension arrière
- réflecteurs arrière
- feux de position, avant, arrière

Systemes de conduite :

- boîte de commande programmable
- boîte de commande, potentiomètre
- boîte de commande, potentiomètre, interrupteur à bascule
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs
- commande au souffle, incluse avec l'interface
- interrupteur à poussoir, à bascule
- compartiments d'accumulateurs, groupe 22, groupe 24
- manette directionnelle
- extension de manette conico-sphérique
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- support pour module d'affichage séparé
- modulateur
- moteurs

Roues et fourches :

- roues arrière, pneus à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- jantes de roue arrière
- jantes de roue avant
- fourches standard pour roues, 20,3 cm (8 po), 22,9 cm (9 po)
- fourches pour roues, 20,3 cm (8 po) en « L »

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s) :		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier réglable en angle	838,00	S/O
dossier rigide, plat	S/F	59,00
dossier souple, en nylon	S/F	69,00
dossier souple, à tension réglable	74,00	143,00
dossier rigide, profilé	141,00	200,00
siège rigide, plat	S/F	81,00
siège rigide, à treillis élastique	68,00	149,00
modification de la hauteur du dossier, à 50,8 cm (20 po), à 53,3 cm (21 po), à 55,9 cm (22 po), à 58,4 cm (23 po), à 61,0 cm (24 po), à 63,5 cm (25 po)	96,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège, à + 2,5 cm (1 po), à + 5,1 cm (2 po)	S/F	S/O
modification de la largeur du siège, de 48,3 cm (19 po) à 58,4 cm (23 po)	290,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 38,1 cm (15 po), à 48,3 cm (19 po)	264,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 50,8 cm (20 po), à 53,3 cm (21 po)	500,00	S/O
coussin de dossier, profilé, en nylon	178,00	237,00
coussin de dossier, profilé, en cuirette	178,00	237,00
coussin de siège, plat, 5,1 cm (2 po)	59,00	59,00
coussin de siège, plat, 7,6 cm (3 po)	59,00	59,00
coussin profilé, nylon, visco-élastique	150,00	150,00
coussin de siège, profilé, en nylon	210,00	210,00
coussin de siège, profilé, en cuirette	210,00	210,00
ceinture de sécurité de type velcro	23,00	63,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	40,00
ceinture de sécurité de type avion	34,00	74,00
appui-tête de type « hamac »	75,00	75,00

appui-tête, petit, moyen, grand	105,00	105,00
appui-tête, rembourré, profilé	105,00	105,00
monture d'appui-tête articulée	120,00	120,00
monture d'appui-tête articulée, à rotule	135,00	135,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	S/O
barre de tension de dossier	69,00	69,00
barre de tension de dossier avec ancrage d'appui-tête	99,00	99,00
support de siège réglable	S/F	516,00

Appui-bras :

appui-bras de type « U », amovibles, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts	S/F	140,00
appui-bras de type « U », amovibles, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), longs	S/F	140,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 27,9 cm (11 po), de 27,9 cm (11 po) à 35,6 cm (14 po), courts	S/F	140,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 27,9 cm (11 po), de 27,9 cm (11 po) à 35,6 cm (14 po), longs	S/F	140,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	12,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	15,00
garnitures de confort profilées, courtes	44,00	34,00
garnitures de confort profilées, longues	48,00	39,00
modification de la hauteur des appui-bras, à - de 20,3 cm (8 po)	79,00	S/O
protège-vêtements rigides pour appui-bras de type « T », de type « U »	S/F	S/O

Appui-pieds :

appui-pieds à 60°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	84,00
appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	84,00
appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	84,00
appui-pieds à 60°, rétrécis, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 38,1 cm (15 po) à 48,3 cm (19 po)	86,00	127,00
appui-pieds à 70°, rétrécis, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 38,1 cm (15 po) à 48,3 cm (19 po)	86,00	127,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	234,00	201,00
appui-mollets rembourrés	S/F	20,00
appui-mollets profilés	60,00	50,00
courroie appui-mollets double	55,00	55,00
palettes rabattables standard	S/F	27,00
palettes en aluminium rabattables	44,00	49,00
palettes surdimensionnées	50,00	52,00

palette pleine largeur	221,00	275,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	76,00	65,00
palettes surdimensionnées, réglables en angle et en profondeur	82,00	68,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	168,00	222,00
courroies appui-talon réglables	S/F	14,00
sangles cale-pied	30,00	15,00
modification de la longueur des appui-pieds, à – de 35,6 cm (14 po), à + 48,3 cm (19 po)	79,00	S/O
pare-chocs avant à roulettes	36,00	18,00
Châssis :		
anti-basculants à roulettes	S/F	39,00
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
suspension arrière	S/F	S/O
réflecteurs arrière	S/F	S/O
feux de position, avant, arrière	S/F	S/O
porte-canne	40,00	40,00
Systèmes de conduite :		
boîte de commande programmable	S/F	511,00
boîte de commande, potentiomètre	S/F	589,00
boîte de commande, potentiomètre, interrupteurs à bascule	S/F	589,00
boîte de commande compacte	58,00	569,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs	S/F	379,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 22, groupe 24	S/F	223,00
interface pour commandes adaptées	995,00	1 506,00
commande au menton non proportionnelle	421,00	421,00
commande au menton proportionnelle	540,00	540,00
commande au souffle, incluse avec l'interface	S/F	S/O
commande sur plaquette	301,00	301,00
commande à interrupteurs séparés	379,00	379,00
commande céphalique	540,00	540,00
commande mini joy-stick	1 199,00	1 199,00
interrupteur à bascule	S/F	S/O
interrupteur à poussoir	S/F	S/O
interrupteur auxiliaire, à l'unité	98,00	98,00
interrupteur auxiliaire, à la paire	198,00	99,00
interrupteur auxiliaire double (Y)	198,00	198,00
interrupteur auxiliaire quatre (4) positions, en croix	249,00	249,00
manette directionnelle	S/F	S/O
extension de manette conico-sphérique	S/F	8,00
extension de manette en boule	27,00	35,00
extension de manette en bâtonnet	27,00	35,00
extension de manette en « T »	27,00	35,00
extension de manette en forme de champignon	27,00	35,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	202,00
support de boîte de commande central et escamotable	85,00	287,00

support pour module d'affichage séparé	S/F	37,00
support flexible pour afficheur d'interface	90,00	127,00
support pour commande au soufflé	340,00	340,00
support pour commande au menton	340,00	340,00
support pour commande céphalique	340,00	340,00
support escamotable pour commande minimanette	499,00	499,00
plastron pour commande au menton	329,00	329,00
modulateur	S/F	1 437,00
moteurs	S/F	1 122,00

Roues et fourches :

roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	65,00
roues avant, pneus à chambre à air, 22,9 cm (9 po) X 7 cm (2¾ po)	86,00	108,00
roues arrière, pneus à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)	S/F	106,00
dispositifs anti-crevaisson avant	133,00	S/O
dispositifs anti-crevaisson arrière	151,00	S/O
jantes de roue arrière	S/F	S/O
jantes de roue avant	S/F	S/O
fourches standard pour roues, 20,3 cm (8 po), 22,9 cm (9 po)	S/F	87,00
fourches pour roues, 20,3 cm (8 po) en « L »	S/F	87,00

Composant(s) sous considération spéciale :

dossier inclinable à cylindre (mécanisme manuel)*	269,00	269,00
dossier inclinable motorisé *	639,00	639,00
mécanisme de bascule motorisée, incluant un système de commande « de base » pour un accessoire *	879,00	1 395,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, avec contrôle par unité, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po) *	1 273,00	721,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, avec contrôle par paire, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po) *	1 273,00	721,00
installation du dossier inclinable motorisé *	S/F	200,00
installation du mécanisme de bascule motorisée, incluant un contrôle pour un accessoire *	S/F	400,00
système de commande « de base » pour 1 seul accessoire motorisé (externe à la manette) *	230,00	230,00
système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés, par la manette *	740,00	740,00
système de commande « avancé » pour un (1) accessoire motorisé, externe à la manette, avec prise pour interrupteurs auxiliaires *	249,00	249,00
système de commande « avancé » pour deux (2) accessoires, externe à la manette, avec prise pour interrupteurs auxiliaires *	295,00	295,00

système de commande « avancé » pour quatre (4) accessoires, externe à la manette, avec prise pour interrupteurs auxiliaires *	575,00	575,00
commande céphalique proximité *	1 999,00	1 999,00
câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *	S/F	S/O

Pièces réusinées avec échange

boîte de commande R-Net	S/O	353,00
modulateur R-Net	S/O	862,00
groupe moteur – réducteur – frein R-Net	S/O	673,00
chargeur de batteries 6A, 24V, bi-mode	S/O	227,00

PRODUITS PRIDE MOBILITY

PRIX

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE « QUANTUM VIBE R 4000 »

4 000,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps :

- dossier réglable en angle
- dossier souple, en nylon
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 35,6 cm (14 po) à 63,5 cm (25 po)
- hauteur sol/siège : de 44,1 cm (17³/₈ po) à 47,6 cm (18³/₄ po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po), capacité de 136,1 kg (300 lb)
- profondeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po), capacité de 136,1 kg (300 lb)
- ceinture de sécurité de type auto, de type velcro
- monture d'appui-tête articulée, à rotule
- poignées de poussée
- barre de poussée
- installation du dossier inclinable motorisé, compensateur 100% *
- installation du mécanisme de bascule motorisée *
- modification du centre de gravité par le siège
- système de commande pour un seul accessoire motorisé *
- système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés *
- câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs
- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 27,9 cm (11 po) à 43,2 cm (17 po), courts, longs
- appui-bras de type « T », pédiatriques, réglables en hauteur, de 19,7 cm (7³/₄ po) à 24,8 cm (9³/₄ po), courts, longs

- appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 50,8 cm (20 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort profilées, courtes, longues

Appui-pieds :

- appui-pieds à 70°, parallèles, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 27,9 cm (11 po) à 49,5 cm (19½ po)
- appui-pieds à 90°, pédiatriques, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 25,4 cm (10 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon fixes
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- points d'ancrage pour le transport adapté
- suspension arrière
- réflecteurs arrière
- feux de position

Systèmes de conduite :

- boîte de commande programmable
- boîte de commande compacte
- boîte de commande avec modulateur intégré
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs, Lester 8A
- compartiments d'accumulateurs, groupe 24
- interrupteur à bascule
- interrupteur à poussoir
- interrupteur auxiliaire
- extension de manette conico-sphérique
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- support pour commande céphalique
- modulateur 100A Q-Logic
- moteurs HAMMER, 4 brosses, 6 mph

Roues et fourches :

- roues arrière, motrices, pneus à chambre à air
- roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po)
- roues avant, à pneus à chambre à air, 22,9 cm (9 po)
- jantes de roue arrière ou motrice
- jantes de roue avant ou pivotante, 20,3 cm (8 po), 22,9 cm (9 po)
- fourches standard avant, 20,3 cm (8 po), 22,9 cm (9 po)

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier réglable en angle, siège réglable Synergy	500,00	550,00
dossier réglable en angle	S/F	S/O
dossier souple, en nylon	S/F	60,00
dossier souple, à tension réglable	90,00	150,00
dossier rigide, plaque d'acier avec coussinage amovible	220,00	280,00
dossier rembourré, plat, en tissu, arrondi, sans relief AES	280,00	340,00
dossier rabattable	300,00	300,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, en cuirette (Néoprène), PRAMQ	300,00	360,00
dossier rembourré, profilé, avec butées amovibles, en simili-cuir, TRU Comfort	300,00	360,00
dossier rembourré, profilé, avec butées amovibles, Shape Back	300,00	360,00
siège rigide, plat	S/F	S/O
siège rembourré, plat, en tissu, Solution 1, capacité de 158,8 kg (350 lb)	125,00	175,00
siège rembourré, profilé, en tissu, Solution, capacité de 158,8 kg (350 lb)	180,00	200,00
modification de la hauteur sol/siège, à 52,7 cm (20¾ po)	200,00	S/O
coussin TRU Comfort, en simili-cuir	180,00	200,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type avion	35,00	75,00
appui-tête profilé, petit	140,00	180,00
appui-tête profilé, large	140,00	180,00
appui-tête, rembourré, profilé, petit	140,00	300,00
appui-tête, rembourré, profilé, large	140,00	300,00
appui-tête TRU Comfort, petit	140,00	300,00
appui-tête TRU Comfort, large	140,00	300,00
monture d'appui-tête articulée, à rotule	S/F	180,00
appui-tête et monture pour dossier inclinable motorisé	160,00	234,00
poignées de poussée	S/F	S/O
barre de poussée	S/F	80,00
modification du centre de gravité par le siège	S/F	S/O

Appui-bras :

appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs	S/F	320,00
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 27,9 cm (11 po) à 43,2 cm (17 po), courts, longs	S/F	125,00
appui-bras de type « T », pédiatriques, réglables en hauteur, de 19,7 cm (7¾ po) à 24,8 cm (9¾ po), courts, longs	S/F	125,00
appui-bras de type « T », robustes, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	125,00	188,00
appui-bras de type « I », sur dossier inclinable motorisé, de 20,3 cm (8 po) à 27,9 cm (11 po), courts, longs	200,00	313,00
appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 50,8 cm (20 po), courts, longs	S/F	135,00
garnitures de confort droites, courtes, longues	S/F	10,00
garnitures de confort profilées, courtes, longues	S/F	10,00
modification de la hauteur des appui-bras de type « U », de 33,0 cm (13 po) à 38,1 cm (15 po)	150,00	150,00

Appui-pieds :

appui-pieds à 70°, parallèles, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 27,9 cm (11 po) à 49,5 cm (19½ po)	S/F	75,00
appui-pieds à 90°, pédiatriques, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 25,4 cm (10 po)	S/F	75,00
appui-pieds robustes à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 53,3 cm (21 po)	200,00	175,00
appui-jambes élévateurs	200,00	175,00
appui-mollets rembourrés	S/F	15,00
appui-mollets profilés	40,00	60,00
courroie appui-mollets simple	72,00	72,00
courroie appui-mollets double	180,00	180,00
palettes rabattables standard, incluant tubes d'extension	S/F	40,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard, incluant tubes d'extension	70,00	100,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	150,00	190,00
courroies appui-talon fixes	S/F	15,00
courroies appui-talon réglables	S/F	15,00
sangles cale-pied, à la paire au remplacement	20,00	40,00/pr
pare-chocs avant à roulettes	10,00	26,00

Châssis :

points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	25,00
suspension arrière	S/F	S/O
réflecteurs arrière	S/F	20,00
feux de position	S/F	S/O
porte-canne	65,00	65,00

Systèmes de conduite :

boîte de commande avec modulateur intégré	S/F	S/O
boîte de commande programmable	S/F	675,00
boîte de commande compacte	S/F	600,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs, Lester 8A	S/F	262,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 24	S/F	70,00
interface pour commandes adaptées, afficheur avancé Q-Logic	775,00	1 100,00
commande sur plaquette, WAFER	270,00	270,00
commande à 5 interrupteurs séparés	396,00	396,00
commande au menton non proportionnelle, Mini Joystick	400,00	650,00
commande au menton proportionnelle, RJM, incluant 1 interrupteur	500,00	500,00
commande mini au menton HMC Mini	990,00	1 260,00
commande au pied, RJM, adaptateur	1 245,00	1 245,00
commande céphalique, STEALTH RIM	1 275,00	1 605,00
interrupteur à bascule	S/F	S/O
interrupteur à poussoir	S/F	S/O
interrupteur auxiliaire	S/F	S/O
interrupteur, format œuf	60,00	60,00
interrupteur Mini Cup	95,00	95,00
interrupteur Micro Light	128,00	128,00
extension de manette conico-sphérique	S/F	15,00
extension de manette au menton	30,00	40,00
extension de manette en boule dure	30,00	40,00
extension de manette en bâtonnet	40,00	50,00
extension de manette en forme de champignon	40,00	50,00
extension de manette en « T »	55,00	60,00
extension de manette en « U »	70,00	101,00
bloc de montage de support de manette, à réglage vertical	50,00	90,00
support de boîte de commande latéral	S/F	19,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	147,00
support de boîte de commande central et escamotable, Stealth GAT410P	400,00	400,00
support de boîte de commande central et escamotable, Body Point PC201	485,00	485,00
support pour commande céphalique	S/F	S/O
support pour module d'affichage séparé	72,00	72,00
support Multi Axes, manette et manette compacte	120,00	120,00
support pour commande au soufflé	270,00	270,00
support pour commande au menton, RJM	573,00	573,00
plastron pour commande au menton	237,00	237,00
modulateur 100A, Q-Logic	S/F	600,00
moteurs HAMMER, 4 brosses, 6 mph	S/F	560,00
ensemble de conduite au soufflé, unité Sip & Puff, câble, séparateur, nécessite afficheur Q-Logic (non-inclus)	945,00	945,00

Roues et fourches :

roues motrices, pneus à chambre à air	S/F	100,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po)	S/F	35,00
roues avant, pneus à chambre à air, 22,9 cm (9 po)	S/F	60,00
jantes de roue arrière ou motrice	S/F	80,00
jantes de roues avant ou pivotante, 20,3 cm (8 po)	S/F	10,00
jantes de roue avant ou pivotante, 22,9 cm (9 po)	S/F	33,00
dispositifs anti-crevaisson avant, 22,9 cm (9 po)	60,00	30,00
dispositifs anti-crevaisson arrière	90,00	56,00
fourches standard avant, 20,3 cm (8 po)	S/F	15,00
fourches standard avant, 22,9 cm (9 po)	S/F	13,00

Composant(s) sous considération spéciale :

structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier inclinable à cylindre *	900,00	950,00
structure de l'ensemble siège et dossier, avec mécanisme de bascule manuel, maximum 45,7 cm (18 po) X 45,7 cm (18 po), 72,6 kg (160 lb) *	1 000,00	1 200,00
dossier inclinable à cylindre *	400,00	400,00
dossier inclinable motorisé, compensateur 100% *	2 250,00	2 250,00
mécanisme de bascule motorisée *	1 895,00	2 095,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, standard, avec palettes réglables en angle, par paire *	1 500,00	785,00
palettes Multi Axes, réglables en angle et en profondeur *	240,00	280,00
installation du dossier inclinable motorisé, compensateur 100% *	S/F	50,00
installation du mécanisme de bascule motorisée *	S/F	150,00
système de commande pour un seul accessoire motorisé *	S/F	200,00
système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés *	S/F	133,00
système de commande du dossier inclinable motorisé par manette *	175,00	450,00
système de commande du mécanisme de bascule motorisée par manette *	175,00	450,00
boîte de commande robuste, Champignon Stealth	1 500,00	2 200,00
câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *	S/F	100,00

PRODUITS PRIDE MOBILITY**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE
MODÈLE « QUANTUM 600 »**

4 100,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier réglable en angle
- dossier souple, en nylon
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 35,6 cm (14 po) à 63,5 cm (25 po)

- hauteur sol/siège : de 43,2 cm (17 po) à 48,3 cm (19 po)
- largeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 50,8 cm (20 po), capacité de 136,1 kg (300 lb)
- profondeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 50,8 cm (20 po), capacité de 136,1 kg (300 lb)
- ceinture de sécurité de type auto, de type velcro
- monture d'appui-tête articulée, à rotule
- poignées de poussée
- barre de poussée
- installation du dossier inclinable motorisé, compensateur 100% *
- installation du mécanisme de bascule motorisée *
- modification du centre de gravité par le siège
- système de commande pour un seul accessoire motorisé *
- système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés *
- câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs
- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 27,9 cm (11 po) à 43,2 cm (17 po), courts, longs
- appui-bras de type « T », pédiatriques, réglables en hauteur de 19,7 cm (7¾ po) à 24,8 cm (9¾ po), courts, longs
- appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 50,8 cm (20 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort profilées, courtes, longues

Appui-pieds :

- appui-pieds à 70°, parallèles, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 27,9 cm (11 po) à 49,5 cm (19½ po)
- appui-pieds à 90°, pédiatriques, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 25,4 cm (10 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard, incluant tubes d'extension
- courroies appui-talon fixes
- courroies appui-talon réglables
- plateforme, 25,4 cm (10 po) X 25,4 cm (10 po)

Châssis :

- points d'ancrage pour le transport adapté
- réflecteurs arrière
- feux de position

Systèmes de conduite :

- boîte de commande programmable
- boîte de commande compacte
- boîte de commande avec modulateur intégré

- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- interrupteur à bascule
- interrupteur à poussoir
- interrupteur auxiliaire
- chargeur d'accumulateurs, 5A Power Cube externe
- chargeur intégré, 4A
- compartiments d'accumulateurs, groupe 22
- extension de manette conico-sphérique
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- support pour commande céphalique
- modulateur Q-Logic 70A ou 100A (moteurs HAMMER)
- moteurs GLIDE, brosses, 5 mph
- moteurs HAMMER, 4 brosses, 6 mph

Roues et fourches :

- roues motrices, pneus à chambre à air
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po)
- jantes de roue motrice
- jantes de roue avant ou pivotante
- dispositifs anti-crevaisson pour roues motrices, obligatoires avec moteurs HAMMER et siège de 53,3 cm (21 po) à 61,0 cm (24 po) de large
- fourches standard avant, arrière

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier réglable en angle, siège réglable Synergy	500,00	550,00
dossier réglable en angle	S/F	S/O
dossier souple, en nylon	S/F	60,00
dossier souple, à tension réglable, largeur maximale de 50,8 cm (20 po)	90,00	150,00
dossier rigide, plaque d'acier avec coussinage amovible	220,00	280,00
dossier rembourré, plat, en tissu, arrondi, sans relief AES	280,00	340,00
dossier rabattable	300,00	300,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, en cuirette (Néoprène), PRAMQ	300,00	360,00

dossier rembourré, profilé, avec butées amovibles, en simili-cuir, TRU Comfort	300,00	360,00
dossier rembourré, profilé, avec butées amovibles, Shape Back	300,00	360,00
siège rigide, plat	S/F	S/O
siège rembourré, plat, en tissu, Solution 1, capacité de 158,8 kg (350 lb)	125,00	175,00
siège rembourré, profilé, en tissu, Solution, capacité de 158,8 kg (350 lb)	180,00	200,00
modification de la hauteur sol/siège, de 50,8 cm (20 po) à 53,3 cm (21 po)	200,00	S/O
modification de la largeur du siège, de 53,3 cm (21 po) à 61,0 cm (24 po), de 136,1 kg (300 lb) à 181,4 kg (400 lb), maximum de 4 mph	250,00	S/O
modification de la profondeur du siège, de 53,3 cm (21 po) à 61,0 cm (24 po), de 136,1 kg (300 lb) à 181,4 kg (400 lb), maximum de 4 mph	250,00	S/O
coussin TRU Comfort, en simili-cuir	180,00	200,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type avion	35,00	75,00
appui-tête profilé, petit	140,00	180,00
appui-tête profilé, large	140,00	180,00
appui-tête, rembourré, profilé, petit	140,00	300,00
appui-tête, rembourré, profilé, large	140,00	300,00
appui-tête TRU Comfort, petit	140,00	300,00
appui-tête TRU Comfort, large	140,00	300,00
appui-tête et monture pour dossier inclinable motorisé	160,00	234,00
monture d'appui-tête articulée, à rotule	S/F	180,00
poignées de poussée	S/F	S/O
barre de poussée	S/F	80,00
modification du centre de gravité par le siège	S/F	S/O
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs	S/F	320,00
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 27,9 cm (11 po) à 43,2 cm (17 po), courts, longs	S/F	125,00
appui-bras de type « T », pédiatriques, réglables en hauteur, de 19,7 cm (7¾ po) à 24,8 cm (9¾ po), courts, longs	S/F	125,00
appui-bras de type « T », robustes, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	125,00	188,00
appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 50,8 cm (20 po), courts, longs	S/F	135,00
appui-bras de type « I », sur dossier inclinable motorisé, de 20,3 cm (8 po) à 27,9 cm (11 po), courts, longs	200,00	313,00
garnitures de confort droites, courtes, longues	S/F	10,00
garnitures de confort profilées, courtes, longues	S/F	10,00
modification de la hauteur des appui-bras de type « U », de 33,0 cm (13 po) à 38,1 cm (15 po)	150,00	150,00

Appui-pieds :

appui-pieds à 70°, parallèles, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 27,9 cm (11 po) à 49,5 cm (19½ po)	S/F	75,00
appui-pieds à 90°, pédiatriques, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 25,4 cm (10 po)	S/F	75,00
appui-pieds robustes à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 53,3 cm (21 po)	200,00	175,00
appui-jambes éleveurs	200,00	175,00
appui-mollets rembourrés	S/F	15,00
appui-mollets profilés	40,00	60,00
courroie appui-mollets simple	72,00	72,00
courroie appui-mollets double	180,00	180,00
palettes rabattables standard, incluant tubes d'extension	S/F	40,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard, incluant tubes d'extension	70,00	100,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	150,00	190,00
courroies appui-talon fixes	S/F	15,00
courroies appui-talon réglables	S/F	15,00
sangles cale-pied, à la paire au remplacement	20,00	40,00/pr
plateforme, 25,4 cm (10 po) X 25,4 cm (10 po)	S/F	75,00
plateforme, 25,4 cm (10 po) X 25,4 cm (10 po), montée sous le siège (bascule)	200,00	315,00
pare-chocs avant à roulettes	10,00	26,00

Châssis :

points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	25,00
réflecteurs arrière	S/F	20,00
feux de position	S/F	S/O
porte-canne	65,00	65,00

Systèmes de conduite :

boîte de commande avec modulateur intégré	S/F	S/O
boîte de commande compacte	S/F	600,00
boîte de commande programmable	S/F	675,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur intégré, 4A	S/F	97,00
chargeur d'accumulateurs, 5A Power Cube externe	S/F	220,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 22	S/F	72,00
interface pour commandes adaptées, afficheur avancé Q-Logic	775,00	1 100,00
commande sur plaquette, WAFER	270,00	270,00
commande à 5 interrupteurs séparés	396,00	396,00
commande au menton non proportionnelle, Mini Joystick	400,00	650,00
commande au menton proportionnelle, RJM, incluant 1 interrupteur	500,00	500,00
commande mini au menton HMC Mini	990,00	1 260,00
commande au pied, RJM, adaptateur	1 245,00	1 245,00

commande céphalique, STEALTH RIM	1 275,00	1 605,00
interrupteur à bascule	S/F	S/O
interrupteur à poussoir	S/F	S/O
interrupteur auxiliaire	S/F	S/O
interrupteur, format œuf	60,00	60,00
interrupteur Mini Cup	95,00	95,00
interrupteur Micro Light	128,00	128,00
extension de manette conico-sphérique	S/F	15,00
extension de manette au menton	30,00	40,00
extension de manette en boule dure	30,00	40,00
extension de manette en bâtonnet	40,00	50,00
extension de manette en forme de champignon	40,00	50,00
extension de manette en « T »	55,00	60,00
extension de manette en « U »	70,00	101,00
support de boîte de commande latéral	S/F	19,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	147,00
support de boîte de commande central et escamotable, Stealth GAT410P	400,00	400,00
support de boîte de commande central et escamotable, Body Point PC201	485,00	485,00
support pour commande céphalique	S/F	S/O
support pour module d'affichage séparé	72,00	72,00
support Multi Axes, manette et manette compacte	120,00	120,00
support pour commande au soufflé	270,00	270,00
support pour commande au menton, RJM	573,00	573,00
plastron pour commande au menton	237,00	237,00
bloc de montage de support de manette, à réglage vertical	50,00	90,00
modulateur Q-Logic, 70A ou 100A (moteurs HAMMER)	S/F	600,00
moteurs GLIDE, brosses, 5 mph	S/F	402,00
moteurs HAMMER, 4 brosses, 6 mph	S/F	472,00
ensemble de conduite au soufflé, unité Sip & Puff, câble, séparateur, nécessite afficheur Q-Logic (non-inclus)	945,00	945,00

Roues et fourches :

roues motrices, pneus à chambre à air	S/F	100,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po)	S/F	21,00
roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	27,00
jantes de roue avant ou pivotante	S/F	S/O
jantes de roue motrice	S/F	80,00
dispositifs anti-crevaisson pour roues motrices, obligatoires avec moteurs HAMMER et siège de 53,3 cm (21 po) à 61,0 cm (24 po) de large	S/F	56,00
fourches standard, avant, arrière	S/F	12,00

Composant(s) sous considération spéciale :

structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier inclinable à cylindre *	900,00	950,00
structure de l'ensemble siège et dossier, avec mécanisme de bascule manuel, maximum 45,7 cm (18 po) X 45,7 cm (18 po), 72,6 kg (160 lb) *	1 000,00	1 200,00

dossier inclinable à cylindre *	400,00	400,00
dossier inclinable motorisé, compensateur 100% *	2 250,00	2 250,00
mécanisme de bascule motorisée *	1 895,00	2 095,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, standard, avec palettes réglables en angle, par paire *	1 500,00	785,00
palettes Multi Axes, réglables en angle et en profondeur *	240,00	280,00
plateforme 25,4 cm (10 po) X 25,4 cm (10 po), élévatrice, motorisée, compensatrice *	1 500,00	1 600,00
installation du dossier inclinable motorisé, compensateur 100% *	S/F	50,00
installation du mécanisme de bascule motorisée *	S/F	150,00
système de commande pour un seul accessoire motorisé *	S/F	200,00
système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés *	S/F	133,00
système de commande du dossier inclinable motorisé par manette *	175,00	450,00
système de commande du mécanisme de bascule motorisée par manette *	175,00	450,00
système de commande des appui-jambes élévateurs motorisés, par manette *	175,00	450,00
boîte de commande robuste, Champignon Stealth	1 500,00	2 200,00
câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *	S/F	100,00

PRODUITS PRIDE MOBILITY

PRIX

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE « QUANTUM 6000 »

4 300,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps :

- dossier réglable en angle
- dossier souple, en nylon
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 35,6 cm (14 po) à 63,5 cm (25 po)
- hauteur sol/siège : de 42,2 cm (16 $\frac{5}{8}$ po) à 47,3 cm (18 $\frac{5}{8}$ po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 55,8 cm (22 po), capacité de 136,1 kg (300 lb)
- profondeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po), capacité de 136,1 kg (300 lb)
- ceinture de sécurité de type auto, de type velcro
- monture d'appui-tête articulée à rotule
- poignées de poussée
- barre de poussée
- installation du dossier inclinable motorisé, compensateur 100% *
- installation du mécanisme de bascule motorisée *
- modification du centre de gravité par le siège

- système de commande pour un seul accessoire motorisé *
- système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés *
- câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po)
- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 27,9 cm (11 po) à 43,2 cm (17 po), courts, longs
- appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 50,8 cm (20 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort profilées, courtes, longues

Appui-pieds :

- appui-pieds à 70°, parallèles, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 27,9 cm (11 po) à 49,5 cm (19½ po)
- appui-pieds à 90°, pédiatriques, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 25,4 cm (10 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables
- courroies appui-talon fixes
- plateforme, 25,4 cm (10 po) X 25,4 cm (10 po)

Châssis :

- points d'ancrage pour le transport adapté
- suspension arrière
- réflecteurs arrière
- feux de position

Systèmes de conduite :

- boîte de commande programmable
- boîte de commande compacte
- boîte de commande avec modulateur intégré
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs, Lester 8A
- compartiments d'accumulateurs, groupe 24
- interrupteur à bascule
- interrupteur à poussoir
- interrupteur auxiliaire
- extension de manette conico-sphérique
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable

- support pour commande céphalique
- modulateur 100A, Q-Logic
- moteurs HAMMER, 4 brosses, 6 mph

Roues et fourches :

- roues motrices, pneus à chambre à air
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po)
- jantes de roue motrice
- jantes de roue avant ou pivotante
- fourches standard avant, arrière

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier réglable en angle, siège réglable Synergy	500,00	550,00
dossier réglable en angle	S/F	S/O
dossier souple, en nylon	S/F	60,00
dossier souple à tension réglable, largeur maximale de 53,3 cm (21 po)	90,00	150,00
dossier rigide, plaque d'acier avec coussinage amovible	220,00	280,00
dossier rembourré, plat, en tissu, arrondi, sans relief AES	280,00	340,00
dossier rabattable	300,00	300,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, en cuirette (Néoprène), PRAMQ	300,00	360,00
dossier rembourré, profilé, avec butées amovibles, en simili-cuir, TRU Comfort	300,00	360,00
dossier rembourré, profilé, avec butées amovibles, Shape Back	300,00	360,00
siège rigide, plat	S/F	S/O
siège rembourré, plat, en tissu, Solution 1, capacité de 158,8 kg (350 lb)	125,00	175,00
siège rembourré, profilé, en tissu, Solution, capacité de 158,8 kg (350 lb)	180,00	200,00
modification de la hauteur sol/siège, de 47,3 cm (18½ po) à 52,4 cm (20½ po)	200,00	S/O
modification de la largeur du siège, de 58,4 cm (23 po) à 61,0 cm (24 po), 136,1 kg (300 lb) à 181,4 kg (400 lb)	375,00	S/O

modification de la profondeur du siège, de 53,3 cm (21 po) à 61,0 cm (24 po), 136,1 kg (300 lb) à 181,4 kg (400 lb)	375,00	S/O
coussin TRU Comfort, en simili-cuir	180,00	200,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type avion	35,00	75,00
appui-tête profilé, petit	140,00	180,00
appui-tête profilé, large	140,00	180,00
appui-tête, rembourré, profilé, petit	140,00	300,00
appui-tête, rembourré, profilé, large	140,00	300,00
appui-tête TRU Comfort, petit	140,00	300,00
appui-tête TRU Comfort, large	140,00	300,00
appui-tête et monture pour dossier inclinable motorisé	160,00	234,00
monture d'appui-tête articulée, à rotule	S/F	180,00
poignées de poussée	S/F	S/O
barre de poussée	S/F	80,00
modification du centre de gravité par le siège	S/F	S/O

Appui-bras :

appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs	S/F	320,00
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 27,9 cm (11 po) à 43,2 cm (17 po), courts, longs	S/F	125,00
appui-bras de type « T », pédiatriques, réglables en hauteur, de 19,7 cm (7¾ po) à 24,8 cm (9¾ po), courts, longs	S/F	125,00
appui-bras de type « T », robustes, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	125,00	188,00
appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 50,8 cm (20 po), courts, longs	S/F	135,00
appui-bras de type « I », sur dossier inclinable motorisé, de 20,3 cm (8 po) à 27,9 cm (11 po), courts, longs	200,00	313,00
garnitures de confort droites, courtes, longues	S/F	10,00
garnitures de confort profilées, courtes, longues	S/F	10,00
modification de la hauteur des appui-bras de type « U », de 33,0 cm (13 po) à 38,1 cm (15 po)	150,00	150,00

Appui-pieds :

appui-pieds à 70°, parallèles, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 27,9 cm (11 po) à 49,5 cm (19½ po)	S/F	75,00
appui-pieds à 90°, pédiatriques, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 25,4 cm (10 po)	S/F	75,00
appui-pieds robustes à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 53,3 cm (21 po)	200,00	175,00
appui-jambes éleveurs	200,00	175,00
appui-mollets rembourrés	S/F	15,00
appui-mollets profilés	40,00	60,00
courroie appui-mollets simple	72,00	72,00
courroie appui-mollets double	180,00	180,00

palettes rabattables standard, incluant tubes d'extension	S/F	40,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard, incluant tubes d'extension	70,00	100,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	150,00	190,00
courroies appui-talon réglables	S/F	15,00
courroies appui-talon fixes	S/F	15,00
sangles cale-pied, à la paire au remplacement	20,00	40,00/pr
plateforme, 25,4 cm (10 po) X 25,4 cm (10 po)	S/F	75,00
plateforme, 25,4 cm (10 po) X 25,4 cm (10 po), montée sous le siège (bascule)	200,00	315,00
pare-chocs avant à roulettes	10,00	26,00

Châssis :

points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	25,00
suspension arrière	S/F	S/O
réflecteurs arrière	S/F	20,00
feux de position	S/F	S/O
porte-canne	65,00	65,00

Systèmes de conduite :

boîte de commande avec modulateur intégré	S/F	S/O
boîte de commande programmable	S/F	675,00
boîte de commande compacte	S/F	600,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs, Lester 8A	S/F	262,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 24	S/F	70,00
interface pour commandes adaptées, afficheur avancé Q-Logic	775,00	1 100,00
commande sur plaquette, WAFER	270,00	270,00
commande à 5 interrupteurs séparés	396,00	396,00
commande au menton non proportionnelle, Mini Joystick	400,00	650,00
commande au menton proportionnelle, RJM, incluant 1 interrupteur	500,00	500,00
commande mini au menton HMC Mini	990,00	1 260,00
commande au pied, RJM, adaptateur	1 245,00	1 245,00
commande céphalique, STEALTH RIM	1 275,00	1 605,00
interrupteur à bascule	S/F	S/O
interrupteur à poussoir	S/F	S/O
interrupteur auxiliaire	S/F	S/O
interrupteur, format œuf	60,00	60,00
interrupteur Mini Cup	95,00	95,00
interrupteur Micro Light	128,00	128,00
extension de manette conico-sphérique	S/F	15,00
extension de manette au menton	30,00	40,00
extension de manette en boule dure	30,00	40,00
extension de manette en bâtonnet	40,00	50,00
extension de manette en forme de champignon	40,00	50,00
extension de manette en « T »	55,00	60,00
extension de manette en « U »	70,00	101,00
bloc de montage de support de manette, à réglage vertical	50,00	90,00

support de boîte de commande latéral	S/F	19,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	147,00
support de boîte de commande central et escamotable, Stealth GAT410P	400,00	400,00
support de boîte de commande central et escamotable, Body Point PC201	485,00	485,00
support pour commande céphalique	S/F	S/O
support pour module d'affichage séparé	72,00	72,00
support Multi Axes, manette et manette compacte	120,00	120,00
support pour commande au soufflé	270,00	270,00
support pour commande au menton, RJM	573,00	573,00
plastron pour commande au menton	237,00	237,00
modulateur 100A, Q-Logic	S/F	600,00
moteurs HAMMER, 4 brosses, 6 mph	S/F	560,00
ensemble de conduite au soufflé, unité Sip & Puff, câble, séparateur, nécessite afficheur Q-Logic (non-inlus)	945,00	945,00

Roues et fourches :

roues motrices, pneus à chambre à air	S/F	100,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po)	S/F	21,00
roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	27,00
jantes de roue avant ou pivotante	S/F	S/O
jantes de roue motrice	S/F	80,00
dispositifs anti-crevaisson pour roue motrice	90,00	56,00
fourches standard avant	S/F	12,00
fourches standard arrière	S/F	30,00

Composant(s) sous considération spéciale :

structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier inclinable à cylindre *	900,00	950,00
structure de l'ensemble siège et dossier, avec mécanisme de bascule manuel, maximum 45,7 cm (18 po) X 45,7 cm (18 po), 72,6 kg (160 lb) *	1 000,00	1 200,00
dossier inclinable à cylindre *	400,00	400,00
dossier inclinable motorisé, compensateur 100% *	2 250,00	2 250,00
mécanisme de bascule motorisée *	1 895,00	2 095,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, standard, avec palettes réglables en angle, par paire *	1 500,00	785,00
palettes Multi Axes, réglables en angle et en profondeur *	240,00	280,00
plateforme 25,4 cm (10 po) X 25,4 cm (10 po), élévatrice, motorisée, compensatrice *	1 500,00	1 600,00
installation du dossier inclinable motorisé, compensateur 100% *	S/F	50,00
installation du mécanisme de bascule motorisée *	S/F	150,00
système de commande pour un seul accessoire motorisé *	S/F	200,00
système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés *	S/F	133,00
système de commande du dossier inclinable motorisé par manette *	175,00	450,00

système de commande du mécanisme de bascule motorisée par manette *	175,00	450,00
système de commande des appui-jambes élévateurs motorisés, par manette *	175,00	450,00
boîte de commande robuste, Champignon Stealth	1 500,00	2 200,00
câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *	S/F	100,00

FAUTEUILS ROULANTS PÉDIATRIQUES

SOUS-SECTION 1

FAUTEUILS ROULANTS À PROPULSION MANUELLE

INVACARE CANADA L.P.

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE MODÈLE « MVP » ENFANT

PRIX

1 397,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps :

- siège et dossier souples, en nylon
- dossier fixe, réglable en angle, réglable en hauteur, de 30,5 cm (12 po) à 45,7 cm (18 po)
- hauteur sol/siège avant : de 35,6 cm (14 po) à 54,0 cm (21¼ po)
- largeurs du siège : 30,5 cm (12 po), 33,0 cm (13 po), 35,6 cm (14 po), 38,1 cm (15 po), 40,6 cm (16 po)
- profondeur du siège : de 30,5 cm (12 po) à 45,7 cm (18 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants
- poignée poussette non réglable

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 25,4 cm (10 po), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples, rigides, amovibles

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 37,5 cm (14¾ po) à 47,6 cm (18¾ po)
- appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 47,0 cm (18½ po)

- appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 13,3 cm (5¼ po) à 26,7 cm (10½ po)
- appui-pieds à 60° MFX, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 27,9 cm (11 po) à 38,1 cm (15 po)
- appui-pieds à 70° MFX, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 22,2 cm (8¾ po) à 37,5 cm (14¾ po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- palette pleine largeur, tubulaire
- courroies appui-talon fixes
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- ensemble de croissance du fauteuil (une (1) seule fois durant les trois (3) premières années, à l'égard du premier utilisateur)
- points d'ancrage pour le transport adapté
- anti-basculants à roulettes

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po), 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)
- fourches standard, courtes
- essieux filetés, à dégagement rapide

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)

Système de soutien du corps

Siège et dossier :

dossier souple, en nylon	S/F	69,00
dossier fixe, réglable en angle	S/F	133,00
dossier souple, à tension réglable	85,00	154,00

siège souple, en nylon	S/F	65,00
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	61,00	61,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	61,00	61,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	53,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	52,00
poignée poussette non réglable	S/F	66,00

Appui-bras :

appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	S/F	138,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 25,4 cm (10 po) ou de 20,3 cm (8 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	157,00	120,00
appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 12,7 cm (5 po) à 25,4 cm (10 po), courts, longs	157,00	120,00
appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 25,4 cm (10 po), courts	S/F	41,00
garnitures de confort droites, courtes, longues	S/F	18,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	12,00
protège-vêtements souples	S/F	48,00
protège-vêtements rigides, amovibles	S/F	48,00
modification de la hauteur des appui-bras, de type « L », abaisser de 2,5 cm (1 po) à 10,2 cm (4 po), de type « U », abaisser de 2,5 cm (1 po) à 5,1 cm (2 po)	50,00	S/O

Appui-pieds :

appui-pieds, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 37,5 cm (14¾ po) à 47,6 cm (18¾ po) à 60°, de 34,3 cm (13½ po) à 47,0 cm (18½ po) à 70°	S/F	72,00
appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 13,3 cm (5¼ po) à 26,7 cm (10½ po)	S/F	82,00
appui-pieds à 70°, rétrécis, amovibles, réglables en longueur, de 40,0 cm (15¾ po) à 50,2 cm (19¾ po)	20,00	82,00
appui-pieds fixes, à 60°, à 80°, parallèles, réglables en longueur, de 37,5 cm (14¾ po) à 47,0 cm (18½ po)	186,00	93,00
appui-pieds à 60° MFX, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 27,9 cm (11 po) à 38,1 cm (15 po)	S/F	72,00
appui-pieds à 70° MFX, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 22,2 cm (8¾ po) à 37,5 cm (14¾ po)	S/F	72,00
appui-jambes élévateurs, de 38,7 cm (15¼ po) à 54,0 cm (21¼ po)	238,00	191,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, de 40,6 cm (16 po) à 53,3 cm (21 po)	162,00	153,00
appui-mollets rembourrés	S/F	28,00
courroie appui-mollets simple	38,00	38,00
courroie appui-mollets double	57,00	57,00
palettes rabattables standard	S/F	42,00

palettes surdimensionnées	45,00	64,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard, surdimensionnées 18,4 cm (7¼ po)	55,00	70,00
palette pleine largeur, tubulaire	S/F	127,00
palette pleine largeur, réglable en angle	76,00	199,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
courroies appui-talon fixes	S/F	7,00
courroies appui-talon avec sangle de cheville	36,00	25,00
pincés pour installation des palettes plus hautes sur support d'appui-pieds, 1,9 cm (¾ po) à 2,5 cm (1 po)	30,00	15,00

Châssis

ensemble de croissance du fauteuil (une (1) seule fois durant les trois (3) premières années, à l'égard du premier utilisateur)	S/F	S/O
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
anti-basculants à roulettes	S/F	44,00
porte-canne	42,00	42,00

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses	S/F	52,00
cerceaux de conduite plastifiés	S/F	63,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques	129,00	116,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	46,00
rallonges de leviers de freins	27,00	20,00
freins anti-recul	94,00	93,00
freins de type ciseaux	118,00	105,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	112,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	112,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	162,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po)	S/F	162,00
roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po), 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	38,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	44,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	34,00	55,00

Fourches :

fourches standard, courtes	S/F	52,00
----------------------------	-----	-------

Essieux arrière :

essieux filetés	S/F	5,00
essieux à dégagement rapide	S/F	37,00
plaques d'extension pour amputé	48,00	34,00

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons *	64,00	32,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *	62,00	68,00

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.**FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « QUICKIE 2 » ENFANT****PRIX**

1 590,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- siège souple, en nylon
- hauteur du dossier : de 21,6 cm (8½ po) à 47,0 cm (18½ po)
- hauteur sol/siège avant : de 43,8 cm (17¼ po) à 57,8 cm (22¾ po)
- largeur du siège : de 27,9 cm (11 po) à 38,1 cm (15 po)
- profondeurs du siège : 30,5 cm (12 po), 35,6 cm (14 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants

Appui-bras :

- appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-pieds à 70°, à 80°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 15,2 cm (6 po) à 30,5 cm (12 po)
- appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po)
- appui-mollets rembourrés
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs, compensateurs
- palettes rabattables standard
- palettes rabattables tubulaires
- palettes en aluminium pour appui-jambes élévateurs
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- ensemble de croissance du fauteuil comprenant : siège, dossier, appui-pieds, châssis avant et entretoises (une (1) seule fois durant les trois (3) premières années, à l'égard du premier utilisateur)
- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- petit cerceau plastifié pour conduite unilatérale
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)
- fourches standard de 17,8 cm (7 po) compatibles avec roues de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- fourches multi-positions pour roues de 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)
- tiges de fourches de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)
- essieux filetés, à dégagement rapide
- plaques multi-positions pour centre de gravité
- plaques multi-positions, compensées
- inclinaison des roues arrière, 3°, 6°, 9°

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
dossier souple, en nylon	S/F	64,00
dossier souple, à tension réglable	76,00	140,00
dossier rabattable, réglable en angle et en profondeur	107,00	S/O
siège souple, en nylon	S/F	55,00
siège rigide, plat	120,00	175,00
modification de la hauteur du dossier de 48,3 cm (19 po) à 55,9 cm (22 po), poignées droites ou 8°	103,00	S/O
modification de la largeur du siège à 40,6 cm (16 po)	108,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 25,4 cm (10 po), à 27,9 cm (11 po) ou à 33,0 cm (13 po)	40,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 10,2 cm (4 po)	58,00	58,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
appui-tête, petit, moyen, grand	99,00	106,00
monture d'appui-tête articulée	159,00	173,00
barre de tension de dossier	130,00	S/O
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	20,00
montants du dossier avec angle de 8°, de 31,8 cm (12½ po) à 47,0 cm (18½ po)	14,00	27,00
montants du dossier réglables en angle de - 3° à + 15°, 3 positions	122,00	S/O
Appui-bras :		
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 19,1 cm (7½ po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs	78,00	135,00
appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 22,2 cm (8¾ po) à 34,9 cm (13¾ po), courts	300,00	246,00
appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts	S/F	96,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	2,00
protège-vêtements souples	S/F	22,00
protège-vêtements rigides	92,00	68,00

Appui-pieds :

appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	55,00
appui-pieds à 70°, à 80°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 15,2 cm (6 po) à 30,5 cm (12 po)	S/F	57,00
appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po)	S/F	55,00
appui-pieds à 70°, à 80°, robustes	64,00	87,00
appui-jambes élévateurs	108,00	109,00
appui-jambes élévateurs à 90°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po)	72,00	91,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, à 90°	200,00	155,00
appui-mollets rembourrés	S/F	19,00
appui-mollets profilés	72,00	55,00
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs, compensateurs	S/F	40,00
courroie appui-mollets simple	19,00	19,00
courroie appui-mollets double	33,00	33,00
palettes rabattables standard	S/F	49,00
palettes surdimensionnées	74,00	86,00
palettes rabattables tubulaires	S/F	49,00
palettes rabattables et réglables en angle et en profondeur, format standard	54,00	76,00
palette pleine largeur, réglable en angle	85,00	183,00
palettes réglables en angle, rabattables, verrouillables, largeur de 35,6 cm (14 po) et plus	80,00	178,00
palettes en aluminium pour appui-jambes élévateurs	S/F	49,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
modification de la longueur des appui-pieds de 17,8 cm (7 po) à 34,3 cm (13½ po)	56,00	34,00
modification de la longueur des appui-pieds à 70°, 80°, 90° de + 5,1 cm (2 po) ou de + 10,2 cm (4 po)	32,00	16,00
pare-chocs avant à roulettes	38,00	19,00
plateforme pleine largeur à 90°	92,00	190,00

Châssis :

ensemble de croissance de fauteuil comprenant : siège, dossier, appui-pieds, châssis avant et entretoises (une (1) seule fois durant les trois (3) premières années, à l'égard du premier utilisateur)	S/F	S/O
anti-basculants à roulettes	S/F	22,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	S/O
porte-canne	45,00	45,00

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	60,00
cerceaux de conduite plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	88,00
petit cerceau de conduite plastifié pour conduite unilatérale	S/F	97,00

cerceaux de conduite à projections obliques ou verticales de 61,0 cm (24 po)	90,00	105,00
cerceaux de conduite antidérapants, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	168,00	144,00
conduite unilatérale à double cerceau	562,00	709,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	40,00
rallonges de leviers de freins	26,00	13,00
freins anti-recul	68,00	34,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	113,00
roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	153,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po)	S/F	47,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	62,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	63,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	89,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	99,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 5,1 cm (2 po)	68,00	81,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	62,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	63,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	48,00	72,00

Fourches :

fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)	S/F	32,00
fourches standard de 17,8 cm (7 po) compatibles avec roues de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	37,00
fourches multi-positions pour roues de 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po)	S/F	56,00
tiges de fourches de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)	S/F	16,00
mécanisme de blocage de fourches	46,00	23,00

Essieux :

essieux filetés	S/F	33,00
essieux à dégagement rapide	S/F	33,00
plaques d'extension pour amputé	42,00	73,00
plaques multi-positions pour centre de gravité	S/F	52,00
plaques multi-positions, compensées	S/F	65,00
plaques multi-positions, courbées	28,00	66,00
inclinaison des roues arrière, 3°, 6°, 9°	S/F	S/O

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons *	70,00	35,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *	66,00	66,00

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE
MODÈLE « ZIPPIE GS » ENFANT**

1 475,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier rabattable, réglable en angle
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 35,6 cm (14 po) à 55,9 cm (22 po)
- hauteur sol/siège avant : de 35,6 cm (14 po) à 47,6 cm (18¾ po)
- largeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 30,5 cm (12 po), de 30,5 cm (12 po) à 35,6 cm (14 po) et de 35,6 cm (14 po) à 40,6 cm (16 po)
- profondeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), de 30,5 cm (12 po) à 40,6 cm (16 po) et de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants
- montants du dossier avec poignées de poussée, 55,2 cm (21¾ po), 62,9 cm (24¾ po), 70,5 cm (27¾ po)

Appui-bras :

- appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 19,1 cm (7½ po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs
- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, à 14,0 cm (5½ po), 16,5 cm (6½ po) ou 19,1 cm (7½ po), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-pieds à 70°, à 80°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 15,2 cm (6 po) à 30,5 cm (12 po)
- appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po)
- appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, robustes, amovibles, non escamotables
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs, compensateurs
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points de fixation pour le transport adapté
- option de châssis rigide

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- petit cerceau de conduite plastifié pour conduite unilatérale
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po) et 20,3 cm (8 po)
- tiges longues, de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)
- essieux filetés, à dégagement rapide
- inclinaison des roues arrière de 0° à 6°

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
dossier souple, en nylon	S/F	64,00
dossier souple, à tension réglable	76,00	140,00
dossier rabattable, réglable en angle	S/F	S/O
siège rigide, plat	S/F	130,00
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	58,00	58,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type avion	50,00	79,00
ceinture de sécurité de type avion, rembourrée	76,00	105,00
appui-tête, petit, moyen, grand	99,00	106,00
monture d'appui-tête articulée	159,00	173,00
barre transversale pour monture d'appui-tête (pliant)	233,00	249,00
barre transversale pour monture d'appui-tête (rigide)	200,00	212,00
barre de tension de dossier	130,00	S/O
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	S/O
extension de poignées poussette	96,00	69,00
montants du dossier avec poignées de poussée, 55,2 cm (21¾ po), 62,9 cm (24¾ po), 70,5 cm (27¾ po)	S/F	S/O
Appui-bras :		
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 19,1 cm (7½ po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs	S/F	135,00
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, à 14,0 cm (5½ po), 16,5 cm (6½ po) ou 19,1 cm (7½ po), courts	S/F	160,00
appui-bras de type « I » avec barrure, réglables en profondeur, réglables en hauteur, de 16,5 cm (6½ po) à 33,0 cm (13 po), courts	130,00	200,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	2,00
protège-vêtements souples	S/F	22,00
protège-vêtements rigides	92,00	68,00
Appui-pieds :		
appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	55,00
appui-pieds à 70°, à 80°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 15,2 cm (6 po) à 30,5 cm (12 po)	S/F	57,00

appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po)	S/F	57,00
appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, robustes, amovibles, non escamotables	S/F	87,00
appui-jambes élévateurs	108,00	109,00
appui-jambes élévateurs, à 90°, réglables en longueur de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po)	70,00	90,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs	200,00	155,00
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs	S/F	19,00
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs, compensateurs	S/F	40,00
appui-mollets profilés	72,00	55,00
courroie appui-mollets simple	19,00	19,00
courroie appui-mollets double	33,00	33,00
palettes rabattables standard	S/F	49,00
palette pleine largeur	85,00	183,00
palettes rabattables et réglables en angle et en profondeur, format standard	54,00	76,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
modification de la longueur des appui-pieds de 48,3 cm (19 po) à 52,1 cm (20½ po)	31,00	30,00
modification de la longueur des appui-pieds de + 5,1 cm (2 po), de + 10,2 cm (4 po)	32,00	16,00
plateforme rigide 90°	92,00	190,00
mâchoires d'appui-pieds, de 17,8 cm (7 po) à 34,3 cm (13½ po)	56,00	34,00
Châssis :		
anti-basculants à roulettes	S/F	22,00
anti-basculants avant	58,00	29,00
points de fixation pour le transport adapté	S/F	S/O
porte-canne	45,00	45,00
option de châssis rigide	S/F	S/O
Systèmes de conduite :		
cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	60,00
cerceaux de conduite plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	88,00
petit cerceau de conduite plastifié pour conduite unilatérale	S/F	97,00
cerceaux de conduite à projections obliques ou verticales de 61,0 cm (24 po)	90,00	105,00
cerceaux de conduite antidérapants, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	168,00	144,00
conduite unilatérale à double cerceau	562,00	709,00
Freins :		
freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	40,00
rallonges de leviers de freins	26,00	13,00
freins anti-recul	68,00	34,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po)	S/F	130,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 40,6 cm (16 po)	32,00	146,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	113,00
roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	153,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po)	S/F	47,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	62,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	63,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	89,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	99,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	62,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	63,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	48,00	72,00

Fourches :

fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)	S/F	32,00
tiges de fourches de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)	S/F	16,00
mécanisme de blocage de fourches	46,00	23,00

Essieux :

essieux filetés	S/F	33,00
essieux à dégagement rapide	S/F	33,00
inclinaison des roues arrière de 0° à 6°	S/F	S/O

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons *	70,00	35,00
------------------	-------	-------

SOUS-SECTION 2

FAUTEUILS ROULANTS À PROPULSION MANUELLE, DE MODÈLE LÉGER

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.

**FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE, DE MODÈLE LÉGER
MODÈLE « QUICKIE GT » ENFANT****PRIX**

1 730,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier rabattable et réglable en angle de 28° d'ajustement
- siège souple, en nylon
- hauteur de dossier : de 25,4 cm (10 po) à 45,7 cm (18 po)
- hauteur sol/siège : de 40,6 cm (16 po) à 53,3 cm (21 po)
- largeur du siège : de 30,5 cm (12 po) à 40,6 cm (16 po)
- profondeur du siège : de 30,5 cm (12 po) à 38,1 cm (15 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée boulonnées, intégrées aux montants

Appui-bras :

- appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, à 18,7 cm (7³/₈ po), 21,3 cm (8³/₈ po), 23,8 cm (9³/₈ po), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples, rigides
- protège-vêtements en aluminium, rabattables, avec garde-boue

Appui-pieds :

- appui-pieds fixes, à 75°, à 85°, parallèles, réglables en longueur, de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po)
- appui-pieds fixes à 75°, à 85°, rétrécis de 2,5 cm (1 po) ou de 5,1 cm (2 po)
- courroie appui-mollets simple
- palette pleine largeur en aluminium tubulaire, avec plaque
- courroies appui-talon réglables
- espaceurs pour palette de 5,1 cm (2 po), 10,2 cm (4 po), 15,2 cm (6 po)

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- bascule de siège, jusqu'à 16° d'ajustement

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 63,5 cm (25 po), 66,0 cm (26 po)
- freins standard, à blocage par poussée, par traction

- freins de type ciseaux
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)
- roues arrière, renforcées, à pression standard, à haute pression, 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po), 10,2 cm (4 po), 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po)
- roues avant à pneus semi-durs, 10,2 cm (4 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- roues avant à pneus semi-durs, 10,2 cm (4 po) X 3,8 cm (1½ po), 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)
- fourches standard, réglables pour roues à pneus durs de 7,6 cm (3 po), de 10,2 cm (4 po) et de 12,7 cm (5 po)
- fourches larges, réglables pour roues à pneus durs et semi-durs de 7,6 cm (3 po), de 10,2 cm (4 po), de 12,7 cm (5 po) et de 15,2 cm (6 po)
- essieux à dégagement rapide
- tubes d'inclinaison des roues arrière 0°, 3°, 6°, 9°
- position d'essieux dans l'axe du dossier, - 2,5 cm (1 po) à + 11,4 cm (4½ po)

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)

Système de soutien du corps

Siège et dossier :

dossier souple, en nylon	S/F	67,00
dossier rabattable et réglable en angle de 28° d'ajustement	S/F	S/O
dossier souple, à tension réglable	76,00	143,00
siège souple, en nylon	S/F	55,00
modification de la profondeur par toile de siège, sur mesure	80,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 10,2 cm (4 po)	58,00	58,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
poignée de poussée intégrées aux montants	S/F	25,00
poignées de poussée boulonnées	S/F	28,00
poignées de poussée rabattables	52,00	51,00

Appui-bras :

appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 19,1 cm (7½ po) à 31,8 cm (12½ po), courts, longs	78,00	135,00
appui-bras de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, à 18,7 cm (7¾ po), 21,3 cm (8¾ po), 23,8 cm (9¾ po), courts	S/F	96,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	2,00
protège-vêtements souples	S/F	22,00
protège-vêtements rigides	S/F	68,00
protège-vêtements en aluminium, rabattables, avec garde-boue	S/F	145,00
récepteurs pour appui-bras de type « L », réglables en angle	40,00	S/O

Appui-pieds :

appui-pieds fixes, à 75°, à 85°, parallèles, rétrécis de 2,5 cm (1 po) ou de 5,1 cm (2 po), réglables en longueur, de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po)	S/F	S/O
courroie appui-mollets simple	S/F	19,00
courroie appui-mollets double	14,00	33,00
palette pleine largeur en aluminium tubulaire, avec plaque	S/F	S/O
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	40,00	111,00
palettes réglables en angle et en profondeur, surdimensionnées, pour modification du châssis avant	54,00	76,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
espaceurs pour palette, de 5,1 cm (2 po), 10,2 cm (4 po), 15,2 cm (6 po)	S/F	10,00
monture d'appui-pieds surélevée pour palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	60,00	S/O
plaque de positionnement des pieds	40,00	20,00
modification permettant l'installation de palettes individuelles rabattables	635,00	S/O

Châssis :

ensemble de croissance	450,00	S/O
anti-basculants à roulettes	S/F	39,00
ajustement de la profondeur du dossier de - 2,5 cm (1 po) ou de - 5,1 cm (2 po)	76,00	S/O
bascule de siège, jusqu'à 16° d'ajustement	S/F	S/O
porte-canne	45,00	45,00

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 63,5 cm (25 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	60,00
cerceaux de conduite plastifiés, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 63,5 cm (25 po), 66,0 cm (26 po)	56,00	88,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques	90,00	105,00
cerceaux de conduite antidérapants de 61,0 cm (24 po)	168,00	144,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	40,00
freins de type ciseaux	S/F	27,00
freins de type ciseaux ergo	24,00	52,00
rallonges de leviers de freins	26,00	13,00
freins anti-recul	68,00	34,00
freins de type ciseaux « compact »	70,00	75,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	113,00
roues arrière, à rayons, à pneus semi-durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	153,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	136,00
roues arrière, à rayons, à haute pression, 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	S/F	136,00
roues arrière, renforcées, à pression standard, à haute pression, 61,0 cm (24 po)	S/F	199,00
roues arrière, renforcées, à haute pression, 63,5 cm (25 po)	56,00	227,00
roues arrière, renforcées, à pression standard, à haute pression, 66,0 cm (26 po)	56,00	227,00
roues avant, à pneus durs, 7,6 cm (3 po)	S/F	67,00
roues avant, à pneus durs, 10,2 cm (4 po)	S/F	60,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po)	S/F	47,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	62,00
roues avant, à pneus semi-durs, 10,2 cm (4 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	60,00
roues avant, à pneus semi-durs, 10,2 cm (4 po) X 3,8 cm (1½ po), 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	89,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 5,1 cm (2 po)	68,00	81,00

Fourches :

fourches standard, réglables pour roues à pneus durs de 7,6 cm (3 po), de 10,2 cm (4 po) et de 12,7 cm (5 po)	S/F	69,00
fourches larges, réglables pour roues à pneus durs et semi-durs de 7,6 cm (3 po), de 10,2 cm (4 po), de 12,7 cm (5 po) et de 15,2 cm (6 po)	S/F	69,00
mécanisme de blocage de fourches	99,00	83,00

Essieux :

essieux à dégagement rapide	S/F	33,00
plaques pour amputé	56,00	84,00
tubes d'inclinaison des roues arrière, 0°, 3°, 6°, 9°	S/F	38,00
position d'essieux dans l'axe du dossier, - 2,5 cm (1 po) à + 11,4 cm (4½ po)	S/F	S/O

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons *	70,00	35,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *	66,00	66,00
essieux renforcés *	102,00	84,00

SOUS-SECTION 3**FAUTEUILS ROULANTS À PROPULSION MOTORISÉE****INVACARE CANADA L.P.****PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE
MODÈLE « TDX – SP » ENFANT**

4 322,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier réglable en angle
- dossier souple, en nylon, en cuirette
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 30,5 cm (12 po) à 61,0 cm (24 po)
- hauteurs sol/siège : 41,9 cm (16½ po), 47,0 cm (18½ po)
- largeur du siège : de 30,5 cm (12 po) à 40,6 cm (16 po)
- profondeur du siège : de 30,5 cm (12 po) à 40,6 cm (16 po)
- ceinture de sécurité de type auto
- monture d'appui-tête articulée
- barre de tension de dossier, sur dossier inclinable
- poignées de poussée
- barre de poussée
- installation du mécanisme de bascule motorisée *

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 25,4 cm (10 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort profilées, courtes, longues
- protège-vêtements rigides intégrés aux appui-bras

Appui-pieds :

- appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 29,8 cm (11¾ po) à 43,2 cm (17 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon fixes
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points d'ancrages pour le transport adapté
- suspension arrière
- réflecteurs arrière
- feux de position

Systèmes de conduite :

- boîte de commande programmable SPJ / PSS
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs
- compartiments d'accumulateurs, groupe 22, groupe 24
- interrupteur à bascule
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- support pour module d'affichage séparé
- modulateur
- moteurs robustes, moteurs standards, avec engrenage, 4 brosses

Roues et fourches :

- roues motrices, pneus à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)
- roues pivotantes, avant et arrière, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po)
- jantes de roue motrice
- jantes de roue pivotante
- fourches standard, 15,2 cm (6 po), à une branche

Pour un fauteuil TDX-SP JR avec dossier inclinable motorisé ou bascule motorisée seulement :

- dossier conventionnel, hauteur de 40,6 cm (16 po) à 61,0 cm (24 po) *
- coquilles ABS, hauteur de 40,6 cm (16 po) à 61,0 cm (24 po) *
- appui-tête avec monture, petit, grand, combiné *

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	---	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier :**

structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier réglable en angle	574,00	675,00
dossier réglable en angle	S/F	S/O
dossier souple, en nylon, simple épaisseur	S/F	75,00
dossier souple, en cuirette	S/F	90,00
dossier rembourré, profilé, en tissu	284,00	359,00

dossier rembourré, profilé, en cuirette	414,00	489,00
dossier ergonomique, de 33,0 cm (13 po) à 40,68 cm (16 po), butées 12,7 cm (5 po)	296,00	371,00
dossier ergonomique, de 33,0 cm (13 po) à 40,6 cm (16 po), butées 17,8 cm (7 po)	376,00	451,00
siège rigide, plat	S/F	48,00
siège rembourré, ergonomique, largeur : de 33,0 cm (13 po) à 40,6 cm (16 po)	283,00	315,00
siège rembourré, profilé, en tissu	297,00	297,00
siège rembourré, profilé, en cuirette	397,00	397,00
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	61,00	61,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	61,00	61,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	53,00
appui-tête, petit	152,00	152,00
appui-tête, grand	152,00	152,00
appui-tête, combiné	152,00	152,00
monture d'appui-tête articulée	S/F	S/O
support pour appui-tête	233,00	233,00
barre de tension de dossier, sur dossier inclinable	S/F	S/O
poignées de poussée	S/F	52,00
barre de poussée	S/F	61,00
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 25,4 cm (10 po), courts, longs	S/F	138,00
garnitures de confort droites, courtes, longues	S/F	18,00
garnitures de confort, profilées, courtes, longues	S/F	30,00
protège-vêtements rigides intégrés aux appui-bras	S/F	S/O
Appui-pieds :		
appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 29,8 cm (11¾ po) à 43,2 cm (17 po)	S/F	72,00
appui-pieds à 70°, rétrécis, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 44,5 cm (17½ po)	20,00	82,00
appui-pieds central, réglable de 23,5 cm (9¼ po) à 30,5 cm (12 po), de 31,8 cm (12½ po) à 38,1 cm (15 po)	137,00	318,00
appui-jambes élévateurs, réglables en longueur, de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po), pour largeur de 40,6 cm (16 po)	238,00	191,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, réglables en longueur, de 43,8 cm (17¼ po) à 54,6 cm (21½ po), pour largeur de 40,6 cm (16 po)	162,00	153,00
appui-mollets rembourrés	S/F	28,00
courroie appui-mollets simple	38,00	38,00
courroie appui-mollets double	57,00	57,00
palettes rabattables standard	S/F	42,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	56,00	70,00

palettes réglables en angle et en profondeur, surdimensionnées	56,00	70,00
courroies appui-talon fixes	S/F	7,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	S/F	S/O
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
suspension arrière	S/F	S/O
réflecteurs arrière	S/F	S/O
feux de position	S/F	S/O
châssis renforcé ou base robuste	268,00	S/O

Systèmes de conduite :

boîte de commande programmable SPJ / PSS	S/F	335,00
boîte de commande programmable MPJ+	239,00	574,00
boîte de commande PSF et PSR	502,00	1 042,00
boîte de commande compacte, incluant module d'affichage	607,00	1 181,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs	S/F	240,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 22	S/F	195,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 24	S/F	211,00
interface pour commandes non proportionnelle	1 173,00	1 173,00
commande au menton proportionnelle, incluant affichage	657,00	1 231,00
commande au menton non proportionnelle, incluant affichage	1 655,00	2 229,00
commande céphalique, incluant affichage	1 006,00	1 580,00
commande au souffle, incluant affichage et interface	1 227,00	1 801,00
commande à interrupteurs séparés, incluant affichage	1 417,00	1 991,00
commande au pied, incluant affichage	1 566,00	2 140,00
commande sur plaquette, incluant affichage	1 655,00	2 229,00
interrupteur à bascule	S/F	S/O
interrupteur auxiliaire Egg	141,00	141,00
module d'affichage séparé	119,00	395,00
extension de manette en boule	5,00	5,00
extension de manette en bâtonnet	25,00	25,00
extension de manette en « T »	25,00	25,00
support de boîte de commande latéral	S/F	54,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	317,00
support de boîte de commande central, GATLIN	480,00	534,00
support pour module d'affichage séparé	S/F	185,00
support pour commande céphalique	120,00	120,00
support pour commande au souffle	216,00	357,00
support pour commande au menton	480,00	534,00
plastron pour commande au menton	199,00	357,00
modulateur	S/F	500,00
moteurs robustes, avec engrenage, 4 brosses	S/F	870,00
moteurs standard, avec engrenage, 4 brosses	S/F	870,00

Freins :

freins auxiliaires manuels	61,00	31,00
----------------------------	-------	-------

Roues et fourches :

roues motrices, pneus à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)	S/F	60,00
roues motrices, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po), anti-crevaision	40,00	80,00
roues pivotantes, avant et arrière, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	63,00
jantes de roue motrice	S/F	75,00
jantes de roue pivotante	S/F	S/O
fourches standard, 15,2 cm (6 po)	S/F	60,00
fourches à une branche	S/F	60,00
fourches à suspension	130,00	125,00

Composant(s) sous considération spéciale :

structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier inclinable à cylindre *	787,00	1 139,00
dossier inclinable motorisé, incluant installation *	2 000,00	S/O
mécanisme de bascule motorisée *	1 800,00	1 800,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, par paire seulement *	1 499,00	1 409,00/pr
installation du mécanisme de bascule motorisée *	S/F	350,00
système de commande pour un seul accessoire motorisé, par la manette *	549,00	1 060,00
système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés S4WSB, par la manette *	1 036,00	2 033,00
commande ASL, micro-extrémité, requiert module d'affichage *	1 603,00	2 177,00
commande céphalique ASL, requiert module d'affichage *	3 612,00	4 186,00

Pour un fauteuil TDX-SP JR avec dossier inclinable motorisé ou bascule motorisée seulement :

dossier conventionnel, hauteur de 40,6 cm (16 po) à 61,0 cm (24 po) *	S/F	250,00
coquille ABS, hauteur de 40,6 cm (16 po) à 61,0 cm (24 po) *	S/F	215,00
appui-tête, avec monture, petit, grand, combiné *	S/F	248,00
gouttières OTTO-BOCK, 0020400, 0020500, 0020600, 0020700 *	82,00	100,00

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE
MODÈLE « QUICKIE 323 » ENFANT**

4 325,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier réglable en angle, de 84° à 124°, par incrément de 4°, SP202
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- hauteur sol/siège : de 38,1 cm (15 po) à 50,8 cm (20 po)
- largeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 40,6 cm (16 po)
- profondeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 40,6 cm (16 po)
- ceinture de sécurité de type auto, de type velcro
- modification du centre de gravité par le siège
- installation du dossier inclinable motorisé *
- installation du mécanisme de bascule motorisée *
- système de commande pour un seul accessoire motorisé (Solo) *

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs, sur SP202 seulement
- appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs, sur SP202 seulement
- appui-bras de type « I », escamotables, réglables en angle, réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 25,4 cm (10 po), courts, longs, droits ou profilés, pour SP202
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort profilées, courtes, longues

Appui-pieds :

- appui-pieds réglables en angle, à 60°, à 70°, à 80°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 33,0 cm (13 po)
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- points d'ancrage pour le transport adapté
- suspension arrière
- feux de position
- base compacte, largeur : 61,0 cm (24 po), groupe 22, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)
- base régulière, largeur : 64,8 cm (25½ po), groupe 24, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)

Systèmes de conduite :

- boîte de commande programmable VR2, pour moteurs 2 brosses
- boîte de commande programmable R-Net, pour moteurs 4 brosses
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- interrupteur à poussoir
- chargeur d'accumulateurs
- compartiments d'accumulateurs, groupe 22 sur base compacte, groupe 24 sur base régulière
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- modulateur pour VR2, moteurs 2 brosses
- moteurs 2 brosses, 113,4 kg (250 lb)

Roues et fourches :

- roues motrices, pneus à chambre à air, à pneus à crampons, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)
- roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po), 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- jantes de roue motrice
- jantes de roue avant
- fourches standard

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
structure renforcée de l'ensemble siège et dossier, pour mécanisme motorisé, avec dossier réglable en angle, 181,4 kg (400 lb), SP202	850,00	850,00
dossier souple, en nylon	S/F	71,00
dossier réglable en angle, de 84° à 124°, par incrément de 4°, SP202	S/F	S/O
dossier souple, à tension réglable	76,00	147,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, hauteur maximale de 48,3 cm (19 po)	314,00	385,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, avec base rigide, hauteur maximale de 48,3 cm (19 po)	405,00	476,00
siège rigide, plat	S/F	S/O
siège souple, en nylon	95,00	95,00
siège rigide, à treillis élastique	150,00	150,00

siège rembourré, profilé, en tissu	254,00	308,00
modification de la hauteur du dossier, à - de 35,6 cm (14 po) et à + de 45,7 cm (18 po)	83,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	58,00	58,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
appui-tête, petit	99,00	106,00
appui-tête, moyen	99,00	106,00
appui-tête, grand	99,00	106,00
monture d'appui-tête articulée	159,00	173,00
modification du centre de gravité par le siège	S/F	S/O
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs, pour SP202 seulement	S/F	181,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs, pour SP202 seulement	S/F	136,00
appui-bras de type « I », escamotables, réglables en angle, réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 25,4 cm (10 po), courts, longs, droits ou profilés, pour SP202	S/F	136,00
appui-bras de type « I », pour dossier inclinable, réglables en hauteur, avec appui-transfert et protège-vêtements, courts, longs, pour SP202	160,00	216,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort profilées, courtes, longues	S/F	26,00
modification de la hauteur des appui-bras de type « T », de 15,2 cm (6 po) à 24,8 cm (9¾ po)	82,00	S/O
Appui-pieds :		
appui-pieds réglables en angle, à 60°, à 70°, à 80°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 33,0 cm (13 po)	S/F	140,00
appui-pieds à 70°, renforcés, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 33,0 cm (13 po)	150,00	215,00
appui-jambes élévateurs	178,00	229,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs	200,00	S/O
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs	S/F	19,00
appui-mollets profilés	72,00	55,00
courroie appui-mollets simple	19,00	19,00
courroie appui-mollets double	33,00	33,00
palettes rabattables standard	S/F	49,00
palettes surdimensionnées	74,00	86,00
palettes rabattables, réglables en angle, verrouillables	80,00	178,00
palettes surdimensionnées, rabattables, réglables en angle et en profondeur	54,00	76,00
palettes multi-positions, rabattables	106,00	102,00

palettes monopieùce	150,00	S/O
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
modification de la longueur des appui-pieds, sur mesure	50,00	S/O
pare-chocs avant à roulettes	38,00	19,00

Châssis :

points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
suspension arrière	S/F	S/O
feux de position	S/F	S/O
porte-canne	45,00	45,00
base compacte, largeur : 61,0 cm (24 po), groupe 22, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)	S/F	S/O
base régulière, largeur : 64,8 cm (25½ po), groupe 24, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)	S/F	S/O

Systèmes de conduite :

boîte de commande programmable VR2, pour moteurs 2 brosses	S/F	450,00
boîte de commande programmable R-Net, pour moteurs 4 brosses	S/F	660,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs	S/F	384,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 22 sur base compacte, groupe 24 sur base régulière	S/F	S/O
interface pour commandes adaptées, avec module d'affichage intégré	1 445,00	1 445,00
commande sur plaquette, Penta, En croix ou Waffer (requiert l'interface)	314,00	314,00
commande au souffle (requiert l'interface)	426,00	426,00
commande au menton proportionnelle (requiert l'interface)	555,00	555,00
commande au menton non proportionnelle (requiert l'interface)	555,00	555,00
commande céphalique (requiert l'interface)	555,00	555,00
commande minimanette proportionnelle (requiert l'interface)	790,00	1 090,00
commande au pied, incluant support (requiert l'interface)	1 740,00	1 740,00
commande à interrupteurs séparés « Zero Touch » (requiert l'interface)	1 770,00	1 770,00
interrupteur à poussoir	S/F	S/O
interrupteur auxiliaire	91,00	96,00
interrupteur à bascule	88,00	S/O
extension de manette en bâtonnet	21,00	21,00
extension de manette en boule	52,00	52,00
extension de manette en « T »	52,00	52,00
support de boîte de commande latéral	S/F	74,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	188,00
support de boîte de commande central et escamotable	163,00	351,00
support pour commande au souffle	352,00	352,00
support pour commande au menton	352,00	352,00
support pour commande céphalique	352,00	352,00
support pour interface	352,00	352,00

support réglable, pour le support de boîte de commande	66,00	66,00
modification, déplacement du support de manette vers l'intérieur	120,00	S/O
plastron pour commande au menton	352,00	352,00
modulateur pour VR2, moteurs 2 brosses	S/F	1 100,00
modulateur pour R-Net, moteurs 4 brosses	486,00	1 586,00
moteurs 2 brosses, 113,4 kg (250 lb)	S/F	948,00
moteurs 4 brosses, 181,4 kg (400 lb)	350,00	1 123,00
Roues et fourches :		
roues motrices, pneus à chambre à air, à pneus à crampons, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)	S/F	215,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	84,00
roues avant, à pneus durs, 22,9 cm (9 po) X 7,6 cm (3 po)	69,00	97,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	72,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	62,00
roues avant, pneus à chambre à air, 22,9 cm (9 po) X 7,6 cm (3 po)	69,00	97,00
jantes de roue avant	S/F	S/O
jantes de roue motrice	S/F	47,00
dispositifs anti-crevaisson, roue motrice	136,00	S/O
dispositifs anti-crevaisson, roue avant	114,00	S/O
fourches standard	S/F	87,00
Composant(s) sous considération spéciale :		
structure de l'ensemble siège et dossier SP202, avec dossier inclinable à cylindre, compensateur *	1 185,00	1 185,00
dossier inclinable motorisé, compensateur, nécessite SP202 *	1 100,00	1 950,00
mécanisme de bascule motorisée *	1 695,00	1 695,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, par paire, incluant appui-jambes, palettes sur SP202 *	1 295,00	1 295,00/pr
appui-jambes élévateurs, motorisés, par unité, incluant appui-jambes, palettes sur SP202 *	1 295,00	1 295,00/pr
installation du dossier inclinable motorisé *	S/F	S/O
installation du mécanisme de bascule motorisée *	S/F	S/O
système de commande pour un seul accessoire motorisé (Solo) *	S/F	275,00
système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés, (Quattro) *	575,00	575,00
système de commande pour deux (2) vérins, (Duo) *	390,00	390,00
système de commande par la manette, deux (2) accessoires *	525,00	525,00
système de commande par la manette, quatre (4) accessoires *	775,00	775,00

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE
MODÈLE « QUICKIE 747 » ENFANT**

4 325,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier réglable en angle, de 84° à 124°, par incrément de 4°, SP202
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- hauteur sol/siège : de 38,1 cm (15 po) à 50,8 cm (20 po)
- largeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 40,6 cm (16 po)
- profondeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 40,6 cm (16 po)
- ceinture de sécurité de type auto, de type velcro
- modification du centre de gravité par le siège
- installation du dossier inclinable motorisé *
- installation du mécanisme de bascule motorisée *
- système de commande pour un seul accessoire motorisé (Solo) *

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs, sur SP202 seulement
- appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs, sur SP202 seulement
- appui-bras de type « I », escamotables, réglables en angle, réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 25,4 cm (10 po), courts, longs, droits ou profilés, pour SP202
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort profilées, courtes, longues

Appui-pieds :

- appui-pieds réglables en angle à 60°, à 70° et à 80°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 33,0 cm (13 po)
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- points d'ancrage pour le transport adapté
- suspension arrière
- feux de position
- base compacte, largeur : 61,0 cm (24 po), groupe 22, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)
- base régulière, largeur : 64,8 cm (25½ po), groupe 24, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)

Systemes de conduite :

- boîte de commande programmable VR2, pour moteurs 2 brosses
- boîte de commande programmable R-Net, pour moteurs 4 brosses
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs
- compartiments d'accumulateurs, groupe 22 sur base compacte, groupe 24 sur base régulière
- interrupteur à poussoir
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- modulateur pour VR2, moteurs 2 brosses
- moteurs 2 brosses, 113,4 kg (250 lb)

Roues et fourches :

- roues motrices, à pneus à chambre à air, à pneus à crampons, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)
- roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- jantes de roue motrice
- jantes de roue avant
- fourches standard

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Systeme de soutien du corps		
Siège et dossier :		
structure renforcée de l'ensemble siège et dossier, pour mécanisme motorisé, avec dossier réglable en angle, 181,4 kg (400 lb), SP202	850,00	850,00
dossier souple, en nylon	S/F	71,00
dossier réglable en angle, de 84° à 124°, par incrément de 4°, SP202	S/F	S/O
dossier souple, à tension réglable	76,00	147,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, hauteur maximale de 48,3 cm (19 po)	314,00	385,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, avec base rigide, hauteur maximale de 48,3 cm (19 po)	405,00	476,00
siège rigide, plat	S/F	S/O
siège souple, en nylon	95,00	95,00
siège rigide, à treillis élastique	150,00	150,00

siège rembourré, profilé, en tissu	254,00	308,00
modification de la hauteur du dossier, à - de 35,6 cm (14 po) et à + de 45,7 cm (18 po)	83,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	58,00	58,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	58,00	58,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
appui-tête, petit	99,00	106,00
appui-tête, moyen	99,00	106,00
appui-tête, grand	99,00	106,00
monture d'appui-tête articulée	159,00	173,00
modification du centre de gravité par le siège	S/F	S/O
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs, pour SP202 seulement	S/F	181,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs, pour SP202 seulement	S/F	136,00
appui-bras de type « I », escamotables, réglables en angle, réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 25,4 cm (10 po), courts, longs, droits ou profilés, pour SP202	S/F	136,00
appui-bras de type « I », pour dossier inclinable, réglables en hauteur, avec appui-transfert et protège-vêtements, courts, longs, pour SP202	160,00	216,00
modification de la hauteur des appui-bras de type « T », de 15,2 cm (6 po) à 24,8 cm (9¾ po)	82,00	S/O
garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort profilées, courtes, longues	S/F	26,00
Appui-pieds :		
appui-pieds réglables en angle, à 60°, à 70°, à 80°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 33,0 cm (13 po)	S/F	140,00
appui-pieds à 70°, renforcés, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 33,0 cm (13 po)	150,00	215,00
appui-jambes élévateurs	178,00	229,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs	200,00	S/O
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs	S/F	19,00
appui-mollets profilés	72,00	55,00
courroie appui-mollets simple	19,00	19,00
courroie appui-mollets double	33,00	33,00
palettes rabattables standard	S/F	49,00
palettes surdimensionnées	74,00	86,00
palettes rabattables, réglables en angle, verrouillables	80,00	178,00
palettes surdimensionnées, rabattables, réglables en angle et en profondeur	54,00	76,00

palettes multi-positions, rabattables	106,00	102,00
palettes monopiece	150,00	S/O
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
modification de la longueur des appui-pieds, sur mesure	50,00	S/O
pare-chocs avant à roulettes	38,00	19,00
Châssis :		
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
suspension arrière	S/F	S/O
feux de position	S/F	S/O
porte-canne	45,00	45,00
base compacte, largeur : 61,0 cm (24 po), groupe 22, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)	S/F	S/O
base régulière, largeur : 64,8 cm (25½ po), groupe 24, capacité maximale de 181,4 kg (400 lb)	S/F	S/O
Systèmes de conduite :		
boîte de commande programmable VR2, pour moteurs 2 brosses	S/F	450,00
boîte de commande programmable R-Net, pour moteurs 4 brosses	S/F	660,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs	S/F	384,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 22 sur base compacte, groupe 24 sur base régulière	S/F	S/O
interface pour commandes adaptées, avec module d'affichage intégré	1 445,00	1 445,00
commande sur plaquette, Penta, En croix ou Waffer (requiert l'interface)	314,00	314,00
commande au souffle (requiert l'interface)	426,00	426,00
commande au menton proportionnelle (requiert l'interface)	555,00	555,00
commande au menton non proportionnelle (requiert l'interface)	555,00	555,00
commande céphalique (requiert l'interface)	555,00	555,00
commande minimanette proportionnelle (requiert l'interface)	790,00	1 090,00
commande au pied, incluant support (requiert l'interface)	1 740,00	1 740,00
commande à interrupteurs séparés « Zero Touch » (requiert l'interface)	1 770,00	1 770,00
interrupteur à poussoir	S/F	S/O
interrupteur auxiliaire	91,00	96,00
interrupteur à bascule	88,00	S/O
extension de manette en bâtonnet	21,00	21,00
extension de manette en boule	52,00	52,00
extension de manette en « T »	52,00	52,00
support de boîte de commande latéral	S/F	74,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	188,00
support de boîte de commande central et escamotable	163,00	351,00
support pour commande au souffle	352,00	352,00
support pour commande au menton	352,00	352,00
support pour commande céphalique	352,00	352,00

support pour interface	352,00	352,00
support réglable, pour le support de boîte de commande	66,00	66,00
modification, déplacement du support de manette vers l'intérieur	120,00	S/O
plastron pour commande au menton	352,00	352,00
modulateur pour VR2, moteurs 2 brosses	S/F	1 100,00
modulateur pour R-Net, moteurs 4 brosses	486,00	1 586,00
moteurs 2 brosses, 113,4 kg (250 lb)	S/F	948,00
moteurs 4 brosses, 181,4 kg (400 lb)	350,00	1 123,00

Roues et fourches :

roues motrices, pneus à chambre à air, à pneus à crampons, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)	S/F	215,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	84,00
roues avant, à pneus durs, 22,9 cm (9 po) X 7,6 cm (3 po)	50,00	97,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	72,00
roues avant, pneus à chambre à air, 22,9 cm (9 po) X 7,6 cm (3 po)	50,00	97,00
jantes de roue avant	S/F	S/O
jantes de roue motrice	S/F	47,00
dispositifs anti-crevaisson, roue motrice	136,00	S/O
dispositifs anti-crevaisson, roue avant	114,00	S/O
fourches standard	S/F	87,00
fourches à suspension	135,00	S/O

Composant(s) sous considération spéciale :

structure de l'ensemble siège et dossier SP202, avec dossier inclinable à cylindre, compensateur *	1 185,00	1 185,00
dossier inclinable motorisé, compensateur, nécessite SP202 *	1 100,00	1 950,00
mécanisme de bascule motorisée *	1 695,00	1 695,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, par paire, incluant appui-jambes, palettes sur SP202 *	1 295,00	1 295,00/pr
appui-jambes élévateurs, motorisés, par unité, incluant appui-jambes, palettes sur SP202 *	1 295,00	1 295,00/pr
installation du dossier inclinable motorisé *	S/F	S/O
installation du mécanisme de bascule motorisée *	S/F	S/O
système de commande pour un seul accessoire motorisé (Solo) *	S/F	275,00
système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés, (Quattro) *	575,00	575,00
système de commande pour deux (2) vérins, (Duo) *	390,00	390,00
système de commande par la manette, deux (2) accessoires *	525,00	525,00
système de commande par la manette, quatre (4) accessoires *	775,00	775,00

ORTHOFAB INC.**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE
MODÈLE « OASIS 2 » ENFANT**

4 999,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier souple, en nylon
- dossier rigide, plat
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- hauteur sol/siège : de 39,4 cm (15½ po) à 47,0 cm (18½ po)
- largeurs du siège : 30,5 cm (12 po), 33,0 cm (13 po), 35,6 cm (14 po), 38,1 cm (15 po), 40,6 cm (16 po)
- profondeurs du siège : 35,6 cm (14 po), 40,6 cm (16 po)
- modification de la hauteur sol/siège, de + 2,5 cm (1 po), de + 5,1 cm (2 po)
- ceinture de sécurité de type auto
- poignées de poussée
- poignées de dossier surélevées de 7,6 cm (3 po)
- installation du mécanisme de bascule motorisée *
- support de siège réglable
- câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 20,3 cm (8 po), de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs
- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 25,4 cm (10 po), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides, pour appui-bras de type « T », de type « U »

Appui-pieds :

- appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 35,6 cm (14 po)
- appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur de 17,8 cm (7 po) à 35,6 cm (14 po)
- appui-mollets profilés
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- points d'ancrage pour le transport adapté
- suspension arrière
- réflecteurs arrière
- feux de position, avant, arrière

Systèmes de conduite :

- boîte de commande programmable
- boîte de commande, potentiomètre
- boîte de commande, potentiomètre, interrupteur à bascule
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs
- compartiments d'accumulateurs, groupe 22, groupe 24
- commande au soufflé, incluse dans l'interface
- interrupteur à bascule
- interrupteur à poussoir
- manette directionnelle
- extension de manette conico-sphérique
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- support pour module d'affichage séparé
- modulateur
- moteurs

Roues et fourches :

- roues arrière, pneus à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- jantes de roue arrière
- jantes de roue avant
- fourches standard pour roues, 20,3 cm (8 po), 22,9 cm (9 po)
- fourches de roues, 20,3 cm (8 po) en « L »

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier réglable en angle	838,00	S/O
dossier rigide, plat	S/F	59,00
dossier souple, en nylon	S/F	69,00
dossier souple, à tension réglable	74,00	143,00
dossier rigide, profilé	141,00	200,00
siège rigide, plat	S/F	81,00
siège rigide, à treillis élastique	68,00	149,00
modification de la hauteur du dossier, à + de 45,7 cm (18 po)	96,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège, de + 2,5 cm (1 po), de + 5,1 cm (2 po)	S/F	S/O
modification de la profondeur du siège, à 30,5 cm (12 po) , à 33,0 cm (13 po) et à 38,1 cm (15 po)	264,00	S/O

coussin de siège, plat, en mousse, 5,1 cm (2 po)	59,00	59,00
coussin de siège, plat, en mousse, 7,6 cm (3 po)	59,00	59,00
coussin de siège, nylon visco-élastique	150,00	150,00
coussin de dossier, profilé, en nylon	178,00	237,00
coussin de dossier, profilé, en cuirette	178,00	237,00
coussin de siège, profilé, en nylon	210,00	210,00
coussin de siège, profilé, en cuirette	210,00	210,00
ceinture de sécurité de type velcro	23,00	63,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	40,00
ceinture de sécurité de type avion	34,00	74,00
appui-tête, type hamac	75,00	75,00
appui-tête, rembourré, profilé	105,00	105,00
appui-tête, petit, moyen, grand	105,00	105,00
monture d'appui-tête articulée	120,00	120,00
monture d'appui-tête articulée, à rotule	135,00	135,00
barre de tension de dossier	69,00	69,00
barre de tension de dossier avec ancrage d'appui-tête	99,00	99,00
poignées de poussée	S/F	S/O
poignées de dossier surélevées de 7,6 cm (3 po)	S/F	S/O
support de siège réglable	S/F	516,00

Appui-bras :

appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 20,3 cm (8 po), de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), courts	S/F	140,00
appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 20,3 cm (8 po), de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), longs	S/F	140,00
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 25,4 cm (10 po), courts	S/F	140,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	12,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	15,00
garnitures de confort profilées, courtes	44,00	34,00
garnitures de confort profilées, longues	48,00	39,00
protège-vêtements rigides, pour appui-bras de type « T », de type « U »	S/F	S/O
modification de la hauteur des appuis-bras de type « T », à + de 25,4 cm (10 po)	79,00	S/O
modification de la longueur des appuis-bras de type « U », à + de 30,5 cm (12 po)	79,00	S/O
extension des appui-bras de type « U » de 7,6 cm (3 po)	39,00	S/O

Appui-pieds :

appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 35,6 cm (14 po)	S/F	84,00
appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 35,6 cm (14 po)	S/F	84,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	234,00	201,00
appui-mollets profilés	S/F	S/O

courroie appui-mollets double	55,00	55,00
palettes rabattables standard	S/F	27,00
palettes en aluminium, rabattables	44,00	49,00
palette pleine largeur	221,00	275,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	76,00	65,00
palettes réglables en angle et en profondeur, surdimensionnées	82,00	68,00
palette réglable en angle et en profondeur, pleine largeur	168,00	222,00
courroies appui-talon réglables	S/F	14,00
sangles cale-pied	30,00	15,00
modification de la longueur des appui-jambes, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	79,00	S/O
pare-chocs avant à roulettes	36,00	18,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	S/F	39,00
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
suspension arrière	S/F	S/O
réflecteurs arrière	S/F	S/O
feux de position, avant, arrière	S/F	S/O
porte-canne	40,00	40,00

Systèmes de conduite :

boîte de commande programmable	S/F	511,00
boîte de commande compacte	58,00	569,00
boîte de commande, potentiomètre	S/F	589,00
boîte de commande, potentiomètre, interrupteur à bascule	S/F	589,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs	S/F	379,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 22, groupe 24	S/F	223,00
interface pour commandes adaptées	995,00	1 506,00
commande au souffle, incluse dans l'interface	S/F	S/O
commande sur plaquette	301,00	301,00
commande à interrupteurs séparés	379,00	379,00
commande au menton non proportionnelle	421,00	421,00
commande au menton proportionnelle	540,00	540,00
commande céphalique	540,00	540,00
commande mini Joystick	1 199,00	1 199,00
interrupteur à bascule	S/F	S/O
interrupteur à poussoir	S/F	S/O
interrupteur auxiliaire, à l'unité	98,00	98,00
interrupteur auxiliaire, à la paire	198,00	99,00
interrupteur auxiliaire quatre (4) positions, en croix	249,00	249,00
interrupteur auxiliaire double (Y)	198,00	198,00
manette directionnelle	S/F	S/O
extension de manette conico-sphérique	S/F	8,00
extension de manette en boule	27,00	35,00
extension de manette en bâtonnet	27,00	35,00
extension de manette en forme de champignon	27,00	35,00
extension de manette en « T »	27,00	35,00

support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	202,00
support de boîte de commande central et escamotable	85,00	287,00
support pour module d'affichage séparé	S/F	37,00
support flexible pour afficheur d'interface	90,00	127,00
plastron pour commande au menton	329,00	329,00
support pour commande au soufflé	340,00	340,00
support pour commande au menton	340,00	340,00
support pour commande céphalique	340,00	340,00
support escamotable pour commande minimanette	499,00	499,00
modulateur	S/F	1 437,00
moteurs	S/F	1 122,00

Roues et fourches :

roues arrière, pneus à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)	S/F	106,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	65,00
roues avant, pneus à chambre à air, 22,9 cm (9 po) X 7,0 cm (2¾ cm)	88,00	108,00
jantes de roue arrière	S/F	S/O
jantes de roue avant	S/F	S/O
dispositifs anti-crevaisson avant	133,00	S/O
dispositifs anti-crevaisson arrière	151,00	S/O
fourches standard pour roues, 20,3 cm (8 po), 22,9 cm (9 po)	S/F	87,00
fourches de roues, 20,3 cm (8 po) en « L »	S/F	87,00

Composant(s) sous considération spéciale :

dossier inclinable à cylindre (mécanisme manuel)*	269,00	269,00
mécanisme de bascule motorisée, incluant un système de commande « de base » pour un accessoire *	879,00	1 395,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po), par unité *	1 273,00	721,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po), par paire *	1 273,00	721,00
installation du mécanisme de bascule motorisée *	S/F	400,00
système de commande « de base » pour un seul accessoire motorisé (externe à la manette)*	230,00	230,00
système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés, par la manette *	740,00	740,00
système de commande « avancé » pour 1 accessoire, externe à la manette, avec prise pour interrupteurs auxiliaires *	249,00	249,00
système de commande « avancé » pour deux (2) accessoires, externe à la manette, avec prise pour interrupteurs auxiliaires *	295,00	295,00
système de commande « avancé » pour quatre (4) accessoires, externe à la manette, avec prise pour interrupteurs auxiliaires *	575,00	575,00
commande céphalique proximité *	1 999,00	1 999,00
câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *	S/F	S/O

Pièces réusinées avec échange :

boîtier de commande R-Net	S/O	353,00
modulateur R-Net	S/O	862,00
groupe moteur – réducteur – frein R-Net	S/O	673,00
chargeur de batteries 6A, 24V, bi-mode	S/O	227,00

PRODUITS PRIDE MOBILITY**PRIX****FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE
MODÈLE « QUANTUM 610 » ENFANT**

3 900,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier réglable en angle
- dossier souple, en nylon
- siège rigide, plat
- hauteur du dossier : de 35,6 cm (14 po) à 63,5 cm (25 po)
- hauteur sol/siège : de 42,2 cm (16⁵/₈ po) à 47,3 cm (17⁵/₈ po)
- largeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 50,8 cm (20 po), 136,1 kg (300 lb) maximum
- profondeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 50,8 cm (20 po), 136,1 kg (300 lb) maximum
- ceinture de sécurité de type auto, de type velcro
- monture d'appui-tête articulée, à rotule
- poignées de poussée
- barre de poussée
- installation du dossier inclinable motorisé, compensateur 100 % *
- installation du mécanisme de bascule motorisée *
- modification du centre de gravité par le siège
- système de commande pour un seul accessoire motorisé *
- système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés *
- câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs
- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 27,9 cm (11 po) à 43,2 cm (17 po), courts, longs
- appui-bras de type « T », pédiatriques, réglables en hauteur, de 19,7 cm (7³/₄ po) à 24,8 cm (9³/₄ po), courts, longs
- appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 50,8 cm (20 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort profilées, courtes, longues

Appui-pieds :

- appui-pieds à 70°, parallèles, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 27,9 cm (11 po) à 49,8 cm (19½ po)
- appui-pieds à 90°, pédiatriques, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 25,4 cm (10 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon fixes
- courroies appui-talon réglables
- plateforme 25,4 cm (10 po) X 25,4 cm (10 po)

Châssis :

- points d'ancrage pour le transport adapté
- suspension arrière
- réflecteurs arrière
- feux de position

Systèmes de conduite :

- boîte de commande programmable
- boîte de commande compacte
- boîte de commande avec modulateur intégré
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs, Externe 5A, Power Cube
- chargeur d'accumulateurs, 4A intégré
- compartiments d'accumulateurs, groupe 22
- interrupteur à bascule
- interrupteur à poussoir
- interrupteur auxiliaire
- extension de manette conico-sphérique
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- support pour commande céphalique
- modulateur Q-Logic 70A
- moteurs GLIDE, brosses, 4 mph

Roues et fourches :

- roues motrices, pneus à chambre à air
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po)
- jantes de roue motrice
- jantes de roue avant ou pivotante
- fourches standard, avant, arrière

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier réglable en angle, siège réglable Synergy	500,00	550,00
dossier réglable en angle	S/F	S/O
dossier souple, en nylon	S/F	60,00
dossier souple, à tension réglable, largeur maximale de 50,8 cm (20 po)	90,00	150,00
dossier rigide, plaque d'acier avec coussinage amovible	220,00	280,00
dossier rembourré, plat, en tissu, arrondi, sans relief AES	280,00	340,00
dossier rabattable	300,00	300,00
dossier rembourré, profilé, en tissu, en cuirette (Néoprène), PRAMQ	300,00	360,00
dossier rembourré, profilé, avec butées amovibles, TRU Comfort, en simili-cuir	300,00	360,00
dossier rembourré, profilé, avec butées amovibles, Shape Back	300,00	360,00
siège rigide, plat	S/F	S/O
siège rembourré, plat, Solution 1, en tissu, capacité de 158,8 kg (350 lb)	125,00	175,00
siège rembourré, profilé, Solution, en tissu, capacité de 158,8 kg (350 lb)	180,00	200,00
coussin TRU Comfort, en simili-cuir	180,00	200,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type avion	35,00	75,00
appui-tête, profilé, petit	140,00	180,00
appui-tête, profilé, large	140,00	180,00
appui-tête profilé, rembourré, petit	140,00	300,00
appui-tête, profilé, rembourré, large	140,00	300,00
appui-tête TRU Comfort, petit	140,00	300,00
appui-tête TRU Comfort, large	140,00	300,00
appui-tête et monture pour dossier inclinable motorisé	160,00	234,00
monture d'appui-tête articulée, à rotule	S/F	180,00
poignées de poussée	S/F	S/O
barre de poussée	S/F	80,00
modification du centre de gravité par le siège	S/F	S/O
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 22,9 cm (9 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs	S/F	320,00

appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 27,9 cm (11 po) à 43,2 cm (17 po), courts, longs	S/F	125,00
appui-bras de type « T », pédiatriques, réglables en hauteur, de 19,7 cm (7¾ po) à 24,8 cm (9¾ po), courts, longs	S/F	125,00
appui-bras de type « T », robustes, réglables en hauteur de 20,3 cm (8 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	125,00	188,00
appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 50,8 cm (20 po), courts, longs	S/F	135,00
appui-bras de type « I », sur dossier inclinable motorisé, de 20,3 cm (8 po) à 27,9 cm (11 po), courts, longs	200,00	313,00
garnitures de confort droites, courtes, longues	S/F	10,00
garnitures de confort profilées, courtes, longues	S/F	10,00
modification de hauteur des appui-bras de type « U », de 33,0 cm (13 po) à 38,1 cm (15 po)	150,00	150,00
Appui-pieds :		
appui-pieds à 70°, parallèles, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 33,0 cm (11 po) à 49,5 cm (19½ po)	S/F	75,00
appui-pieds à 90°, pédiatriques, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 25,4 cm (10 po)	S/F	75,00
appui-pieds à 70°, robustes, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 53,3 cm (21 po)	200,00	175,00
appui-jambes élévateurs	200,00	175,00
appui-mollets rembourrés	S/F	15,00
appui-mollets profilés	40,00	60,00
courroie appui-mollets simple	72,00	72,00
courroie appui-mollets double	180,00	180,00
palettes rabattables standard	S/F	40,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard, incluant tubes d'extension	70,00	100,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	150,00	190,00
courroies appui-talon fixes	S/F	15,00
courroies appui-talon réglables	S/F	15,00
sangles cale-pied, à la paire au remplacement	20,00	40,00/pr
plateforme, 25,4 cm (10 po) X 25,4 cm (10 po)	S/F	75,00
plateforme, 25,4 cm (10 po) X 25,4 cm (10 po), montée sous le siège (bascule)	200,00	315,00
pare-chocs avant à roulettes	10,00	26,00
Châssis :		
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	25,00
suspension arrière	S/F	S/O
réflecteurs arrière	S/F	20,00
feux de position	S/F	S/O
porte-canne	65,00	65,00

Systèmes de conduite :

boîte de commande avec modulateur intégré	S/F	S/O
boîte de commande programmable	S/F	675,00
boîte de commande compacte	S/F	600,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs, 4A intégré	S/F	97,00
chargeur d'accumulateurs, Externe 5A, Power Cube	S/F	220,00
compartiments d'accumulateurs, groupe 22	S/F	72,00
interface pour commandes adaptées, afficheur avancé Q-Logic	775,00	1 100,00
commande sur plaquette, Waffer	270,00	270,00
commande à interrupteurs séparés, incluant 5 interrupteurs	396,00	396,00
commande au menton non proportionnelle, Mini Joystick	400,00	650,00
commande au menton proportionnelle, RJM, incluant 1 interrupteur	500,00	500,00
commande au menton, HMC Mini	990,00	1 260,00
commande au pied, RJM, adaptateur	1 245,00	1 245,00
commande céphalique, Stealth Rim	1 275,00	1 605,00
interrupteur à bascule	S/F	S/O
interrupteur à poussoir	S/F	S/O
interrupteur auxiliaire	S/F	S/O
interrupteur format œuf	60,00	60,00
interrupteur Mini Cup	95,00	95,00
interrupteur Micro Light	128,00	128,00
extension de manette conico-sphérique	S/F	15,00
extension de manette au menton	30,00	40,00
extension de manette en boule dure	30,00	40,00
extension de manette en bâtonnet	40,00	50,00
extension de manette en forme de champignon	40,00	50,00
extension de manette en « T »	55,00	60,00
extension de manette en « U »	70,00	101,00
bloc de montage de support de manette à réglage vertical	50,00	90,00
support de boîte de commande latéral	S/F	19,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	147,00
support de boîte de commande central et escamotable, Stealth GAT410P	400,00	400,00
support de boîte de commande central et escamotable, Body Point PC201	485,00	485,00
support pour commande céphalique	S/F	S/O
support pour module d'affichage séparé	72,00	72,00
support Multi Axes, manette, manette compacte	120,00	120,00
support pour commande au souffle	270,00	270,00
support pour commande au menton, RJM	573,00	573,00
plastron pour commande au menton	237,00	237,00
modulateur Q-Logic 70A	S/F	567,00
moteurs GLIDE, brosses, 4 mph	S/F	402,00
ensemble de conduite au souffle, unité SIP & PUFF, câble, séparateur, nécessite afficheur Q-Logic (non inclus)	945,00	945,00

Roues et fourches :

roues motrices, pneus à chambre à air	S/F	45,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po)	S/F	21,00
roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	27,00
jantes de roue avant ou pivotante	S/F	S/O
jantes de roue motrice	S/F	45,00
dispositifs anti-crevaisson pour roues motrices	70,00	80,00
fourches standard, avant, arrière	S/F	12,00

Composant(s) sous considération spéciale :

structure de l'ensemble siège et dossier, avec dossier inclinable à cylindre *	900,00	950,00
structure de l'ensemble siège et dossier, avec mécanisme de bascule manuel, maximum 45,7 cm (18 po) X 45,7 cm (18 po), capacité de 72,6 kg (160 lb)*	1 000,00	1 200,00
dossier inclinable à cylindre *	400,00	400,00
dossier inclinable motorisé, compensateur 100% *	2 250,00	2 250,00
mécanisme de bascule motorisée *	1 895,00	2 095,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, standard, avec palettes réglables en angle, par paire *	1 500,00	785,00
palettes réglables en angle et en profondeur, multi axes *	240,00	280,00
plateforme, 25,4 cm (10 po) X 25,4 cm (10 po), élévatrice, compensatrice *	1 500,00	1 600,00
installation du dossier inclinable motorisé, compensateur 100 % *	S/F	50,00
installation du mécanisme de bascule motorisée *	S/F	150,00
système de commande pour un seul accessoire motorisé *	S/F	200,00
système de commande pour quatre (4) accessoires motorisés *	S/F	133,00
système de commande pour dossier inclinable motorisé par manette *	175,00	450,00
système de commande pour mécanisme de bascule motorisée par manette*	175,00	450,00
système de commande des appui-jambes élévateurs, motorisés, par manette *	175,00	450,00
boîte de commande robuste, Champignon Stealth *	1 500,00	2 200,00
câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *	S/F	100,00

COMPLÉMENTS POUR FAUTEUILS ROULANTS**SOUS-SECTION 4****COUSSINS DE SIÈGE POUR FAUTEUILS ROULANTS****COUSSINS****POUR FAUTEUILS ROULANTS**

coussin de siège profilé en mousse viscoélastique de type « Gradient » ou l'équivalent	150,00
coussin de siège profilé avec dessus « soft gel » de type « Solution 1 » ou l'équivalent	175,00
coussin de siège de type profilé, imperméabilisé, avec housse en tissu extensible, d'origine commerciale	205,00
coussin de siège de type profilé, avec gel, imperméabilisé, avec housse en tissu extensible, d'origine commerciale	270,00
coussin de siège de type profilé, imperméabilisé, avec housse en tissu extensible, fabriqué par un établissement	205,00
coussin de siège de type profilé, avec gel, imperméabilisé, avec housse en tissu extensible, fabriqué par un établissement	270,00
coussin de type «COMBI» ou l'équivalent*	C.S.
coussin de type «JAY» ou l'équivalent*	C.S.
coussin en gel ou l'équivalent*	C.S.
coussin «ROHO» ou l'équivalent*	C.S.
coussin spécial*	C.S.

SOUS-SECTION 5**PNEUS ET BANDES POUR FAUTEUILS ROULANTS À PROPULSION MANUELLE ET À PROPULSION MOTORISÉE****PNEUS ET BANDES****POUR FAUTEUILS ROULANTS À PROPULSION MANUELLE****FOURNISSEUR: ORTHOFAB INC.**

pneu à chambre à air, à pression standard, 31,8 cm (12½ po) X 5,7 cm (2¼ po)	10,25
pneu à chambre à air, à pression standard, 50,8 cm (20 po) X 3,5 cm (1⅜ po)	8,00
pneu à chambre à air, à pression standard, 55,9 cm (22 po) X 3,5 cm (1⅜ po)	8,00
pneu à chambre à air, à pression standard, 61,0 cm (24 po) X 3,2 cm (1¼ po)	8,75
pneu à chambre à air, à pression standard, 61,0 cm (24 po) X 3,5 cm (1⅜ po)	8,00
pneu à chambre à air, à pression standard, 61,0 cm (24 po) X 4,4 cm (1¾ po)	9,75

pneu à chambre à air, à pression standard, 40,6 cm (16 po) X 4,4 cm (1 $\frac{3}{4}$ po)	9,75
pneu à chambre à air, à pression standard, 66,0 cm (26 po) X 3,5 cm (1 $\frac{3}{8}$ po)	8,75
pneu à chambre à air, à haute pression, 50,8 cm (20 po) X 2,5 cm (1 po)	13,25
pneu à chambre à air, à haute pression, 55,9 cm (22 po) X 2,5 cm (1 po)	12,75
pneu à chambre à air, à haute pression, 61,0 cm (24 po) X 2,5 cm (1 po)	12,75
pneu à chambre à air, à haute pression, 66,0 cm (26 po) X 2,5 cm (1 po)	12,75
pneu, à chambre à air, haute pression, 63,5 cm (25 po) Sylver Bullet	22,75
pneu, à chambre à air, haute pression, 61,0 cm (24 po) Cross Court	17,25
pneu, à chambre à air, haute pression, 66,0 cm (26 po) Tout terrain, à crampon	12,25
pneu à chambre à air, 61,0 cm (24 po) X 3,5 cm (1 $\frac{3}{8}$ po), tout terrain, à surface arrondie	13,75
pneu à chambre à air, 61,0 cm (24 po) X 3,5 cm (1 $\frac{3}{8}$ po), tout terrain, à surface aplanie	8,50
pneu dur, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	4,75
pneu dur, 55,9 cm (22 po) X 2,5 cm (1 po)	9,75
pneu dur, 61,0 cm (24 po) X 2,5 cm (1 po)	9,75
pneu à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1 $\frac{1}{4}$ po)	7,25
pneu à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1 $\frac{1}{4}$ po) (C- 63)	7,25
pneu à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1 $\frac{3}{4}$ po)	8,25
pneu à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	7,75
pneu à chambre à air, 18,8 cm (7 po) X 4,4 cm (1 $\frac{3}{4}$ po)	8,25
pneu à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1 $\frac{1}{4}$ po) (C- 737)	7,25
pneu semi-dur, 12,7 cm (5 po) X 2,5 cm (1 po)	9,25
pneu semi-dur, 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po)	9,25
pneu semi-dur, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po) (poly kik)	10,50
pneu semi-dur, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po) (poly pyramide)	10,50
pneu dur, 55,9 cm (22 po) X 2,5 cm (1 po)	16,75
pneu dur, 61,0 cm (24 po) X 2,5 cm (1 po)	16,75
pneu dur, 66,0 cm (26 po) X 2,5 cm (1 po)	16,75

pneu uréthane, noir, rainuré, 50,8 cm (20 po) X 3,2 cm (1¼ po)	24,25
pneu uréthane, noir, rainuré, 55,9 cm (22 po) X 3,2 cm (1¼ po)	24,25
pneu uréthane, noir, rainuré, 61,0 cm (24 po) X 3,2 cm (1¼ po)	24,25
pneu anti-crevaisson, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po)	9,75
pneu anti-crevaisson, 17,8 cm (7 po) X 4,4 cm (1¾ po)	40,25
pneu anti-crevaisson, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	9,75
pneu anti-crevaisson, 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¾ po)	12,75
pneu anti-crevaisson, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	12,75
pneu semi-dur, 50,8 cm (20 po) X 3,5 cm (1⅜ po)	21,50
pneu semi-dur, 55,9 cm (22 po) X 3,5 cm (1⅜ po)	21,50
pneu semi-dur, 61,0 cm (24 po) X 2,5 cm (1 po)	19,00
pneu semi-dur, 61,0 cm (24 po) X 3,5 cm (1⅜ po)	21,50

PNEUS ET BANDES

POUR FAUTEUILS ROULANTS À PROPULSION MOTORISÉE

FOURNISSEUR: ORTHOFAB INC.

pneu à chambre à air, 33,0 cm (13 po) X 10,2 cm (4 po) (400-5)	16,75
pneu à chambre à air, 18,8 cm (7 po) X 4,4 cm (1¾ po)	8,25
pneu à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	7,25
pneu à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¾ po)	8,25
pneu à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	7,75
pneu à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 7 cm (2¾ po)	8,25
pneu à chambre à air, 22,9 cm (9 po) X 7 cm (2¾ po)	9,00
pneu à chambre à air, 30,5 cm (12 po) X 7,6 cm (3 po)	14,25
pneu à chambre à air, 31,8 cm (12½ po) X 5,7 cm (2¼ po)	10,25
pneu à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 5,7 cm (2¼ po)	11,25
pneu à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po), (300-8)	18,25
pneu, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po), gris, lisse (C-917-3)	20,75
pneu à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 10,2 cm (4 po) (400-6)	16,75
pneu à chambre à air, 40,6 cm (16 po) X 5,7 cm (2¼ po)	10,47
pneu à chambre à air, 40,6 cm (16 po) X 5,3 cm (2⅞ po)	10,47
pneu à chambre à air, 45,7 cm (18 po) X 5,7 cm (2¼ po)	10,96
pneu à chambre à air, 50,8 cm (20 po) X 5,3 cm (2⅞ po)	12,75
pneu à chambre à air, 50,8 cm (20 po) X 5,7 cm (2¼ po)	12,41
pneu semi-dur, 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¾ po)	9,25

pneu semi-dur, 22,9 cm (9 po) X 7,0 cm (2¾ po)	27,75
pneu anti-crevaison, 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¾ po) (poly kik)	12,75
pneu anti-crevaison, 22,9 cm (9 po) X 7,0 cm (2¾ po)	33,00
pneu à chambre à air, 22,9 cm (9 po) X 7,0 cm (2¾ po), arrondi, pour Invacare	9,00
pneu anti-crevaison, 22,9 cm (9 po) X 7,0 cm (2¾ po), pour Invacare	33,00
pneu à chambre à air, 22,9 cm (9 po) X 7,0 cm (2¾ po), arrondi, à rainure profonde, pour Pride	9,00
pneu anti-crevaison, 22,9 cm (9 po) X 7,0 cm (2¾ po), arrondi, à rainure profonde, pour Pride	33,00
pneu anti-crevaison, (280/250-4)	34,75
pneu anti-crevaison, 30,5 cm (12 po) X 7,6 cm (3 po)	35,50
pneu anti-crevaison, 35,6 cm (14 po) X 10,2 cm (4 po)	46,75
pneu anti-crevaison, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po)	63,50
pneu à chambre à air, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po), arrondi, (Primo Duratrap), pour Pride	20,75
pneu anti-crevaison, 35,6 cm (14 po) X 7,6 cm (3 po), arrondi, (Primo Duratrap), pour Pride	70,00
pneu anti-crevaison, (3.00-8)	63,50
pneu anti-crevaison, 35,6 cm (14 po) X 10,2 cm (4 po), (400-6)	46,75
pneu anti-crevaison, 50,8 cm (20 po) X 5,3 cm (2⅞ po)	31,25
pneu anti-crevaison, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	33,75
pneu anti-crevaison, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po) (poly kik)	13,50
bande anti-crevaison, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	10,00
bande anti-crevaison, 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¾ po)	10,00
bande anti-crevaison, 31,8 cm (12½ po) X 5,7 cm (2¼ po)	20,00
bande anti-crevaison, 35,6 cm (14 po) X 5,7 cm (2¼ po)	20,00
bande anti-crevaison, 40,6 cm (16 po) X 5,3 cm (2⅞ po)	20,00
bande anti-crevaison, 45,7 cm (18 po) X 5,7 cm (2¼ po)	20,00
bande anti-crevaison, 50,8 cm (20 po) X 5,3 cm (2⅞ po)	20,00
bande anti-crevaison, 50,8 cm (20 po) X 5,7 cm (2¼ po)	20,00

SOUS-SECTION 6

ACCUMULATEURS POUR LES FAUTEUILS ROULANTS À PROPULSION MOTORISÉE

ACCUMULATEURS DE TYPE SCELLÉ AGM OU AGM/GEL À CYCLE PROFOND, TENSION NOMINALE DE 12 VOLTS

	Prix incluant la livraison, la garantie et la reprise des accumulateurs non-conformes ou défectueux (prix à la paire)
FOURNISSEUR : EAST PENN	
ACCUMULATEURS GROUPE 22NF (TYPE GEL)	
Modèle : 8G22NF	218,00
FOURNISSEUR : BATTERIES POWER (IBERVILLE) LTÉE	
ACCUMULATEURS GROUPE 24 (TYPE AGM /GEL)	
Modèle : WCG-24	250,00
FOURNISSEUR : INTERSTATE BATTERIES	
ACCUMULATEURS GROUPE U1 (TYPE AGM)	
Modèle : DCM0035	131,50

SECTION II

AUTRES AIDES À LA LOCOMOTION

SOUS-SECTION 1

BASE DE POSITIONNEMENT POUR ADULTE

INVACARE CANADA L.P.**BASE DE POSITIONNEMENT ADULTE
MODÈLE « SOLARA 2G »****PRIX**
1 930,00 \$**Composant(s) de base****Système de soutien du corps :**

- dossier rabattable, réglable en angle

- hauteur du dossier : 50,8 cm (20 po), 61,0 cm (24 po)
- hauteur sol/siège : de 39,4 cm (15½ po) à 48,3 cm (19 po)
- largeurs du siège : 35,6 cm (14 po), 38,1 cm (15 po), 40,6 cm (16 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po), 48,3 cm (19 po), 50,8 cm (20 po)
- profondeurs du siège : 30,1 cm (15 po), 40,6 cm (16 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po), 48,3 cm (19 po), 50,8 cm (20 po), 53,3 cm (21 po), 55,9 cm (22 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants
- poignée poussette non réglable

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 21,6 cm (8½ po) à 31,8 cm (12½ po), courts, longs
- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), de 25,4 cm (10 po) à 40,6 cm (16 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 44,5 cm (17½ po)
- appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 41,9 cm (16½ po)
- appui-pieds à soulever, à 70°, parallèles, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 41,9 cm (16½ po)
- appui-pieds à soulever, à 70°, MFX, réglables en longueur, de 14,6 cm (5¾ po) à 29,8 cm (11¾ po)
- appui-pieds à 60°, MFX, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 22,9 cm (9 po) à 31,8 cm (12½ po)
- appui-pieds à 70°, MFX, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14,6 cm (5¾ po) à 29,8 cm (11¾ po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- palettes réglables en angle et en profondeur, format standard, surdimensionnées, 18,4 cm (7¼ po)
- courroies appui-talon fixes
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- ancrages de transport
- longueur du châssis, de 38,1 cm (15 po) à 48,3 cm (19 po), de 45,7 cm (18 po) à 55,9 cm (22 po)
- mécanisme de bascule

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 30,5 cm (12 po), avec anti-crevaisson
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po)
- roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- fourches standard
- essieux filetés
- essieux à dégagement rapide*

* Composant(s) sous considération spéciale

Composant(s) de base ou optionnel(s)	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
dossier rabattable, réglable en angle	S/F	S/O
siège rigide, plat	55,00	119,00
modification de la largeur du siège, 53,3 cm (21 po), 55,9 cm (22 po)	67,00	S/O
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	53,00
appui-tête hamac avec oreiller	55,00	110,00
appui-tête Stealth, 35,6 cm (14 po), monture réglable	250,00	250,00
barre de tension de dossier	20,00	60,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	52,00
poignée poussette non réglable	S/F	66,00

Appui-bras :

appui-bras de type « U », réglables en hauteur, de 21,6 cm (8½ po) à 31,8 cm (12½ po), courts, longs	S/F	138,00
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), de 25,4 cm (10 po) à 40,6 cm (16 po), courts, longs	S/F	120,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	18,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00

Appui-pieds :

appui-pieds à 60°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 44,5 cm (17½ po)	S/F	72,00
appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 41,9 cm (16½ po)	S/F	72,00
appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 11,4 cm (4½ po) à 19,1 cm (7½ po)	20,00	82,00
appui-pieds à 60°, MFX, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 22,9 cm (9 po) à 31,8 cm (12½ po)	S/F	72,00
appui-pieds à 70°, MFX, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14,6 cm (5¾ po) à 29,8 cm (11¾ po)	S/F	72,00
appui-pieds à 70°, rétrécis, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 32,4 cm (12¾ po) à 41,3 cm (16¼ po)	20,00	82,00
appui-pieds à soulever, à 70°, parallèles, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 41,9 cm (16½ po)	SF	72,00
appui-pieds à soulever, à 70°, MFX, réglables en longueur, de 14,6 cm (5¾ po) à 29,8 cm (11¾ po)	S/F	72,00
appui-pieds à soulever, à 90°, parallèles, réglables en longueur, de 11,4 cm (4½ po) à 19,1 cm (7½ po)	20,00	82,00
appui-jambes élévateurs, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po)	238,00	191,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, de 40,6 cm (16 po) à 53,3 cm (21 po)	162,00	153,00
appui-mollets rembourrés	S/F	28,00
courroie appui-mollets simple	38,00	38,00
courroie appui-mollets double	57,00	57,00
palettes rabattables standard	S/F	42,00
palettes surdimensionnées	45,00	64,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard, surdimensionnées, 18,4 cm (7¼ po)	S/F	70,00
courroies appui-talon fixes	S/F	7,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	S/F	44,00
ancrages de transport	S/F	S/O
longueur du châssis, de 38,1 cm (15 po) à 48,3 cm (19 po), de 45,7 cm (18 po) à 55,9 cm (22 po)	S/F	S/O
mécanisme de bascule	S/F	S/O

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses	S/F	52,00
cerceaux de conduite plastifiés	S/F	63,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques	129,00	116,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	46,00
rallonge de levier de freins, à blocage par poussée	34,00	63,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 30,5 cm (12 po), avec anti-crevaisson	S/F	70,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	112,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po)	S/F	55,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	112,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po)	S/F	38,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	38,00
roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	50,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	63,00

Fourches :

fourches standard	S/F	52,00
-------------------	-----	-------

Essieux arrière :

essieux filetés	S/F	5,00
-----------------	-----	------

Composant(s) sous considération spéciale :

essieux à dégagement rapide *	S/F	37,00
dossier inclinable, 0°, 10°, 20°, 30° *	518,00	S/O
châssis renforcé *	252,00	S/O
appui-pieds de contracture, bilatéral *	192,00	S/O
appui-pieds de contracture, une pièce *	192,00	S/O

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.**BASE DE POSITIONNEMENT ADULTE
MODÈLE « QUICKIE-IRIS »****PRIX**
1 798,00 \$**Composant(s) de base****Système de soutien du corps :**

- dossier rabattable, réglable en angle, de 80° à 120°
- dossier réglable en hauteur, de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po) avec poignées poussette réglables

- hauteurs du dossier : 45,7 cm (18 po), 53,3 cm (21 po), 61,0 cm (24 po) et réglable en hauteur, de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po)
- hauteur sol/siège : de 36,8 cm (14½ po) à 52,1 cm (20½ po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po)
- profondeur du siège : de 38,1 cm (15 po) à 55,9 cm (22 po)
- ceinture de sécurité de type auto, de type velcro
- barre de tension de dossier
- poignées de poussée intégrées aux montants
- extensions amovibles de poignées de poussée

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 24,1 cm (9½ po) à 36,8 cm (14½ po), courts, longs
- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 26,0 cm (10¼ po) à 38,7 cm (15¼ po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-pieds à 70°, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 12,7 cm (5 po) à 27,9 cm (11 po)
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs
- palettes rabattables standard
- palettes réglables en angle et en profondeur, rabattables
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- ancrages de transport
- châssis de siège pour appui-pieds de contracture *
- mécanisme de bascule, de - 5° à + 60°

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- freins standard, à blocage par poussée
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 30,5 cm (12 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)

- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)
- fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)
- fourches de 17,8 cm (7 po) compatibles avec roues de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- tiges longues, de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)
- essieux arrière filetés
- essieux à dégagement rapide *

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
dossier rabattable, réglable en angle, de 80° à 120°	S/F	S/O
dossier réglable en hauteur, de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po) avec poignées poussette réglables	S/F	S/O
siège rigide, plat, de croissance	64,00	158,00
siège rigide, plat, abaissé, de croissance	64,00	158,00
modification de la largeur du siège, à 53,3 cm (21 po), à 55,9 cm (22 po)	64,00	S/O
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type avion	50,00	79,00
ceinture de sécurité de type avion, rembourrée	76,00	105,00
appui-tête, petit, moyen, grand	99,00	106,00
monture d'appui-tête articulée	159,00	173,00
barre transversale pour monture d'appui-tête	200,00	212,00
barre de tension de dossier	S/F	S/O
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	S/O
extensions amovibles de poignées de poussée	S/F	S/O
Appui-bras :		
appuis-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 24,1 cm (9½ po) à 36,8 cm (14½ po), courts, longs	S/F	176,00
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 26,0 cm (10¼ po) à 38,7 cm (15¼ po), courts, longs	S/F	135,00
appui-bras de type « I », réglables en hauteur et en profondeur, verrouillables, courts	220,00	245,00

garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	2,00
protège-vêtements rigides	92,00	68,00

Appui pieds :

appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	55,00
appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 12,7 cm (5 po) à 27,9 cm (11 po)	S/F	57,00
appui-pieds à 70°, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	55,00
appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, robustes, non escamotables	64,00	87,00
appui-jambes élévateurs	108,00	109,00
appui-jambes élévateurs à 90°, réglables en longueur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po)	72,00	91,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs	200,00	155,00
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs	S/F	19,00
appui-mollets profilés	72,00	55,00
courroie appui-mollets simple	19,00	19,00
courroie appui-mollets double	33,00	33,00
palettes rabattables standard	S/F	49,00
palettes rabattables surdimensionnées	54,00	76,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	85,00	183,00
palettes réglables en angle et en profondeur, rabattables	S/F	76,00
palettes réglables en angle, rabattables, verrouillables	80,00	178,00
palettes multi-positions	106,00	102,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
modification de la longueur des appui-pieds, de 43,2 cm (17 po) à 48,3 cm (19 po)	31,00	30,00
modification de la longueur des appui-pieds, à 70°, à 80°, à 90°, de 5,1 cm (2 po), de 10,2 cm (4 po)	32,00	16,00
modification de la monture d'appui-pieds, de 17,8 cm (7 po) à 34,3 cm (13½ po)	56,00	34,00
plateforme pleine largeur à 90°	92,00	190,00

Châssis :

anti-basculants avant	70,00	40,00
anti-basculants à roulettes	S/F	25,00
ancrages de transport	S/F	S/O
mécanisme de bascule, de - 5° à +60°	S/F	S/O
châssis renforcé, 158,8 kg (350 lb) maximum	270,00	S/O

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	60,00
cerceaux de conduite plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	56,00	88,00
petit cerceau pour conduite unilatérale	56,00	97,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques de 61,0 cm (24 po)	90,00	105,00
conduite unilatérale par double cerceau	536,00	669,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée	S/F	40,00
rallonges de leviers de freins	40,00	20,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 30,5 cm (12 po)	S/F	145,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po)	S/F	130,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 40,6 cm (16 po)	32,00	146,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	113,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	62,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	63,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	89,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	99,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	20,00	72,00

Fourches :

fourches de 17,8 cm (7 po) compatibles avec roues de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	37,00
fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)	S/F	32,00
tiges longues, de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)	S/F	16,00

Essieux arrière :

essieux arrière filetés	S/F	33,00
-------------------------	-----	-------

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons *	70,00	35,00
essieux à dégagement rapide *	S/F	33,00
dossier inclinable *	574,00	S/O
châssis de siège pour appui-pieds de contracture *	S/F	S/O
appui-pieds de contracture, réglables en angle et multidirectionnel *	218,00	316,00

ORTHOFAB INC.**PRIX****BASE DE POSITIONNEMENT ADULTE**

1 911,00 \$

MODÈLE « TANGO »**Composant(s) de base****Système de soutien du corps :**

- dossier rabattable, réglable en angle
- dossier dynamique *
- hauteur du dossier : de 50,8 cm (20 po) à 63,5 cm (25 po)
- hauteur sol/siège : de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- largeurs du siège : 35,6 cm (14 po), 38,1 cm (15 po), 40,6 cm (16 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po), 48,3 cm (19 po), 50,8 cm (20 po)
- profondeurs du siège : 40,6 cm (16 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po)
- ceinture de sécurité de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants, boulonnées orientables

Appui-bras :

- appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 0 cm (0 po) à 35,6 cm (14 po), longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-pieds à 60°, 70°, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- palettes réglables en angle et en profondeur, format standard, surdimensionnées
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- ancrages de transport
- mécanisme de bascule
- châssis à propulsion centrale *

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, rapprochés de 1,3 cm (½ po)
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- freins actionnés par le pied
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 30,5 cm (12 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus semi-pneumatiques, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po), 17,8 cm (7 po) X 2,5 cm (1 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)
- fourches hautes
- essieux filetés
- essieux à dégagement rapide *

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
dossier rabattable, réglable en angle	S/F	S/O
siège rigide, plat	81,00	81,00
siège rigide, sur treillis élastique	149,00	149,00
modification de la hauteur du dossier, de 40,6 cm (16 po) à 48,3 cm (19 po)	99,00	S/O
modification de la profondeur du siège, de 48,3 cm (19 po) à 55,9 cm (22 po)	101,00	S/O
ceinture de sécurité de type velcro	23,00	63,00

ceinture de sécurité de type auto	S/F	40,00
ceinture de sécurité de type avion	34,00	74,00
appui-tête hamac	75,00	75,00
appui-tête profilé, en nylon, en cuirette	105,00	105,00
monture articulée pour appui-tête	120,00	120,00
monture à rotule pour appui-tête	135,00	135,00
barre de tension de dossier	69,00	69,00
barre de tension de dossier avec ancrage d'appui-tête	99,00	99,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	S/O
poignées de poussée boulonnées orientables	S/F	99,00
assise surbaissée, 30,5 cm (12 po), HSS	81,00	81,00
Appui-bras :		
appui-bras de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	S/F	140,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 0 cm (0 po) à 35,6 cm (14 po), longs	S/F	200,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	12,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	15,00
protège-vêtements rigides	S/F	S/O
modification de la hauteur des appui-bras de type « U », à – de 25,4 cm (10 po)	79,00	S/O
extension des appui-bras de type « U » de 7,6 cm (3 po)	39,00	S/O
Appui-pieds :		
appui-pieds à 60°, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	84,00
appui-pieds à 70°, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	84,00
appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	84,00
appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	86,00	127,00
appui-jambes élévateurs, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	214,00	191,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 48,3 cm (19 po)	234,00	201,00
appui-mollets rembourrés	S/F	20,00
appui-mollets profilés	60,00	50,00
courroie appui-mollets double	55,00	55,00
palettes rabattables standard	S/F	27,00
palettes rabattables surdimensionnées, en aluminium	44,00	49,00
palettes, réglables en angle et en profondeur, format standard	S/F	65,00
palettes surdimensionnées, réglables en angle et en profondeur	S/F	68,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	168,00	222,00
courroies appui-talon réglables	S/F	14,00
sangles cale-pied	30,00	15,00

modification de la longueur des appui-pieds ou des appui-jambes, à - de 35,6 cm (14 po), à + de 48,3 cm (19 po)	79,00	S/O
pare-chocs avant à roulettes	36,00	18,00
Châssis :		
anti-basculants à roulettes	S/F	46,00
ancrages de transport	S/F	S/O
mécanisme de bascule	S/F	S/O
porte-canne	40,00	40,00
châssis évasé	95,00	S/O
Systèmes de conduite :		
cerceaux de conduite lisses	S/F	54,00
cerceaux de conduite plastifiés	62,00	85,00
cerceaux de conduite antidérapants	88,00	98,00
cerceaux de conduite rapprochés de 1,3 cm (½ po)	S/F	S/O
Freins :		
freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	53,00
freins actionnés par le pied	S/F	S/O
rallonges de leviers de freins, rétractables	40,00	20,00
rallonges de leviers de freins, fixes	40,00	20,00
freins anti-recul	86,00	43,00
Roues :		
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 30,5 cm (12 po)	S/F	117,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	133,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	133,00
roues arrière, à rayons, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	81,00
roues arrière, à rayons, à pneus semi-pneumatiques, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	81,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po), 17,8 cm (7 po) X 2,5 cm (1 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	39,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	60,00
Fourches :		
fourches hautes	S/F	38,00
Essieux arrière :		
essieux filetés	S/F	5,00

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons *	114,00	57,00
essieux à dégagement rapide *	S/F	44,00
dossier dynamique *	S/F	S/O
dossier inclinable *	269,00	269,00
bascule motorisée, 35° *	179,00	646,00
châssis à propulsion centrale *	S/F	S/O

LES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS PHYSIPRO INC.**BASE DE POSITIONNEMENT ADULTE
MODÈLE « X = ACT »****PRIX**
1 855,00 \$**Composant(s) de base****Système de soutien du corps :**

- dossier rabattable, réglable en angle
- hauteur du dossier : de 50,8 cm (20 po) à 61,0 cm (24 po)
- hauteur sol/siège : de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po)
- largeur du siège : de 38,1 cm (15 po) à 50,8 cm (20 po)
- profondeur du siège : de 40,6 cm (16 po) à 55,9 cm (22 po)
- ceinture de sécurité de type auto, 5,1 cm (2 po)
- poignées de poussée intégrées aux montants
- extension surélevée pour poignées de poussée

Appui-bras :

- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, à 75°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 45,7 cm (18 po)
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes éleveurs
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- ancrages de transport
- mécanisme de bascule, de -5° à + 35°

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés
- freins standard, à blocage par poussée
- freins arrière, actionnés par le pied
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 5,1 cm (2 po), 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¾ po)
- fourches standard
- essieux arrière filetés
- plaques et ancrages pour roues arrière, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
---	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier :**

dossier rabattable, réglable en angle	S/F	S/O
ceinture de sécurité de type auto, 5,1 cm (2 po)	S/F	51,00
barre de tension avec ancrage pour support d'appui-tête	124,00	124,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	145,00
extension surélevée pour poignées de poussée	S/F	228,00

Appui-bras :

Appui-bras de type « T », réglables en hauteur de 20,3 cm (8 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	S/F	196,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	28,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	30,00
protège-vêtements rigides	S/F	16,00

Appui-pieds :

appui-pieds à 60°, à 70°, à 75°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 45,7 cm (18 po)	S/F	105,00
appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 45,7 cm (18 po)	62,00	136,00
appui-jambes élévateurs, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 45,7 cm (18 po)	160,00	185,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 45,7 cm (18 po)	210,00	210,00
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs	S/F	32,00
appui-mollets profilés	36,00	50,00
courroie appui-mollets simple	45,00	45,00
courroie appui-mollets double	58,00	58,00
courroie appui-mollets en H	47,00	47,00
courroie appui-mollets coussinée simple	84,00	84,00
courroie appui-mollets coussinée double	100,00	100,00
palettes rabattables standard	S/F	55,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	48,00	79,00
palettes surdimensionnées, réglables en angle et en profondeur	80,00	95,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	90,00	200,00
courroies appui-talon réglables	S/F	14,00
sangles cale-pied	20,00	24,00
pare-chocs avant à roulettes	84,00	42,00

Châssis :

ensemble de croissance : longerons pour la profondeur anti-basculants à roulettes	156,00	156,00
ancrages de transport	S/F	45,00
mécanisme de bascule, de - 5° à + 35°	S/F	35,00
	S/F	S/O

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses	S/F	47,00
cerceaux de conduite plastifiés	S/F	85,00
cerceaux de conduite antidérapants	76,00	85,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée	S/F	58,00
freins arrière, actionnés par le pied	S/F	158,00
rallonge de leviers de freins	36,00	18,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po)	S/F	102,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po)	S/F	130,00

roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	122,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po)	S/F	102,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	130,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	122,00
roues arrière, à rayons, à pneus durs, 50,8 cm (20 po)	S/F	132,00
roues arrière, à rayons, à pneus durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	125,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	132,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	125,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	40,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	58,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 5,1 cm (2 po), 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	40,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	56,00	68,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¾ po)	S/F	58,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	56,00	68,00
Fourches		
fourches standard	S/F	59,00
fourches compatibles avec roues avant, de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	22,00	70,00
Essieux arrière :		
essieux arrière filetés	S/F	7,00
plaques et ancrages pour roues arrière, de 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	83,00
Composant(s) sous considération spéciale :		
protège-rayons *	100,00	50,00
essieux arrière à dégagement rapide *	78,00	46,00
dossier inclinable *	295,00	295,00
châssis renforcé *	280,00	S/O

HANDICARE INC.**BASE DE POSITIONNEMENT ADULTE
MODÈLE « IBIS X SERIE »****PRIX**
1 839,00 \$**Composant(s) de base****Système de soutien du corps :**

- dossier rabattable, réglable en angle
- hauteur du dossier : 52,1 cm (20½ po), 57,2 cm (22½ po)
- hauteur sol/siège : de 31,8 cm (12½ po) à 47,0 cm (18½ po)
- largeur du siège : 38,1 cm (15 po), 40,6 cm (16 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po), 48,3 cm (19 po), 50,8 cm (20 po), 53,3 cm (21 po), 55,9 cm (22 po)
- profondeur du siège : 40,6 cm (16 po), 43,2 cm (17 po), 45,7 cm (18 po), 48,3 cm (19 po), 50,8 cm (20 po)
- ceinture de sécurité de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants
- barre de tension de dossier

Appui-bras :

- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 17,8 cm (7 po) à 27,9 cm (11 po), avec garniture, courts, longs
- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 17,8 cm (7 po) à 27,9 cm (11 po), avec garniture P (propulsion), longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort P (propulsion), longues
- protège-vêtements rigides

Appui-pieds :

- appui-pieds à 65°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 38,7 cm (15¼ po) à 50,2 cm (19¾ po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes réglables en angle et en profondeur, format standard
- courroies appui-talon fixes
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- ancrages de transport
- châssis standard, capacité de 124,7 kg (275 lb)
- mécanisme de bascule, 85° à 125°
- ensemble pour limiter le degré de bascule

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- freins standard, à blocage par poussée
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 17,8 cm (7 po) X 4,4 cm (1¾ po)
- fourches standard
- essieux filetés

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	---	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier :**

dossier rabattable, réglable en angle	S/F	S/O
siège rigide, plat	60,00	60,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	31,00
appui-tête « petit »	84,00	99,00
appui-tête « latéral »	90,00	105,00
appui-tête « pleine largeur »	98,00	111,00
appui-tête « petit compenser »	125,00	147,00
appui-tête « latéral compenser »	135,00	153,00
appui-tête « pleine largeur compenser »	145,00	159,00
barre de tension de dossier	S/F	S/O
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	S/O

Appui-bras :

appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 17,8 cm (7 po) à 27,9 cm (11 po), avec garnitures, courts, longs	S/F	92,00
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 17,8 cm (7 po) à 27,9 cm (11 po), avec garniture P (propulsion), longs	S/F	100,00
garnitures de confort droites, courtes, longues	S/F	45,00
garnitures de confort P (propulsion), longues	S/F	48,00
protège-vêtements rigides	S/F	10,00
protège-vêtements rembourrés (protège-hanche)	36,00	28,00

Appui-pieds :

appui-pieds à 65°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 38,7 cm (15¼ po) à 50,2 cm (19¾ po)	S/F	106,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, avec appui-mollets, de 38,7 cm (15¼ po) à 50,2 cm (19¾ po)	228,00	220,00
appui-mollets rembourrés	S/F	35,00
courroie appui-mollets simple	25,00	25,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	S/F	59,00

courroies appui-talon fixes	S/F	15,00
courroies appui-talon réglables	S/F	15,00
modification de la longueur des appui-jambes et des appui-pieds éleveurs, à + de 10 cm (3,9 po)	123,00	123,00
plateforme appui-pieds éleveurs avec appui-mollets rembourrés	58,00	270,00
protège-genoux	40,00	40,00
Châssis :		
anti-basculants à roulettes	S/F	52,00
ancrages de transport	S/F	S/O
châssis standard, capacité de 124,7 kg (275 lb)	S/F	S/O
châssis renforcé, capacité de 158,8 kg (350 lb)	122,00	S/O
mécanisme de bascule, 85° à 125°	S/F	S/O
ensemble pour limiter le degré de bascule	S/F	3,00
Systèmes de conduite :		
cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	36,00
cerceaux de conduite plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	55,00	68,00
Freins :		
freins standard, à blocage par poussée	S/F	39,00
rallonges de leviers de freins	38,00	19,00
Roues :		
roues arrière, en plastique moulé, pneus semi-durs, 30,5 cm (12 po)	S/F	80,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus semi-durs, 40,6 cm (16 po)	S/F	90,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	107,00
roues avant, à pneus semi-durs, 17,8 cm (7 po) X 4,4 cm (1¾ po)	S/F	36,00
Fourches :		
fourches standard	S/F	35,00
Essieux arrière :		
essieux filetés	S/F	19,00
Composant(s) sous considération spéciale :		
essieux à dégagement rapide *	45,00	45,00
dossier inclinable, avec poignée à levier *	159,00	S/O

PRODUCT DESIGN GROUP INC.**BASE DE POSITIONNEMENT ADULTE
MODÈLE « STELLAR »****PRIX**

1 810,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier rabattable et réglable en angle, de 90° à 120°
- hauteur du dossier : de 50,8 cm (20 po) à 78,7 cm (31 po)
- hauteur sol/siège : de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po)
- profondeur du siège : de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po)
- ceinture de sécurité de type auto
- poignées de poussée intégrées aux montants
- barre de poussée réglable

Appui-bras :

- appuis-bras de type « U », réglables en hauteur, courts, longs
- appuis-bras de type « U », à hauteur fixe, 30,5 cm (12 po), courts, longs
- appuis-bras de type « T », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- appui-pieds à 70°, fixes, parallèles, enfichables, amovibles, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- palettes rabattables, format standard, surdimensionnées
- palettes réglables en angle et en profondeur, format standard, surdimensionnées
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- ancrages de transport
- mécanisme de bascule
- cylindres à gaz doubles, largeur du fauteuil : de 58,4 cm (23 po) à 81,3 cm (32 po)

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, uréthane profilé, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po)
- fourches standard
- essieux filetés
- essieux à dégagement rapide *

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
dossier rabattable et réglable en angle, de 90° à 120°	S/F	S/O
siège rigide, plat	47,00	47,00
modification de la hauteur du dossier, de 63,5 cm (25 po) à 78,7 cm (31 po)	S/F	109,00
modification de la hauteur sol/siège, de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po)	S/F	40,00
modification de la largeur du siège, à 53,3 cm (21 po) et à 55,9 cm (22 po)	78,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 53,3 cm (21 po) et à 55,9 cm (22 po)	78,00	78,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	20,00
appui-tête Stealth, garniture de 25,4 cm (10 po), de 35,6 cm (14 po), articulée en profondeur et en hauteur	143,00	143,00
appui-tête Stealth, garniture de 25,4 cm (10 po), de 35,6 cm (14 po), articulée à rotule	183,00	183,00
barre transversale pour monture d'appui-tête	200,00	200,00
plaque de montage d'appui-tête	16,00	16,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	S/O
poignées de poussée intégrées aux montants, avec cannes droites	40,00	40,00
barre de poussée réglable	S/F	20,00

Appui-bras :

appuis-bras de type « U », réglables en hauteur, courts, longs	S/F	85,00
appuis-bras de type « U », à hauteur fixe à 30,5 cm (12 po), courts, longs	S/F	85,00
appuis-bras de type « T », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	S/F	85,00
appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	S/F	85,00
garnitures de confort droites, courtes, longues	S/F	12,00
garnitures de confort, 7,6 cm (3 po) plus longues	26,00	25,00
garnitures de confort, largeur : 7,6 cm (3 po), courtes, longues	76,00	50,00
protège-vêtements rigides	S/F	31,00
modification de la hauteur des appui-bras, de 20,3 cm (8 po) à 27,9 cm (11 po), de 30,5 cm (12 po) à 40,6 cm (16 po)	16,00	93,00
extension des tubes d'appui-bras de 7,6 cm (3 po)	40,00	20,00

Appui pieds :

appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)	S/F	95,00
appui-pieds à 70°, fixes, enfichables, amovibles, parallèles, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)	S/F	93,00
appui-pieds à 70°, rétrécis, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)	30,00	110,00
appuis-pieds fixes, enfichables, amovibles, parallèles, angle réglable aux genoux	128,00	157,00
appui-jambes élévateurs	260,00	225,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs	350,00	270,00
courroie appui-mollets simple	30,00	30,00
palettes rabattables standard	S/F	19,00
palettes surdimensionnées	S/F	53,00
palette pleine largeur	197,00	235,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	S/F	19,00
palettes surdimensionnées, réglables en angle et en profondeur	S/F	53,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	241,00	279,00
courroies appui-talon réglables	S/F	34,00
modification de la longueur, de 38,1 cm (15 po) à 48,3 cm (19 po)	20,00	15,00
tubes d'extension renforcés	50,00	30,00

Châssis :

ensemble de croissance, augmentation de la largeur de 5,1 cm (2 po)	S/O	47,00
anti-basculants à roulettes	S/F	47,00
ancrages de transport	S/F	S/O
mécanisme de bascule	S/F	97,00
mécanisme de bascule actionné par le client et le préposé	62,00	62,00
rallonge pour contrôle de la bascule par le client	30,00	30,00
châssis renforcé, cylindres à gaz doubles, 204,1 kg (450 lb) maximum	270,00	S/O
cylindres à gaz doubles, largeur du fauteuil : 58,4 cm (23 po) à 81,3 cm (32 po)	S/F	186,00
modification de la largeur du siège, de 68,6 cm (27 po) à 81,3 cm (32 po), incluant les cylindres à gaz doubles	558,00	S/O
modification de largeur du siège, de 58,4 cm (23 po) à 66,0 cm (26 po), incluant les cylindres à gaz doubles	372,00	S/O

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	23,00
cerceaux de conduite plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	80,00	63,00
cerceaux de conduite à projections verticales, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	358,00	202,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	33,00
rallonges de leviers de freins	38,00	19,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, uréthane profilé, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	101,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, pneus à chambre à air, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	68,00	135,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	97,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	97,00
roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	97,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	16,00	105,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	30,00	112,00

Fourches :

fourches standard	S/F	35,00
-------------------	-----	-------

Essieux arrière :

essieux filetés	S/F	37,00
-----------------	-----	-------

Composant(s) sous considération spéciale :

essieux à dégagement rapide *	S/F	45,00
dossier à ressort *	66,00	33,00
dossier inclinable 30°, cylindre à gaz *	550,00	550,00
anti-basculants renforcés, amovibles *	300,00	300,00
ressorts d'appui-pieds dynamiques *	60,00	30,00

PRODUCT DESIGN GROUP INC.**BASE DE POSITIONNEMENT ADULTE
MODÈLE « FUZE T20 / T50 »**

PRIX
1 810,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier réglable en angle, de 90° à 120°
- hauteur du dossier : de 50,8 cm (20 po) à 63,5 cm (25 po)
- hauteur sol/siège : de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po)
- largeur du siège : de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po)
- profondeur du siège : de 38,1 cm (15 po) à 50,8 cm (20 po)
- ceinture de sécurité de type auto
- barre de poussée réglable

Appui-bras :

- appuis-bras de type « U », réglables en hauteur, hauteur fixe de 30,5 cm (12 po), courts, longs
- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- appui-pieds à 70°, fixes, parallèles, enfichables, amovibles, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, format standard, surdimensionnées
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- ancrages de transport
- mécanisme de bascule

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po)
- fourches standard
- essieux filetés
- essieux à dégagement rapide *

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
dossier réglable en angle, de 90° à 120°	S/F	S/O
siège rigide, plat	47,00	47,00
modification de la hauteur du dossier, de 50,8 cm (20 po) à 63,5 cm (25 po)	S/F	109,00
modification de la hauteur sol/siège, de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po)	S/F	40,00
modification de la largeur du siège, de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po)	S/F	78,00
modification de la largeur du siège, à 53,3 cm (21 po), à 55,9 cm (22 po)	78,00	78,00
modification de la profondeur du siège, de 38,1 cm (15 po) à 50,8 cm (20 po)	S/F	78,00
modification de la profondeur du siège, à 53,3 cm (21 po), à 55,9 cm (22 po)	78,00	78,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	20,00
appui-tête Stealth, garniture de 35,6 cm (14 po), articulée en profondeur, en hauteur	143,00	143,00

appui-tête Stealth, garniture de 25,4 cm (10 po), articulée en profondeur, en hauteur	143,00	143,00
appui-tête Stealth, garniture de 35,6 cm (14 po), articulée à rotule	183,00	183,00
appui-tête Stealth, garniture de 25,4 cm (10 po), articulée à rotule	183,00	183,00
barre transversale pour monture d'appui-tête	200,00	200,00
plaque de montage d'appui-tête	16,00	16,00
poignées de poussée intégrées aux montants avec cannes droites	40,00	40,00
barre de poussée réglable	S/F	20,00
Appui-bras :		
appuis-bras de type « U », réglables en hauteur, courts, longs	S/F	85,00
appui-bras de type « U », à hauteur fixe de 30,5 cm (12 po), courts, longs	S/F	85,00
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	S/F	85,00
appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	S/F	85,00
garnitures de confort droites, courtes, longues	S/F	12,00
garnitures de confort, 7,6 cm (3 po) plus longues	26,00	25,00
garnitures de confort, largeur : 7,6 cm (3 po), courtes, longues	76,00	50,00
protège-vêtements rigides	S/F	31,00
extension des tubes d'appui-bras de 7,6 cm (3 po)	40,00	20,00
modification de la hauteur des appui-bras, de 20,3 cm (8 po) à 25,4 cm (10 po), de 30,5 cm (12 po) à 40,6 cm (16 po)	16,00	93,00
Appui pieds :		
appui-pieds de 60° à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)	S/F	95,00
appui-pieds à 70°, fixes, parallèles, enfichables, amovibles, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)	S/F	93,00
appui-pieds à 70°, rétrécis, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)	30,00	110,00
appuis-pieds fixes, enfichables, amovibles, parallèles, angle réglable aux genoux	128,00	157,00
appui-jambes élévateurs	260,00	225,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs	350,00	270,00
courroie appui-mollets simple	30,00	30,00
palette pleine largeur	197,00	235,00
palettes rabattables standard, réglables en angle et en profondeur	S/F	19,00
palettes surdimensionnées, réglables en angle et en profondeur	S/F	53,00

palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	241,00	279,00
courroies appui-talon réglables	S/F	34,00
modification de la longueur, de 38,1 cm (15 po) à 48,3 cm (19 po)	20,00	15,00
tubes d'extension renforcés	50,00	30,00
Châssis :		
anti-basculants à roulettes	S/F	47,00
ancrages de transport	S/F	S/O
mécanisme de bascule	S/F	97,00
mécanisme de bascule actionné par le client et le préposé	62,00	62,00
rallonge pour contrôle de la bascule par le client T20	30,00	30,00
Systèmes de conduite :		
cerceaux de conduite lisses	S/F	23,00
cerceaux de conduite plastifiés	80,00	63,00
cerceaux de conduite à projections verticales	358,00	202,00
Freins :		
freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	33,00
rallonges de leviers de freins	38,00	19,00
Roues :		
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	101,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	68,00	135,00
roues avant, à pneus-durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po)	S/F	97,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	97,00
roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	97,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	16,00	105,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	30,00	112,00
Fourches :		
fourches standard	S/F	35,00
Essieux arrière :		
essieux filetés	S/F	37,00

Composant(s) sous considération spéciale :

essieux à dégagement rapide *	S/F	45,00
dossier à ressort *	66,00	33,00
dossier inclinable 30°, cylindre à gaz *	550,00	550,00
châssis renforcé, 158,8 kg (350 lb) maximum *	270,00	S/O
ressorts d'appui-pieds dynamiques *	60,00	30,00

PRODUCT DESIGN GROUP INC.**PRIX****BASE DE POSITIONNEMENT ADULTE
MODÈLE « BENTLEY »**

1 810,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier rabattable et réglable en angle, de 90° à 120°
- hauteur du dossier : de 50,8 cm (20 po) à 78,7 cm (31 po)
- hauteur sol/siège : de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po)
- largeur du siège : de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po)
- profondeur du siège : de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po)
- ceinture de sécurité de type auto
- poignée de poussée intégrées aux montants
- barre de poussée réglable

Appui-bras :

- appuis-bras de type « U », réglables en hauteur, courts, longs
- appui-bras de type « U », à hauteur fixe de 30,5 cm (12 po), courts, longs
- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides

Appui-pieds :

- appui-pieds à 70°, fixes, parallèles, enfichables, amovibles, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)
- palettes rabattables standard, surdimensionnées
- palettes réglables en angle et en profondeur, format standard, surdimensionnées
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- ancrages de transport
- mécanisme de bascule
- cylindres à gaz doubles, largeur du fauteuil, de 58,4 cm (23 po) à 81,3 cm (32 po)

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, uréthane profilé, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po)
- fourches standard
- essieux filetés
- essieux à dégagement rapide *

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
dossier rabattable, réglable en angle, de 90° à 120°	S/F	S/O
siège rigide, plat	47,00	47,00
modification de la hauteur du dossier, de 50,8 cm (20 po) à 63,5 cm (25 po), de 63,5 cm (25 po) à 78,7 cm (31 po)	S/F	109,00
modification de la hauteur sol/siège, de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po)	S/F	40,00
modification de la largeur du siège, à 53,3 cm (21 po) et à 55,9 cm (22 po)	78,00	S/O
modification de la largeur du siège, de 58,4 cm (23 po) à 66,0 cm (26 po)	372,00	S/O
modification de la largeur du siège, de 68,6 cm (27 po) à 81,3 cm (32 po)	558,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 53,3 cm (21 po) et à 55,9 cm (22 po)	78,00	78,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	20,00
appui-tête Stealth, garniture de 25,4 cm (10 po), de 35,6 cm (14 po), articulée en profondeur et en hauteur	143,00	143,00

appui-tête Stealth, garniture de 25,4 cm (10 po), de 35,6 cm (14 po), articulée à rotule	183,00	183,00
barre transversale pour monture d'appui-tête	200,00	200,00
plaque de montage d'appui-tête	16,00	16,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	S/O
poignées de poussée intégrées aux montants, avec cannes droites	40,00	40,00
barre de poussée réglable	S/F	20,00
Appui-bras :		
appuis-bras de type « U », réglables en hauteur, courts, longs	S/F	85,00
appui-bras de type « U », à hauteur fixe de 30,5 cm (12 po), courts, longs	S/F	85,00
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	S/F	85,00
appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 25,4 cm (10 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	S/F	85,00
garnitures de confort droites, courtes, longues	S/F	12,00
garnitures de confort, 7,6 cm (3 po) plus longues	26,00	25,00
garnitures de confort, largeur : 7,6 cm (3 po), courtes, longues	76,00	50,00
protège-vêtements rigides	S/F	31,00
extension des tubes d'appui-bras de 7,6 cm (3 po)	40,00	20,00
modification de la hauteur des appui-bras, de 20,3 cm (8 po) à 27,9 cm (11 po), de 30,5 cm (12 po) à 40,6 cm (16 po)	16,00	93,00
Appui pieds :		
appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)	S/F	95,00
appui-pieds à 70°, fixes, enfichables, amovibles, parallèles, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)	S/F	93,00
appui-pieds à 70°, rétrécis, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 35,6 cm (14 po) à 45,7 cm (18 po)	30,00	110,00
appuis-pieds fixes, enfichables, amovibles, parallèles, angle réglable aux genoux	128,00	157,00
appui-jambes élévateurs	260,00	225,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs	350,00	270,00
courroie appui-mollets simple	30,00	30,00
palettes rabattables standard	S/F	19,00
palettes surdimensionnées	S/F	53,00
palette pleine largeur	197,00	235,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	S/F	19,00

palettes surdimensionnées, réglables en angle et en profondeur	S/F	53,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	241,00	279,00
courroies appui-talon réglables	S/F	34,00
modification de la longueur, de 38,1 cm (15 po) à 48,3 cm (19 po)	20,00	15,00
tubes d'extension renforcés	50,00	30,00
Châssis :		
anti-basculants à roulettes	S/F	47,00
ancrages de transport	S/F	S/O
extension du dossier, 25,4 cm (10 po)	93,00	93,00
mécanisme de bascule	S/F	97,00
mécanisme de bascule actionné par le client et le préposé	62,00	62,00
châssis renforcé, cylindres à gaz doubles, 204,1 kg (450 lb) maximum	270,00	S/O
cylindres à gaz doubles, largeur du fauteuil : 58,4 cm (23 po) à 81,3 cm (32 po)	S/F	186,00
rallonge pour contrôle de la bascule par le client	30,00	30,00
Systèmes de conduite :		
cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	23,00
cerceaux de conduite plastifiés	80,00	63,00
cerceaux de conduite à projections verticales	358,00	202,00
Freins :		
freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	33,00
rallonges de leviers de freins	38,00	19,00
Roues :		
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, uréthane profilé, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	101,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, pneus à chambre à air, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po), 66,0 cm (26 po)	68,00	135,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	97,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	97,00
roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	97,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	16,00	105,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	30,00	112,00

Fourches :

fourches standard	S/F	35,00
-------------------	-----	-------

Essieux arrière :

essieux filetés	S/F	37,00
-----------------	-----	-------

Composant(s) sous considération spéciale :

essieux à dégagement rapide *	S/F	45,00
anti-basculants renforcés, amovibles *	300,00	300,00
dossier à ressort *	66,00	33,00
dossier inclinable 30°, cylindre à gaz *	550,00	550,00
ressorts d'appui-pieds dynamiques *	60,00	30,00

SOUS-SECTION 2**BASES DE POSITIONNEMENT PÉDIATRIQUES****INVACARE CANADA L.P.****BASE DE POSITIONNEMENT ENFANT
MODÈLE « SPREE XT »****PRIX**

1 798,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier rabattable, réglable en angle, de 86° à 106°
- hauteurs du dossier : 50,8 cm (20 po), 61,0 cm (24 po)
- hauteur sol/siège : de 39,4 cm (15½ po) à 48,3 cm (19 po)
- largeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 40,6 cm (16 po)
- profondeur du siège : de 30,5 cm (12 po) à 45,7 cm (18 po)
- ceinture de sécurité de type auto, de type velcro
- poignées de poussée intégrées aux montants
- poignée de poussette non réglable

Appui-bras :

- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), de 25,4 cm (10 po) à 40,6 cm (16 po), courts, longs
- appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 22,9 cm (9 po), de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements souples, rigides

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 44,5 cm (17½ po)
- appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 41,9 cm (16½ po)

- appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 11,4 cm (4½ po) à 19,1 cm (7½ po)
- appui-pieds à 70°, rétrécis, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 32,4 cm (12¾ po) à 41,3 cm (16¼ po)
- appui-pieds à 60°, MFX, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 22,9 cm (9 po) à 31,8 cm (12½ po)
- appui-pieds à 70°, MFX, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14,6 cm (5¾ po) à 29,8 cm (11¾ po)
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables standard
- palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, format standard
- courroies appui-talon fixes
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- ensemble de croissance (une (1) seule fois durant les trois (3) premières années, à l'égard du premier utilisateur)
- anti-basculants à roulettes
- ancrages de transport TRBKTS
- mécanisme de bascule

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, plastifiés
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, avec anti-crevaisson, 30,5 cm (12 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 10,2 cm (4 po) X 2,5 cm (1 po), 12,7 cm (5 po) X 2,5 cm (1 po), 15,2 cm (6 po)
- fourches standard
- essieux filetés
- essieux à dégagement rapide*

* Composant(s) sous considération spéciale

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier :		
dossier rabattable, réglable en angle, de 86° à 106°	S/F	S/O
ceinture de sécurité de type auto	S/F	53,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	42,00
barre de tension de dossier	66,00	66,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	52,00
poignée poussette non réglable	S/F	66,00
Appui-bras :		
appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 20,3 cm (8 po) à 30,5 cm (12 po), de 25,4 cm (10 po) à 40,6 cm (16 po), courts, longs	S/F	120,00
appui-bras de type « I », réglables en hauteur, de 15,2 cm (6 po) à 22,9 cm (9 po), de 22,9 cm (9 po) à 30,5 cm (12 po), courts, longs	S/F	120,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	18,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
protège-vêtements souples, rigides	S/F	48,00
Appui-pieds :		
appui-pieds à 60°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 44,5 cm (17½ po)	S/F	72,00
appui-pieds à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 34,3 cm (13½ po) à 41,9 cm (16½ po)	S/F	72,00
appui-pieds à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 11,4 cm (4½ po) à 19,1 cm (7½ po)	S/F	82,00
appui-pieds à 70°, rétrécis, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 32,4 cm (12¾ po) à 41,3 cm (16¼ po)	S/F	82,00
appui-pieds à 60°, MFX, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 22,9 cm (9 po) à 31,8 cm (12½ po)	S/F	72,00
appui-pieds à 70°, MFX, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14,6 cm (5¾ po) à 29,8 cm (11¾ po)	S/F	72,00
appui-jambes élevateurs, de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po)	238,00	191,00
appui-jambes élevateurs, compensateurs, de 40,6 cm (16 po) à 53,3 cm (21 po)	162,00	153,00
appui-mollets rembourrés	S/F	28,00
courroie appui-mollets simple	38,00	38,00

courroie appui-mollets double	57,00	57,00
palettes rabattables standard	S/F	42,00
palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, format standard	S/F	70,00
courroies appui-talon fixes	S/F	7,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
Châssis :		
ensemble de croissance (une (1) seule fois durant les trois (3) premières années, à l'égard du premier utilisateur)	S/F	S/O
anti-basculants à roulettes	S/F	44,00
ancrages de transport TRBKTS	S/F	S/O
mécanisme de bascule	S/F	S/O
Systèmes de conduite :		
cerceaux de conduite lisses	S/F	52,00
cerceaux de conduite plastifiés	S/F	63,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques	129,00	116,00
Freins :		
freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	46,00
rallonges de leviers de freins	27,00	20,00
Roues :		
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, avec anti- crevaisson, 30,5 cm (12 po)	S/F	70,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	112,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po)	S/F	55,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	112,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	38,00
roues avant, à pneus semi-durs, 10,2 cm (4 po) X 2,5 cm (1 po), 12,7 cm (5 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	44,00
roues avant, à pneus semi-durs, 15,2 cm (6 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	52,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	34,00	55,00
Fourches :		
fourches standard	S/F	52,00
Essieux arrière :		
essieux filetés	S/F	5,00

Composant(s) sous considération spéciale
essieux à dégagement rapide*

S/F

37,00

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.

BASE DE POSITIONNEMENT ENFANT
MODÈLE « ZIPPIE TS »

PRIX

1 715,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps :

- dossier réglable en angle
- dossier rabattable, réglable en angle, de 78° à 120°, par incrément de 6°
- hauteurs du dossier : 54,6 cm (21½ po), 62,2 cm (24½ po), 69,9 cm (27½ po), avec poignées de poussée
- hauteur sol/siège avant : de 40,6 cm (16 po) à 51,4 cm (20¼ po)
- largeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 40,6 cm (16 po)
- profondeur du siège : de 33,0 cm (13 po) à 50,8 cm (20 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- barre de tension de dossier
- poignées de poussées intégrées aux montants
- extension de poignée de poussette

Appui-bras :

- appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 17,8 cm (7 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs
- appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, 14,0 cm (5½ po), 16,5 cm (6½ po), 19,1 cm (7½ po), courts
- appui-bras de type « I » avec barrure, réglables en profondeur, réglables en hauteur, de 16,5 cm (6½ po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 31,1 cm (12¼ po) à 43,2 cm (17 po)
- appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po)
- appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, robustes, amovibles, non escamotables
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes éleveurs
- palettes rabattables standard
- palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, format standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- ancrages de transport
- mécanisme de bascule, de 0° à 45°

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 30,5 cm (12 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)
- roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)
- fourches de 17,8 cm (7 po) compatibles avec roues de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)
- tiges longues, de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)
- essieux à dégagement rapide

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
---	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier :**

dossier réglable en angle	S/F	S/O
dossier rabattable, réglable en angle, de 78° à 120°, par incrément de 6°	S/F	S/O
siège rigide, plat	125,00	130,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type avion	50,00	79,00
ceinture de sécurité de type avion, rembourrée	76,00	105,00
appui-tête petit, moyen, grand	99,00	106,00
monture d'appui-tête articulée	159,00	173,00
barre transversale pour monture d'appui-tête, châssis fixe	200,00	212,00

barre transversale pour monture d'appui-tête, châssis pliant	233,00	249,00
barre de tension de dossier	S/F	191,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	S/O
extension de poignée de poussette	S/F	69,00

Appui-bras :

appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 17,8 cm (7 po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs	S/F	135,00
appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, 14,0 cm (5½ po), 16,5 cm (6½ po), 19,1 cm (7½ po), courts	S/F	160,00
appui-bras de type « I », avec barrure, réglables en profondeur, réglables en hauteur, de 16,5 cm (6½ po) à 33,0 cm (13 po), courts, longs	S/F	200,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	2,00
protège-vêtements rigides	92,00	68,00

Appui-pieds :

appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles pivotants, réglables en longueur, de 31,1 cm (12¼ po) à 43,2 cm (17 po)	S/F	55,00
appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po)	S/F	57,00
appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, robustes, amovibles, non escamotables	S/F	87,00
appui-jambes élévateurs	108,00	109,00
appui-jambes élévateurs à 90°, réglables en longueur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po)	70,00	90,00
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs	S/F	19,00
appui-mollets profilés pour appui-jambes élévateurs	72,00	55,00
courroie appui-mollets simple	19,00	19,00
palettes rabattables standard	S/F	49,00
palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, format standard	S/F	76,00
palette pleine largeur, réglable en angle	85,00	183,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
modification de la longueur des appui-pieds, de 5,1 cm (2 po), de 10,2 cm (4 po)	32,00	16,00
modification de la longueur, de 48,3 cm (19 po) à 52,1 cm (20½ po)	31,00	30,00
mâchoire, monture d'appui-pieds, de 17,8 cm (7 po) à 34,3 cm (13½ po)	56,00	34,00
plateforme pleine largeur, à 90°	92,00	190,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	S/F	22,00
ancrages de transport	S/F	S/O
porte-canne	45,00	45,00
mécanisme de bascule, 0° à 45°	S/F	S/O
option base pliante	108,00	S/O

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	60,00
cerceaux de conduite plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	56,00	88,00
petit cerceau de conduite plastifié pour conduite unilatérale	56,00	97,00
cerceaux de conduite à projections obliques ou verticales de 61,0 cm (24 po)	90,00	105,00
cerceaux de conduite antidérapants, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	168,00	144,00
conduite unilatérale à double cerceau	562,00	709,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée, par traction	S/F	40,00
rallonges de leviers de freins	26,00	13,00
freins anti-recul	68,00	34,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 30,5 cm (12 po)	S/F	145,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po)	S/F	130,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 40,6 cm (16 po)	32,00	146,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	113,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po)	S/F	47,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	62,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	63,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	89,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	99,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	62,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)	S/F	63,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	48,00	72,00

Fourches :

fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)	S/F	32,00
fourches de 17,8 cm (7 po) compatibles avec roues de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	S/F	37,00
tiges longues, de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)	S/F	16,00
mécanisme de blocage	46,00	23,00

Essieux arrière :

essieux à dégagement rapide	S/F	33,00
-----------------------------	-----	-------

SUNRISE MEDICAL CANADA INC.**PRIX****BASE DE POSITIONNEMENT ENFANT
MODÈLE «ZIPPIE IRIS»**

1 760,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps :**

- dossier rabattable, réglable en angle, de 85° à 120°
- dossier réglable en hauteur avec poignées poussette réglables
- hauteur du dossier : 45,7 (18 po), 53,3 cm (21 po), 61,0 cm (24 po), réglable en hauteur, de 40,6 cm (16 po) à 50,8 cm (20 po)
- hauteur sol/siège avant : de 27,9 cm (11 po) à 49,5 cm (19½ po)
- largeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 40,6 cm (16 po)
- profondeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 45,7 cm (18 po)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- barre de tension de dossier
- poignées de poussée intégrées aux montants
- extensions amovibles de poignées de poussée

Appui-bras :

- appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 17,8 cm (7 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- appui-bras de type « I », réglables en profondeur, verrouillables, réglables en hauteur, courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 12,7 cm (5 po) à 27,9 cm (11 po)
- appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, robustes, amovibles, non escamotables

- appui-pieds à 70°, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 48,3 cm (19 po)
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes éleveurs
- palettes rabattables standard
- palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, format standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- anti-basculants à roulettes
- ancrages de transport
- mécanisme de bascule, de - 5° à + 60°

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- freins standard, à blocage par poussée
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 30,5 cm (12 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 30,5 cm (12 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po), 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)
- fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)
- tiges longues, de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)
- essieux filetés
- essieux à dégagement rapide *

* Composant(s) sous considération spéciale

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
---	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)

Système de soutien du corps

Siège et dossier :

dossier rabattable, réglable en angle, de 85° à 120°	S/F	S/O
dossier réglable en hauteur avec poignées poussette réglables	S/F	S/O
siège rigide, plat, de croissance	64,00	158,00
siège rigide, plat, abaissé, de croissance	64,00	158,00

ceinture de sécurité de type velcro	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	42,00
ceinture de sécurité de type avion	50,00	79,00
ceinture de sécurité de type avion, rembourrée	76,00	105,00
appui-tête petit, moyen, grand	99,00	106,00
monture d'appui-tête articulée	159,00	173,00
barre transversale pour monture d'appui-tête	200,00	212,00
barre de tension de dossier	S/F	S/O
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	S/O
extensions amovibles de poignées de poussée	S/F	S/O

Appui-bras :

appui-bras de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 17,8 cm (7 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	S/F	135,00
appui-bras de type « I », réglables en profondeur, verrouillables, réglables en hauteur, courts	S/F	245,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	15,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	18,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	2,00
protège-vêtements rigides	92,00	68,00

Appui-pieds :

appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, amovibles pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	55,00
appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 12,7 cm (5 po) à 27,9 cm (11 po)	S/F	57,00
appui-pieds à 70°, à 80°, à 90°, robustes, amovibles, non escamotables	S/F	87,00
appui-pieds à 70°, fuselés, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 30,5 cm (12 po) à 48,3 cm (19 po)	S/F	55,00
appui-jambes élévateurs à 90°, réglables en longueur, de 20,3 cm (8 po) à 33,0 cm (13 po)	70,00	90,00
appui-jambes élévateurs	108,00	109,00
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs	S/F	19,00
appui-mollets profilés pour appui-jambes élévateurs	72,00	55,00
courroie appui-mollets simple	19,00	19,00
palettes rabattables standard	S/F	49,00
palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, format standard	S/F	76,00
palette pleine largeur, réglable en angle	85,00	183,00
palettes multi-positions	106,00	102,00
courroies appui-talon réglables	S/F	10,00
modification de la longueur des appui-pieds, de 5,1 cm (2 po), de 10,2 cm (4 po), 15,2 cm (6 po)	32,00	16,00
plateforme pleine largeur, à 90°	92,00	190,00
mâchoire, monture d'appui-pieds, de 17,8 cm (7 po) à 34,3 cm (13½ po)	56,00	34,00

Châssis :

anti-basculants à roulettes	S/F	25,00
anti-basculants avant	58,00	29,00
ancrages de transport	S/F	S/O
mécanisme de bascule, de - 5° à + 60°	S/F	S/O
espaceurs de roues avant	68,00	S/O

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	60,00
cerceaux de conduite plastifiés, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	56,00	88,00
petit cerceau de conduite plastifié pour conduite unilatérale	56,00	97,00
cerceaux de conduite à projections obliques ou verticales de 61,0 cm (24 po)	90,00	105,00
conduite unilatérale à double cerceau	536,00	669,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée	S/F	40,00
rallonges de leviers de freins	40,00	20,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 30,5 cm (12 po)	S/F	145,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 30,5 cm (12 po)	S/F	113,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus semi-durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po)	S/F	130,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 40,6 cm (16 po)	32,00	146,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	136,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	113,00
roues avant, à pneus durs, 15,2 cm (6 po)	S/F	62,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	63,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 3,8 cm (1½ po), 15,2 cm (6 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	89,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 3,8 cm (1½ po)	S/F	99,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	20,00	72,00

Fourches :

fourches standard de 15,2 cm (6 po), fourches courtes de 13,3 cm (5¼ po), fourches hautes de 17,8 cm (7 po), compatibles avec roues de 12,7 cm (5 po), de 15,2 cm (6 po) et de 20,3 cm (8 po)	S/F	32,00
tiges longues, de + 1,9 cm (¾ po), de + 3,8 cm (1½ po)	S/F	16,00

Essieux arrière :

essieux filetés	S/F	33,00
-----------------	-----	-------

Composant(s) sous considération spéciale

essieux à dégagement rapide *	S/F	33,00
dossier inclinable *	574,00	S/O
appui-pieds de contracture, réglable en angle et multidirectionnel *	218,00	316,00

LES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS PHYSIPRO INC.**BASE DE POSITIONNEMENT ENFANT
MODÈLE « TWIGY »****PRIX**
1 668,00 \$**Composant (s) de base****Système de soutien du corps :**

- dossier rabattable, réglable en angle
- hauteur du dossier : de 43,2 cm (17 po) à 55,9 cm (22 po)
- hauteur sol/siège : de 35,6 cm (14 po) à 50,8 cm (20 po)
- largeur du siège : de 25,4 cm (10 po) à 40,6 cm (16 po)
- profondeur du siège : de 30,5 cm (12 po) à 40,6 cm (16 po)
- ceinture de sécurité de type auto, 3,8 cm (1½ po)
- poignées de poussée intégrées aux montants
- extension surélevée pour poignées de poussée

Appui-bras :

- appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 17,8 cm (7 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides

Appui-pieds :

- appui-pieds à 60°, à 70°, à 75°, à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 33,0 cm (13 po)
- appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs
- palettes rabattables standard
- courroies appui-talon réglables

Châssis :

- ensemble de croissance : longerons pour la profondeur et tubes internes de traverse pour la largeur
- anti-basculants à roulettes
- ancrages de transport
- mécanisme de bascule, de -5° à + 35°

Systèmes de conduite, freins, roues, fourches et essieux :

- cerceaux de conduite, lisses, plastifiés
- freins standard, à blocage par poussée
- freins arrière actionnés par le pied
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po), 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pneus durs, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)
- roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po)
- roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 5,1 cm (2 po), 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)
- roues avant, pneus à chambre à air, (6 po) X 3,2 cm (1¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1¼ po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1¾ po)
- fourches standard
- essieux arrière filetés
- plaques et ancrages pour roues arrière, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)

Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil (prix à la paire, s'il y a lieu)	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
---	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier :**

dossier rabattable, réglable en angle	S/F	S/O
ceinture de sécurité de type auto, 3,8 cm (1½ po)	S/F	51,00
barre de tension avec ancrage pour support d'appui-tête	124,00	124,00
poignées de poussée intégrées aux montants	S/F	145,00
extension surélevée pour poignées de poussée	S/F	228,00

Appui-bras :

appui-bras de type « T », réglables en hauteur, de 17,8 cm (7 po) à 35,6 cm (14 po), courts, longs	S/F	196,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	28,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	30,00
protège-vêtements rigides	S/F	16,00

Appui-pieds :

appui-pieds à 60°, à 70°, à 75°, à 90°, parallèles, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 33,0 cm (13 po)	S/F	105,00
appui-jambes élévateurs, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 33,0 cm (13 po)	160,00	185,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, réglables en longueur, de 17,8 cm (7 po) à 33,0 cm (13 po)	210,00	210,00
appui-mollets rembourrés pour appui-jambes élévateurs	S/F	32,00
appui-mollets profilés	36,00	50,00
courroie appui-mollets simple	45,00	45,00
courroie appui-mollets double	58,00	58,00
courroie appui-mollets en H	47,00	47,00
courroie appui-mollets coussinée, simple	84,00	84,00
courroie appui-mollets coussinée, double	100,00	100,00
palettes rabattables standard	S/F	55,00
palettes réglables en angle et en profondeur, format standard	48,00	79,00
palettes surdimensionnées, réglables en angle et en profondeur	80,00	95,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	90,00	200,00
sangles cale-pied	20,00	24,00
courroies appui-talon réglables	S/F	14,00
pare-chocs avant à roulettes	84,00	42,00

Châssis :

ensemble de croissance : longerons pour la profondeur et tubes internes de traverse pour la largeur	S/F	S/O
anti-basculants à roulettes	S/F	45,00
ancrages de transport	S/F	35,00
mécanisme de bascule, de -5° à + 35°	S/F	S/O

Systèmes de conduite :

cerceaux de conduite lisses	S/F	47,00
cerceaux de conduite plastifiés	S/F	85,00
cerceaux de conduite antidérapants	76,00	85,00

Freins :

freins standard, à blocage par poussée	S/F	58,00
freins arrière actionnés par le pied	S/F	158,00
rallonge de leviers de freins	36,00	18,00

Roues :

roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po)	S/F	102,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 50,8 cm (20 po)	S/F	130,00
roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	122,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 30,5 cm (12 po), 40,6 cm (16 po)	S/F	102,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	130,00
roues arrière, en plastique moulé, à pression standard, 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	122,00
roues arrière, à rayons, à pneus durs, 50,8 cm (20 po)	S/F	132,00
roues arrière, à rayons, à pneus durs, 55,9 cm (22 po)	S/F	125,00
roues arrière, à rayons, à pneus durs, 61,0 cm (24 po)	S/F	122,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 50,8 cm (20 po)	S/F	132,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 55,9 cm (22 po)	S/F	125,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 61,0 cm (24 po)	S/F	122,00
roues avant, à pneus durs, 12,7 cm (5 po), 15,2 cm (6 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	40,00
roues avant, à pneus durs, 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1 ¼ po)	S/F	58,00
roues avant, à pneus semi-durs, 12,7 cm (5 po) X 5,1 cm (2 po), 15,2 cm (6 po) X 2,5 cm (1 po), 20,3 cm (8 po) X 2,5 cm (1 po)	S/F	40,00
roues avant, à pneus semi-durs, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	56,00	68,00
roues avant, pneus à chambre à air, 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	56,00	68,00
roues avant, pneus à chambre à air, 15,2 cm (6 po) X 3,2 cm (1 ¼ po), 20,3 cm (8 po) X 3,2 cm (1 ¼ po), 20,3 cm (8 po) X 4,4 cm (1 ¾ po)	S/F	58,00

Fourches :

fourches standard	S/F	59,00
fourches compatibles avec roues avant, de 20,3 cm (8 po) X 5,1 cm (2 po)	22,00	70,00

Essieux arrière :

essieux arrière filetés	S/F	7,00
plaques et ancrages pour roues arrière, 50,8 cm (20 po), 55,9 cm (22 po), 61,0 cm (24 po)	S/F	83,00

Composant(s) sous considération spéciale :

protège-rayons *	100,00	50,00
essieux arrière à dégagement rapide *	78,00	46,00
dossier inclinable *	295,00	295,00
châssis renforcé *	280,00	S/O

SECTION III**POUSETTES ET ORTHOMOBILES****APPAREIL****PRIX****Poussette du type «Buggy Major», incluant les appui-pieds et le harnais**

1 an et 2 ans *	660,00
3 ans ou plus	660,00

Composant(s) disponible(s)

siège rembourré	96,00
autres composants	C.S.
appui-thoraciques	96,00
plastron	57,00

PÉRIODE DE GARANTIE: 12 mois**APPAREIL****PRIX**

Autres poussettes*	C.S.
Orthomobiles	C.S.

PARTIE II**AIDES À LA POSTURE****SECTION I****AIDES À LA POSTURE – MEMBRES SUPÉRIEURS**

PRIX

APPAREIL

Support moulé pour l'avant-bras et la main, fabriqué sur mesure	270,00
---	--------

COMPOSANT(S) DE BASE

Coquille en ABS
 Glissière d'appui-bras
 Matériel de recouvrement

PÉRIODE DE GARANTIE : 3 mois

	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du complément	Garantie (en mois)
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Courroie de retenue du membre	10,00	18,00	
Cône pour la main	28,00	47,00	
			PRIX

APPAREIL

Support moulé en thermoplastique pour l'avant-bras et la main, préfabriqué 210,00

COMPOSANT(S) DE BASE

Support moulé en thermoplastique
 Courroies de fixation au fauteuil

PÉRIODE DE GARANTIE : 3 mois

	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du complément	Garantie (en mois)
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Glissière d'appui-bras en thermoplastique	21,00	60,00	
Courroie de retenue du membre	10,00	18,00	

PRIX

APPAREIL

Support préfabriqué pour l'avant-bras (Otto Bock) 164,00

COMPOSANT(S) DE BASE

Appui-bras Otto Bock
Courroies de fixation au fauteuil

PÉRIODE DE GARANTIE : 3 mois

	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du complément	Garantie (en mois)
--	--	---------------------------------------	-------------------------------

COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)

Support pour la main (paume, corne, cône)	60,00	79,00	
Glissière d'appui-bras	21,00	60,00	
Courroie de retenue du membre	10,00	18,00	

PRIX

APPAREIL

Support préfabriqué pour l'avant-bras et la main, en thermoplastique (genre gouttière) 137,00

COMPOSANT(S) DE BASE

Support en thermoplastique
Courroies de fixation au fauteuil

PÉRIODE DE GARANTIE : 3 mois

	Prix à l'achat ou au remplacement de l'appareil	Remplacement du complément	Garantie (en mois)
COMPLÉMENT(S) DISPONIBLE(S)			
Glissière d'appui-bras	21,00	60,00	
Appui élévateur en caoutchouc mousse	12,00	44,00	
Courroie de retenue du membre	10,00	18,00	

SECTION II

AIDES TECHNIQUES À LA POSTURE

PRIX

aide technique à la posture par éléments modulaires (matériaux) *	C.S.
aide technique à la posture moulée (matériaux) *	C.S.
aide technique combinée (modulaire et moulée) (matériaux) *	C.S.

PARTIE III

ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX DES APPAREILS

1. Lors de l'achat ou du remplacement d'un appareil assuré mentionné aux parties 1 ou 2 du présent titre, le prix fixé pour cet appareil inclut les éléments suivants:
 - 1° le prix fixé de ses composants de base, de ses composants optionnels et de ses compléments s'il en est;
 - 2° le coût de sa fabrication;
 - 3° le coût des ajustements requis pendant la fabrication jusqu'à l'installation finale inclusivement;
 - 4° le coût des ajustements et des réparations, pendant la période de garantie mentionnée au présent titre à l'égard de chaque appareil ou au contrat avec le fournisseur, débutant immédiatement après l'installation finale et au cours de laquelle est effectué tout ajustement ou toute réparation à un appareil utilisé dans des conditions normales, dans le but de le rendre conforme à l'ordonnance originale, lorsque l'état physique du bénéficiaire n'a pas changé, et de permettre à ce dernier d'en retirer le maximum de rendement.

2. Le coût du remplacement d'un composant ou d'un complément d'un appareil inclut les éléments suivants:
 - 1° le coût des matériaux à leur prix coûtant;
 - 2° le coût de sa fabrication;
 - 3° le coût d'ajustement et d'installation.

TITRE TROISIÈME
SERVICES AFFÉRENTS ASSURÉS

Description	Tarif de la main d'œuvre ou montant forfaitaire	Références au règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique
Fabrication, réparation ou adaptation d'un appareil	13,70\$ par quart d'heure	Articles 23, 24, 25, 62, 63 et 64
Récupération et réattribution d'un ambulateur	66,05\$	Article 25.1
Montant forfaitaire pour services déjà rendus lorsque l'attribution d'un fauteuil roulant à propulsion manuel est annulée	231,17\$	Article 65
Montant forfaitaire pour services déjà rendus lorsque l'attribution d'un fauteuil roulant à propulsion motorisée est annulée	282,91\$	Article 65
Montant forfaitaire pour services déjà rendus lorsque l'attribution d'une poussette est annulée	39,42\$	Article 65
Montant forfaitaire pour l'attribution et l'ajustement d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle	362,17\$	Article 66
Montant forfaitaire pour l'attribution et l'ajustement d'un fauteuil roulant à propulsion motorisée	487,66\$	Article 66
Montant forfaitaire pour l'ajustement (croissance)	180,53 \$	Article 66
Montant forfaitaire pour l'attribution d'une poussette du type «Buggy Major»	41,84 \$	Article 67

51311

Projets de règlement

Projet de règlement

Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre
(L.R.Q., c. F-5)

Certificats de qualification et apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression — Modifications

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le « Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression », dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement vise notamment la création d'un certificat en technique d'appareils au gaz de classe 3 spécifique au gaz naturel et propose certains autres ajustements requis en raison de l'abolition du certificat de qualification en tuyauterie de procédés techniques.

Ce projet précise en outre que les apprentis qui auront suivi et réussi une formation déterminée sont exemptés de réussir l'examen de qualification pour obtenir le certificat de qualification en manutention de propane, mais qu'ils doivent néanmoins compléter l'apprentissage.

Ce projet de règlement n'a pas de conséquence négative sur les entreprises.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus au sujet de ce projet de règlement en s'adressant à monsieur Jean-Louis Gauthier, Direction de la qualification réglementée, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 800, rue du Square-Victoria, 27^e étage, C.P. 100, Montréal (Québec) H4Z 1B7 (téléphone : 514 864-8206; télécopieur : 514 873-2189; courriel : jean-louis.gauthier@mess.gouv.qc.ca).

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 45 jours mentionné ci-dessus, au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 425, rue Saint-Amable, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 4Z1.

*Le ministre de l'Emploi et
de la Solidarité sociale,*
SAM HAMAD

Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression*

Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre
(L.R.Q., c. F-5, a. 30, par. a à c, g, h et l)

1. Le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression est modifié, à l'article 3 :

1^o par l'ajout, dans le paragraphe 1^o et après le mot « réparation », de « , la réfection, la modification »;

2^o par le remplacement du paragraphe 4^o par les suivants :

« 4^o le certificat en technique d'appareils au gaz, classe 3 (propane) (TAG-3P) pour :

a) l'installation, le raccordement, la mise en marche initiale, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement de tout appareil approuvé au propane dont la capacité ne dépasse pas 120 kW, y compris ses accessoires et son système d'évacuation;

b) l'installation, le raccordement, l'entretien, la réparation, la réfection, la modification ou l'enlèvement de toute tuyauterie de propane et de ses accessoires, quelle que soit la capacité des appareils au gaz alimentés;

c) l'installation et le raccordement des bouteilles, incluant leurs accessoires, quelle que soit la capacité des appareils au gaz alimentés.

« 4.1^o le certificat en technique d'appareils au gaz, classe 3 (gaz naturel) (TAG-3N) pour :

* Les dernières modifications au Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, édicté par le décret numéro 280-2006 du 29 mars 2006 (2006, G.O. 2, 1546), ont été apportées par le règlement édicté par le décret numéro 1147-2008 du 10 décembre 2008 (2008, G.O. 2, 6451A). Pour les modifications antérieures, voir le « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, 2008, à jour au 1^{er} septembre 2008.

a) l'installation, le raccordement, la mise en marche initiale, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement de tout appareil approuvé au gaz naturel dont la capacité ne dépasse pas 120 kW, y compris ses accessoires et son système d'évacuation;

b) l'installation, l'entretien, la réparation, la réfection, la modification ou l'enlèvement de toute tuyauterie de gaz naturel et de ses accessoires, quelle que soit la capacité des appareils au gaz alimentés;

c) le raccordement de toute tuyauterie de gaz naturel au réseau de distribution du gaz naturel, quelle que soit la capacité des appareils au gaz alimentés. ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 9, du suivant :

« **9.1.** Est exempté de l'examen de qualification exigé pour obtenir le certificat en manutention de propane prévu par le paragraphe 10° de l'article 3, l'apprenti qui a complété l'apprentissage et qui est titulaire d'une attestation délivrée par l'Association québécoise du propane inc. selon laquelle il a suivi et réussi le cours intitulé « Cours de formation pour les chauffeurs de camion de propane en vrac » dispensé par cette association. Il doit toutefois payer les droits exigibles pour la délivrance du certificat de qualification après une exemption de l'examen de qualification. ».

3. L'article 12 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « , en chauffage ou en tuyauterie de procédés techniques » par les mots « ou en chauffage »;

2° par la suppression, dans le troisième alinéa, de « en tuyauterie de procédés techniques, ».

4. L'article 25 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le sous-paragraphe a du paragraphe 2°, de « , en chauffage ou en tuyauterie de procédés techniques » par les mots « ou en chauffage »;

2° par la suppression, dans le sous-paragraphe a du paragraphe 3°, de « en tuyauterie de procédés techniques, ».

5. L'article 34 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le paragraphe 5° du premier alinéa et après « article 9 », de « , de l'article 9.1 ».

6. L'article 38 de ce règlement est modifié par la suppression de la ligne du tableau qui concerne le certificat de compétence de la catégorie 121 « préposé à l'installation de la tuyauterie ».

7. L'article 39 de ce règlement est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« **39.** Le certificat de compétence de la catégorie 111 « préposé à l'installation de la tuyauterie », délivré en vertu de l'Ordonnance sur les certificats de compétence en matière de gaz et en vigueur le (*indiquer ici la date qui précède celle de l'entrée en vigueur du présent règlement*), tient lieu, à compter du (*indiquer ici la date de l'entrée en vigueur du présent règlement*), du certificat de qualification en technique d'appareils au gaz, classe 2 (TAG-2) et du certificat de qualification en technique d'appareils au gaz, classe 3 (gaz naturel) (TAG-3N) et il demeure valide jusqu'à la date de l'anniversaire de naissance de son titulaire en 2009. ».

8. L'article 48 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « article 25 » par « article 31 ».

9. La personne qui, le (*indiquer ici la date qui précède celle de l'entrée en vigueur du présent règlement*), est titulaire d'une carte d'apprenti ou d'un certificat de qualification en technique d'appareils au gaz, classe 3 (TAG-3) est réputée titulaire, respectivement, d'une carte d'apprenti ou d'un certificat de qualification en technique d'appareils au gaz, classe 3 (propane) (TAG-3P) jusqu'à la date prévue pour le renouvellement de la carte ou du certificat dont elle est titulaire.

En outre, la personne qui, le (*indiquer ici la date qui précède celle de l'entrée en vigueur du présent règlement*), est titulaire d'un certificat de compétence de la catégorie 121 « préposé à l'installation de la tuyauterie » tenant lieu de certificat de qualification en technique d'appareils au gaz, classe 3 (TAG-3) en vertu de l'article 38 du Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, tel qu'il se lisait à cette date, est réputée titulaire d'un certificat de qualification en technique d'appareils au gaz, classe 3 (propane) (TAG-3P) jusqu'à la date de son anniversaire de naissance en 2009.

10. La personne qui, le (*indiquer ici la date qui précède celle de l'entrée en vigueur du présent règlement*), est titulaire d'un certificat de qualification en technique d'appareils au gaz, classe 2 (TAG-2) délivré en renouvellement d'un certificat de compétence de la catégorie 111

« préposé à l'installation de la tuyauterie » qui en tenait lieu en application du premier alinéa de l'article 39 du Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, tel qu'il se lisait à cette date, est réputée également titulaire d'un certificat de qualification en technique d'appareils au gaz, classe 3 (gaz naturel) (TAG-3N) jusqu'à la date d'expiration du certificat dont elle est titulaire.

11. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec*).

51348

Projet de règlement

Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre
(L.R.Q., c. F-5)

Certificats de qualification et d'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction — Modifications

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le « Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction », dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement vise principalement à abolir le certificat de qualification en tuyauterie de procédés techniques requis pour l'exécution de certains travaux sur des systèmes de tuyauterie de procédés techniques.

Ce projet de règlement n'a pas de conséquence négative sur les entreprises.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus au sujet de ce projet de règlement en s'adressant à monsieur Jean-Louis Gauthier, Direction de la qualification réglementée, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 800, rue du Square-Victoria, 27^e étage, C.P. 100, Montréal (Québec) H4Z 1B7 (téléphone : 514 864-8206; télécopieur : 514 873-2189; courriel : jean-louis.gauthier@mess.gouv.qc.ca).

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 45 jours mentionné ci-dessus, au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 425, rue Saint-Amable, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 4Z1.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
SAM HAMAD

Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction*

Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre
(L.R.Q., c. F-5, a. 30, par. a à c, g, et l)

1. Le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction est modifié, à l'article 1 :

1° par le remplacement de la définition de « système de chauffage et de combustion » par la suivante :

« « système de chauffage et de combustion » : la tuyauterie, les appareils, les accessoires et les autres appareillages nécessaires à la production d'énergie thermique sous quelque forme que ce soit dans tout bâtiment ou toute installation ainsi que la tuyauterie, les appareils, les accessoires et les autres appareillages nécessaires à la distribution d'une telle énergie pour chauffer tout bâtiment »;

2° par l'insertion, dans la définition de « système de plomberie » et après les mots « distribution d'eau », de « , y compris les systèmes de protection contre l'incendie, »;

3° par la suppression de la définition de « système de tuyauterie de procédés techniques ».

* Les dernières modifications au Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, édicté par le décret numéro 279-2006 du 29 mars 2006 (2006, G.O. 2, 1538), ont été apportées par le règlement édicté par le décret numéro 1146-2008 du 10 décembre 2008 (2008, G.O. 2, 6448A). Pour les modifications antérieures, voir le « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, 2008, à jour au 1^{er} septembre 2008.

2. L'article 3 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 2°, de « 3° à 5° » par « 3° et 4° »;

2° par la suppression du paragraphe 5°.

3. L'article 6 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « 3° à 5° » par « 3° et 4° ».

4. La personne qui, le (*indiquer ici le jour qui précède la date de l'entrée en vigueur du présent règlement*), est titulaire d'une carte d'apprenti en tuyauterie de procédés techniques peut, jusqu'à la date prévue pour le renouvellement de sa carte, demander au ministre de convertir cette carte et son livret d'apprentissage en une carte d'apprenti et un livret d'apprentissage en technique d'appareils au gaz classe 3 (propane) ou en technique d'appareils au gaz classe 3 (gaz naturel) prévus par le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, édicté par le décret numéro 280-2006 du 29 mars 2006.

5. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec*).

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 161-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Elizabeth MacKay comme secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Elizabeth MacKay soit engagée à contrat pour agir comme secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif, pour un mandat de trois ans à compter du 30 mars 2009, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Contrat d'engagement de madame Elizabeth Mackay comme secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Elizabeth MacKay, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du secrétaire général associé chargé du Secrétariat aux affaires autochtones et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, elle exerce tout mandat que lui confie le secrétaire général associé.

Madame MacKay exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 30 mars 2009 pour se terminer le 29 mars 2012, sous réserve des dispositions de l'article 4.

3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 Rémunération

La rémunération de madame MacKay comprend le salaire et la contribution de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurances.

À compter de la date de son engagement, madame MacKay reçoit un salaire versé sur la base annuelle de 133 900 \$.

Ce salaire sera révisé selon les règles applicables à une sous-ministre adjointe du niveau 1.

3.2 Autres conditions de travail

Les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame MacKay comme secrétaire adjointe du niveau 1.

Dans le cas où les dispositions de ce décret sont inconciliables avec les dispositions contenues au présent décret, ces dernières s'appliqueront.

3.3 Statut d'emploi

En aucun temps, le présent contrat ne pourra être invoqué à titre de travail temporaire dans la fonction publique du Québec en vue d'y acquérir le statut d'employé permanent.

3.4 Droits d'auteur

Le gouvernement est propriétaire des droits d'auteur sur les rapports à être éventuellement fournis et sur les documents produits. Madame MacKay renonce en faveur du gouvernement à tous les droits d'auteur sur les résultats de son travail.

4. TERMINAISON

Le présent engagement prend fin à la date stipulée à l'article 2, sous réserve toutefois des dispositions qui suivent :

4.1 Démission

Madame MacKay peut démissionner de son poste de secrétaire adjointe au ministère, sans pénalité, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

4.2 Suspension

Le secrétaire général associé du Secrétariat peut, pour cause, suspendre de ses fonctions madame MacKay.

4.3 Destitution

Madame MacKay consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

4.4 Résiliation

Le présent engagement peut être résilié en tout temps par le gouvernement sous réserve d'un préavis de trois mois. En ce cas, madame MacKay aura droit, le cas échéant, à une allocation de départ aux conditions et suivant les modalités déterminées à la section 5 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

5. RENOUVELLEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de madame MacKay se termine le 29 mars 2012. Dans le cas où le premier ministre a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de secrétaire adjointe au ministère, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de secrétaire adjointe au ministère, madame MacKay recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. SIGNATURES

ELIZABETH MACKAY

ANDRÉ BROCHU,
secrétaire général associé

51277

Gouvernement du Québec

Décret 162-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT l'approbation des recommandations du comité paritaire et conjoint, à la suite des négociations entre le gouvernement du Québec et le Syndicat des agents de conservation de la faune du Québec, en vue de modifier la convention collective en vigueur jusqu'au 31 mars 2010

ATTENDU QUE, en vertu des articles 71 et 72 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), un comité paritaire et conjoint a été institué dans le but de permettre la négociation de la convention collective des agents de conservation de la faune;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 74 de la Loi sur la fonction publique, le comité a décidé de présenter au gouvernement ses recommandations concernant certaines modifications à la convention collective en vigueur jusqu'au 31 mars 2010;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 75 de la Loi sur la fonction publique, les recommandations du comité doivent être approuvées par le gouvernement pour avoir l'effet d'une convention collective;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

QUE les recommandations du comité paritaire et conjoint, à la suite des négociations entre le gouvernement du Québec et le Syndicat des agents de conservation de la faune du Québec, en vue de modifier la convention collective en vigueur jusqu'au 31 mars 2010, annexées à la recommandation ministérielle du présent décret, soient approuvées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51278

Gouvernement du Québec

Décret 163-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT une autorisation à l'Administration régionale Kativik de conclure avec l'organisme « Phase 2 Raglan/Tamatumani » une entente relative à la gestion d'un projet visant l'embauche et la formation d'employés inuits à la mine Raglan

ATTENDU QUE l'organisme « Phase 2 Raglan/Tama-tumani » a conclu, dans le cadre du programme fédéral de Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones, une entente avec le gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que le gouvernement du Canada versera à l'organisme « Phase 2 Raglan/Tamatumani » une aide financière de 9 000 000 \$ afin de réaliser un projet visant à permettre à 310 Inuits d'acquérir les connaissances et l'expérience nécessaires pour occuper un emploi à la mine Raglan;

ATTENDU QUE l'organisme « Phase 2 Raglan/Tama-tumani » souhaite conclure avec l'Administration régionale Kativik une entente visant à lui verser une partie de l'aide financière reçue en vertu du programme fédéral et à définir leurs responsabilités financières et administratives dans le cadre de la réalisation du projet;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 351.1 de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1), l'Administration régionale peut conclure avec un organisme des ententes portant sur la formation et l'utilisation de la main-d'œuvre;

ATTENDU QUE l'Administration régionale Kativik est un organisme municipal au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.12.1 de cette loi, un organisme municipal ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, permettre ou tolérer d'être affecté par une entente conclue entre un tiers et un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organisme gouvernementaux, ou un organisme public fédéral;

ATTENDU QUE l'organisme « Phase 2 Raglan/Tamatumani » est un tiers au sens de l'article 3.12.1 de cette loi;

ATTENDU QUE, en vertu du quatrième alinéa de l'article 3.12.1 de cette loi, un organisme municipal permet ou tolère d'être affecté, notamment lorsqu'il conclut une entente qui est reliée à une entente conclue entre un tiers et un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou un organisme public fédéral;

ATTENDU QUE l'entente que l'organisme « Phase 2 Raglan/Tamatumani » souhaite conclure avec l'Administration régionale Kativik est reliée à l'entente conclue entre l'organisme « Phase 2 Raglan/Tamatumani » et le gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE l'Administration régionale Kativik, en concluant cette entente avec l'organisme « Phase 2 Raglan/Tamatumani », permet ou tolère d'être affectée par l'entente conclue entre l'organisme « Phase 2 Raglan/Tamatumani » et le gouvernement du Canada;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser l'Administration régionale Kativik à conclure cette entente avec l'organisme « Phase 2 Raglan/Tamatumani »;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques :

QUE l'Administration régionale Kativik soit autorisée à conclure avec l'organisme « Phase 2 Raglan/Tamatumani » une entente relative à la gestion d'un projet visant l'embauche et la formation d'employés inuits à la mine Raglan, laquelle sera substantiellement conforme au texte du projet d'entente joint à la recommandation ministérielle.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51279

Gouvernement du Québec

Décret 164-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT le renouvellement du mandat de monsieur Yvan Gauthier comme membre et président du conseil d'administration et directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec

ATTENDU QUE l'article 5 de la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. C-57-02) prévoit que les affaires du Conseil sont administrées par un conseil d'administration d'au plus treize membres, dont un président, nommés par le gouvernement sur proposition de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, après consultation d'organismes qu'elle considère représentatifs des milieux des arts et des lettres;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 6 de cette loi prévoit notamment que le mandat du président du conseil d'administration est d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président;

ATTENDU QUE monsieur Yvan Gauthier a été nommé membre et président du conseil d'administration et directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec par le décret numéro 522-2004 du 2 juin 2004, que son mandat viendra à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE la consultation prévue par la loi a été effectuée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :

QUE monsieur Yvan Gauthier soit nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration et directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec pour un mandat de quatre ans à compter du 6 avril 2009, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Conditions de travail de monsieur Yvan Gauthier comme membre et président du conseil d'administration et directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec

Aux fins de rendre explicites les considération et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. C-57.02)

1. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme monsieur Yvan Gauthier, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme membre et président du conseil d'administration et directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec, ci-après appelé le Conseil.

À titre de directeur général, monsieur Gauthier est chargé de l'administration des affaires du Conseil dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règles et des politiques adoptées par le Conseil pour la conduite de ses affaires.

Monsieur Gauthier exerce ses fonctions au siège du Conseil à Québec.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 6 avril 2009 pour se terminer le 5 avril 2013, sous réserve des dispositions de l'article 4.

3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 Rémunération

La rémunération de monsieur Gauthier comprend le salaire et la contribution de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurances.

À compter de la date de son engagement, monsieur Gauthier reçoit un salaire versé sur la base annuelle de 144 617 \$.

Ce salaire sera révisé selon les règles applicables à un premier dirigeant d'un organisme du gouvernement du niveau 5.

3.2 Autres conditions de travail

Les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Gauthier selon les dispositions applicables à un premier dirigeant d'un organisme du gouvernement du niveau 5.

Dans le cas où les dispositions de ce décret sont inconciliables avec les dispositions contenues au présent décret, ces dernières s'appliqueront.

3.3 Allocation de séjour

Monsieur Gauthier reçoit une allocation mensuelle de 920 \$ pour ses frais de séjour à Québec.

4. TERMINAISON

Le présent engagement prend fin à la date stipulée à l'article 2, sous réserve toutefois des dispositions qui suivent :

4.1 Démission

Monsieur Gauthier peut démissionner de son poste de membre et président du conseil d'administration et directeur général du Conseil, sans pénalité, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

4.2 Destitution

Monsieur Gauthier consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

4.3 Résiliation

Le présent engagement peut être résilié en tout temps par le gouvernement sous réserve d'un préavis de trois mois.

En ce cas, monsieur Gauthier aura droit, le cas échéant, à une allocation de départ aux conditions et suivant les modalités déterminées à la section 5 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

4.4 Échéance

À la fin de son mandat, monsieur Gauthier demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

5. RENOUVELLEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Gauthier se termine le 5 avril 2013. Dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de membre et président du conseil d'administration et directeur général du Conseil, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de membre et président du conseil d'administration et directeur général du Conseil, monsieur Gauthier recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. SIGNATURES

YVAN GAUTHIER

ANDRÉ BROCHU,
secrétaire général associé

51280

Gouvernement du Québec

Décret 165-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT la nomination de trois membres du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles

ATTENDU QUE la Société de développement des entreprises culturelles est une personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., c. S-10.002);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de cette loi prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 5 de cette loi prévoit que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil, après consultation d'organismes que le ministre considère comme représentatifs des milieux concernés par les activités de la Société et que ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans et se répartissent notamment comme suit :

— deux personnes œuvrant dans les domaines du cinéma ou de la production télévisuelle;

— deux personnes œuvrant dans les domaines des métiers d'art;

— trois personnes œuvrant dans un domaine autre que culturel;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 11 de cette loi prévoit que les membres autres que le président-directeur général ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 782-2000 du 21 juin 2000, monsieur Charles Binamé était nommé membre du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 782-2000 du 21 juin 2000, monsieur Louis-Georges L'Écuyer était nommé membre du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir un poste additionnel de membre du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles pour une personne œuvrant dans un domaine autre que culturel;

ATTENDU QUE les consultations prévues par la loi ont été effectuées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :

QUE madame Françoise Boudreau, directrice générale et directrice principale de l'administration, Société du 400^e anniversaire de Québec, œuvrant dans un domaine autre que culturel, soit nommée membre du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes;

QUE monsieur Laurent Craste, professeur de façonnage, Centre de céramique Bonsecours, œuvrant dans les domaines des métiers d'art, soit nommé membre du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Louis-Georges L'Écuyer;

QUE madame Sophie Ferron, fondatrice et productrice, Sialso inc., œuvrant dans les domaines du cinéma et de la production télévisuelle, soit nommée membre du conseil d'administration de la Société de développement

des entreprises culturelles, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Charles Binamé;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51281

Gouvernement du Québec

Décret 166-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Michel Jébrak comme membre et président du Conseil de la Science et de la Technologie

ATTENDU QUE l'article 31 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., c. M-30.01) institue le Conseil de la Science et de la Technologie;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 33 de cette loi prévoit que le Conseil se compose de quinze membres, dont un président, nommés par le gouvernement et provenant des milieux de la recherche, de l'enseignement universitaire et collégial, des affaires, du travail, de l'information scientifique et technique ainsi que du secteur public et parapublic;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 34 de cette loi prévoit notamment que le président du Conseil est nommé pour au plus cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 36 de cette loi prévoit que le président, qui exerce ses fonctions à plein temps, administre le Conseil et en dirige le personnel et que le gouvernement fixe sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail;

ATTENDU QUE le poste de membre et président du Conseil de la Science et de la Technologie est actuellement vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE monsieur Michel Jébrak, professeur en ressources minérales de l'Université du Québec à Montréal, soit nommé membre et président du Conseil de la Science et de la Technologie, pour un mandat de cinq ans, à compter du 4 mai 2009, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

CONTRAT « A »

Conditions de travail de monsieur Michel Jébrak comme membre et président du Conseil de la Science et de la Technologie

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., c. M-30.01)

1. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme monsieur Michel Jébrak, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme membre et président du Conseil de la Science et de la Technologie, ci-après appelé le Conseil.

À titre de membre et président, monsieur Jébrak est chargé de l'administration des affaires du Conseil dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règlements et politiques adoptés par le Conseil pour la conduite de ses affaires.

Monsieur Jébrak exerce, à l'égard du personnel du Conseil, les pouvoirs que la Loi sur la fonction publique attribue à un dirigeant d'organisme.

Monsieur Jébrak remplit ses fonctions au secrétariat du Conseil à Québec.

Monsieur Jébrak est en prêt de service de l'Université du Québec à Montréal, ci-après appelée l'Université.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 4 mai 2009 pour se terminer le 3 mai 2014, sous réserve des dispositions de l'article 5.

3. RÉMUNÉRATION

La rémunération de monsieur Jébrak comprend le salaire et la contribution de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurances.

3.1 Salaire

À compter de la date de son engagement, monsieur Jébrak continue de recevoir sa rémunération à titre de professeur de l'Université et cette rémunération sera révisée par l'Université selon ses propres politiques.

L'Université sera remboursée de la façon prévue au contrat « B ».

Le Conseil verse à monsieur Jébrak, à titre d'honoraires, une rémunération additionnelle annuelle de 40 000 \$ pour exercer la fonction de membre et président du Conseil de la Science et de la Technologie.

3.2 Assurances

Monsieur Jébrak continue de participer aux régimes d'assurances de l'Université. L'Université sera remboursée pour la contribution de l'employeur de la façon prévue au contrat « B ».

3.3 Régime de retraite

Monsieur Jébrak continue de participer au régime de retraite de l'Université. L'Université sera remboursée pour la contribution de l'employeur de la façon prévue au contrat « B ».

3.4 Vacances

À compter de la date de son entrée en fonction, monsieur Jébrak continue de bénéficier du même nombre de jours de vacances auxquels il a droit en vertu des règlements de l'Université.

3.5 Allocation de séjour

Pour la durée du présent mandat ou jusqu'à son déménagement s'il survient au cours de ce mandat, monsieur Jébrak reçoit une allocation mensuelle de 920 \$ pour ses frais de séjour à Québec.

4. AUTRES DISPOSITIONS

Les articles 17 et 20 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007, s'appliquent à monsieur Jébrak selon les dispositions applicables à un premier dirigeant d'un organisme du gouvernement du niveau 4.

5. TERMINAISON

Le présent engagement prend fin conformément aux dispositions qui suivent :

5.1 Démission

Monsieur Jébrak peut démissionner de son poste de membre et président du Conseil sans pénalité, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

5.2 Destitution

Monsieur Jébrak consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

5.3 Résiliation

Le présent engagement peut être résilié en tout temps par le gouvernement sous réserve d'un préavis de trois mois.

5.4 Échéance

À la fin de son mandat, monsieur Jébrak demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

6. RENOUVELLEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Jébrak se termine le 3 mai 2014. Dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de membre et président du Conseil, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. SIGNATURES

MICHEL JÉBRAK

ANDRÉ BROCHU,
secrétaire général associé

CONTRAT « B »

CONTRAT

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, corporation légalement constituée ayant son siège en la Ville de Montréal, ici représentée par monsieur Pierre-Paul Lavoie, vice-recteur aux ressources humaines et monsieur Robert Proulx, vice-recteur à la vie académique, dûment autorisés à cette fin, ci-après appelée

« L'UNIVERSITÉ »

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ici représenté par le secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif, monsieur André Brochu, ci-après appelé

« LE GOUVERNEMENT »

ET

LE CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, ici représenté par madame Édith Deleury, présidente par intérim, ci-après appelé

« LE CONSEIL »

MONSIEUR MICHEL JÉBRAK, professeur, Université du Québec à Montréal ci-après appelé

« L'INTERVENANT »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le gouvernement retient les services de l'intervenant pour exercer la fonction de membre et président du Conseil de la Science et de la Technologie, à compter du 4 mai 2009.

ATTENDU QUE l'université accepte de prêter au gouvernement les services de l'intervenant à temps plein à son salaire régulier;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

Les présentes sont soumises aux dispositions de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., c. M-30.01).

1. OBLIGATIONS

1.1 L'Université s'engage à fournir au gouvernement, pour la durée du contrat « A », les services à temps plein de l'intervenant pour exercer la fonction de membre et président du Conseil de la Science et de la Technologie.

1.2 L'intervenant s'engage à exercer, pendant la durée du contrat « A », la fonction de membre et président du Conseil de la Science et de la Technologie.

1.3 Les services de l'intervenant ne sont prêtés et retenus que pour les seules fins d'exercer la fonction mentionnée au paragraphe 1.2 et les autres tâches qu'il devra accomplir dans le cadre de ses responsabilités.

2. CONSIDÉRATIONS

2.1 L'Université reconnaît que, pendant la durée du contrat « A », l'intervenant demeure à son emploi comme professeur et qu'aucun changement ne sera apporté aux relations contractuelles qui la lient à l'intervenant.

2.2 L'Université versera à l'intervenant, pendant la durée du contrat « A », sa rémunération à titre de professeur incluant toute indexation, révision ou augmentation applicable, le cas échéant, et maintiendra la contribution de l'employeur au régime de retraite et aux régimes de prévoyance collectives auxquels l'intervenant participe et dont il peut bénéficier pendant la durée de ce contrat.

2.3 L'intervenant sera réputé avoir bénéficié, pendant la durée du contrat « A », des journées de vacances annuelles auxquelles il a droit en vertu des règlements de l'Université, de façon à ce qu'au terme de ce contrat, quelle qu'en soit la date, aucun jour de vacances ne lui sera dû par le Conseil ou par l'Université.

2.4 Le Conseil s'engage à rembourser à l'Université le salaire et la contribution de l'employeur aux bénéfices marginaux liés aux conditions d'emploi, prévus au paragraphe 2.2.

2.5 Trimestriellement, l'Université fera parvenir au Conseil un état des sommes dues établies au paragraphe 2.4.

Le Conseil s'engage à rembourser à l'Université les sommes exigibles dans les trente jours de la réception de chacun des états des sommes dues.

3. RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Université n'est pas responsable, en termes de dommages matériels et de responsabilité civile, des risques encourus par l'intervenant lors de ses déplacements ou dans la réalisation d'activités reliées à l'exercice de sa fonction de membre et président du Conseil de la Science et de la Technologie.

Fait et signé par les parties, en quatre exemplaires :

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Par : PIERRE-PAUL LAVOIE,
Vice-recteur aux ressources humaines

Date :

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Par : ROBERT PROULX,
Vice-recteur à la vie académique

Date :

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Par : ANDRÉ BROCHU,
Secrétaire général associé aux emplois supérieurs

Date :

LE CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Par : ÉDITH DELEURY,
présidente par intérim

Date :

L'INTERVENANT

Par : MICHEL JÉBRAK,

Date :

51282

Gouvernement du Québec

Décret 167-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT la nomination de cinq membres du conseil d'administration d'Investissement Québec

ATTENDU QUE l'article 1 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1) constitue la société Investissement Québec;

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi prévoit que la société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 5 de cette loi prévoit que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience établis par le conseil et que ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi prévoit que les membres du conseil autres que le président-directeur général ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE messieurs Léopold Beaulieu et René Roy ont été nommés de nouveau membres du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 1106-2004 du 2 décembre 2004, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Michel Boivin a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 1106-2004 du 2 décembre 2004, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE madame Mélanie Kau a été nommée membre du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 1106-2004 du 2 décembre 2004, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Michel R. Saint-Pierre a été nommé membre du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 1106-2004 du

2 décembre 2004, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration d'Investissement Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Léopold Beaulieu, président-directeur général, Fondation, Le Fonds de développement de la Confédération des Syndicats Nationaux pour la coopération et l'emploi;

— madame Mélanie Kau, présidente, Les Intérieurs Mobilia inc.;

— monsieur René Roy, secrétaire général, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration d'Investissement Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

— monsieur Louis J. Duhamel, associé, Secor Conseil inc., en remplacement de monsieur Michel R. Saint-Pierre;

— madame Patricia Occhiuto, actionnaire et vice-présidente, Importations Mini-Italia inc., en remplacement de monsieur Michel Boivin;

QUE le décret numéro 610-2006 du 28 juin 2006 concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de certaines sociétés d'État s'applique aux personnes nommées en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51283

Gouvernement du Québec

Décret 168-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT la nomination de dix membres du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., c. S-17) prévoit notamment qu'une compagnie à fonds social est constituée sous le nom de Société générale de financement du Québec;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 14 de cette loi prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 14.0.1 de cette loi prévoit que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience établis par le conseil et que ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans;

ATTENDU QUE l'article 14.0.1.1 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 14.0.1.2 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 155 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02) prévoit que le mandat des membres du conseil d'administration de la Société générale de financement en poste le 13 décembre 2006 est, pour sa durée non écoulée, poursuivi aux mêmes conditions jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE mesdames Diane Lanctôt, Monique Mercier et Madeleine Roy ainsi que messieurs Gilles Demers, José P. Dorais, John LeBoutillier, Richard J. Renaud, Stephen Rosenhek ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec par voie d'assemblée de l'actionnaire unique le 12 juin 2006, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE messieurs Jean Bienvenue et Ashok K. Narang ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec par voie d'assemblée de l'actionnaire unique le 12 juin 2006, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Gilles Demers, sous-ministre du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

— monsieur José P. Dorais, avocat associé, Miller Thomson Pouliot;

— madame Diane Lanctôt, présidente des compagnies Lanctôt ltée et Lanctôt-Igloo;

— madame Monique Mercier, vice-présidente exécutive, affaires juridiques et développement de marché, Emergis inc.;

— monsieur Stephen Rosenhek, comptable agréé, associé et directeur, RSM Richter inc.;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— monsieur John LeBoutillier, administrateur de sociétés;

— monsieur Richard J. Renaud, comptable agréé, président du conseil et directeur associé, Wynnchurch Capital ltd;

QUE madame Madeleine Roy, avocate associée, Lavery, de Billy soit nommée de nouveau membre du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec pour un mandat d'un an à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Marie Anna Bacchi, directrice générale, Bell Canada, en remplacement de monsieur Jean Bienvenue;

— monsieur Stanley K. Plotnick, président, Diversiplex Corp., en remplacement de monsieur Ashok K. Narang;

QUE le décret numéro 610-2006 du 28 juin 2006 concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de certaines sociétés d'État s'applique aux personnes nommées en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51284

Gouvernement du Québec

Décret 169-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT la nomination du président et de cinq membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal

ATTENDU QUE l'article 4 de la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1) prévoit que le conseil d'administration de la Société est composé notamment de huit membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus trois ans;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement nomme, parmi les membres du conseil d'administration, le président du conseil;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 682-2005 du 29 juin 2005, monsieur Pierre B. Lafrenière a été nommé membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 682-2005 du 29 juin 2005, messieurs André Côté et Claude Dulude ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 682-2005 du 29 juin 2005, monsieur Michel Deschamps a été nommé membre du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE deux postes de membre du conseil d'administration sont actuellement vacants et qu'il y a lieu de les pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE monsieur Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec, soit nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal, pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur André Côté, premier vice-président à l'administration générale, Investissement Québec;

— monsieur Claude Dulude, vice-président principal aux opérations commerciales, Investissement Québec;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Sylvie Chagnon, vice-présidente à la gestion du crédit et du risque, Investissement Québec;

— monsieur Yves Lafrance, vice-président aux mandats gouvernementaux, Investissement Québec, en remplacement de monsieur Michel Deschamps;

— monsieur Jean-Sébastien Lamoureux, vice-président aux filiales et directeur général de FIER Partenaires, Investissement Québec;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51285

Gouvernement du Québec

Décret 170-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT la nomination du président et de cinq membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources

ATTENDU QUE l'article 4 de la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., c. S-17.5) prévoit que le conseil d'administration de la Société est composé notamment de huit membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus trois ans;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement nomme, parmi les membres du conseil d'administration, le président du conseil;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1370-1998 du 21 octobre 1998, mesdames Johanne Jean et Jocelyne Pellerin ont été nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1123-2005 du 23 novembre 2005, monsieur Pierre B. Lafrenière a été nommé membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1123-2005 du 23 novembre 2005, messieurs André Côté et Denis Valois ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'un poste de membre du conseil d'administration est actuellement vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE monsieur Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec, soit nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources, pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur André Côté, premier vice-président à l'administration générale, Investissement Québec;

— monsieur Denis Valois, directeur des mesures fiscales, Investissement Québec;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Sylvie Chagnon, vice-présidente à la gestion du crédit et du risque, Investissement Québec, en remplacement de madame Johanne Jean;

— monsieur Yves Lafrance, vice-président aux mandats gouvernementaux, Investissement Québec, en remplacement de madame Jocelyne Pellerin;

— monsieur Jean-Sébastien Lamoureux, vice-président aux filiales et directeur général de FIER Partenaires, Investissement Québec;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptés par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

51286

Gouvernement du Québec

Décret 171-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT la nomination du président et de cinq membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec

ATTENDU QUE l'article 4 de la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., c. S-17.2.2) prévoit que le conseil d'administration de la Société est composé notamment de huit membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus trois ans;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement nomme, parmi les membres du conseil d'administration, le président du conseil;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 465-2005 du 18 mai 2005, madame Manon Laporte et messieurs Yves Boisjoli, David Dupont, Guy Fouquet et Roger Noël ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QUE le poste de président du conseil d'administration est actuellement vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE monsieur Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec, soit nommé membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Sébastien Boisjoly, directeur des filiales, Investissement Québec, en remplacement de monsieur Roger Noël;

— madame Sylvie Chagnon, vice-présidente à la gestion du crédit et du risque, Investissement Québec, en remplacement de madame Manon Laporte;

— monsieur André Côté, premier vice-président à l'administration générale, Investissement Québec, en remplacement de monsieur Yves Boisjoli;

— monsieur Yves Lafrance, vice-président aux mandats gouvernementaux, Investissement Québec, en remplacement de monsieur David Dupont;

— monsieur Jean-Sébastien Lamoureux, vice-président aux filiales et directeur général de FIER Partenaires, Investissement Québec, en remplacement de monsieur Guy Fouquet;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51287

Gouvernement du Québec

Décret 172-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT le renouvellement du mandat de monsieur Bernard Lamarre comme principal et président du conseil d'administration de l'École Polytechnique de Montréal

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi sur la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (1987, c. 135), la Corporation de l'École est administrée par un conseil d'administration composé notamment du principal de l'École;

ATTENDU QU'en vertu du second alinéa de l'article 17 de cette loi, les personnes nommées membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'elles soient nommées de nouveau ou remplacées;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de cette loi, le principal de l'École est d'office le président du conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 31 de cette loi, le principal de l'École est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration et il doit être ingénieur;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 32 de cette loi, le mandat du principal est de cinq ans et peut être renouvelé;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1128-2002 du 25 septembre 2002, monsieur Bernard Lamarre était nommé principal et président du conseil d'administration de l'École Polytechnique de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

QUE monsieur Bernard Lamarre, ingénieur, président du conseil d'administration, Groupe Bellechasse Santé inc., soit nommé de nouveau principal et président du conseil d'administration de l'École Polytechnique de Montréal pour un mandat de cinq ans à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51288

Gouvernement du Québec

Décret 173-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT la nomination de deux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *b* de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1), les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment de deux personnes exerçant une fonction de direction à l'université constituante, dont au moins une personne exerçant une fonction de direction d'enseignement ou de direction de recherche, nommées par le gouvernement pour cinq ans et désignées par le conseil d'administration, sur la recommandation du recteur;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *e* de l'article 32 de cette loi, les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment de cinq personnes nommées pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation de

la ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de cette loi, sous réserve des exceptions qui y sont prévues, les membres du conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 37 de cette loi, dans le cas des membres visés aux paragraphes *b* à *f* de l'article 32, toute vacance est comblée en suivant le mode de nomination prescrit pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1196-2003 du 19 novembre 2003, monsieur Daniel Bénéteau était nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 605-2007 du 1^{er} août 2007, monsieur Michel Paré était nommé de nouveau membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, sur la recommandation du recteur, a désigné monsieur Daniel Bénéteau;

ATTENDU QUE les groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail ont été consultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

QUE monsieur Daniel Bénéteau, vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration, soit nommé de nouveau membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, à titre de personne exerçant une fonction de direction, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes;

QUE madame Dyane Benoît, directrice générale associée à la coordination et aux ressources humaines, Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, soit nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Michel Paré.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51289

Gouvernement du Québec

Décret 174-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT le montant à verser par l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec à la ministre des Finances pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

ATTENDU QUE l'article 164 de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., c. C-73.1) prévoit que le gouvernement détermine le montant que l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec doit verser annuellement au ministre des Finances pour l'application de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer le montant que l'Association doit verser pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE le montant à verser par l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec à la ministre des Finances pour l'application de la Loi sur le courtage immobilier pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 soit fixé à 132 092,94 \$.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51290

Gouvernement du Québec

Décret 176-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT la nomination du juge Morton S. Minc à titre de juge-président de la Cour municipale de la Ville de Montréal

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), le gouvernement nomme parmi les juges des cours municipales qui exercent leurs fonctions à temps plein et de façon exclusive un juge-président lorsqu'il considère que le volume d'activité judiciaire le justifie;

ATTENDU QUE le volume d'activité judiciaire de la Cour municipale de la Ville de Montréal le justifie;

ATTENDU QUE monsieur Morton S. Minc a été nommé juge de la Cour municipale de la Ville de Montréal par le décret numéro 1601-93 du 17 novembre 1993;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE le juge Morton S. Minc soit nommé, à compter des présentes, juge-président de la Cour municipale de la Ville de Montréal.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51291

Gouvernement du Québec

Décret 177-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre Simard comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Pierre Simard de Chicoutimi, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 5 mars 2009;

QUE le lieu de résidence de monsieur Pierre Simard soit fixé dans la ville de Saguenay ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51292

Gouvernement du Québec

Décret 178-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Richard P. Daoust comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Richard P. Daoust de Chicoutimi, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour

exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 5 mars 2009;

QUE le lieu de résidence de Richard P. Daoust soit fixé dans la ville de Saguenay ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51293

Gouvernement du Québec

Décret 181-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT l'approbation de l'Accord Canada-Québec relatif à la Stratégie nationale sur les ravageurs forestiers

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 16.7° de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (L.R.Q., c. M-25.2), le ministre des Ressources naturelles et de la Faune doit veiller à la protection des ressources forestières contre l'incendie, les épidémies et les maladies et au contrôle phytosanitaire;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 16 de cette loi, le ministre peut, conformément à la loi, conclure un accord avec un gouvernement ou un organisme conformément aux intérêts et aux droits du Québec pour faciliter l'exécution de cette loi ou d'une loi dont l'application relève de lui;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada coopèrent depuis de très nombreuses années dans le domaine de la protection des forêts contre les ravageurs;

ATTENDU QUE, à la suite d'une collaboration qui a cours depuis 2006, un projet d'accord Canada-Québec relatif à la Stratégie nationale sur les ravageurs forestiers a été élaboré;

ATTENDU QUE cet accord est souhaitable en ce qu'il respecte notamment les intérêts et les droits du Québec;

ATTENDU QUE cet accord constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30);

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3.8 de cette loi, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement

et être signées par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques:

QUE l'Accord Canada-Québec relatif à la Stratégie nationale sur les ravageurs forestiers, lequel sera substantiellement conforme au texte du projet d'accord joint à la recommandation ministérielle, soit approuvé.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51294

Gouvernement du Québec

Décret 182-2009, 4 mars 2009

CONCERNANT l'approbation d'une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec, la Commission canadienne du tourisme et des partenaires de plusieurs provinces et territoires en vue de réaliser un projet de veille touristique mondiale

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, la Commission canadienne du tourisme et des partenaires de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon, de la Saskatchewan et de l'Alberta souhaitent conclure une entente en vue de réaliser un projet de veille touristique mondiale;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 3° de l'article 5 de la Loi sur le ministère du Tourisme (L.R.Q., c. M-31.2), le ministre du Tourisme, dans l'exercice de ses responsabilités, peut conclure, conformément à la loi, des ententes avec un gouvernement autre que celui du Québec ou l'un de ses ministères ou organismes, ou avec une organisation internationale ou un de ses organismes;

ATTENDU QUE cette entente constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par

le gouvernement et être signées par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques :

QUE l'entente de partenariat entre le gouvernement du Québec, la Commission canadienne du tourisme et des partenaires de plusieurs provinces et territoires en vue de réaliser un projet de veille touristique mondiale, dont le texte sera substantiellement conforme au texte joint à la recommandation ministérielle du présent décret, soit approuvée.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51295

Gouvernement du Québec

Décret 183-2009, 5 mars 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Robert Tessier comme membre et président du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec

ATTENDU QUE l'article 5 de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., c. C-2) prévoit notamment que la Caisse de dépôt et placement du Québec est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de neuf membres et d'au plus quinze membres dont le président du conseil et le président et chef de la direction, et que le gouvernement fixe selon le cas, le traitement, le traitement additionnel, les honoraires ou les allocations de tous les membres du conseil d'administration à l'exception du président et chef de la direction;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5.1 de cette loi, le gouvernement nomme le président du conseil d'administration et son mandat est d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5.2 de cette loi prévoit que le président du conseil d'administration exerce ses fonctions à temps partiel;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5.5 de cette loi prévoit notamment que le président du conseil d'administration doit être indépendant;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Brunet a été nommé membre et président du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec par le décret numéro 398-2005 du 27 avril 2005, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE monsieur Robert Tessier, administrateur de sociétés, soit nommé membre et président du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes, aux conditions annexées, en remplacement de monsieur Pierre Brunet.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Conditions de travail de monsieur Robert Tessier comme membre et président du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., c. C-2)

I. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme monsieur Robert Tessier, qui accepte d'agir à demi-temps, comme membre et président du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec, ci-après appelée la Caisse.

À titre de président du conseil d'administration, monsieur Tessier préside les réunions du conseil d'administration et voit à son bon fonctionnement. Il voit également au bon fonctionnement des comités du conseil et assume les autres responsabilités que lui confie le conseil d'administration.

Monsieur Tessier est membre de tout autre conseil d'administration lorsque désigné ou nommé comme tel par la Caisse.

L'acceptation par monsieur Tessier d'un poste d'administrateur dans une entreprise privée ou publique autre que celles visées à l'alinéa précédent devra au préalable être approuvée par écrit par le secrétaire général du Conseil exécutif.

Monsieur Tessier remplit ses fonctions au bureau de la Caisse à Montréal.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 5 mars 2009 pour se terminer le 4 mars 2014, sous réserve des dispositions de l'article 5.

3. RÉMUNÉRATION

À compter de la date de son engagement, monsieur Tessier reçoit annuellement une rémunération de 195 000 \$ pour exercer la fonction de membre et président du conseil d'administration de la Caisse ainsi que pour toutes les autres activités exercées pour le compte de la Caisse et de ses filiales à part entière.

4. ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Monsieur Tessier est tenu de respecter les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs publics édictées par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics annexé au décret numéro 824-98 du 17 juin 1998, ainsi que celles prévues par le code d'éthique et de déontologie de la Caisse, compte tenu des modifications qui leur ont été ou qui pourront leur être apportées, étant entendu qu'en cas de divergence, les normes les plus exigeantes s'appliquent.

5. AUTRES DISPOSITIONS

5.1 Frais de représentation

La Caisse remboursera à monsieur Tessier, sur présentation de pièces justificatives, les dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions, conformément aux règles et barèmes adoptés par la Caisse.

5.2 Frais de voyage et de séjour

Pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions, monsieur Tessier sera remboursé conformément aux règles et barèmes adoptés par la Caisse.

6. TERMINAISON

Le présent engagement prend fin à la date stipulée à l'article 2, sous réserve toutefois des dispositions qui suivent :

6.1 Démission

Monsieur Tessier peut démissionner de son poste de membre et président du conseil d'administration de la Caisse, sans pénalité, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

6.2 Destitution

Monsieur Tessier consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

6.3 Résiliation

Le présent engagement peut être résilié en tout temps par le gouvernement sous réserve d'un préavis de trois mois. En ce cas, monsieur Tessier aura droit, le cas échéant, à une allocation de départ aux conditions et suivant les modalités déterminées à la section 5 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

6.4 Échéance

À la fin de son mandat, monsieur Tessier demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. SIGNATURES

ROBERT TESSIER

ANDRÉ BROCHU,
secrétaire général associé

51297

Gouvernement du Québec

Décret 184-2009, 6 mars 2009

CONCERNANT la nomination d'un membre indépendant du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., c. C-2) prévoit que les affaires de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont administrées par un conseil d'administration composé d'un minimum de

neuf membres et d'au plus quinze membres dont le président du conseil et le président et chef de la direction, que les membres autres que ceux-ci sont nommés par le gouvernement, après consultation du conseil, pour un mandat d'au plus cinq ans et que le gouvernement fixe, selon le cas, le traitement, le traitement additionnel, les honoraires ou les allocations de tous les membres du conseil d'administration à l'exception du président et chef de la direction;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5.5 de cette loi prévoit notamment qu'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président du conseil, doivent être indépendants;

ATTENDU QUE l'article 5.6 de cette loi prévoit que les membres indépendants sont choisis en tenant compte du profil d'expertise et d'expérience établi par le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec;

ATTENDU QUE monsieur Claude Garcia a été nommé membre indépendant du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec par le décret numéro 399-2005 du 27 avril 2005, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec a établi un profil d'expertise et d'expérience pour la nomination de membres indépendants;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec a été consulté relativement à la nomination d'un membre indépendant désigné ci-après;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE M^e Jean Pierre Ouellet, conseiller, Capital St-Laurent, soit nommé membre indépendant du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Claude Garcia;

QUE le décret numéro 610-2006 du 28 juin 2006 concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de certaines sociétés d'État s'applique à M^e Jean Pierre Ouellet.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51298

Gouvernement du Québec

Décret 222-2009, 13 mars 2009

CONCERNANT l'approbation de la nomination de monsieur Michael Sabia comme président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec et la détermination des paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions d'emploi

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., c. C-2), les affaires de la Caisse sont administrées par un conseil d'administration composé de membres dont notamment le président et chef de la direction, lequel en est membre d'office;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5.3 de cette loi prévoit que le conseil d'administration, avec l'approbation du gouvernement, nomme le président et chef de la direction en tenant compte du profil d'expertise et d'expérience établi par la Caisse;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 5.3 de cette loi prévoit que le mandat du président et chef de la direction est d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 5.3 de cette loi prévoit que le conseil d'administration fixe la rémunération et les autres conditions d'emploi du président et chef de la direction selon les paramètres que le gouvernement détermine après consultation du conseil;

ATTENDU QUE la nomination de monsieur Fernand Perreault comme président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec a été approuvée par le décret numéro 8-2009 du 7 janvier 2009 et qu'il a démissionné de ses fonctions;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Caisse a nommé monsieur Michael Sabia comme président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour un mandat de cinq ans à compter du 13 mars 2009;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le gouvernement d'approuver la nomination de monsieur Michael Sabia et de déterminer les paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions d'emploi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE soit approuvée la nomination de monsieur Michael Sabia comme président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour un mandat de cinq ans à compter du 13 mars 2009 et au salaire annuel de base de 500 000 \$;

QUE la rémunération et les autres conditions d'emploi de monsieur Michael Sabia respectent le Règlement de régie interne de la Caisse de dépôt et placement du Québec (R.R.Q., 1981, c. C-2, r.2);

QUE le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec mette en place un mécanisme de suivi de l'application des présents paramètres, en fournissant au secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif, à sa demande, tout document de support ayant servi à fixer la rémunération et les autres conditions de travail du président et chef de la direction de la Caisse par le conseil d'administration.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51349

Gouvernement du Québec

Décret 223-2009, 13 mars 2009

CONCERNANT la nomination de deux membres indépendants du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., c. C-2) prévoit que les affaires de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont administrées par un conseil d'administration composé d'un minimum de neuf membres et d'au plus quinze membres dont le président du conseil et le président et chef de la direction, que les membres autres que ceux-ci sont nommés par le gouvernement, après consultation du conseil, pour un mandat d'au plus cinq ans et que le gouvernement fixe, selon le cas, le traitement, le traitement additionnel, les honoraires ou les allocations de tous les membres du conseil d'administration à l'exception du président et chef de la direction;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5.5 de cette loi prévoit notamment qu'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président du conseil, doivent être indépendants;

ATTENDU QUE l'article 5.6 de cette loi prévoit que les membres indépendants sont choisis en tenant compte du profil d'expertise et d'expérience établi par le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec;

ATTENDU QUE monsieur A. Michel Lavigne a été nommé membre indépendant du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec par le décret numéro 399-2005 du 27 avril 2005, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Yvan Allaire a été nommé membre indépendant du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec par le décret numéro 399-2005 du 27 avril 2005, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec a établi un profil d'expertise et d'expérience pour la nomination de membres indépendants;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec a été consulté relativement à la nomination des deux membres désignés ci-après;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE monsieur A. Michel Lavigne, comptable agréé, soit nommé de nouveau membre indépendant du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes;

QUE monsieur Réal Raymond, administrateur de sociétés, soit nommé membre indépendant du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Yvan Allaire;

QUE le décret numéro 610-2006 du 28 juin 2006 concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de certaines sociétés d'État s'applique à messieurs A. Michel Lavigne et Réal Raymond.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51350

Arrêtés ministériels

A.M., 2009

Arrêté numéro AM 0002-2009 du ministre de la Sécurité publique en date du 11 février 2009

CONCERNANT un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux travaux de bris de couvert de glace réalisés au cours des mois de février et de mars 2008, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté du 22 mai 2008 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres au bénéfice des municipalités qui ont dû engager des dépenses relativement aux travaux de bris de couvert de glace réalisés au cours des mois de février et de mars 2008;

VU l'arrêté du 8 juillet 2008 par lequel le ministre a élargi le territoire d'application de ce programme pour comprendre trois autres municipalités;

VU l'arrêté du 5 août 2008 par lequel le ministre a élargi de nouveau le territoire d'application de ce programme pour comprendre une autre municipalité;

VU le troisième alinéa de l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) qui permet au ministre responsable de l'application d'un programme, au besoin, d'en élargir le territoire concerné et d'en prolonger la période d'application;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges qui n'a pas été désignée aux arrêtés précités a dû engager des dépenses relativement à des travaux de bris de couvert de glace au cours du mois de mars 2008, à des fins de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à cette municipalité de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre par arrêté le 22 mai 2008 relativement aux travaux de bris de couvert de glace réalisés au cours des mois de février et de mars 2008, dans des municipalités

du Québec, dont le territoire a été élargi à d'autres municipalités par arrêté le 8 juillet 2008 et le 5 août 2008, est de nouveau élargi afin de comprendre la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, située dans les circonscriptions électorales de Vaudreuil et de Soulanges.

Québec, le 11 février 2009

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS

51302

A.M., 2009

Arrêté numéro AM 0003-2009 du ministre de la Sécurité publique en date du 11 février 2009

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à une tempête de neige survenue le 2 mars 2007, dans la Ville de Montmagny

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'aide financière lors de sinistres établi en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) par le décret n° 1383-2003 du 17 décembre 2003 destiné à aider financièrement notamment les particuliers et les entreprises qui ont subi des préjudices ainsi que les municipalités qui ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'intervention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre, ou de son imminence, ou d'un autre événement ayant compromis la sécurité des personnes;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT qu'une tempête de neige est survenue le 2 mars 2007, dans la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que, en raison de cet événement, la Ville de Montmagny a pris des mesures exceptionnelles relatives à la sécurité des citoyens et a engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres, établi par décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003, est mis en œuvre au bénéfice de la Ville de Montmagny, située dans la circonscription électorale de Montmagny-L'Islet, qui a engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes pour diverses mesures d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité des citoyens en raison d'une tempête de neige survenue le 2 mars 2007.

Québec, le 11 février 2009

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS

51303

A.M., 2009

Arrêté numéro AM 0004-2009 du ministre de la Sécurité publique en date du 11 février 2009

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à une tempête de neige survenue le 17 février 2006, dans la Ville de Montmagny

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'aide financière lors de sinistres établi en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) par le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003 destiné à aider financièrement notamment les particuliers et les entreprises qui ont subi des préjudices ainsi que les municipalités qui ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'intervention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre, ou de son imminence, ou d'un autre événement ayant compromis la sécurité des personnes;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT qu'une tempête de neige est survenue le 17 février 2006, dans la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que, en raison de cet événement, la Ville de Montmagny a pris des mesures exceptionnelles relatives à la sécurité des citoyens et a engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres, établi par décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003, est mis en œuvre au bénéfice de la Ville de Montmagny, située dans la circonscription électorale de Montmagny-L'Islet, qui a engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes pour diverses mesures d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité des citoyens en raison d'une tempête de neige survenue le 17 février 2006.

Québec, le 11 février 2009

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS

51304

A.M., 2009

Arrêté numéro AM 0005-2009 du ministre de la Sécurité publique en date du 11 février 2009

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à une tempête de neige survenue le 1^{er} mars 2005, dans la Ville de Montmagny

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'aide financière lors de sinistres établi en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) par le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003 destiné à aider financièrement notamment les particuliers et les entreprises qui ont subi des préjudices ainsi que les municipalités qui ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'intervention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre, ou de son imminence, ou d'un autre événement ayant compromis la sécurité des personnes;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT qu'une tempête de neige est survenue le 1^{er} mars 2005, dans la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que, en raison de cet événement, la Ville de Montmagny a pris des mesures exceptionnelles relatives à la sécurité des citoyens et a engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres, établi par décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003, est mis en œuvre au bénéfice de la Ville de Montmagny, située dans la circonscription électorale de Montmagny-L'Islet, qui a engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes pour diverses mesures d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité des citoyens en raison d'une tempête de neige survenue le 1^{er} mars 2005.

Québec, le 11 février 2009

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS

51305

A.M., 2009

Arrêté numéro AM 0006-2009 du ministre de la Sécurité publique en date du 11 février 2009

CONCERNANT un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre relativement à une tempête de neige survenue les 8 et 9 mars 2008, dans la Ville de Varennes

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté du 2 octobre 2008 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres afin d'aider la Ville de Varennes qui a pris des mesures exceptionnelles relatives à la sécurité des citoyens et a engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes en raison d'une tempête de neige survenue les 8 et 9 mars 2008;

VU l'arrêté du 6 novembre 2008 par lequel le ministre de la Sécurité publique a élargi le territoire d'application de ce programme afin d'aider la Ville de L'Épiphanie

qui a pris des mesures exceptionnelles relatives à la sécurité des citoyens et a engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes en raison d'une tempête de neige survenue les 8 et 9 mars 2008;

VU le troisième alinéa de l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) qui permet au ministre responsable de l'application d'un programme, au besoin, d'en élargir le territoire concerné et d'en prolonger la période d'application;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny qui n'a pas été désignée aux arrêtés précités a pris des mesures exceptionnelles relatives à la sécurité des citoyens et a engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes en raison d'une tempête de neige survenue les 8 et 9 mars 2008;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à la Ville de Montmagny de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre le 2 octobre 2008 relativement à une tempête de neige survenue les 8 et 9 mars 2008, et dont le territoire a été élargi par arrêté le 6 novembre 2008, est de nouveau élargi afin de comprendre la Ville de Montmagny, située dans la circonscription électorale de Montmagny-L'Islet.

Québec, le 11 février 2009

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS

51306

A.M., 2009

Arrêté numéro AM 0007-2009 du ministre de la Sécurité publique en date du 11 février 2009

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à une tempête de neige survenue les 26 et 27 décembre 2005, dans la Ville de Montmagny

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'aide financière lors de sinistres établi en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) par le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003 destiné à aider financièrement notamment les particuliers et les entreprises qui ont subi des préjudices ainsi que les municipalités qui ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'inter-

vention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre, ou de son imminence, ou d'un autre événement ayant compromis la sécurité des personnes;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT qu'une tempête de neige est survenue les 26 et 27 décembre 2005, dans la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que, en raison de cet événement, la Ville de Montmagny a pris des mesures exceptionnelles relatives à la sécurité des citoyens et a engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres, établi par décret n° 1383-2003 du 17 décembre 2003, est mis en œuvre au bénéfice de la Ville de Montmagny, située dans la circonscription électorale de Montmagny-L'Islet, qui a engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes pour diverses mesures d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité des citoyens en raison d'une tempête de neige survenue les 26 et 27 décembre 2005.

Québec, le 11 février 2009

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS

51307

A.M., 2009

Arrêté numéro AM 0008-2009 du ministre de la Sécurité publique en date du 11 février 2009

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux vents violents survenus les 28 et 29 octobre 2008, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'aide financière lors de sinistres établi en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) par le décret n° 1383-2003 du 17 décembre 2003 destiné à aider financièrement notamment les particuliers et les entreprises qui ont subi des préjudices ainsi que les municipalités qui ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'intervention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre, ou de son imminence, ou d'un autre événement ayant compromis la sécurité des personnes;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que, les 28 et 29 octobre 2008, des vents violents ont frappé des municipalités du Québec, entraînant la mise en place par les autorités municipales de mesures d'intervention et de rétablissement destinées à assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ce contexte, d'octroyer une aide financière à ces municipalités pour compenser les dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes qu'elles ont dû engager en raison de cet événement;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres, établi par le décret n° 1383-2003 du 17 décembre 2003, est mis en œuvre au bénéfice des municipalités indiquées à l'annexe jointe au présent arrêté, pour compenser les dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes qu'elles ont dû engager pour la mise en place de mesures d'intervention et de rétablissement destinées à assurer la sécurité des citoyens, en raison de vents violents survenus les 28 et 29 octobre 2008.

Québec, le 11 février 2009

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS

ANNEXE

Municipalité	Désignation	Circonscription électorale
--------------	-------------	----------------------------

Région 15

L'Ascension	Municipalité	Labelle
-------------	--------------	---------

Labelle	Municipalité	Labelle
---------	--------------	---------

Rivière-Rouge	Ville	Labelle
---------------	-------	---------

51308

A.M., 2009

Arrêté numéro AM 0009-2009 du ministre de la Sécurité publique en date du 11 février 2009

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à une fuite d'ammoniac survenue les 3 et 4 août 2008, dans la municipalité d'Upton, située dans la circonscription électorale de Johnson

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'aide financière lors de sinistres établi en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) par le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003 destiné à aider financièrement notamment les particuliers et les entreprises qui ont subi des préjudices ainsi que les municipalités qui ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'intervention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre, ou de son imminence, ou d'un autre événement ayant compromis la sécurité des personnes;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que, les 3 et 4 août 2008, une fuite d'ammoniac s'est produite aux installations d'une entreprise située dans la municipalité d'Upton, entraînant la mise en place par la Municipalité d'Upton de mesures d'intervention et de rétablissement destinées à assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT que cet événement constitue un sinistre au sens de la loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ce contexte, d'octroyer une aide financière à la Municipalité d'Upton pour compenser les dépenses additionnelles à ses dépenses courantes qu'elle a dû engager en raison de cet événement;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres, établi par le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003, est mis en œuvre au bénéfice de la Municipalité d'Upton, située dans la circonscription électorale de Johnson, qui a dû engager des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes pour la mise en place de mesures d'intervention et de rétablissement destinées à assurer la sécurité des citoyens, en raison d'une fuite d'ammoniac survenue les 3 et 4 août 2008.

Québec, le 11 février 2009

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS

51309

A.M., 2009

Arrêté numéro AM 0010-2009 du ministre de la Sécurité publique en date du 11 février 2009

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à des inondations survenues entre le 9 et le 14 décembre 2008 inclusivement, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'aide financière lors de sinistres établi en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) par le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003 destiné à aider financièrement notamment les particuliers et les entreprises qui ont subi des préjudices ainsi que les municipalités qui ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'intervention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre, ou de son imminence, ou d'un autre événement ayant compromis la sécurité des personnes;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

Vu l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que des inondations sont survenues entre le 9 et le 14 décembre 2008 inclusivement, dans des municipalités du Québec, en raison d'embâcles, causant des dommages à des résidences principales;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres, établi par le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003, est mis en œuvre au bénéfice des sinistrés des municipalités indiquées à l'annexe jointe au présent arrêté, qui ont subi des préjudices en raison d'inondations survenues entre le 9 et le 14 décembre 2008 inclusivement.

Québec, le 11 février 2009

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS

ANNEXE

Municipalité	Désignation	Circonscription électorale
--------------	-------------	----------------------------

Région 04

Trois-Rives	Municipalité	Lavolette
-------------	--------------	-----------

Région 09

Les Escoumins	Municipalité	René-Lévesque
---------------	--------------	---------------

51310

A.M., 2009

Arrêté numéro AM 2009-010 du ministre des Ressources naturelles et de la Faune et du ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune en date du 9 mars 2009

CONCERNANT la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière des terrains nécessaires à l'alimentation des prises d'eau potable de la Municipalité de Longue-Rive, circonscription foncière de Saguenay, et de la Municipalité de Gros-Mécatina, circonscription foncière de Sept-Îles

LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE ET LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX RESSOURCES NATURELLES ET À LA FAUNE,

Vu l'article 17 de la Loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13.1) prévoyant que cette loi vise à favoriser la prospection, la recherche, l'exploration et l'exploitation des substances minérales et des réservoirs souterrains, et ce, en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire;

Vu le paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 304 de la Loi sur les mines suivant lequel le ministre peut, par arrêté, soustraire au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière tout terrain contenant des substances minérales qui font partie du domaine de l'État et nécessaire à tout objet qu'il juge d'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la protection d'une aire de captage d'eau potable d'une municipalité est d'intérêt public;

CONSIDÉRANT que les terrains visés par la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière sont nécessaires à l'alimentation des prises d'eau potable de la Municipalité de Longue-Rive et de la Municipalité de Gros-Mécatina;

Vu le quatrième alinéa de l'article 304 de la Loi sur les mines suivant lequel un arrêté ministériel entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date ultérieure qui y est indiquée;

Vu l'article 382 de cette loi suivant lequel le ministre des Ressources naturelles et de la Faune est chargé de l'application de la Loi sur les mines;

ARRÊTENT CE QUI SUIT :

Soustraient au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière le terrain nécessaire à l'alimentation des prises d'eau potable de la Municipalité de Longue-Rive, circonscription foncière de Saguenay, identifié sur le feuillet S.N.R.C. 22C/11, dont le périmètre est défini et représenté sur un plan préparé en date du 28 octobre 2008 et déposé aux archives de la Direction générale de la gestion du milieu minier, dont copie est annexée au présent arrêté;

Soustraient au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière les terrains nécessaires à l'alimentation des prises d'eau potable de la Municipalité de Gros-Mécatina, circonscription foncière de Sept-Îles, identifiés sur les feuillets S.N.R.C. 12J/14 et 12J/15, dont les périmètres sont définis

et représentés sur un plan préparé en date du 28 août 2008 et déposé aux archives de la Direction générale de la gestion du milieu minier, dont copie est annexée au présent arrêté;

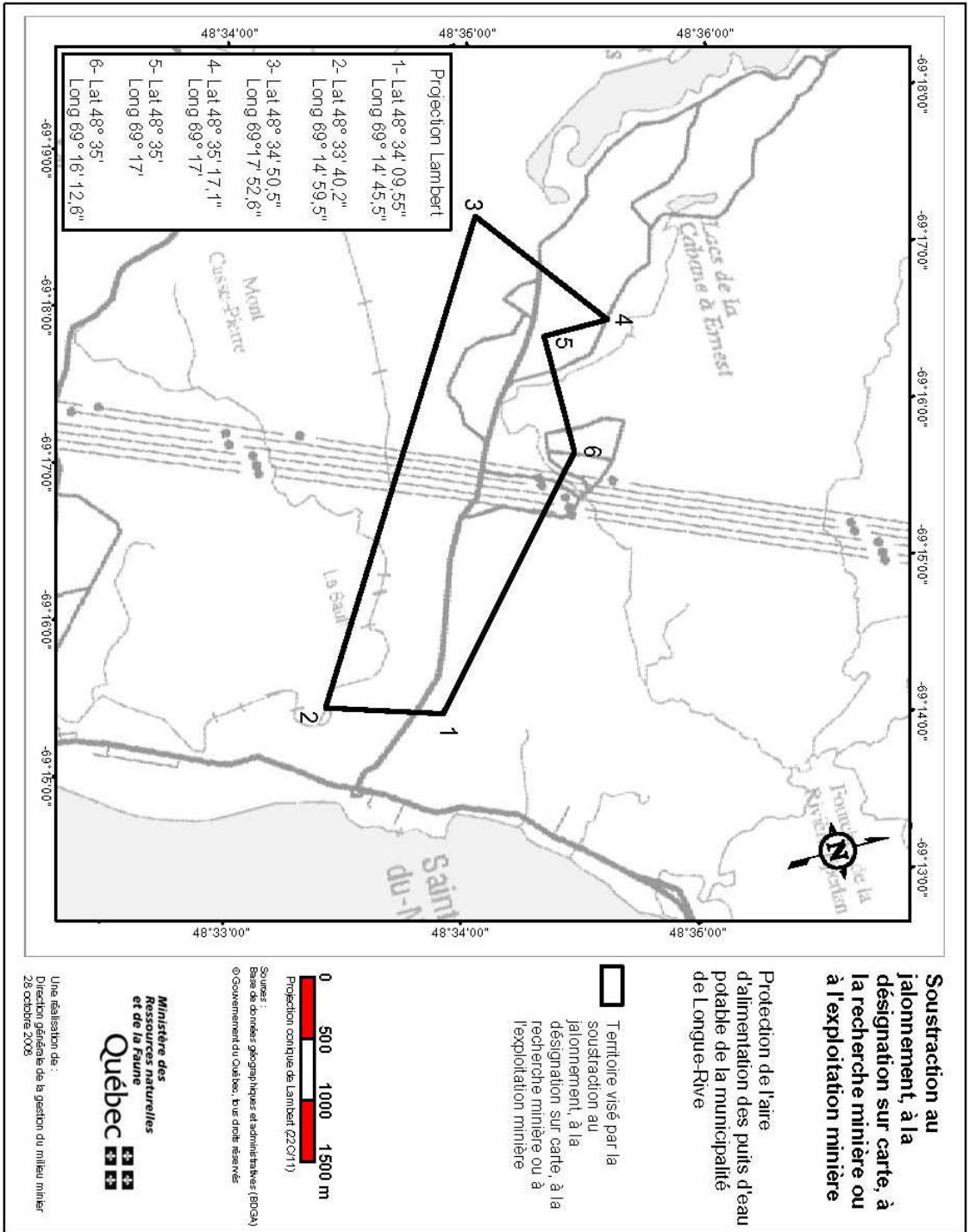
Quoique les terrains sur lesquels s'exercent ces droits soient soustraits au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière en vertu des présentes, les claims désignés sur carte (CDC) numéros 2118883 à 2118891 inclusivement, 2171601, 2171602, 2171605, 2171607 et les permis de recherche dans les fonds marins (PRF) numéros 2171603, 2171604, 2171606, 2171608, 2171609 ainsi que tous les droits et titres en découlant ne sont pas sujets à la présente soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière, et ce, jusqu'à leur expiration, abandon ou révocation;

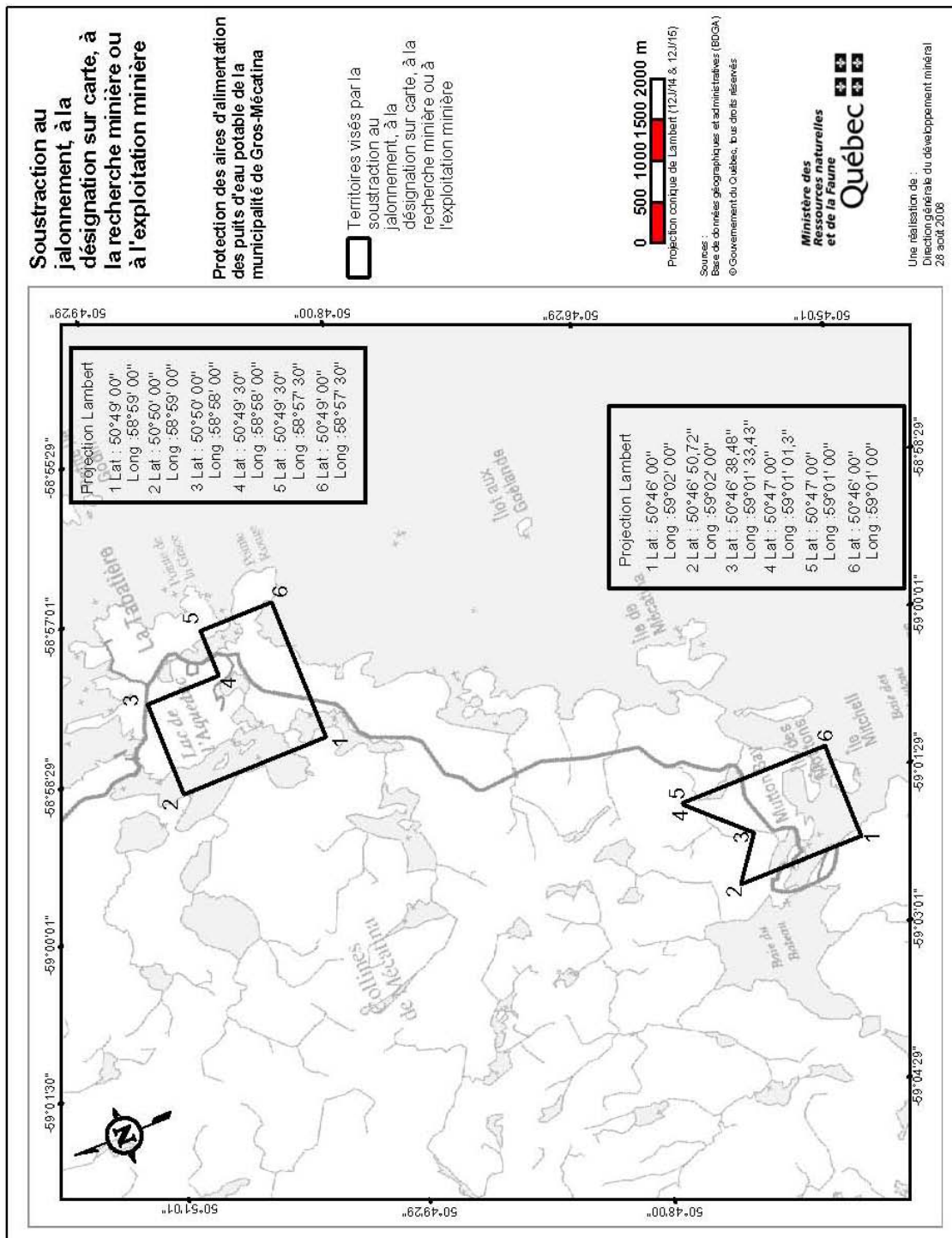
Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 9 mars 2009

*Le ministre délégué aux
Ressources naturelles
et à la Faune,*
SERGE SIMARD

*Le ministre des Ressources
naturelles et de la Faune,*
CLAUDE BÉCHARD





Avis

Avis

Loi sur l'assurance médicaments
(L.R.Q., c. A-29.01)

Liste des médicaments

— Changements apportés au cours de l'année 2008

Conformément à l'article 60.3 de la Loi sur l'assurance médicaments, (L.R.Q., c. A-29.01), la Régie de l'assurance maladie du Québec donne par les présentes avis des changements apportés, au cours de l'année 2008, à la Liste des médicaments annexée au Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, édicté par l'arrêté numéro 2007-002, du 19 mars 2007, du ministre de la Santé et des Services sociaux.

*Le secrétaire général de la Régie
de l'assurance maladie du Québec,*
NORMAND JULIEN

Changements	Date d'entrée en vigueur	Date de publication
Substitution visée à l'article 60.1	11 janvier 2008	15 janvier 2008
Fin de substitution visée à l'article 60.1	30 janvier 2008	30 janvier 2008
Nouvelle liste	1 ^{er} février 2008	1 ^{er} février 2008
Correction visée à l'article 60.2 (correction n° 1)	1 ^{er} février 2008	1 ^{er} février 2008
Correction visée à l'article 60.2 (corrections n ^{os} 2 et 3)	1 ^{er} février 2008	8 février 2008 (document juridique afférent) 12 février 2008 (liste)
Mise à jour (modification n° 1)	22 février 2008	22 février 2008
Correction visée à l'article 60.2 (corrections n ^{os} 4 et 5)	22 février 2008	22 février 2008
Nouvelle liste	21 avril 2008	21 avril 2008
Substitution visée à l'article 60.1	12 mai 2008	16 mai 2008
Nouvelle liste	2 juin 2008	2 juin 2008
Fin de substitution visée à l'article 60.1	9 juin 2008	17 juin 2008
Correction visée à l'article 60.2 (correction n° 1)	11 juin 2008	13 juin 2008
Mise à jour (modification n° 1)	16 juillet 2008	16 juillet 2008
Correction visée à l'article 60.2 (correction n° 2)	16 juillet 2008	16 juillet 2008

Changements	Date d'entrée en vigueur	Date de publication
Correction visée à l'article 60.2 (correction n° 3)	18 juillet 2008	21 juillet 2008
Correction visée à l'article 60.2 (correction n° 4)	7 août 2008	11 août 2008
Substitution visée à l'article 60.1	1 ^{er} août 2008	26 août 2008
Nouvelle liste	1 ^{er} octobre 2008	29 septembre 2008
Correction visée à l'article 60.2 (correction n° 1)	1 ^{er} octobre 2008	1 ^{er} octobre 2008
Fin de substitution visée à l'article 60.1	8 février 2008	9 octobre 2008
Fin de substitution visée à l'article 60.1	1 ^{er} octobre 2008	9 octobre 2008
Substitution visée à l'article 60.1	6 octobre 2008	10 octobre 2008
Fin de substitution visée à l'article 60.1	14 octobre 2008	17 octobre 2008
Mise à jour (modification n° 1)	29 octobre 2008	27 octobre 2008
Correction visée à l'article 60.2 (correction n° 2)	29 octobre 2008	27 octobre 2008
Substitution visée à l'article 60.1	28 octobre 2008	6 novembre 2008
Correction visée à l'article 60.2 (correction n° 3)	12 novembre 2008	14 novembre 2008
Mise à jour (modification n° 2)	26 novembre 2008	24 novembre 2008
Correction visée à l'article 60.2 (correction n° 4)	26 novembre 2008	24 novembre 2008
Substitution visée à l'article 60.1	24 novembre 2008	2 décembre 2008
Fin de substitution visée à l'article 60.1	10 décembre 2008	11 décembre 2008
Correction visée à l'article 60.2 (correction n° 5)	17 décembre 2008	19 décembre 2008

Adresse du site Internet

L'adresse du site Internet de la RAMQ où la Liste des médicaments est publiée est :
http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/lois/liste_med.shtml

Index

Abréviations : **A** : Abrogé, **N** : Nouveau, **M** : Modifié

	Page	Commentaires
Accord Canada-Québec — Approbation relatif à la Stratégie nationale sur les ravageurs forestiers	1317	N
Administration régionale Kativik — Autorisation de conclure avec l'organisme « Phase 2 Raglan/Tamatamani » une entente relative à la gestion d'un projet visant l'embauche et la formation d'employés inuits à la mine Raglan	1303	N
Association des courtiers et agents immobiliers du Québec — Montant à verser à la ministre des Finances pour la période du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	1316	N
Assurance maladie, Loi sur l' . . . — Tarif des aides auditives et des services assurés (L.R.Q., c. A-29)	907	M
Assurance maladie, Loi sur l' . . . — Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (L.R.Q., c. A-29)	908	N
Assurance médicaments, Loi sur l' . . . — Liste des médicaments — Changements apportés au cours de l'année 2008 (L.R.Q., c. A-29.01)	1333	Avis
Caisse de dépôt et de placement du Québec — Approbation de la nomination de Michael Sabia comme président et chef de la direction et détermination des paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions d'emploi	1320	N
Caisse de dépôt et de placement du Québec — Nomination de deux membres indépendants du conseil d'administration	1321	N
Caisse de dépôt et de placement du Québec — Nomination de Robert Tessier comme membre et président du conseil d'administration	1318	N
Caisse de dépôt et de placement du Québec — Nomination d'un membre indépendant du conseil d'administration	1319	N
Certificats de qualification et apprentissage en matière de gaz, machines fixes et appareils sous pression (Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, L.R.Q., c. F-5)	1297	Projet
Certificats de qualification et d'apprentissage en matière d'électricité, tuyauterie et mécanique de systèmes de déplacements mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction (Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, L.R.Q., c. F-5)	1299	Projet
Conseil de la Science et de la Technologie — Nomination de Michel Jébrak comme membre et président	1306	N
Conseil des arts et des lettres du Québec — Renouvellement du mandat de Yvan Gauthier comme membre et président du conseil d'administration et directeur général	1303	N
Cour du Québec — Nomination de Pierre Simard comme juge	1316	N
Cour du Québec — Nomination de Richard P. Daoust comme juge	1316	N

Cour municipale de la Ville de Montréal — Nomination du juge Morton S. Minc à titre de juge-président	1316	N
Éco Entreprises Québec — Approbation du tarif établi pour les contributions 2007 pour les catégories de matières « contenants et emballages » et « imprimés » . . . (Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2)	887	N
École Polytechnique de Montréal — Renouvellement du mandat de Bernard Lamarre comme principal et président du conseil d'administration	1314	N
Entente de partenariat entre le gouvernement du Québec, la Commission canadienne du tourisme et des partenaires de plusieurs provinces et territoires en vue de réaliser un projet de veille touristique mondiale — Approbation	1317	N
Formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, Loi sur la... — Certificats de qualification et apprentissage en matière de gaz, machines fixes et appareils sous pression (L.R.Q., c. F-5)	1297	Projet
Formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, Loi sur la... — Certificats de qualification et d'apprentissage en matière d'électricité, tuyauterie et mécanique de systèmes de déplacements mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction (L.R.Q., c. F-5)	1299	Projet
Investissement Québec — Nomination de cinq membres du conseil d'administration	1310	N
Liste des médicaments — Changements apportés au cours de l'année 2008 (Loi sur l'assurance médicaments, L.R.Q., c. A-29.01)	1333	Avis
Ministère du Conseil exécutif — Engagement à contrat de Elizabeth MacKay comme secrétaire adjointe	1301	N
Programme général d'aide financière lors de sinistres — Mise en œuvre du programme relativement à des inondations survenues entre le 9 et 14 décembre 2008 inclusivement dans des municipalités du Québec	1327	N
Programme général d'aide financière lors de sinistres — Mise en œuvre du programme relativement à une fuite d'ammoniac survenue les 3 et 4 août 2008, dans la Municipalité d'Upton, située dans la circonscription électorale de Johnson	1327	N
Programme général d'aide financière lors de sinistres — Mise en œuvre du programme relativement à une tempête de neige survenue le 1 ^{er} mars 2005, dans la Ville de Montmagny	1324	N
Programme général d'aide financière lors de sinistres — Mise en œuvre du programme relativement à une tempête de neige survenue le 17 février 2006, dans la Ville de Montmagny	1324	N
Programme général d'aide financière lors de sinistres — Mise en œuvre du programme relativement à une tempête de neige survenue le 2 mars 2007, dans la Ville de Montmagny	1323	N
Programme général d'aide financière lors de sinistres — Mise en œuvre du programme relativement à une tempête de neige survenue les 26 et 27 décembre 2005, dans la Ville de Montmagny	1325	N
Programme général d'aide financière lors de sinistres — Mise en œuvre du programme relativement aux vents violents survenus les 28 et 29 octobre 2008, dans des municipalités du Québec	1326	N

Programme général d'aide financière lors de sinistres — Nouvel élargissement du territoire d'application du programme mis en œuvre relativement à une tempête de neige survenue les 8 et 9 mars 2008, dans la Ville de Varennes	1325	N
Programme général d'aide financière lors de sinistres — Nouvel élargissement du territoire d'application du programme relativement aux travaux de bris de couvert de glace réalisés au cours des mois de février et de mars 2008, dans des municipalités du Québec	1323	N
Qualité de l'environnement, Loi sur la... — Éco Entreprises Québec — Approbation du tarif établi pour les contributions 2007 pour les catégories de matières « contenants et emballages » et « imprimés » (L.R.Q., c. Q-2)	887	N
Santé et la sécurité du travail, Loi sur la... — Santé et sécurité du travail dans les mines (L.R.Q., c. S-2.1)	900	M
Santé et sécurité du travail dans les mines (Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., c. S-2.1)	900	M
Société de développement des entreprises culturelles — Nomination de trois membres du conseil d'administration	1305	N
Société générale de financement du Québec — Nomination de dix membres du conseil d'administration	1310	N
Société Innovatech du Grand Montréal — Nomination du président et de cinq membres du conseil d'administration	1312	N
Société Innovatech du sud du Québec — Nomination du président et de cinq membres du conseil d'administration	1314	N
Société Innovatech Régions ressources — Nomination du président et de cinq membres du conseil d'administration	1313	N
Soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière des terrains nécessaires à l'alimentation des prises d'eau potable de la Municipalité de Longue-Rive, circonscription foncière de Saguenay, et de la Municipalité de Gros-Mécatina, circonscription foncière de Sept-Îles	1328	N
Syndicat des agents de conservation de la faune du Québec — Approbation des recommandations du comité paritaire et conjoint, à la suite des négociations entre le gouvernement du Québec et le syndicat, en vue de modifier la convention collective en vigueur jusqu'au 31 mars 2010	1302	N
Tarif des aides auditives et des services assurés (Loi sur l'assurance maladie, L.R.Q., c. A-29)	907	M
Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (Loi sur l'assurance maladie, L.R.Q., c. A-29)	908	N
Université du Québec à Rimouski — Nomination de deux membres du conseil d'administration	1315	N

